

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-011

Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 03 avril 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-011

Objet : Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-15

CONSIDERANT la nécessité d'élire un secrétaire de séance pour la séance du conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

ARTICLE 1 : de désigner Monsieur Sylvain JONNET comme secrétaire de séance,

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat

Résultat des votes		
Pour	34	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h05.

À l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Paulo PAIXAO, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER, Patricia CHARRETIER, Catherine DOMENECH, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Janina LE PAPE, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

Absents excusés avec pouvoir :

Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ,

Sosthène PALA MAWA ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET,

Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO,

Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS,
Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER,
Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL,
Sylvie PAGES ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET.

Absents excusés sans pouvoir :

Laurence DELAPORTAS

Christelle RIBOUILLARD.

Observation de séance :

Madame Laurence DELAPORTAS entre en séance à 19h10.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Mes chers collègues, bonsoir. Je vais procéder, comme il est d'usage, à l'appel.

M. le Maire procède à l'appel.

M. BATAIL : Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons commencer cette séance.

1. 2025-001 - Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil municipal du 13 février 2025

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le premier point est la désignation du secrétaire de séance.

Victor GUERARD a levé la main avant même qu'on pose la question. Donc, Victor GUERARD s'il n'y a pas d'objections.

2. 2025- 002 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant est l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Mme Patricia HALUSKA a souhaité démissionner de ses fonctions de conseillère municipale et il faut donc installer un nouveau conseiller.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant. M. Ismaël ROY est le suivant sur la liste puisqu'il y a une personne qui n'a pas souhaité être nommée. Donc, nous vous souhaitons la bienvenue autour de cette table du Conseil municipal. Nous pouvons vous applaudir.

Applaudissements

M. BATAIL : Je vais vous remettre les deux insignes qui matérialise ce que je viens de dire. Faites-en le meilleur usage, vous pouvez notamment les porter lors des cérémonies.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- De l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

3. 2025-003 – Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le PV de la séance du 12 décembre 2024 vous a été adressé. Nous n'avons pas reçu d'objection. Est-ce qu'il y en a à formuler en séance sur ce compte rendu ? Non ?

Donc, nous considérons qu'il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

4. 2025-004 – Information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'information du Conseil municipal sur les décisions qui ont été prises dans l'intervalle de nos deux Conseils.

Est-ce qu'il y a des questions à formuler sur ces décisions ? Pas de questions ?

Il faut noter l'arrivée de Mme DELAPORTAS. Ce n'est pas pour faire remarquer votre retard, c'est juste pour souligner qu'il faut l'inscrire au PV.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- De l'information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

5. 2025-005 – Remplacement d'un membre de la Commission « Qualité de vie »

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne le remplacement d'un membre de la commission « Qualité de la vie ». Nous avons trois commissions « Qualité de la vie », « Cadre de vie » et « Finances ».

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, afin que l'ensemble des tendances représentées au sein du Conseil puisse disposer d'un représentant. La composition de la

commission Qualité de vie a été établie par la délibération 2020-023 en date du 13 juillet 2020.

Mme Patricia HALUSKA, ayant fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de conseillère municipale, laisse un siège vacant au sein de cette commission. Le Conseil municipal est appelé à délibérer afin de procéder au remplacement de Patricia HALUSKA. Je propose donc la candidature de Monsieur. ROY.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Vous êtes accueilli à l'unanimité. Bravo.

Applaudissements

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- De remplacer un membre de la Commission « Qualité de vie ».

6. 2025-006 – Rapports d'orientations budgétaires 2025

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous allons parler ce soir du rapport d'orientations budgétaires. Vous savez que c'est le document qui prépare le budget. Il donne un certain nombre d'éléments, par définition les orientations sur ce que la municipalité a prévu sur le budget de l'année à venir afin que les conseillers puissent en débattre.

Vous avez reçu un document qui est très bien fait et très fourni. Merci, chère Isabelle, pour l'ensemble de ce document qui va presque jusqu'à un document pré-budgétaire.

Pour ma part, je vais me contenter d'une sorte de résumé et de présentation de tous les éléments que vous avez eus, de manière à ne pas alourdir cette séance en relisant tout ce que vous avez déjà eu. Une nouvelle fois, merci pour la qualité des documents fournis parce qu'ils sont réellement exhaustifs et ils reprennent – cela avait d'ailleurs été une suggestion, je crois de M. SEGERER–la même forme pour tous les documents.

Je ne vais pas m'étendre sur le contexte national, si ce n'est pour vous dire que nous avons eu un contexte budgétaire compliqué, cela n'a échappé à personne, ce qui fait, que l'ensemble des documents dont nous avons pu disposer, était peut-être encore plus incertain que certaines années.

Je rappelle que l'effort prévu pour les collectivités territoriales était initialement de l'ordre de 5 milliards d'euros et semble être maintenant de 2,2 milliards d'euros.

Nous ne pouvons pas exclure que tout cela se durcisse au fil du temps. Pour un certain nombre de collectivités, je pense par exemple à la Région Île-de-France, mais aussi au Département de Seine-et-Marne, le sujet est particulièrement compliqué. Pour la Région, c'est entre 7 et 800 millions d'euros qu'il faut trouver sur le budget. Pour le Département, c'est une petite centaine de millions, avec dans le même temps, des marges de manœuvre qui se réduisent quant aux recettes et à la façon de choisir les recettes. Donc, cela devient de plus en plus compliqué d'avoir des leviers pour réagir et s'adapter.

Cela a une conséquence, dont il faut tenir compte dans l'élaboration du budget, c'est que, très vraisemblablement, les subventions auront tendance à baisser et leur attribution sans doute à se durcir, même si dans certains domaines, je pense à la Région, les contrats d'action régionale, les contrats ruraux seraient maintenus au même niveau, voire un petit peu dopés.

Donc, le contexte n'est quand même pas très favorable, même si pour les communes, la situation est sans doute moins terrible, excepté pour les très grosses où les questions se posent dans les mêmes termes que les collectivités que je viens d'évoquer, départements et régions.

Nous pouvons aussi nous poser des questions sur tout ce qui est fonds vert et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui seront encore plus difficiles à obtenir.

Pour les mesures prises qui ne dépendent pas à proprement parler de la loi de finances, il a été décidé une revalorisation des bases fiscales de 1,7 %. Vous savez que la fiscalité locale, c'est le produit du taux d'impôt décidé par les différentes collectivités, par la base fiscale qui, elle, est déterminée par les services fiscaux. Donc, cette année, 1,7 %, cela tient compte des données d'inflation, même si nous pouvons nous dire que l'inflation n'est pas encore complètement maîtrisée. J'imagine bien que tout le monde en est conscient.

Nous allons subir une augmentation importante des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : 12 points sur quatre ans, 3 points par an. Cela impacte directement la masse salariale puisqu'il s'agit de cotisations.

Et puis au niveau de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), il y a des changements dans les mécanismes de calcul qui laissent à penser que cela aura aussi un petit peu tendance à se tasser.

Parallèlement, si nous regardons la situation des finances locales, nous constatons une augmentation des dépenses de fonctionnement de 4,4 %, un dynamisme des recettes qui est essentiellement lié à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives et des incertitudes sur le dynamisme de la TVA. Cela ne nous concerne

pas directement, cela concerne des collectivités de plus haut rang et cela entraîne une difficulté prévisionnelle. Cela conduit ces collectivités à être prudentes et donc, cela touche le système de subventionnement.

Ce que nous pouvons retenir, c'est que ce sont les départements qui sont les plus touchés, puisque les droits de mutation à titre onéreux ont tendance à baisser ces dernières années du fait de la situation des transactions immobilières alors que c'est une bonne partie de la recette des départements. Donc, il est possible que le soutien financier aux collectivités, en particulier aux communes, soit revu.

Tout cela m'a conduit à la prudence, qui doit, de toute façon, toujours s'appliquer en matière d'élaboration budgétaire, mais encore renforcée cette année du fait de toutes ces incertitudes.

Pour ce qui nous concerne, nous prévoyons de conserver un autofinancement suffisant pour essayer de ne pas recourir à l'emprunt. Nous proposerons quand même un emprunt d'équilibre pour avoir une marge de sécurité. Nous n'avons pas mobilisé l'emprunt l'année dernière. Nous verrons que cela impacte évidemment les résultats de la Ville, en particulier, évidemment, en matière d'endettement. Si nous ne contractons pas d'emprunt, nous ne nous endettons pas en plus. Cela coule de source.

Donc, nous envisageons une épargne nette qui pourrait se situer à 3,91. Pour l'instant, c'est une prévision ou en tout cas un objectif. Si nous n'avons pas recours à l'emprunt, nous prendrons sur la trésorerie, plus exactement le fonds de roulement. C'est ce que nous proposons pour autofinancer les dépenses d'équipement.

Petit focus sur la dette de la Ville, avec un taux fixe moyen sur 20 ans qui est de 3,23 %. Pour ce qui concerne la Ville, c'est 22,77 millions d'euros. C'est aux trois quarts du taux fixe et 100 % des emprunts sont classés en 1.1, c'est-à-dire le risque le moins élevé.

Le ratio de désendettement est à 3,23 ans, avec un encours de la dette probable de 997 € et une extinction totale de la dette en 2041. Évidemment, si nous n'empruntons plus du tout pendant toutes ces années-là.

Quelques éléments sur le pacte financier et fiscal avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine. Là, c'est la stabilité, stabilité des dotations, l'attribution de compensation, 3 541 741 €, qui correspond aux transferts et une dotation de solidarité de 531 438 € qui est aussi stable.

En 2025, une perspective de déblocage de deux fonds de concours selon l'état de réalisation des opérations : le début de la restauration des ruines de l'Abbaye et l'aménagement du nouveau CCAS.

Nos orientations demeurent les mêmes :

- poursuivre le soutien aux plus fragiles ;
- améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des 0-11 ans,
- agir pour la prévention de toute forme de délinquance et assurer autant que faire se peut la sécurité des Dammariens ;
- enfin agir pour le cadre de vie. Cela concerne plutôt les opérations d'investissement.

-

Le programme pluriannuel d'investissement a été actualisé. Il n'est pas très différent de ce qu'il était précédemment, mais il va plutôt dans le sens d'une augmentation.

Pour les grandes tendances que nous vous proposons, 1,5 % d'augmentation sauf sur la masse salariale et l'assurance des dommages aux biens. Ce sujet est très compliqué, on en parle d'ailleurs au plan national. Il y a pour les compagnies d'assurance la conjonction de sinistres, que je qualifierai de climatiques, et de sinistres liés à des faits particuliers, pour nous les émeutes. Tout cela conduit les assureurs, non pas à être prudents, mais à être vraiment très frileux sur la reconduction des contrats.

Les premières propositions que nous avons eues étaient totalement inacceptables. Nous avons l'impression de nous assurer pour rien compte tenu des montants maximaux assurés et des franchises en cas de sinistre. Donc, nous n'avons pas donné suite aux premières propositions qui nous étaient faites. Nous poursuivons notre recherche, nous attendons une nouvelle proposition. Merci Rodolphe de nous avoir donné son attache.

Certaines collectivités deviennent leur propre assureur. Je ne dis pas que c'est une solution satisfaisante, je dis simplement que parfois plutôt que de verser des primes considérables, puisque là on nous annonçait 400 000 € avec des franchises absolument invraisemblables. Cela commence à faire des sommes pour constituer une cagnotte au fil du temps et s'il y a un coup dur, puiser dedans.

Il faut bien évidemment tenir compte dans l'analyse qui est faite, de l'assurance responsabilité civil, car nous avons tendance à penser aux bâtiments parce que ce sont les sinistres les plus fréquents. Quand il y a un très gros sinistre, il peut y avoir aussi des conséquences importantes en matière de responsabilité civile et là, les quantums demandés par les personnes victimes peuvent être encore plus importants. Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons tous les éléments d'informations.

En dépenses prioritaires, bien sûr les dépenses obligatoires et réglementaires, qui engagent notamment la responsabilité du Maire, les dépenses pour la sécurité des biens et des personnes et les dépenses contractuelles incompressibles.

Nous nous trouvons dans une situation où les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement. C'est ce que nous appelons l'effet ciseau, c'est-à-dire que cela se croise. Et il y a un moment, où cela devient problématique.

Les dépenses de personnel devraient s'établir à 55,16 % du budget. L'augmentation est due aux revalorisations que je vous ai annoncées, aux cotisations et à la prise en compte des revalorisations de carrière, des évolutions de poste, et aux recrutements.

Tout cela, évidemment, amène des rigidités budgétaires. Lorsque nous avons annoncé que nous supprimions la cérémonie des vœux, nous parlons d'environ 50 000 € sur un budget global d'une quarantaine de millions tout confondu, cela peut paraître peu important à certaines personnes. Sauf que la capacité d'autofinancement est bien moindre et qu'il faut plutôt comparer 50 000 € à cette somme-là, c'est-à-dire à quelque chose qui est de l'ordre de six à sept fois, une fois que nous avons tout payé

Concernant les agents, 367 sont des permanents, 54 % sont dans les filières techniques et l'âge moyen est de 43 ans.

Nous vous proposons d'ajuster les dépenses d'équipement à hauteur de ce que nous sommes en capacité de faire. Nous mentionnons un emprunt d'équilibre dans les recettes d'investissement. Nous verrons si nous le mobiliserons. Cela dépendra de l'état d'avancement des programmes d'investissement. Ce n'est pas le tout d'afficher, nous pourrions afficher plus puisque la situation qui vous a été présentée est très saine. La vraie question, c'est ensuite de les réaliser dans l'année, puisque je vous rappelle qu'un budget doit être sincère et qu'il faut être réaliste sur ce qui sera mené au cours de l'année. C'est ce que nous essayons de faire. Il faut avoir pour cela une petite marge d'ajustement qui est cet emprunt d'équilibre qui sera mobilisé ou pas. Évidemment, tout cela se retrouvera dans l'analyse des chiffres, ceux de l'endettement en particulier.

Vous avez aussi la répartition par grands secteurs : éducation, enfance, citoyenneté, ressources générales, solidarité et aménagement de la Ville, qui est évidemment le poste plus important.

Je vais passer au budget annexe de l'espace Pierre Bachelet avec une présentation de l'ensemble des dépenses et des recettes. Un des faits marquants, c'est le redressement des comptes. Il y a eu des affaires qui ont été, je parle de spectacles, de manifestations, qui ont été conclus en fin d'année et qui sont venus améliorer le

résultat puisque l'espace Pierre Bachelet termine avec un excédent de 104 767 €, ce qui est à saluer puisque cela veut dire que les équipes de l'espace ont bien travaillé. Après des années qui ont été compliquées, les années Covid et post-Covid, nous retrouvons petit à petit un régime de croisière.

Les perspectives : un contexte peut-être plus favorable pour les spectacles avec un bémol quand même sur la situation économique générale qui amène peut-être un petit moins les gens à fréquenter les espaces de loisirs. Un budget de 984 224 € qui est basé sur les recettes 2025 escomptées et les réservations déjà faites. Quatre créneaux Ville pour 185 985 €, 58 événements, avec un objectif de développement du tourisme d'affaires, des manifestations type salons. C'est vraiment un objectif que poursuit l'espace Pierre Bachelet, pourquoi ? Parce que l'occupation des week-ends, ce n'est pas un sujet, c'est pratiquement toujours occupé. En revanche, il y a des créneaux disponibles la semaine et là ce sont plutôt des manifestations de type commercial qui pourraient s'y tenir.

Voilà pour l'espace Pierre Bachelet. Cela termine la présentation que j'ai voulue relativement rapide.

Le débat est ouvert, chacun est invité à y prendre part comme il le souhaite.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, bonsoir à tout le monde.

Je vais commencer comme chaque année à mettre en perspective quelques éléments statistiques nationaux pour les comparer à ceux de notre Commune. Il y a un contexte où les perspectives d'emploi se dégradent, cela a été dit, une inflation qui maintient quand même des prix élevés, des politiques d'austérité comme seule réponse pour réduire la dette publique.

Nous avons un taux de chômage au niveau national qui est de 7,3 %, 17,2 % chez les moins de 24 ans. À Dammarie-lès-Lys, le taux de chômage est de 15 % et pour les jeunes de moins de 24 ans de 22,6 %.

Nous avons un taux de pauvreté qui est proche de 23 % avec une majorité d'habitants ayant moins de 49 ans. La population augmente depuis plusieurs années avec un taux de croissance de 0,9. 41 % de la population a moins de 29 ans. Nous avons 42 % de propriétaires, 37,5 % de locataires en HLM et un peu plus de 18 % de locataires dans le privé. 25 % des familles sont monoparentales avec 84 % de mamans. Et en moyenne, 30 % des personnes de plus de 65 ans vivent seules à Dammarie-lès-Lys.

Les chiffres devraient donc nous indiquer la voie à suivre pour répondre au mieux à ces difficultés et à prioriser certains domaines.

Concernant le budget, il a été dit que la baisse se limitait à 2,2 milliards d'euros, pour nous faire croire qu'il y avait des améliorations en comparaison du budget Barnier. Sauf que quand on regarde de plus près, cela a été dit, hier pour le Dispositif de lissage des recettes des collectivités (DILICO), c'est le dispositif de mise en réserve et de dotation à plus de 2 000 communes. Il y a 1,2 milliard d'euros sur le gel de la TVA, à cela, il faut ajouter 1,35 milliard de baisse du fonds vert, 1,4 milliard d'augmentation de quatre points de cotisations retraite, un déficit dû essentiellement au déséquilibre d'emplois dans la fonction hospitalière. Il faut aussi ajouter 487 millions d'euros en moins pour les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, 150 millions d'euros de baisse de la DSIL, les dotations de soutien à l'investissement local. Nous avons vu que nous en bénéficions dans les décisions du Maire. 200 millions d'euros de moins pour le plan vélo, 47 millions d'euros de baisse de fonds de soutien aux activités périscolaires, 30 millions d'euros de crédits en moins pour la politique de la Ville, 700 millions d'euros de baisse de financement des infrastructures de transport et de mobilité. Il y aura 130 millions d'euros prélevés sur les agences de l'eau, 6 millions d'euros de baisse de ressources pour l'Agence nationale du sport. Je pourrais en rajouter, nous arrivons à plus de 7 milliards d'euros de baisse des dotations aux collectivités. En tout cas, cela représente un poids de cet ordre-là pour les différentes collectivités.

Certaines de ces contraintes budgétaires ne nous touchent pas directement, vous l'avez évoqué, mais du fait de financements croisés, forcément, nous serons impactés.

Quant aux orientations budgétaires qui nous ont été présentées, nous ne voyons pas apparaître la phase 4 du centre-ville, nous ne voyons pas non plus ce qui nous a été annoncé sur la salle de sport, sur la réhabilitation de Jean Zay. Et puis, nous notons des dépenses d'équipement en baisse. Donc, nous allons attendre le vote du budget pour avoir une vision plus juste des choix de la municipalité et voir les priorités issues des objectifs qui se dégagent dans un contexte certes difficile.

Je vais enchaîner sur l'espace Pierre Bachelet. Nous sommes malgré tout inquiets parce qu'il y a des baisses de dotation dans le domaine de la culture et nous constatons que près de la moitié de l'occupation de l'espace est pris par des conventions, séminaires, salons pour une salle de spectacles. Voilà ce que je tenais à dire dans ce débat.

M. BATAIL : Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous en prie, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : M. le Maire, mes chers collègues.

Nous sommes aujourd'hui appelés à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2025. Si ce document d'orientations budgétaires a pour objectif de tracer

une ligne claire sur la gestion financière de notre Ville, force est de constater qu'il soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Vous faites un constat macroéconomique qui masque un manque de vision locale. Le rapport consacre une large partie des éléments économiques nationaux et internationaux, croissance post-JO, inflation, déficit public, autant d'indicateurs, qui bien que pertinents pour l'analyse globale ne nous renseignent en rien sur la gestion concrète de notre Ville. C'est une manière commode de détourner le regard des choix budgétaires qui nous concernent directement.

Dammarié-lès-Lys n'est ni Bercy ni Bruxelles. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les arbitrages locaux, comment améliorer le quotidien des Dammariens ? Comment préserver nos services publics et nos équipements municipaux ? Comment assurer un développement équilibré et durable de notre Commune ? Ces questions restent malheureusement en suspens.

Nous observons en effet un effet ciseau inquiétant entre recettes et dépenses. Le rapport souligne que les dépenses augmentent de 1,5 % alors que les recettes progressent de 2,72 %. Nous pourrions croire à une embellie, mais ce serait une illusion. En réalité, nous voyons bien que la capacité d'autofinancement de la Ville se réduit et que notre épargne nette est négative de près de 1 million d'euros. Cela signifie quoi concrètement ? Que nous devons soit couper dans nos dépenses d'investissement, soit vendre des biens communaux, soit en empruntant encore davantage et plutôt que d'avoir un plan clair pour redresser cette situation, on nous propose des ajustements techniques qui ne règlent pas le problème de fond.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) démontre un manque de stratégie pour sécuriser notre capacité d'investissement. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoit 52,6 millions d'euros pour plusieurs années, mais avec peu de détails sur la priorisation des budgets. Quels sont les chantiers qui sont réalisés en premier ? Quelles infrastructures seront améliorées en priorité ? Quelles sont les marges de manœuvre réelles ? Là encore, nous avons des chiffres, mais pas de véritable vision.

Pire encore, le recours à l'emprunt est flou. Un montant de 2,56 millions d'euros est annoncé, mais sans garantie sur les conditions de financement. À l'heure où les taux d'intérêt restent incertains, où est la prudence budgétaire dont vous vous réclamez ?

D'autre part, les choix politiques sont absents, ainsi le débat est confisqué. Un DOB, c'est avant tout une discussion sur les priorités d'une ville. Or, ici, nous avons une liste de contraintes budgétaires sans réelles ambitions politiques, rien sur la transition écologique, rien sur le renforcement de nos services publics, rien sur la dynamisation du commerce local, rien sur un plan sérieux pour la sécurité et la

médiation sociale. La municipalité semble se contenter de gérer l'existant en attendant que la situation s'améliore d'elle-même, mais une ville ne peut pas se contenter d'être spectatrice de son avenir. Il faut des choix forts, il faut des engagements clairs, il faut un cap.

En conclusion, nous assistons à un débat d'orientations sans orientation. Nous aurions aimé un DOB qui trace des perspectives claires et qui engage un véritable dialogue sur les priorités pour Dammarie-lès-Lys. Au lieu de cela, nous avons un document comptable qui se contente d'acter des contraintes et de gérer à court terme. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela. Nous devons être plus ambitieux, plus exigeants pour notre Ville et pour ses habitants. Merci.

M. BATTAIL : La vision claire dans une période incertaine, je suis d'accord avec vous, c'est difficile de l'avoir. À mon avis, la seule réponse adéquate est d'être prudent. C'est ce que nous faisons dans ce budget.

Lorsque vous affirmez qu'il n'y a pas de cap, pardonnez-moi, il y a un cap, celui du maintien de tous nos équilibres financiers. Vous pouvez dire que nos orientations budgétaires ne servent à rien, que vous n'y trouvez pas ce que vous souhaitez y trouver, mais le document qui vous est fourni est extrêmement étoffé. Je me suis même fait la réflexion qu'avec un document comme cela, bien sûr, il y aura une séance budgétaire, mais il y a déjà beaucoup d'éléments qui sont donnés.

Je pense que dans une période telle que celle que nous avons connue d'inflation très soutenue, qui a tendance à se tasser, encore que, je pense que s'en sortir comme nous nous en sortons, d'ailleurs vous pourrez trouver des éléments d'autres villes en comparaison, je rappelle que les collectivités doivent présenter des budgets à l'équilibre. Nous pouvons faire ce que nous voulons, le levier qui reste aux collectivités pour atteindre un peu plus certains objectifs c'est celui de la fiscalité. Et la fiscalité qui reste aux communes, c'est la fiscalité foncière. Il n'y en a plus d'autres.

Je dis simplement que l'objectif que nous nous sommes fixés, est de maintenir nos équilibres. Lorsque vous dites que nous serions en train de surendetter la Ville, la négation est apportée par les chiffres que nous vous avons présentés et que vous pouvez contester.

Hors micro

M. BATTAIL : Je dis simplement que les chiffres présentés sont parfaitement contraires avec ce que vous avez affirmé. Je rappelle en guise de conclusion que les orientations budgétaires, ce n'est pas le budget.

Le moment du budget est celui où on peut dire : « M. le Maire, vous auriez dû mettre 10 000 € à tel endroit, 50 000 € à tel endroit », etc. Ce n'est pas celui des

orientations budgétaires qui ne sont là que pour cadrer l'équilibre général. Lorsque nous lisons les documents qui sont présentés par beaucoup d'autres collectivités, ils ne sont pas aussi détaillés que ceux que nous vous communiquons. Nous ne pouvons pas vous communiquer le budget avant les orientations budgétaires.

Donc, à ce stade-là, nous donnons de la manière la plus transparente possible les chiffres qui nous permettent de nous orienter pour la préparation du budget.

M. LAOUITI : J'ai l'impression que vous êtes en train de vous contredire. Vous nous dites que ce n'est pas le budget, c'est un débat d'orientations budgétaires, mais que votre DOB vise à contenir les finances à l'équilibre. C'est exactement ce que je critique. C'est un document comptable. Nous aurions voulu savoir dans ce débat d'orientations budgétaires quel est le projet de la Ville pour les équipements sportifs, quel est le projet de la Ville pour la sécurité, quel est le projet de la Ville pour la médiation sociale. Vous ne nous donnez aucune orientation, vous ne nous donnez que des chiffres. Bien entendu les chiffres, nous les aurons le jour du budget, mais qu'est-ce que vous prévoyez pour cette année 2025 en termes d'équipements, en termes d'écoles, en réhabilitation des bâtiments. Vous ne nous dites rien. Ce n'est que des chiffres. La moitié du document ne concerne même pas la Ville de Dammarie-lès-Lys. C'est bien cela que je critique, M. le Maire.

M. BATTAIL : Vous avez dans ce document un certain nombre d'éléments qui concernent Dammarie-lès-Lys. Lorsque nous disons, par exemple, que nous allons nous occuper des vestiges de l'Abbaye du Lys, du transfert du CCAS, je ne sais pas ce que je peux dire de plus précis là-dessus, si ce n'est que tout cela sera confirmé au moment du budget. Je suis assez étonné de votre réflexion. Il ne s'agit pas des orientations de la Ville pour les dix ans qui viennent, il s'agit des orientations de la Ville pour l'année qui vient.

M. LAOUITI : J'entends bien, c'est-à-dire que cette année, la Ville va juste se limiter aux vestiges de l'Abbaye, à déplacer le CCAS. Vous prévoyez quoi pour la jeunesse ? Vous prévoyez quoi pour la sécurité ? Quels seront les investissements ? Vous prévoyez quoi pour la culture ? Vous prévoyez quoi pour l'éducation ? Nous n'avons aucun élément là-dessus.

M. BATTAIL : Il y a dans le document, je suis désolé de faire référence à cela plutôt qu'aux diapositives présentées, des éléments beaucoup plus précis. En particulier, un camembert qui indique la répartition de ce que nous allons mettre pour la citoyenneté, l'enfance...

M. LAOUITI : J'entends bien, mais ce n'est que des chiffres de manière globale. Je voudrais savoir concrètement ce que vous voulez faire pour notre Ville. Vous pouvez nous le dire, vous êtes au courant, vous êtes le Maire. Donnez-moi un exemple de

projet pour la sécurité, un exemple de projet pour la jeunesse. Vous savez ce que nous allons faire en 2025.

M. BATTAIL : Mais c'est le propre de ce document et du débat que nous devons avoir à ce stade-là. Au moment du budget, nous retrouverons tous les éléments que vous évoquez, ce que nous allons faire concrètement dans l'année.

Je peux convenir avec vous que l'exercice du débat d'orientations budgétaires est un peu complexe, d'ailleurs précédemment nous le regroupions avec le budget, c'est-à-dire que nous présentions des données générales, puis dans la foulée, nous présentions le budget. Puis, le CGCT a fixé qu'il fallait un débat d'orientations budgétaires en amont. Donc, nous donnons des éléments chiffrés sur la situation budgétaire de la Commune. Je trouve que vous critiquez un petit peu vite. Vous avez été élu aux finances, malgré le contexte, particulièrement difficile, les finances de la Ville, contrairement à ce que vous avez affirmé à un moment, ne se sont absolument pas dégradées.

M. LAOUITI : Je n'ai jamais dit cela.

M. BATTAIL : Si, vous avez dit cela. Je pense que nous pourrions le retrouver dans les minutes.

M. LAOUITI : Nous pourrions le retrouver si vous voulez, je peux vous donner mon document. Je peux le relire. Je n'ai jamais dit cela, M. le Maire.

M. BATTAIL : Je vous dis qu'à ce stade-là, nous nous sommes fixés comme objectif de maintenir les équilibres de gestion de la Ville, c'est-à-dire une situation d'endettement favorable et nous détaillerons dans le document budgétaire l'ensemble des choses que nous faisons. Quand nous affichons plusieurs millions d'investissements par exemple, nous savons que nous allons pouvoir les faire. Je comprends que cela puisse être frustrant aujourd'hui, mais cela va venir en son temps. Donc là, ce que je peux dire, c'est que les perspectives budgétaires de la Ville sont satisfaisantes, en particulier si nous nous comparons à d'autres villes. C'est tout ce que l'on pouvait vous présenter à ce stade-là en vous donnant les grandes orientations comme nous l'avons fait, sans entrer dans le détail, car c'est le document budgétaire qui va le faire. C'est le document budgétaire qui donne la vérité de ce que va faire une commune et le compte administratif qui est la vérité de l'exécution, nous le savons bien, vous comme moi. Ce n'est pas particulier ni à la Ville ni à une situation d'aujourd'hui.

Je suis navré que cela ne vous agrée pas, mais une nouvelle fois, nous pourrions vous faire parvenir des documents que nous avons collectés dans d'autres collectivités et vous verrez que par rapport aux documents qui vous est fourni, il y a déjà beaucoup plus d'informations, et pas uniquement nationales, mais des éléments qui concernent le contexte local.

Il faut juste faire chaque chose en son temps, nous ne sommes pas là pour débattre de la politique générale de la Ville à dix ans. Je vous rassure et vous le savez bien, il y aura des élections municipales d'ici là et vous aurez tout le loisir de présenter vos options pour le futur. C'est comme cela que cela se passe dans les collectivités territoriales, cela ne se passe pas autrement.

M. LAOUITI : J'ai simplement dit que j'aurais aimé entendre les vôtres ce soir, au moins pour l'année 2025.

M. BATTAIL : Elles vous ont été données dans le document. Relisez-le, vous y trouverez beaucoup d'informations.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. AICHI.

M. AICHI : Bonsoir.

J'ai relevé un point de détail sur le document. Il est question d'un projet de halte-garderie, avec une mention de réserve de validation des services de la CAF. Cela sous-entend, si les services de la CAF qui sont aussi impactés que les collectivités en termes de budget, s'ils ne donnent pas de suite, ce projet sera reporté ou pas réaliser dans les délais consentis. Quid de la mise en place d'un service public de mode de garde dans le cadre de la loi Plein emploi. Nous avons des modes de garde, mais qu'en est-il si la CAF ne donne pas suite à ce projet de halte-garderie ?

M. BATTAIL : Ce n'est pas une question budgétaire dans ce cas précis. Il s'agit de l'agrément sur les modes de garde. Tant que nous n'avons pas signé avec la CAF au bas du document, nous restons prudents. Cela rentre dans nos orientations, j'espère que cela se concrétisera. Il nous a semblé qu'il était utile de diversifier les modes de garde proposés pour les jeunes enfants.

Il y a un sujet qui est compliqué, qui est le sujet des assistantes maternelles. Je parle sous le contrôle de mes deux collègues. Nous savons que c'est un métier qui est sans doute difficile et qu'il y a moins de « clientèle », si je peux m'exprimer ainsi, pour ce mode de garde. Les gens privilégient les structures collectives. Cela ne veut pas dire qu'un système est supérieur ou bien meilleur qu'un autre, cela veut juste dire qu'il faut s'adapter à ce qu'est la demande.

Effectivement, tant que la CAF n'a pas validé, tant que nous n'avons pas l'aval définitif, je ne peux pas certifier que cela se fera. C'est un projet bien enclenché mais je reste prudent.

Y a-t-il d'autres ? M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est juste pour signaler une petite coquille, page 27, sur la création d'un « Pump Truck », je ne pense pas que ce soit pour les camions. C'est plutôt un « Pump Track ».

M. BATAIL : Vous avez raison. Cela n'a rien à voir avec les camions.

Donc, vous voyez, il y a aussi des éléments précis qui ont été indiqués et une nouvelle fois, nous précisons les choses au moment du budget.

Par exemple, sur les questions de sécurité, nous avons atteint le chiffre de 10 agents de police municipale et 2 Agents de surveillance de la voie publique (ASVP). C'est ce que nous nous étions fixés lorsque nous avons présenté un programme il y a quelques années maintenant. Je pense que c'est quelque chose qui donne satisfaction. Nous pouvons nous poser la question de savoir s'il faut encore étoffer ce service. Cela peut faire partie des perspectives et des questions que l'on se pose, mais il faut aussi que cela corresponde à la façon de fonctionner des agents, à ce qu'ils souhaitent. Il ne s'agit pas, à mon sens, d'imposer forcément tout ce que nous pourrions souhaiter. Nous pourrions souhaiter avoir 60 agents sur la Ville, au-delà du fait que ce serait compliqué budgétairement, il faut avant tout penser à l'organisation, aux missions. Et il y a les investissements, les équipements, nécessaires pour ces policiers municipaux.

Je vous propose que nous considérions que nous avons débattu puisque c'est ce qu'on nous demande. On ne nous demande certainement pas une approbation ni un blanc-seing, mais de tenir un débat pour le budget de la Ville et pour l'espace Pierre Bachelet.

Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- Du rapport d'orientations budgétaires 2025.

M. BATAIL : Nous allons passer au point suivant. C'est le renouvellement d'une garantie d'emprunt. Et c'est M. PAIXAO qui a la parole.

7. 2025-007 – Foyers de Seine-et-Marne - Renouvellement de garantie d'emprunt pour modification de 4 lignes de prêt concernant les Résidences Picardie 1 et 2.

M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire.

Les Foyers de Seine-et-Marne sollicitent la Ville dans le cadre d'un réaménagement d'emprunts auprès de la Banque des territoires qui concernent les quatre lignes de prêt sur le tableau de ce rapport, pour les opérations de réhabilitation des résidences Picardie 1 et 2, déjà garanties par la Commune. Cela se traduit par un rallongement de la durée du remboursement de trois ans, de 21, nous passerions à 24 ans et une modification de taux indexé sur le Livret A. Ce

réaménagement a été contractualisé dans l'avenant n° 165158 signé le 23 octobre 2024 par la Banque des territoires et les Foyers de Seine-et-Marne.

Il est proposé aux membres de ce Conseil municipal, de décider de renouveler la garantie d'emprunt sur la base de l'avenant en annexe de ce rapport.

M. BATTAIL : Merci, Paulo.

C'est un rapport classique sur le logement social, son amélioration où on apporte une garantie d'emprunt.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Nous allons le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est donc l'unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- De renouveler la garantie d'emprunt pour modification de 4 lignes de prêt concernant les Résidences Picardie 1 et 2

M. BATTAIL : Nous allons passer aux classes transplantées, Mme CHARRETIER.

8. 2025-008 – Classes transplantées 2025 - Attribution de subventions aux coopératives des écoles élémentaires de la Ville

Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire : Merci, M. le Maire.

Chaque année, les écoles élémentaires de la Ville présentent des projets de classes transplantées en sollicitant une participation financière de la Ville. Pour l'année scolaire en cours, la municipalité a souhaité poursuivre son soutien aux classes de découverte dans les mêmes conditions, sous réserve de la validation par l'inspection de l'éducation nationale.

Les écoles de plus de 10 classes, Paul Doumer, Maurice de Seynes et Henri Wallon pourront compter sur le financement de trois classes de découverte maximum et de deux rondes pédestres ou cyclistes par an.

Les écoles de plus de 3 classes et jusqu'à 10 classes : François de Tessan, René Coty et Adrienne Bolland pourront compter sur le financement de deux classes de découverte maximum et d'une ronde pédestre ou cycliste par an.

Les écoles comptant jusqu'à trois classes : celles de Vosves pourra prétendre au financement d'une seule classe de découverte par an.

Une école a déposé une demande pour l'année scolaire 2024-2025. Les crédits sont inscrits au budget 2025. Trois fois 2 000 €, somme versée à la coopérative de l'école

Maurice de Seynes pour l'aide au financement d'un séjour de classe de découverte à destination de Buthiers, en Seine-et-Marne du 5 au 8 mai 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider d'attribuer dans le cadre des classes transplantées une subvention d'un montant de 6 000 € à l'école Maurice de Seynes, de verser les subventions correspondantes sur le compte des coopératives scolaires après validation du projet par les services de l'éducation nationale et à l'issue du séjour sur présentation de justificatifs financiers, facture acquittée et participation des familles.

M. BATTAIL : Merci, Mme CHARRETIER.

Y a-t-il des questions ou interventions ? Oui, je vous en prie.

Mme DOMENECH : Bonsoir.

J'étais déjà intervenue dans ce sens lors de la commission Qualité de vie. En fait, je me posais la question de savoir s'il était envisageable de permettre une petite subvention supplémentaire, même si elle est déjà effectivement conséquente, aux écoles qui sont engagées dans un projet, sachant que là, il n'y a pas du tout de classe Total financée pour l'école. Donc cela repose beaucoup sur un autofinancement des classes. Ce sont les familles qui au bout du compte alimentent cette caisse qui va permettre de payer la classe découverte d'une part. D'autre part, avec un petit bonus supplémentaire, cela permettrait de ne pas trop s'épuiser dans ces fameuses actions, et surtout de solliciter en permanence les parents et peut-être de faire baisser un petit peu la part personnelle demandée à chaque famille pour chaque enfant.

Je me permets de demander cela en sachant que toutes les écoles ne sont pas engagées dans un projet. En fait, c'est en vertu de cela que je pensais que, peut-être, c'était quelque chose qui pourrait être accepté par la Ville, d'affecter une subvention un peu exceptionnelle, supplémentaire. Est-ce que c'est envisageable ?

M. BATTAIL : Nous sommes partis du principe, c'est un débat que nous avons déjà eu, que nous partions des projets validés et qu'ensuite nous pourrions réexaminer. Donc, s'il y a ponctuellement besoin d'un coup de pouce, je n'ai pas d'objection là-dessus. Nous verrons comment cela peut être porté techniquement, quel que soit le cofinancement que nous trouvons.

Je n'ai pas de sujet avec cela, mais ce que nous voulons surtout, c'est que ce soit des projets complètement construits. J'entends que cela consomme du temps et de l'énergie, c'est aussi une manière de construire les projets et de s'assurer que l'ensemble des personnes y adhèrent. Nous avons vu des initiatives qui ont capotées. Est-ce que c'est pour des raisons budgétaires, un manque de volonté, non

pas des enseignants qui en sont les moteurs mais peut-être des parents lorsqu'ils sont confrontés à la réalité ?

Mme DOMENECH : C'est vrai que dans le cadre des classes découvertes, la plupart du temps pour tous les collègues enseignants, ce sont des projets qui sont réfléchis. Donc, cela veut dire qu'on devrait être capable de pouvoir le faire pour toutes les écoles. Du coup, je ne suis pas certaine que ce soit possible financièrement.

M. BATAIL : Si toutes les écoles répondent, nous devrons probablement, compte tenu du contexte, rester dans une épure qui ne s'éloignera pas trop de celle que nous proposons. En revanche, s'il s'avère qu'il y en a qui ne sont pas au rendez-vous, peut-être que nous pouvons arriver, avec une explication collective, à soutenir un projet qui est construit, car il ne s'agit pas de dire que nous privilégierions les uns plutôt que les autres. C'est parce qu'il y en a d'autres qui n'ont pas pu arriver à le monter. Donc, en tout cas à regarder avec les services.

M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, je voulais ajouter, puisque nous avons déjà parlé des classes transplantées, que les écoles rencontrent des difficultés de trésorerie. Je vais rappeler que nous avons fait une proposition, que nous avons demandé à ce que la Mairie puisse faire une avance sur subvention dès lors que les projets avaient été lancés et que les subventions ont été accordées pour faciliter les engagements auprès des transporteurs ou des lieux d'hébergement.

M. BATAIL : On me dit derrière moi que c'est déjà le cas.

Mme DOMENECH.

Mme DOMENECH : Je me permets d'intervenir, nous sommes remboursés sur la base des factures.

M. BATAIL :

Hors micro

Mme DOMENECH : Oui, cela d'accord, mais ce qu'a soulevé M. SEGERER, c'est que souvent, il faut verser des arrhes qui peuvent être d'un montant relativement important et cela peut être compliqué pour la coopérative scolaire. C'est dans ce sens-là, je pense, que tu es intervenu.

M. BATAIL : Ce qui est peut-être compliqué alors à ce moment-là, c'est lorsque cela ne se passe pas comme prévu et que nous entrons dans le système de l'annulation. Cela risque d'être compliqué en sens inverse mais je ne suis pas contre.

Mme DOMENECH : Cela soulève un problème en effet. C'est vrai que nous pouvons ne pas récupérer une partie des versements, effectivement.

M. BATAIL : On peut re-regarder un petit peu tout cela et comment cela peut être amélioré dans le fonctionnement, sans pour autant compliquer le fonctionnement global.

Y a-t-il d'autres interventions, d'autres questions ? Non, nous allons le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'attribuer des subventions aux coopératives des écoles élémentaires de la Ville.

M. BATAIL : Le point suivant, c'est le rapport sur l'égalité femmes-hommes. C'est bien, on l'a mis dans le bon sens cette année. Avant, on disait hommes-femmes. **M. CERCEAU**, vous avez la parole.

9. 2025-009 – Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2024

M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller municipal délégué : Merci, M. le Maire.

L'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales précise que dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, pour le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport présenté expose l'état du sexisme en France et les chiffres clés, l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité, la structure de la population de Dammarie-lès-Lys, sous l'angle égalité femmes-hommes et les actions menées par la Ville sur le territoire ainsi que les perspectives.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider de prendre acte du rapport de la situation sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire de Dammarie-lès-Lys. Il vous a été joint au dossier le rapport en question qui est plus fourni que l'année précédente, avec des données macros dont je vous laisserai prendre connaissance, pour m'attacher plutôt à ce qui concerne notre collectivité. Sur la question des services, avec une population de 375 agents repartis pour 36 % d'entre

eux hommes et le reste étant des femmes. À noter que nous sommes trois points de plus que la moyenne de la fonction publique territoriale. Une répartition par filière, sept filières où les femmes sont absentes pour l'une d'entre elles, à savoir la police municipale et par contre sont à 100 % présentes sur deux autres, le médico-social et le culturel.

Une représentation aussi par catégorie. Les femmes sont plutôt bien représentées dans la catégorie A avec 80 % des effectifs. Une forte proportion également sur le temps partiel. Nous en revenons toujours au même sujet, temps partiel choisi ou subi. Et puis une très forte représentation en comité de direction puisqu'elles sont présentes pour 62,5 % du comité en question.

Nous retrouvons après les emplois d'encadrement avec une représentation significative sur les postes de direction, que ce soit directeur ou DGA.

Concernant la formation, une formation a été dispensée le 16 décembre sur les femmes victimes de violences de couple, dispensée par Paroles de Femmes. Ont été concernés un certain nombre d'agents en lien avec le public, vous avez la liste jointe.

Et puis ensuite, des données qui s'attachent plutôt à la population globale de la Ville avec des répartitions par sexe et par âge. À noter un relatif équilibre entre les hommes et les femmes sur l'ensemble de la population.

M. BENOIST

Je soulignais tout à l'heure, que sur 25 % de familles monoparentales, il y a une plus forte proportion de femmes seules avec enfants que d'hommes seuls avec enfants.

M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller municipal délégué : Sur la scolarisation, sur la tranche 18-24, les femmes sont plus représentées que les hommes. En revanche, visiblement, elles arrêtent au niveau bac+3, voire bac+4, et ce sont les hommes qui sont plus fortement représentés sur les formations de type bac+5.

Sur les activités et emplois des 15 à 64 ans, nous retrouvons un taux d'occupation en emploi de plus de 60 % de cette tranche d'âge avec une représentation plus importante des hommes que des femmes, 65 pour les hommes, 57 pour les femmes. Nous avons ensuite une répartition selon le statut professionnel avec une forte représentation de l'emploi salarié à la différence de l'emploi non salarié et avec une représentation quasiment à parité puisque des femmes sont quasiment présentes pour 50 % de ces emplois salariés.

Ensuite, nous avons la répartition par secteur d'activité, le statut et les conditions d'emploi pour la population. 94 % de cette tranche de population est salariée.

Pour finir, sur les écarts en termes de rémunération, il existe, à l'exception peut-être de la catégorie employée où nous sommes quasiment à zéro, encore des écarts de rémunération pour les femmes dans les différents secteurs et avec une moyenne d'ensemble à -4, tout de même.

Dans le cadre des actions menées par la Ville, journée nationale le 8 mars qui s'est traduite par différents événements : expositions, spectacles et découverte d'écrivaines le lendemain à la médiathèque. Le 25 novembre par des actions de prévention entre le 18 et le 27 à l'espace Albert Schweitzer, expositions, pièces de théâtre, ateliers de prévention, initiation au self-défense, jeux et lecture. Et puis une action en lien avec le fait de favoriser la création d'entreprises pour les femmes qui tout de même avaient une plus forte volonté de création en 2024 que les hommes puisqu'elles étaient à 48 % contre 40 % pour les hommes sur ce segment-là. Donc, la mise en place d'un atelier pour la création d'entreprises pour les femmes. Vous avez le détail sur le document. Et puis pour finir, le 13 juin, une journée de sensibilisation sur la mixité dans le sport, organisée par le service des sports en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif de Seine-et-Marne.

En termes de perspectives, la poursuite des actions menées en 2024, une incitation pour les associations subventionnées par la Ville à œuvrer sur l'égalité femmes-hommes, qui est un point déterminant dans l'obtention des subventions. Intégrer la préoccupation de l'égalité femmes-hommes dans l'espace public, notamment dans l'aménagement urbain et puis former des agents qui travaillent auprès des enfants et des jeunes sur la lutte contre les stéréotypes sexués.

Voilà, M. le Maire.

M. BATTAIL : Merci Rodolphe.

Il s'agit d'un autre débat. Donc, s'il y a des prises de parole. M. BENOIST peut-être.

M. BENOIST : Nous sommes assez satisfaits de ce rapport qui est bien plus fourni que l'an dernier. Un certain nombre de nos remarques ont été prises en compte, nous vous en remercions, y compris sur le temps partiel, là aussi, il a subi une petite évolution. Je vous remercie.

M. BATTAIL : Merci.

Oui, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Je voudrais revenir sur deux chiffres. Sur la police municipale, c'est 100 % masculin, c'est bien cela ? Je ne sais pas dans quelle mesure la Ville peut intervenir en termes de recrutement, mais je pense que ce serait intéressant de

voir si nous pouvons avoir au moins une femme qui travaille pour la police municipale, parce qu'une femme qui subit une agression peut avoir plus de facilité à aller vers une personne de sexe féminin. Je ne sais pas si la Ville peut intervenir dans le recrutement.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, il y a déjà eu une femme qui a fait partie de l'effectif de la police municipale.

M. LAOUITI : Je n'ai pas dit le contraire. Arrêtez d'être toujours négatif lorsque je prends la parole.

M. BATTAIL : Je pensais simplement que vous ignoriez ce fait.

M. LAOUITI : Non, j'ai déjà discuté avec elle plus d'une fois d'ailleurs.

M. BATTAIL : Et vraisemblablement pour la bonne cause.

A compétences égales et expériences égales, etc., bien sûr, il n'y a aucun obstacle à cela. Nous avons des personnes qui sont compétentes, y compris dans le domaine que vous évoquez. En tout cas, je n'ai jamais entendu de remontée de personnes qui auraient eu à déposer une plainte et qui auraient été, peut-être pas aussi bien reçues qu'elles pensaient devoir l'être, en particulier si cela avait été une femme.

Il n'y a aucune contre-indication à le faire. Cela dépend des candidatures que nous recevons lorsqu'un poste est ouvert. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Il y a eu des femmes et il y en aura certainement en fonction des recrutements.

Pour le moment, je dois dire que nous avons un effectif qui est assez stable parce que les agents s'entendent bien, mais si quelqu'un s'en va et que c'est une femme qui candidate et qui est la meilleure des candidats, bien entendu, ce sera elle qui sera recrutée, comme pour tous les postes dans la Ville.

M. LAOUITI : Ma deuxième question c'est, à contrario, vous avez dit que la culture est 100 % féminine, c'est bien cela, M. CERCEAU ?

M. CERCEAU : Je reprends mes documents, mais oui, il y a deux filières qui ont été pointées comme étant à 100 % représentées par les femmes.

M. LAOUITI : Je crois que vous avez dit la culture.

M. CERCEAU : Filière médico-sociale et filière culturelle.

M. LAOUITI : La médiathèque ne fait plus partie de la filière culturelle ?

M. BATTAIL : On me dit que c'est analysé par grade, donc, c'est peut-être lié à cela. Il est évident qu'à la médiathèque, je connais au moins un Monsieur.

M. LAOUITI : J'en connais deux.

M. BATTAIL : Oui, absolument.

Hors micro

M. LAOUITI : Je crois que j'ai compris En fait ce sont les grades. Quand on est agent administratif, qu'on soit dans la filière culturelle ou pas, on est agent administratif et c'est une statistique lorsqu'on est à un grade supérieur, c'est là qu'on fait les statistiques sur les femmes et les hommes. C'est bien cela, Mme Gaetani ?

Hors micro

M. LAOUITI : J'avais peur pour eux. Merci.

M. BATTAIL :

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ? Nous considérons que nous avons débattu et qu'il faut prendre acte du fait que nous l'avons fait et que le document, comme l'a dit, M. BENOIST, est plus fourni que les années précédentes. Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- Du Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2024.

10. 2025-010 – Approbation du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) relatif au Quartier Saint-Louis

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant c'est l'approbation du contrat de Projet partenarial, dit PPA, relatif au quartier Saint-Louis.

Je ne présente plus le quartier Saint-Louis : une centaine d'hectares en bord de Seine, suivant le périmètre exact que nous lui fixons entre 90 et 120. Pour ceux qui n'en auraient pas conscience, c'est un des derniers grands territoires à aménager en bord de Seine. Il n'y en a plus beaucoup en Région Île-de-France et le quartier Saint-Louis en fait partie.

Son histoire, assez lointaine bien sûr, fait référence à l'industrie avec de très gros tènements industriels, qui ont abandonnés progressivement par les entreprises qui les occupaient, dans les années 70-80.

Depuis cette période, nous les appelons friches industrielles, non pas parce qu'il y a dessus, à certains endroits, de nouvelles formes d'activités, d'industrie qui s'y

développent, pas toujours avec une orthodoxie parfaite. Nous en sommes conscients et c'est d'ailleurs une raison supplémentaire pour souhaiter la transformation de ce site. Nous avons le souhait d'utiliser ce qui doit être maintenant considéré comme une richesse à l'heure de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), c'est-à-dire le fait de ne pas utiliser d'espaces naturels pour les diverses constructions ou activités que nous pourrions avoir à développer. Il est évident que de disposer de terrains tels que ceux-là, c'est une richesse pour un territoire.

Pour faire un peu d'histoire, de tout temps, nous nous sommes intéressés au Clos Saint-Louis, à la fois du temps de sa splendeur, bien sûr, mais aussi depuis qu'il est en friche, avec, au début, une appétence de l'État et des instances supérieures pour ces territoires qui n'étaient pas aussi importants puisque par définition, la loi ZAN n'avait pas fixé de contraintes pour utiliser ces fonciers.

Il y a plusieurs projets qui ont été élaborés avec, par exemple, le franchissement de la Seine avec un pont. Il y en a même eu parfois plusieurs qui arrivaient sur le Clos Saint-Louis du côté de la rive gauche. Ces projets n'ont pas prospéré parce que nous nous sommes heurtés à un sujet qui est le sujet majeur de ce terrain, la pollution, qui est très importante à certains endroits.

Il y a une friche polluée à l'amiante, la friche Saint-Gobain pour ne pas la nommer, les anciens sites Evrite qui sont considérablement pollués à l'amiante. Avec tout ce qui a été fait à l'époque pour organiser la sortie des activités industrielles, une servitude d'utilité publique qui fixe les termes dans lesquels nous pouvons éventuellement commencer à toucher à la pollution, en particulier pour l'étudier de manière plus précise. Tout cela évidemment, ce sont des protections au moment où nous les mettons en place, mais ce sont des difficultés au moment où nous devons les lever.

Dans l'histoire plus récente du Clos Saint-Louis, qu'est-ce qui s'est passé ? Nous allons remonter les dix dernières années. Il y a eu diverses études mais qui n'étaient pas en rapport uniquement et directement avec le quartier Saint-Louis.

Nous nous sommes heurtés à une difficulté, c'est que le quartier Saint-Louis, malgré son attrait économique évident, malgré la richesse qu'il représente en termes de possibilités d'aménagement, que ce soit des logements ou des activités économiques, ne faisait pas partie de la Société coopérative et participative (SCOP) de la Communauté d'Agglomération. Cette dernière considérait que le quartier Saint-Louis ne relevait pas de l'intérêt communautaire. Ne me demandez pas pourquoi, c'était comme cela et tous les obstacles juridiques étaient soulevés pour ne pas en faire un projet communautaire.

Lorsque nous avons repris ce dossier, nous avons bien senti que cela n'allait pas aller tout seul. Lorsque l'État a affirmé son intérêt pour les friches, en le concrétisant par un contrat d'intérêt national avec les collectivités concernées, nous avons suggéré à l'État que si la compétence n'était pas prise par la Communauté d'Agglomération, il fallait quand même continuer à avancer. C'est pour cela que nous nous sommes tournés vers l'Établissement public d'aménagement de Sénart, parce que c'est un établissement de l'État et dans le cadre d'un contrat d'intérêt national, il semblait qu'il y avait, j'allais dire, une filiation naturelle pour que l'État affirme sa volonté d'aménager.

Donc, nous avons travaillé sur des études préalables avec l'Établissement public d'aménagement (EPA) Sénart pendant cette période. Cela nous a amenés jusqu'à une période plus récente où les études avançant, la situation politique évoluant aussi, la Communauté d'Agglomération s'est prononcée sur l'intérêt communautaire du Clos Saint-Louis. Dès lors, il fallait envisager la façon dont nous allions pouvoir se remettre à travailler dans un cadre différent.

Ce qui a été retenu c'est ce Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de manière à associer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou à caractère d'établissements publics à vocation commerciale comme HAROPA, afin de valider ensemble les études nécessaires jusqu'à la phase d'aménagement, avec vraisemblablement un contrat dit de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), à terme pour porter les opérations d'aménagement. Nous sommes toujours dans un schéma assez long, mais là, la Communauté d'Agglomération a choisi de s'inscrire également dans ce dispositif créé spécialement pour les zones en devenir. Il y a un PPA également sur le secteur de Villaroche.

Qu'est-ce que c'est ? C'est une manière de convenir de la répartition des charges pour réaliser lesdites études entre les différents acteurs, en leur accordant à chacun une part de compétences plus avérée. Par exemple la Ville se chargera des études préalables pour le droit des sols et le droit d'aménager puisque c'est la vocation jusqu'ici des communes. Nous ne sommes pas en Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Voilà où nous en sommes. Cela correspond aussi à une perspective de développement pour la friche industrielle Saint-Gobain, qui requiert, comme première étape, que l'analyse de la pollution soit effectuée. S'il y a un preneur potentiel, il veut savoir exactement où il met les pieds et la façon dont il peut envisager son aménagement. Donc, il y a une procédure en cours de levée de la servitude d'utilité publique entre le potentiel acquéreur et Saint-Gobain qui est toujours propriétaire. C'est donc Saint-Gobain qui se charge de la levée de la servitude d'utilité publique.

Je reste convaincu qu'avec 35 ha ou 40 ha pollués à l'amiante, s'il n'y a pas un preneur vraiment solide, je pense que ce sera difficile d'envisager l'aménagement sur tout ce qui est voisin, parce que nous nous heurterons toujours à la proximité d'un terrain pollué à l'amiante.

Ce PPA a été adopté en Communauté d'Agglomération il y a peu de temps. Il doit nous permettre de nous conduire beaucoup plus vers l'opérationnel dorénavant. Nous pensons que cela se phasera à peu près avec les résultats de l'étude de la levée de la servitude d'utilité publique.

Il est proposé une participation de la Ville car c'est une manière de rester associé définitivement à toutes les décisions et à toutes les discussions qu'il peut y avoir sur le Clos Saint-Louis.

Je peux dire que lors des études précédentes réalisées par l'EPA Sénart, les acteurs se sont un petit peu étonnés que la Ville se porte volontaire pour payer une part de ces études. J'ai souhaité le faire pour que nous puissions suivre au plus près.

Voilà ce qui vous est proposé, c'est une des étapes, c'est une étape, je pense, importante du point de vue réglementaire pour l'avancée de ce dossier et à terme aussi pour l'obtention de financement ou la manifestation d'intérêt pour des acteurs économiques majeurs lorsqu'ils voudront s'inscrire dans le processus de ZAC.

Voilà ce dont il est question aujourd'hui. Je pourrai en dire beaucoup plus, mais je pense que cela suscite déjà peut-être des questions ou des interventions.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Nous allons voter pour ce projet partenarial d'aménagement parce que cela fait bien longtemps que nous avons l'impression que cela ne bouge pas véritablement. Effectivement, c'est lié à la pollution des sites et donc des engagements à avoir sur la dépollution de ce secteur. Comme je l'ai évoqué en Conseil communautaire, nous avons peut-être raté l'installation d'un l'atelier de maintenance des Réseaux express régionaux (RER). Cela avait été inscrit un moment donné dans le schéma directeur de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). C'était aussi dans les schémas de l'État.

Après, il y a des petites choses, mais évidemment, nous n'en sommes pas là. Là, nous sommes en train de déterminer l'organisation entre Comité de pilotage (COFIL), Comité technique (COTECH), les différents financements des partenaires dans les études.

Ce territoire a été une partie nourricière du secteur, c'était des vergers, des vignes puis il y a eu l'industrialisation pour faire court. Il a eu une vocation à nourrir les

populations par le travail. Là, nous entendons un projet de plateformes digitales. Nous serons vigilants là-dessus pour privilégier l'économie circulaire, les conceptions sociales qui correspondent au défi climatique. Cela viendra plus tard mais il faudra faire attention à la liaison entre ce secteur et ce que je vais appeler Léo Lagrange, pour penser à ce qu'il y ait un peu de servitude sur le secteur pour ne pas isoler ces zones-là puisqu'il va y avoir des équipements, comme des groupes scolaires, et sûrement autre chose. Donc, il faut que cela bénéficie aussi à cette partie qui est un petit peu isolée.

M. BATTAIL : Avant les autres interventions, juste vous dire que nous n'avons rien contre la SNCF. Je concevais d'ailleurs cela plutôt comme une sorte d'écran vis-à-vis de ce qui se construirait ou ce qui s'aménagerait derrière. Nous avons eu des discussions, nous avons même visité un splendide centre de maintenance mais, c'est la SNCF qui n'a pas donné suite puisqu'il avait d'autres options pour elle. Je crois à Villeneuve-Saint-Georges parce que c'est déjà un centre important pour la SNCF, mais il n'y a pas eu de notre côté de volonté d'éviction, quelle qu'elle soit.

Pour ce qui est de la plateforme numérique, quelle que soit sa forme, il faut voir la réalité des chiffres en face aussi. Nous avons une friche polluée à l'amiante, considérablement, même si nous n'avons pas de détail suffisamment précis. Rien que cela limite les volontés. De ce fait, nous avons toujours entendu parler de faire des plateformes de stationnement de véhicules puisque c'est déjà goudronné. Ce n'était pas très compliqué d'envisager de faire stationner des véhicules. Nous nous sommes vraiment bagarrés avec Saint-Gobain pour trouver quelque chose d'autre pour le quartier Saint-Louis. Un gigantesque parking de véhicules soit en transformation, soit en attente d'être vendu, comme cela existe déjà d'ailleurs, ce n'est pas très vendeur pour l'aménagement que nous pouvons faire autour.

Voilà ce qui a guidé jusqu'ici notre position. Une fois que le PPA aura prospéré, il y aura une autre phase qui permettra de confronter les réflexions qui auront été faites par la puissance publique, en associant les propriétaires pris les uns après les autres. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus simple parce que nous avons affaire à des gros porteurs, si je peux m'exprimer comme cela. Donc évidemment, il y aura nécessairement des confrontations de points de vue, puisqu'il y a bien un moment où il faudra aborder la question de la valorisation foncière et je pense que ça ne sera pas le plus petit des débats à venir.

M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est un petit peu annexe parce qu'il y a aussi le plan du Tzen qui est évoqué dans la délibération. C'est vrai que vu l'ampleur du projet qui est porté, il est vraiment dommage que le Tzen ne se prolonge pas sur Dammarie-lès-Lys et puis sur d'autres secteurs.

M. BATAIL : Cela a toujours été ma position. Nous en revenons au mal français qui est la durée de conception, d'élaboration, de concertation, de tous ces projets. Le Tzen, tel qu'il a été conçu, c'est pour aller à la gare, ce n'est pas autre chose. S'il fait ce trajet-là, c'est parce qu'il a été considéré, du point de vue économique, qu'il fallait transporter les personnes jusqu'à la gare. C'est comme cela qu'Île-de-France Mobilités pouvait espérer rentabiliser, ou en tout cas, ne pas perdre trop d'argent sur ce tronçon. Mais il est évident qu'au moment où la Communauté d'Agglomération s'est étendue vers le nord, nord-est et jusqu'à l'ouest Saint-Fargeau-Ponthierry, le trajet aurait dû être beaucoup plus ambitieux et aller par exemple de Villaroche, en passant par les quartiers nord de Melun, en redescendant par la pénétrante ou une annexe au pont, desservant Dammarie-lès-Lys, allant jusque vers Saint-Fargeau-Ponthierry. Je vous rejoins parfaitement là-dessus. Il n'y a pas de questions et surtout pour ce type de transport. Pour ceux qui ont déjà vu fonctionner les Tzen puisqu'il y en a qui circulent un peu plus haut sur le trajet, ce sont des véhicules énormes qui ne sont peut-être pas les plus adaptés pour circuler dans un centre ancien comme celui de Melun.

L'avenir le dira. Je ne mésestime pas le génie des ingénieurs des Ponts et chaussées pour trouver des solutions techniques pour que cela se passe bien mais ce sont des facteurs d'inquiétude et en tout cas, nous avons peut-être loupé une occasion. Elle peut être rattrapée, il peut y avoir d'autres trajets, d'autres tronçons, peut-être d'ailleurs d'autres modes de transport. Nous avons évoqué une plateforme numérique, il y a certains de ces acteurs qui travaillent sur les systèmes automatiques de déplacement. C'est pour cela que nous voulons travailler avec le Département de Seine-et-Marne qui organise, au plan local, les transports. Il y a évidemment une grosse étude sur le transport puisque cela devient la donnée n°1. Nous savons que nous n'allons pas continuer à nous déplacer uniquement en voiture, même si en Seine-et-Marne, il y a toujours des trajets qui restent compliqués sans véhicule individuel.

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Nous sommes réunis pour voter le financement d'une nouvelle série d'études pour le Clos Saint-Louis. Si ce projet mérite d'être mené avec sérieux, une question s'impose. Combien de millions d'euros d'argent public avons-nous déjà engloutis dans des études qui n'ont abouti à rien ? Depuis des années, nous accumulons les études sur ce quartier, des études d'impact, des études environnementales, des études urbaines, des études économiques, des millions d'euros d'argent public. Lorsque je dis des millions d'euros d'argent public, je ne parle pas d'un, deux, trois, c'est plusieurs millions d'euros.

Le Clos Saint-Louis pourtant en est toujours au même point. Aujourd'hui, nous remettons 1,035 million d'euros sur la table pour financer encore 15 nouvelles

études. Il y a un manque de transparence inquiétant. Ce qui est encore plus frappant, c'est lorsque je vous ai posé la question, M. le Maire, alors que vous étiez ancien adjoint aux finances, ancien vice-président de l'Agglomération aux finances et administrateur de l'EPA Sénart, établissement public qui pilotait justement ces projets d'aménagement.

Si vous ne savez pas combien ont englouti ces études, qui le sait ? Et surtout comment pouvons-nous en toute responsabilité évoquer de nouvelles dépenses alors que personne ici n'est capable de nous dire combien nous avons déjà payé ? Un gaspillage manifeste au profit des bureaux d'études.

En plus, soyons honnêtes, ce projet ne va pas avancer dans les années à venir. Tout le monde sait que les prochaines années seront consacrées au pôle gare. Alors, pourquoi financer de nouvelles études maintenant ? Nous pouvons légitimement nous demander si ces études sont vraiment destinées à faire avancer le projet concerné ou si elles servent surtout à faire tourner les bureaux d'études et les structures qui en vivent très bien.

Nous sommes ici pour gérer les finances de la Ville avec rigueur et responsabilité. Nous ne pouvons pas continuer à signer des chèques en blanc pour des études dont nous savons pertinemment qu'elles ne déboucheront sur rien dans un avenir proche.

C'est pourquoi par respect pour les contribuables et par souci de bonne gestion de l'argent public, à titre personnel, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. BATAIL : Tout à l'heure vous m'avez dit que nous manquions de perspective, je suis convaincu que là, il faut continuer à avancer même si cela a été compliqué. Vous dites que des millions ont été dépensés, quelles sont vos sources pour l'affirmer ?

M. LAOUITI : Mes sources viennent de l'Agglomération Melun Val-de-Seine, M. le Maire. Des agents m'ont parlé de ces chiffres-là et certains élus m'ont dit en off qu'ils ne peuvent pas le dire de manière publique parce qu'ils n'ont pas envie de se mettre en porte à faux par rapport à vous. Mais vous, par contre, vous pourrez les obtenir ces chiffres et nous les donner.

M. BATAIL : M. LAOUITI, ce n'est pas sérieux. Il suffit que quelqu'un vous dise : « cela a coûté 50 millions d'euros » et vous prenez cela pour argent comptant.

M. LAOUITI : Une étude, un projet coûte 1 million d'euros. Vous-même à l'Agglomération, vous avez dit que vous estimez cela à plusieurs centaines de milliers d'euros.

M. BATAIL : Je vais vous donner les chiffres les plus récents pour ce que j'ai eu à piloter directement.

Il ne faut pas mélanger toutes les études entre elles. Vous faites une sorte d'amalgame, mais nous avons par exemple eu la question des ponts et des franchissements de Seine.

M. LAOUITI : Cela ne concerne que le quartier de Saint-Louis.

M. BATAIL : Cela concerne la totalité de l'Agglomération pour savoir s'il faut faire des ponts ou ne pas en faire. Ce n'est pas uniquement la question du quartier Saint-Louis.

M. LAOUITI : Les études sur le fameux port, sur la réhabilitation du Clos Saint-Louis pour en faire un nouveau quartier avec une dizaine de millions d'habitants, ces études datent des années 90.

M. BATAIL : Vous avez vite fait de manipuler les millions, y compris pour les habitants.

M. LAOUITI : Non, une dizaine de milliers d'habitants. Nous parlions de 10 000 habitants pour le quartier Clos Saint-Louis au sein même de ce Conseil municipal. Je crois que c'était en 2014.

M. BATAIL : Je vais vous rassurer là-dessus. C'était fondé sur une étude qui n'a rien coûté ni à l'Agglomération ni à qui que ce soit. C'était basé sur une étude faite par Disney engineering qui se posait la question de prendre l'ensemble de la friche pour pouvoir l'aménager et qui a fait des propositions en termes de logement. Cela n'a pas dépassé le stade de ces études-là.

La deuxième étude a été menée par l'Agence foncière technique de la région parisienne (AFTRP). Elle a mené une pré-étude. Puis, il y a eu la demande d'élaboration d'un plan-guide par une agence d'urbanisme. Là, je le dis de mémoire, nous touchons au million à peu près. C'est effectivement une somme engagée par la Communauté d'Agglomération à l'époque, qui ensuite a choisi de ne pas se saisir de la compétence Clos Saint-Louis. Je veux bien admettre qu'il y a là une contradiction mais elle n'est pas de notre fait. Il ne faut quand même pas me faire porter tout ça.

M. LAOUITI : M. le Maire, je n'ai pas dit que tout était payé par la Ville, j'ai dit que c'est de l'argent public. Nous avons mis des millions d'euros d'argent public dans ce quartier alors que nous savons très bien que dans les prochaines années, la priorité de l'Agglomération, ce ne sera pas le Clos Saint-Louis, c'est le pôle gare. Donc, remettre encore 1 035 000 € sur la table, ce n'est pas nécessaire tant que nous ne savons pas ce que nous allons faire sur ce Clos Saint-Louis.

M. BATAIL : M. LAOUITI, pour voir ce que nous allons faire sur le Clos Saint-Louis, il faut avoir des éléments d'information pour savoir comment nous allons aménager une friche polluée à l'amiante. Cela ne coûtera rien à la Communauté d'Agglomération, ce sera financé par le preneur et le vendeur. Vous ne pouvez pas envisager de vendre un terrain, commercialiser un terrain, faire un aménagement, une ZAC ou que sais-je, sans avoir des éléments financiers à présenter.

M. LAOUITI : Pouvez-vous nous dire très clairement combien nous avons financé depuis le début du Clos Saint-Louis ? Combien ont coûté toutes ces études ?

M. BATAIL : M. LAOUITI, c'est une question malhonnête puisque vous savez très bien que je n'étais pas aux commandes pendant toute une période. Donc, bien sûr que ces chiffres pourraient être extraits mais il faut se mettre d'accord sur le périmètre. Si vous voulez inclure toutes les études qui ont été faites sur les franchissements de Seine, sur la circulation de manière générale dans tout le secteur de la gare, du Clos Saint-Louis, etc., et les imputer à cette opération-là, bien sûr nous pouvons mettre un bon paquet des opérations d'aménagement et des études pour les opérations d'aménagement. Je n'en disconviens pas, mais ce n'est pas parfaitement honnête ni rigoureux dans la façon de présenter les choses. Ce que je peux vous donner, c'est ce qui a été engagé depuis que nous avons travaillé avec l'EPA Sénart, sous pilotage de l'État.

Je fais remarquer quand même que pour les collectivités en question, nous ne sommes pas dans le domaine des millions puisque nous parlons de 285 651,92 €.

M. LAOUITI : Là, c'est vous qui manipulez les chiffres. Quand nous faisons la somme totale, rien que pour cette nouvelle phase, c'est plus d'un million d'euros.

M. BATAIL : M. LAOUITI, je vous parle de ce qui a déjà été dépensé avec l'EPA Sénart, il a été dépensé 285 651,92 €, avec une clé de répartition qui figure d'ailleurs dans le rapport. Vous pouvez faire la règle de trois pour la Communauté d'Agglomération, pour la Ville de Dammarie-lès-Lys. Je vous ai expliqué pourquoi je voulais que la ville soit impliquée et je ne vois pas d'autres moyens que celui qui est proposé pour maintenir le lien avec les collectivités.

Après, nous pouvons aussi choisir de dire que nous nous occuperons de ce projet dans dix ans. Pendant dix ans il y aura des occupations illicites sur l'ensemble de ce territoire, il va falloir les gérer avec toutes les difficultés que cela peut générer, nous sommes bien placés pour le savoir. C'est un choix. Je préfère continuer à, j'allais dire...

M. LAOUITI : À payer.

M. BATAIL : Payer, M. LAOUITI, mais pas des millions, comme vous le dites. Il faut rester sérieux. Cela coûtera des millions quand nous serons à la phase d'acquisition, oui, bien sûr

M. LAOUITI : M. le Maire, l'argent de la Ville, ce sont les contribuables de la Ville de Dammarie-lès-Lys, mais l'Agglomération, la Région, toutes ces administrations, c'est aussi l'argent public.

M. BATAIL : Elles ont leur libre arbitre. Elles choisissent en connaissance de cause là où il est intéressant de mener des études. Si votre propos consiste à dire, c'est très long en France, oui, c'est très long.

Il y a peu, j'étais à une conférence d'aménageurs internationaux pour des grandes villes. Ils ont dit, c'est facile en France, quand nous commençons à regarder un projet, il s'écoule au minimum 20 ans avant que nous arrivions à l'opérationnel. Si nous travaillons en Allemagne, c'est huit jusqu'à dix ans et si nous travaillons à Singapour ou en Extrême-Orient, c'est trois ans. Le temps d'aménagement en France est extrêmement long, c'est extrêmement compliqué. Mais si nous voulons aboutir à quelque chose, je crois que la solution que vous proposez de refermer le dossier, ce n'est pas la bonne solution. En tout cas, ce n'est pas celle qu'a choisi non plus la Communauté d'Agglomération à une écrasante majorité.

M. LAOUITI : La Communauté d'Agglomération, nous savons très bien que sa priorité, c'est le pôle gare. Donc, d'ici les quatre, cinq, six prochaines années, rien ne se fera sur le Clos Saint-Louis. L'étude que nous allons financer aujourd'hui, elle n'aura plus lieu d'être dans six ans.

M. BATAIL : Je ne vois pas ce qui vous permet de dire cela. Il y a par exemple des études qui touchent à la connaissance fine de la pollution sur d'autres secteurs que celui de Saint-Gobain..

M. LAOUITI : Cela fait 20 ans que nous faisons des études sur le Clos Saint-Louis, il n'y a rien qui est sorti, rien, aucun rapport. Nous ne savons même plus combien on a mis dedans.

M. BATAIL : M. LAOUITI, j'ai les chiffres. Nous allons vous communiquer ce qui a été dépensé depuis que l'EPA Sénart a eu à s'en occuper.

M. LAOUITI : Non, pas depuis l'EPA Sénart. Vous choisissez la chronologie. M. le Maire, dans les années 2000, vous étiez bien adjoint aux finances, vous étiez bien dans l'équipe majoritaire. Vous pouvez ressortir tous les chiffres qui ont été dépensés pour le Clos Saint-Louis depuis 20 ou 30 ans.

M. BATAIL : À cette époque, nous n'étions pas engagées, nous communes, dans les dépenses.

M. LAOUITI : Oui mais l'Agglomération, c'est aussi de l'argent public. Même si ce n'est pas vous qui avez engagé de l'argent, vous pouvez nous dire combien d'argent a été engagé sur ce projet-là, vous étiez au courant.

M. BATAIL : Je vais transmettre votre remarque au Préfet parce que celui qui engage le plus d'argent dans tout cela, c'est l'État.

M. LAOUITI : L'État, c'est aussi notre argent.

M. BATAIL : Bien sûr, donc je vais transmettre la question au Préfet en lui disant : « M. le Préfet, aux dires de certains élus de l'opposition, il vaudrait mieux arrêter le projet du quartier Saint Louis parce que nous avons déjà trop dépensé. »

M. LAOUITI : Je ne dis pas qu'il faut s'arrêter, je dis que c'est un projet important, mais je ne pense pas qu'il va évoluer dans les prochaines années et remettre encore plus d'un million d'euros, je suis désolé, ce n'est pas intelligent pour ma part.

M. BATAIL : Revenons à la réalité de ce qui nous concerne. Nous allons inscrire pour la Ville de Dammarie-lès-Lys 27 000 € en investissement, ce qui ne me semble pas une somme considérable au regard des perspectives de développement. On dépense pour, qu'à terme, une situation qui n'est pas satisfaisante, change, évolue. C'est cela faire de la politique. Vous y viendrez peut-être si le destin vous prête chance.

M. LAOUITI : En tout cas, j'espère monter des projets qui seront concrets, pas lâcher des millions d'euros dans des études tous les cinq ans pour ne rien faire derrière. Après, personnellement, je ne suis pas administrateur de l'EPA Sénart, c'est peut-être pour cela.

M. BATAIL : Ce n'est plus l'EPA Sénart, c'est fini. L'EPA Sénart est sorti du jeu. C'est justement, si vous avez bien suivi, la Communauté d'Agglomération qui reprend le flambeau. Pour rappel, il y a aussi HAROPA. HAROPA ne fait pas cela pour dépenser de l'argent, il fait cela pour en gagner à terme, c'est-à-dire développer un projet sur ses emprises portuaires. C'est comme cela que va l'investissement.

Je veux bien reconnaître que cela aurait pu avancer avant, le frein principal a été politique. Il n'était pas économique, des aménageurs, nous en trouvons toujours, mais ce qu'il faut c'est qu'ils sachent exactement ce que l'on veut, et en fonction par exemple de la nature des sols, ce qui est réalisable.

M. LAOUITI : Quand vous dites que le frein était politique, vous parlez de qui ?

M. BATAIL : Je ne nomme personne. Je dis que c'est le politique de manière générale qui n'a pas souhaité s'embarquer dans le projet du Clos Saint-Louis

pendant un moment. Nous en revenons, tant mieux. Je m'en réjouis. C'est une délibération importante qu'a prise la Communauté d'Agglomération.

Je trouve normal qu'un terrain de cette importance dans un cœur d'Agglomération, fasse l'objet de toutes les attentions. Je comprends le souci de l'argent public que je pense avoir aussi exposé dans le débat d'orientations budgétaires. Mais pour autant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas investir sur l'avenir.

M. LAOUITI : Je n'ai jamais dit le contraire. Nous n'avons même pas un rétroplanning sur le premier coup de pioche du Clos Saint-Louis. Nous ne savons pas si c'est un projet à hauteur de 5, 10, 15 ans. Cela fait 20 ans qu'on nous traîne ce projet à base d'études et nous ne savons même pas quel est son avenir. Il y a eu quatre ou cinq projets.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, il faut lire les rapports. Je pense que celui-là, vous ne l'avez pas bien lu ou en tout cas, pas suffisamment. Il y a dedans le timing. Un PPA, cela dure un temps réduit. Ensuite vient le temps de l'aménagement, c'est-à-dire, les coups de pioche que vous mentionnez.

Après, il y aura des choses compliquées. J'ai évoqué la question du foncier, des acquisitions. Tout cela, ce sont des choses compliquées mais nous ne pouvons pas aller plus vite. Là, nous avançons. Il y a un certain nombre de collectivités qui sont autour de la table et qui ont, comme vous l'avez, le souci de l'argent public. Je ne peux pas imaginer que le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS), l'État aient un mépris pour l'argent public. Je n'y crois pas.

Je ne comprends pas bien pourquoi tourner le dos à l'avenir. Après, chacun voit midi à sa porte mais je ne crois pas que ce soit positif.

Je pense que nous avons débattu. Nous allons mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) relatif au Quartier Saint-Louis.

M. BATTAIL : Cela clôt nos débats, mais j'ai une communication à vous faire concernant ce qui s'est passé sur le terrain de football chez nous. Je ne reviens pas sur l'agression, sur la façon dont cela s'est déroulé. Ce que nous pouvons dire à ce

stade, c'est que l'état de la personne blessée semble être meilleur que ce que nous pensions initialement. Donc, c'est le plus important à ce stade-là.

Le deuxième sujet, c'est, qu'est-ce que nous pouvons faire à terme pour que cela ne se reproduise pas. Nous attendons d'abord les résultats de l'enquête pour savoir ce qui s'est exactement passé. En fonction de cela, le Préfet a indiqué qu'il reprendrait la main et qu'il reprendrait contact avec tous les acteurs pour échanger.

Les jugements que nous pouvons avoir, les uns et les autres sur cet incident, je pense que ce n'est pas le moment de les confronter. Nous vous tiendrons informés de ce qui se dira ou de ce qui se fera, sous pilotage du Préfet, avec les autorités départementales pour ce qui concerne jeunesse et sport et la Ligue de foot qui a manifesté le souhait de discuter à un échelon qui ne soit pas uniquement local. Voilà où nous en sommes.

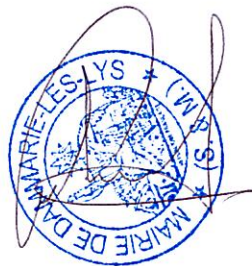
Je vous remercie pour votre patience. Bonne soirée

La séance est levée à 21h20.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Victor GUERARD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-012

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-012

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'obligation de présenter le procès-verbal du conseil municipal de la séance précédente,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2025.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	34	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h05.

À l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Paulo PAIXAO, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER, Patricia CHARRETIER, Catherine DOMENECH, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Janina LE PAPE, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

Absents excusés avec pouvoir :

Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ,

Sosthène PALA MAWA ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET,

Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO,

Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS,
Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER,
Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL,
Sylvie PAGES ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET.

Absents excusés sans pouvoir :

Laurence DELAPORTAS

Christelle RIBOUILLARD.

Observation de séance :

Madame Laurence DELAPORTAS entre en séance à 19h10.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Mes chers collègues, bonsoir. Je vais procéder, comme il est d'usage, à l'appel.

M. le Maire procède à l'appel.

M. BATAIL : Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons commencer cette séance.

1. 2025-001 - Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil municipal du 13 février 2025

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le premier point est la désignation du secrétaire de séance.

Victor GUERARD a levé la main avant même qu'on pose la question. Donc, Victor GUERARD s'il n'y a pas d'objections.

2. 2025- 002 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant est l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Mme Patricia HALUSKA a souhaité démissionner de ses fonctions de conseillère municipale et il faut donc installer un nouveau conseiller.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant. M. Ismaël ROY est le suivant sur la liste puisqu'il y a une personne qui n'a pas souhaité être nommée. Donc, nous vous souhaitons la bienvenue autour de cette table du Conseil municipal. Nous pouvons vous applaudir.

Applaudissements

M. BATAIL : Je vais vous remettre les deux insignes qui matérialise ce que je viens de dire. Faites-en le meilleur usage, vous pouvez notamment les porter lors des cérémonies.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- De l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

3. 2025-003 – Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le PV de la séance du 12 décembre 2024 vous a été adressé. Nous n'avons pas reçu d'objection. Est-ce qu'il y en a à formuler en séance sur ce compte rendu ? Non ?

Donc, nous considérons qu'il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

4. 2025-004 – Information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'information du Conseil municipal sur les décisions qui ont été prises dans l'intervalle de nos deux Conseils.

Est-ce qu'il y a des questions à formuler sur ces décisions ? Pas de questions ?

Il faut noter l'arrivée de Mme DELAPORTAS. Ce n'est pas pour faire remarquer votre retard, c'est juste pour souligner qu'il faut l'inscrire au PV.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- De l'information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

5. 2025-005 – Remplacement d'un membre de la Commission « Qualité de vie »

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant concerne le remplacement d'un membre de la commission « Qualité de la vie ». Nous avons trois commissions « Qualité de la vie », « Cadre de vie » et « Finances ».

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, afin que l'ensemble des tendances représentées au sein du Conseil puisse disposer d'un représentant. La composition de la

commission Qualité de vie a été établie par la délibération 2020-023 en date du 13 juillet 2020.

Mme Patricia HALUSKA, ayant fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de conseillère municipale, laisse un siège vacant au sein de cette commission. Le Conseil municipal est appelé à délibérer afin de procéder au remplacement de Patricia HALUSKA. Je propose donc la candidature de Monsieur. ROY.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Vous êtes accueilli à l'unanimité. Bravo.

Applaudissements

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- De remplacer un membre de la Commission « Qualité de vie ».

6. 2025-006 – Rapports d'orientations budgétaires 2025

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous allons parler ce soir du rapport d'orientations budgétaires. Vous savez que c'est le document qui prépare le budget. Il donne un certain nombre d'éléments, par définition les orientations sur ce que la municipalité a prévu sur le budget de l'année à venir afin que les conseillers puissent en débattre.

Vous avez reçu un document qui est très bien fait et très fourni. Merci, chère Isabelle, pour l'ensemble de ce document qui va presque jusqu'à un document pré-budgétaire.

Pour ma part, je vais me contenter d'une sorte de résumé et de présentation de tous les éléments que vous avez eus, de manière à ne pas alourdir cette séance en relisant tout ce que vous avez déjà eu. Une nouvelle fois, merci pour la qualité des documents fournis parce qu'ils sont réellement exhaustifs et ils reprennent – cela avait d'ailleurs été une suggestion, je crois de M. SEGERER – la même forme pour tous les documents.

Je ne vais pas m'étendre sur le contexte national, si ce n'est pour vous dire que nous avons eu un contexte budgétaire compliqué, cela n'a échappé à personne, ce qui fait, que l'ensemble des documents dont nous avons pu disposer, était peut-être encore plus incertain que certaines années.

Je rappelle que l'effort prévu pour les collectivités territoriales était initialement de l'ordre de 5 milliards d'euros et semble être maintenant de 2,2 milliards d'euros.

Nous ne pouvons pas exclure que tout cela se durcisse au fil du temps. Pour un certain nombre de collectivités, je pense par exemple à la Région Île-de-France, mais aussi au Département de Seine-et-Marne, le sujet est particulièrement compliqué. Pour la Région, c'est entre 7 et 800 millions d'euros qu'il faut trouver sur le budget. Pour le Département, c'est une petite centaine de millions, avec dans le même temps, des marges de manœuvre qui se réduisent quant aux recettes et à la façon de choisir les recettes. Donc, cela devient de plus en plus compliqué d'avoir des leviers pour réagir et s'adapter.

Cela a une conséquence, dont il faut tenir compte dans l'élaboration du budget, c'est que, très vraisemblablement, les subventions auront tendance à baisser et leur attribution sans doute à se durcir, même si dans certains domaines, je pense à la Région, les contrats d'action régionale, les contrats ruraux seraient maintenus au même niveau, voire un petit peu dopés.

Donc, le contexte n'est quand même pas très favorable, même si pour les communes, la situation est sans doute moins terrible, excepté pour les très grosses où les questions se posent dans les mêmes termes que les collectivités que je viens d'évoquer, départements et régions.

Nous pouvons aussi nous poser des questions sur tout ce qui est fonds vert et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui seront encore plus difficiles à obtenir.

Pour les mesures prises qui ne dépendent pas à proprement parler de la loi de finances, il a été décidé une revalorisation des bases fiscales de 1,7 %. Vous savez que la fiscalité locale, c'est le produit du taux d'impôt décidé par les différentes collectivités, par la base fiscale qui, elle, est déterminée par les services fiscaux. Donc, cette année, 1,7 %, cela tient compte des données d'inflation, même si nous pouvons nous dire que l'inflation n'est pas encore complètement maîtrisée. J'imagine bien que tout le monde en est conscient.

Nous allons subir une augmentation importante des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : 12 points sur quatre ans, 3 points par an. Cela impacte directement la masse salariale puisqu'il s'agit de cotisations.

Et puis au niveau de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), il y a des changements dans les mécanismes de calcul qui laissent à penser que cela aura aussi un petit peu tendance à se tasser.

Parallèlement, si nous regardons la situation des finances locales, nous constatons une augmentation des dépenses de fonctionnement de 4,4 %, un dynamisme des recettes qui est essentiellement lié à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives et des incertitudes sur le dynamisme de la TVA. Cela ne nous concerne

pas directement, cela concerne des collectivités de plus haut rang et cela entraîne une difficulté prévisionnelle. Cela conduit ces collectivités à être prudentes et donc, cela touche le système de subventionnement.

Ce que nous pouvons retenir, c'est que ce sont les départements qui sont les plus touchés, puisque les droits de mutation à titre onéreux ont tendance à baisser ces dernières années du fait de la situation des transactions immobilières alors que c'est une bonne partie de la recette des départements. Donc, il est possible que le soutien financier aux collectivités, en particulier aux communes, soit revu.

Tout cela m'a conduit à la prudence, qui doit, de toute façon, toujours s'appliquer en matière d'élaboration budgétaire, mais encore renforcée cette année du fait de toutes ces incertitudes.

Pour ce qui nous concerne, nous prévoyons de conserver un autofinancement suffisant pour essayer de ne pas recourir à l'emprunt. Nous proposerons quand même un emprunt d'équilibre pour avoir une marge de sécurité. Nous n'avons pas mobilisé l'emprunt l'année dernière. Nous verrons que cela impacte évidemment les résultats de la Ville, en particulier, évidemment, en matière d'endettement. Si nous ne contractons pas d'emprunt, nous ne nous endettons pas en plus. Cela coule de source.

Donc, nous envisageons une épargne nette qui pourrait se situer à 3,91. Pour l'instant, c'est une prévision ou en tout cas un objectif. Si nous n'avons pas recours à l'emprunt, nous prendrons sur la trésorerie, plus exactement le fonds de roulement. C'est ce que nous proposons pour autofinancer les dépenses d'équipement.

Petit focus sur la dette de la Ville, avec un taux fixe moyen sur 20 ans qui est de 3,23 %. Pour ce qui concerne la Ville, c'est 22,77 millions d'euros. C'est aux trois quarts du taux fixe et 100 % des emprunts sont classés en 1.1, c'est-à-dire le risque le moins élevé.

Le ratio de désendettement est à 3,23 ans, avec un encours de la dette probable de 997 € et une extinction totale de la dette en 2041. Évidemment, si nous n'empruntons plus du tout pendant toutes ces années-là.

Quelques éléments sur le pacte financier et fiscal avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine. Là, c'est la stabilité, stabilité des dotations, l'attribution de compensation, 3 541 741 €, qui correspond aux transferts et une dotation de solidarité de 531 438 € qui est aussi stable.

En 2025, une perspective de déblocage de deux fonds de concours selon l'état de réalisation des opérations : le début de la restauration des ruines de l'Abbaye et l'aménagement du nouveau CCAS.

Nos orientations demeurent les mêmes :

- poursuivre le soutien aux plus fragiles ;
- améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des 0-11 ans,
- agir pour la prévention de toute forme de délinquance et assurer autant que faire se peut la sécurité des Dammariens ;
- enfin agir pour le cadre de vie. Cela concerne plutôt les opérations d'investissement.

-

Le programme pluriannuel d'investissement a été actualisé. Il n'est pas très différent de ce qu'il était précédemment, mais il va plutôt dans le sens d'une augmentation.

Pour les grandes tendances que nous vous proposons, 1,5 % d'augmentation sauf sur la masse salariale et l'assurance des dommages aux biens. Ce sujet est très compliqué, on en parle d'ailleurs au plan national. Il y a pour les compagnies d'assurance la conjonction de sinistres, que je qualifierai de climatiques, et de sinistres liés à des faits particuliers, pour nous les émeutes. Tout cela conduit les assureurs, non pas à être prudents, mais à être vraiment très frileux sur la reconduction des contrats.

Les premières propositions que nous avons eues étaient totalement inacceptables. Nous avons l'impression de nous assurer pour rien compte tenu des montants maximaux assurés et des franchises en cas de sinistre. Donc, nous n'avons pas donné suite aux premières propositions qui nous étaient faites. Nous poursuivons notre recherche, nous attendons une nouvelle proposition. Merci Rodolphe de nous avoir donné son attache.

Certaines collectivités deviennent leur propre assureur. Je ne dis pas que c'est une solution satisfaisante, je dis simplement que parfois plutôt que de verser des primes considérables, puisque là on nous annonçait 400 000 € avec des franchises absolument invraisemblables. Cela commence à faire des sommes pour constituer une cagnotte au fil du temps et s'il y a un coup dur, puiser dedans.

Il faut bien évidemment tenir compte dans l'analyse qui est faite, de l'assurance responsabilité civil, car nous avons tendance à penser aux bâtiments parce que ce sont les sinistres les plus fréquents. Quand il y a un très gros sinistre, il peut y avoir aussi des conséquences importantes en matière de responsabilité civile et là, les quantums demandés par les personnes victimes peuvent être encore plus importants. Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons tous les éléments d'informations.

En dépenses prioritaires, bien sûr les dépenses obligatoires et réglementaires, qui engagent notamment la responsabilité du Maire, les dépenses pour la sécurité des biens et des personnes et les dépenses contractuelles incompressibles.

Nous nous trouvons dans une situation où les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement. C'est ce que nous appelons l'effet ciseau, c'est-à-dire que cela se croise. Et il y a un moment, où cela devient problématique.

Les dépenses de personnel devraient s'établir à 55,16 % du budget. L'augmentation est due aux revalorisations que je vous ai annoncées, aux cotisations et à la prise en compte des revalorisations de carrière, des évolutions de poste, et aux recrutements.

Tout cela, évidemment, amène des rigidités budgétaires. Lorsque nous avons annoncé que nous supprimions la cérémonie des vœux, nous parlons d'environ 50 000 € sur un budget global d'une quarantaine de millions tout confondu, cela peut paraître peu important à certaines personnes. Sauf que la capacité d'autofinancement est bien moindre et qu'il faut plutôt comparer 50 000 € à cette somme-là, c'est-à-dire à quelque chose qui est de l'ordre de six à sept fois, une fois que nous avons tout payé

Concernant les agents, 367 sont des permanents, 54 % sont dans les filières techniques et l'âge moyen est de 43 ans.

Nous vous proposons d'ajuster les dépenses d'équipement à hauteur de ce que nous sommes en capacité de faire. Nous mentionnons un emprunt d'équilibre dans les recettes d'investissement. Nous verrons si nous le mobiliserons. Cela dépendra de l'état d'avancement des programmes d'investissement. Ce n'est pas le tout d'afficher, nous pourrions afficher plus puisque la situation qui vous a été présentée est très saine. La vraie question, c'est ensuite de les réaliser dans l'année, puisque je vous rappelle qu'un budget doit être sincère et qu'il faut être réaliste sur ce qui sera mené au cours de l'année. C'est ce que nous essayons de faire. Il faut avoir pour cela une petite marge d'ajustement qui est cet emprunt d'équilibre qui sera mobilisé ou pas. Évidemment, tout cela se retrouvera dans l'analyse des chiffres, ceux de l'endettement en particulier.

Vous avez aussi la répartition par grands secteurs : éducation, enfance, citoyenneté, ressources générales, solidarité et aménagement de la Ville, qui est évidemment le poste plus important.

Je vais passer au budget annexe de l'espace Pierre Bachelet avec une présentation de l'ensemble des dépenses et des recettes. Un des faits marquants, c'est le redressement des comptes. Il y a eu des affaires qui ont été, je parle de spectacles, de manifestations, qui ont été conclus en fin d'année et qui sont venus améliorer le

résultat puisque l'espace Pierre Bachelet termine avec un excédent de 104 767 €, ce qui est à saluer puisque cela veut dire que les équipes de l'espace ont bien travaillé. Après des années qui ont été compliquées, les années Covid et post-Covid, nous retrouvons petit à petit un régime de croisière.

Les perspectives : un contexte peut-être plus favorable pour les spectacles avec un bémol quand même sur la situation économique générale qui amène peut-être un petit moins les gens à fréquenter les espaces de loisirs. Un budget de 984 224 € qui est basé sur les recettes 2025 escomptées et les réservations déjà faites. Quatre créneaux Ville pour 185 985 €, 58 événements, avec un objectif de développement du tourisme d'affaires, des manifestations type salons. C'est vraiment un objectif que poursuit l'espace Pierre Bachelet, pourquoi ? Parce que l'occupation des week-ends, ce n'est pas un sujet, c'est pratiquement toujours occupé. En revanche, il y a des créneaux disponibles la semaine et là ce sont plutôt des manifestations de type commercial qui pourraient s'y tenir.

Voilà pour l'espace Pierre Bachelet. Cela termine la présentation que j'ai voulue relativement rapide.

Le débat est ouvert, chacun est invité à y prendre part comme il le souhaite.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, bonsoir à tout le monde.

Je vais commencer comme chaque année à mettre en perspective quelques éléments statistiques nationaux pour les comparer à ceux de notre Commune. Il y a un contexte où les perspectives d'emploi se dégradent, cela a été dit, une inflation qui maintient quand même des prix élevés, des politiques d'austérité comme seule réponse pour réduire la dette publique.

Nous avons un taux de chômage au niveau national qui est de 7,3 %, 17,2 % chez les moins de 24 ans. À Dammarie-lès-Lys, le taux de chômage est de 15 % et pour les jeunes de moins de 24 ans de 22,6 %.

Nous avons un taux de pauvreté qui est proche de 23 % avec une majorité d'habitants ayant moins de 49 ans. La population augmente depuis plusieurs années avec un taux de croissance de 0,9. 41 % de la population a moins de 29 ans. Nous avons 42 % de propriétaires, 37,5 % de locataires en HLM et un peu plus de 18 % de locataires dans le privé. 25 % des familles sont monoparentales avec 84 % de mamans. Et en moyenne, 30 % des personnes de plus de 65 ans vivent seules à Dammarie-lès-Lys.

Les chiffres devraient donc nous indiquer la voie à suivre pour répondre au mieux à ces difficultés et à prioriser certains domaines.

Concernant le budget, il a été dit que la baisse se limitait à 2,2 milliards d'euros, pour nous faire croire qu'il y avait des améliorations en comparaison du budget Barnier. Sauf que quand on regarde de plus près, cela a été dit, hier pour le Dispositif de lissage des recettes des collectivités (DILICO), c'est le dispositif de mise en réserve et de dotation à plus de 2 000 communes. Il y a 1,2 milliard d'euros sur le gel de la TVA, à cela, il faut ajouter 1,35 milliard de baisse du fonds vert, 1,4 milliard d'augmentation de quatre points de cotisations retraite, un déficit dû essentiellement au déséquilibre d'emplois dans la fonction hospitalière. Il faut aussi ajouter 487 millions d'euros en moins pour les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, 150 millions d'euros de baisse de la DSIL, les dotations de soutien à l'investissement local. Nous avons vu que nous en bénéficions dans les décisions du Maire. 200 millions d'euros de moins pour le plan vélo, 47 millions d'euros de baisse de fonds de soutien aux activités périscolaires, 30 millions d'euros de crédits en moins pour la politique de la Ville, 700 millions d'euros de baisse de financement des infrastructures de transport et de mobilité. Il y aura 130 millions d'euros prélevés sur les agences de l'eau, 6 millions d'euros de baisse de ressources pour l'Agence nationale du sport. Je pourrais en rajouter, nous arrivons à plus de 7 milliards d'euros de baisse des dotations aux collectivités. En tout cas, cela représente un poids de cet ordre-là pour les différentes collectivités.

Certaines de ces contraintes budgétaires ne nous touchent pas directement, vous l'avez évoqué, mais du fait de financements croisés, forcément, nous serons impactés.

Quant aux orientations budgétaires qui nous ont été présentées, nous ne voyons pas apparaître la phase 4 du centre-ville, nous ne voyons pas non plus ce qui nous a été annoncé sur la salle de sport, sur la réhabilitation de Jean Zay. Et puis, nous notons des dépenses d'équipement en baisse. Donc, nous allons attendre le vote du budget pour avoir une vision plus juste des choix de la municipalité et voir les priorités issues des objectifs qui se dégagent dans un contexte certes difficile.

Je vais enchaîner sur l'espace Pierre Bachelet. Nous sommes malgré tout inquiets parce qu'il y a des baisses de dotation dans le domaine de la culture et nous constatons que près de la moitié de l'occupation de l'espace est pris par des conventions, séminaires, salons pour une salle de spectacles. Voilà ce que je tenais à dire dans ce débat.

M. BATTAIL : Y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous en prie, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : M. le Maire, mes chers collègues.

Nous sommes aujourd'hui appelés à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2025. Si ce document d'orientations budgétaires a pour objectif de tracer

une ligne claire sur la gestion financière de notre Ville, force est de constater qu'il soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Vous faites un constat macroéconomique qui masque un manque de vision locale. Le rapport consacre une large partie des éléments économiques nationaux et internationaux, croissance post-JO, inflation, déficit public, autant d'indicateurs, qui bien que pertinents pour l'analyse globale ne nous renseignent en rien sur la gestion concrète de notre Ville. C'est une manière commode de détourner le regard des choix budgétaires qui nous concernent directement.

Dammarié-lès-Lys n'est ni Bercy ni Bruxelles. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les arbitrages locaux, comment améliorer le quotidien des Dammariens ? Comment préserver nos services publics et nos équipements municipaux ? Comment assurer un développement équilibré et durable de notre Commune ? Ces questions restent malheureusement en suspens.

Nous observons en effet un effet ciseau inquiétant entre recettes et dépenses. Le rapport souligne que les dépenses augmentent de 1,5 % alors que les recettes progressent de 2,72 %. Nous pourrions croire à une embellie, mais ce serait une illusion. En réalité, nous voyons bien que la capacité d'autofinancement de la Ville se réduit et que notre épargne nette est négative de près de 1 million d'euros. Cela signifie quoi concrètement ? Que nous devons soit couper dans nos dépenses d'investissement, soit vendre des biens communaux, soit en empruntant encore davantage et plutôt que d'avoir un plan clair pour redresser cette situation, on nous propose des ajustements techniques qui ne règlent pas le problème de fond.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) démontre un manque de stratégie pour sécuriser notre capacité d'investissement. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoit 52,6 millions d'euros pour plusieurs années, mais avec peu de détails sur la priorisation des budgets. Quels sont les chantiers qui sont réalisés en premier ? Quelles infrastructures seront améliorées en priorité ? Quelles sont les marges de manœuvre réelles ? Là encore, nous avons des chiffres, mais pas de véritable vision.

Pire encore, le recours à l'emprunt est flou. Un montant de 2,56 millions d'euros est annoncé, mais sans garantie sur les conditions de financement. À l'heure où les taux d'intérêt restent incertains, où est la prudence budgétaire dont vous vous réclamez ?

D'autre part, les choix politiques sont absents, ainsi le débat est confisqué. Un DOB, c'est avant tout une discussion sur les priorités d'une ville. Or, ici, nous avons une liste de contraintes budgétaires sans réelles ambitions politiques, rien sur la transition écologique, rien sur le renforcement de nos services publics, rien sur la dynamisation du commerce local, rien sur un plan sérieux pour la sécurité et la

médiation sociale. La municipalité semble se contenter de gérer l'existant en attendant que la situation s'améliore d'elle-même, mais une ville ne peut pas se contenter d'être spectatrice de son avenir. Il faut des choix forts, il faut des engagements clairs, il faut un cap.

En conclusion, nous assistons à un débat d'orientations sans orientation. Nous aurions aimé un DOB qui trace des perspectives claires et qui engage un véritable dialogue sur les priorités pour Dammarie-lès-Lys. Au lieu de cela, nous avons un document comptable qui se contente d'acter des contraintes et de gérer à court terme. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela. Nous devons être plus ambitieux, plus exigeants pour notre Ville et pour ses habitants. Merci.

M. BATAIL : La vision claire dans une période incertaine, je suis d'accord avec vous, c'est difficile de l'avoir. À mon avis, la seule réponse adéquate est d'être prudent. C'est ce que nous faisons dans ce budget.

Lorsque vous affirmez qu'il n'y a pas de cap, pardonnez-moi, il y a un cap, celui du maintien de tous nos équilibres financiers. Vous pouvez dire que nos orientations budgétaires ne servent à rien, que vous n'y trouvez pas ce que vous souhaitez y trouver, mais le document qui vous est fourni est extrêmement étoffé. Je me suis même fait la réflexion qu'avec un document comme cela, bien sûr, il y aura une séance budgétaire, mais il y a déjà beaucoup d'éléments qui sont donnés.

Je pense que dans une période telle que celle que nous avons connue d'inflation très soutenue, qui a tendance à se tasser, encore que, je pense que s'en sortir comme nous nous en sortons, d'ailleurs vous pourrez trouver des éléments d'autres villes en comparaison, je rappelle que les collectivités doivent présenter des budgets à l'équilibre. Nous pouvons faire ce que nous voulons, le levier qui reste aux collectivités pour atteindre un peu plus certains objectifs c'est celui de la fiscalité. Et la fiscalité qui reste aux communes, c'est la fiscalité foncière. Il n'y en a plus d'autres.

Je dis simplement que l'objectif que nous nous sommes fixés, est de maintenir nos équilibres. Lorsque vous dites que nous serions en train de surendetter la Ville, la négation est apportée par les chiffres que nous vous avons présentés et que vous pouvez contester.

Hors micro

M. BATAIL : Je dis simplement que les chiffres présentés sont parfaitement contraires avec ce que vous avez affirmé. Je rappelle en guise de conclusion que les orientations budgétaires, ce n'est pas le budget.

Le moment du budget est celui où on peut dire : « M. le Maire, vous auriez dû mettre 10 000 € à tel endroit, 50 000 € à tel endroit », etc. Ce n'est pas celui des

orientations budgétaires qui ne sont là que pour cadrer l'équilibre général. Lorsque nous lisons les documents qui sont présentés par beaucoup d'autres collectivités, ils ne sont pas aussi détaillés que ceux que nous vous communiquons. Nous ne pouvons pas vous communiquer le budget avant les orientations budgétaires.

Donc, à ce stade-là, nous donnons de la manière la plus transparente possible les chiffres qui nous permettent de nous orienter pour la préparation du budget.

M. LAOUITI : J'ai l'impression que vous êtes en train de vous contredire. Vous nous dites que ce n'est pas le budget, c'est un débat d'orientations budgétaires, mais que votre DOB vise à contenir les finances à l'équilibre. C'est exactement ce que je critique. C'est un document comptable. Nous aurions voulu savoir dans ce débat d'orientations budgétaires quel est le projet de la Ville pour les équipements sportifs, quel est le projet de la Ville pour la sécurité, quel est le projet de la Ville pour la médiation sociale. Vous ne nous donnez aucune orientation, vous ne nous donnez que des chiffres. Bien entendu les chiffres, nous les aurons le jour du budget, mais qu'est-ce que vous prévoyez pour cette année 2025 en termes d'équipements, en termes d'écoles, en réhabilitation des bâtiments. Vous ne nous dites rien. Ce n'est que des chiffres. La moitié du document ne concerne même pas la Ville de Dammarie-lès-Lys. C'est bien cela que je critique, M. le Maire.

M. BATTAIL : Vous avez dans ce document un certain nombre d'éléments qui concernent Dammarie-lès-Lys. Lorsque nous disons, par exemple, que nous allons nous occuper des vestiges de l'Abbaye du Lys, du transfert du CCAS, je ne sais pas ce que je peux dire de plus précis là-dessus, si ce n'est que tout cela sera confirmé au moment du budget. Je suis assez étonné de votre réflexion. Il ne s'agit pas des orientations de la Ville pour les dix ans qui viennent, il s'agit des orientations de la Ville pour l'année qui vient.

M. LAOUITI : J'entends bien, c'est-à-dire que cette année, la Ville va juste se limiter aux vestiges de l'Abbaye, à déplacer le CCAS. Vous prévoyez quoi pour la jeunesse ? Vous prévoyez quoi pour la sécurité ? Quels seront les investissements ? Vous prévoyez quoi pour la culture ? Vous prévoyez quoi pour l'éducation ? Nous n'avons aucun élément là-dessus.

M. BATTAIL : Il y a dans le document, je suis désolé de faire référence à cela plutôt qu'aux diapositives présentées, des éléments beaucoup plus précis. En particulier, un camembert qui indique la répartition de ce que nous allons mettre pour la citoyenneté, l'enfance...

M. LAOUITI : J'entends bien, mais ce n'est que des chiffres de manière globale. Je voudrais savoir concrètement ce que vous voulez faire pour notre Ville. Vous pouvez nous le dire, vous êtes au courant, vous êtes le Maire. Donnez-moi un exemple de

projet pour la sécurité, un exemple de projet pour la jeunesse. Vous savez ce que nous allons faire en 2025.

M. BATTAIL : Mais c'est le propre de ce document et du débat que nous devons avoir à ce stade-là. Au moment du budget, nous retrouverons tous les éléments que vous évoquez, ce que nous allons faire concrètement dans l'année.

Je peux convenir avec vous que l'exercice du débat d'orientations budgétaires est un peu complexe, d'ailleurs précédemment nous le regroupions avec le budget, c'est-à-dire que nous présentions des données générales, puis dans la foulée, nous présentions le budget. Puis, le CGCT a fixé qu'il fallait un débat d'orientations budgétaires en amont. Donc, nous donnons des éléments chiffrés sur la situation budgétaire de la Commune. Je trouve que vous critiquez un petit peu vite. Vous avez été élu aux finances, malgré le contexte, particulièrement difficile, les finances de la Ville, contrairement à ce que vous avez affirmé à un moment, ne se sont absolument pas dégradées.

M. LAOUITI : Je n'ai jamais dit cela.

M. BATTAIL : Si, vous avez dit cela. Je pense que nous pourrions le retrouver dans les minutes.

M. LAOUITI : Nous pourrions le retrouver si vous voulez, je peux vous donner mon document. Je peux le relire. Je n'ai jamais dit cela, M. le Maire.

M. BATTAIL : Je vous dis qu'à ce stade-là, nous nous sommes fixés comme objectif de maintenir les équilibres de gestion de la Ville, c'est-à-dire une situation d'endettement favorable et nous détaillerons dans le document budgétaire l'ensemble des choses que nous faisons. Quand nous affichons plusieurs millions d'investissements par exemple, nous savons que nous allons pouvoir les faire. Je comprends que cela puisse être frustrant aujourd'hui, mais cela va venir en son temps. Donc là, ce que je peux dire, c'est que les perspectives budgétaires de la Ville sont satisfaisantes, en particulier si nous nous comparons à d'autres villes. C'est tout ce que l'on pouvait vous présenter à ce stade-là en vous donnant les grandes orientations comme nous l'avons fait, sans entrer dans le détail, car c'est le document budgétaire qui va le faire. C'est le document budgétaire qui donne la vérité de ce que va faire une commune et le compte administratif qui est la vérité de l'exécution, nous le savons bien, vous comme moi. Ce n'est pas particulier ni à la Ville ni à une situation d'aujourd'hui.

Je suis navré que cela ne vous agrée pas, mais une nouvelle fois, nous pourrions vous faire parvenir des documents que nous avons collectés dans d'autres collectivités et vous verrez que par rapport aux documents qui vous est fourni, il y a déjà beaucoup plus d'informations, et pas uniquement nationales, mais des éléments qui concernent le contexte local.

Il faut juste faire chaque chose en son temps, nous ne sommes pas là pour débattre de la politique générale de la Ville à dix ans. Je vous rassure et vous le savez bien, il y aura des élections municipales d'ici là et vous aurez tout le loisir de présenter vos options pour le futur. C'est comme cela que cela se passe dans les collectivités territoriales, cela ne se passe pas autrement.

M. LAOUITI : J'ai simplement dit que j'aurais aimé entendre les vôtres ce soir, au moins pour l'année 2025.

M. BATTAIL : Elles vous ont été données dans le document. Relisez-le, vous y trouverez beaucoup d'informations.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. AICHI.

M. AICHI : Bonsoir.

J'ai relevé un point de détail sur le document. Il est question d'un projet de halte-garderie, avec une mention de réserve de validation des services de la CAF. Cela sous-entend, si les services de la CAF qui sont aussi impactés que les collectivités en termes de budget, s'ils ne donnent pas de suite, ce projet sera reporté ou pas réaliser dans les délais consentis. Quid de la mise en place d'un service public de mode de garde dans le cadre de la loi Plein emploi. Nous avons des modes de garde, mais qu'en est-il si la CAF ne donne pas suite à ce projet de halte-garderie ?

M. BATTAIL : Ce n'est pas une question budgétaire dans ce cas précis. Il s'agit de l'agrément sur les modes de garde. Tant que nous n'avons pas signé avec la CAF au bas du document, nous restons prudents. Cela rentre dans nos orientations, j'espère que cela se concrétisera. Il nous a semblé qu'il était utile de diversifier les modes de garde proposés pour les jeunes enfants.

Il y a un sujet qui est compliqué, qui est le sujet des assistantes maternelles. Je parle sous le contrôle de mes deux collègues. Nous savons que c'est un métier qui est sans doute difficile et qu'il y a moins de « clientèle », si je peux m'exprimer ainsi, pour ce mode de garde. Les gens privilégient les structures collectives. Cela ne veut pas dire qu'un système est supérieur ou bien meilleur qu'un autre, cela veut juste dire qu'il faut s'adapter à ce qu'est la demande.

Effectivement, tant que la CAF n'a pas validé, tant que nous n'avons pas l'aval définitif, je ne peux pas certifier que cela se fera. C'est un projet bien enclenché mais je reste prudent.

Y a-t-il d'autres ? M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est juste pour signaler une petite coquille, page 27, sur la création d'un « Pump Truck », je ne pense pas que ce soit pour les camions. C'est plutôt un « Pump Track ».

M. BATAIL : Vous avez raison. Cela n'a rien à voir avec les camions.

Donc, vous voyez, il y a aussi des éléments précis qui ont été indiqués et une nouvelle fois, nous précisons les choses au moment du budget.

Par exemple, sur les questions de sécurité, nous avons atteint le chiffre de 10 agents de police municipale et 2 Agents de surveillance de la voie publique (ASVP). C'est ce que nous nous étions fixés lorsque nous avons présenté un programme il y a quelques années maintenant. Je pense que c'est quelque chose qui donne satisfaction. Nous pouvons nous poser la question de savoir s'il faut encore étoffer ce service. Cela peut faire partie des perspectives et des questions que l'on se pose, mais il faut aussi que cela corresponde à la façon de fonctionner des agents, à ce qu'ils souhaitent. Il ne s'agit pas, à mon sens, d'imposer forcément tout ce que nous pourrions souhaiter. Nous pourrions souhaiter avoir 60 agents sur la Ville, au-delà du fait que ce serait compliqué budgétairement, il faut avant tout penser à l'organisation, aux missions. Et il y a les investissements, les équipements, nécessaires pour ces policiers municipaux.

Je vous propose que nous considérions que nous avons débattu puisque c'est ce qu'on nous demande. On ne nous demande certainement pas une approbation ni un blanc-seing, mais de tenir un débat pour le budget de la Ville et pour l'espace Pierre Bachelet.

Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- Du rapport d'orientations budgétaires 2025.

M. BATAIL : Nous allons passer au point suivant. C'est le renouvellement d'une garantie d'emprunt. Et c'est M. PAIXAO qui a la parole.

7. 2025-007 – Foyers de Seine-et-Marne - Renouvellement de garantie d'emprunt pour modification de 4 lignes de prêt concernant les Résidences Picardie 1 et 2.

M. Paulo PAIXAO, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire.

Les Foyers de Seine-et-Marne sollicitent la Ville dans le cadre d'un réaménagement d'emprunts auprès de la Banque des territoires qui concernent les quatre lignes de prêt sur le tableau de ce rapport, pour les opérations de réhabilitation des résidences Picardie 1 et 2, déjà garanties par la Commune. Cela se traduit par un rallongement de la durée du remboursement de trois ans, de 21, nous passerions à 24 ans et une modification de taux indexé sur le Livret A. Ce

réaménagement a été contractualisé dans l'avenant n° 165158 signé le 23 octobre 2024 par la Banque des territoires et les Foyers de Seine-et-Marne.

Il est proposé aux membres de ce Conseil municipal, de décider de renouveler la garantie d'emprunt sur la base de l'avenant en annexe de ce rapport.

M. BATTAIL : Merci, Paulo.

C'est un rapport classique sur le logement social, son amélioration où on apporte une garantie d'emprunt.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Nous allons le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est donc l'unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- De renouveler la garantie d'emprunt pour modification de 4 lignes de prêt concernant les Résidences Picardie 1 et 2

M. BATTAIL : Nous allons passer aux classes transplantées, Mme CHARRETIER.

8. 2025-008 – Classes transplantées 2025 - Attribution de subventions aux coopératives des écoles élémentaires de la Ville

Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire : Merci, M. le Maire.

Chaque année, les écoles élémentaires de la Ville présentent des projets de classes transplantées en sollicitant une participation financière de la Ville. Pour l'année scolaire en cours, la municipalité a souhaité poursuivre son soutien aux classes de découverte dans les mêmes conditions, sous réserve de la validation par l'inspection de l'éducation nationale.

Les écoles de plus de 10 classes, Paul Doumer, Maurice de Seynes et Henri Wallon pourront compter sur le financement de trois classes de découverte maximum et de deux rondes pédestres ou cyclistes par an.

Les écoles de plus de 3 classes et jusqu'à 10 classes : François de Tessan, René Coty et Adrienne Bolland pourront compter sur le financement de deux classes de découverte maximum et d'une ronde pédestre ou cycliste par an.

Les écoles comptant jusqu'à trois classes : celles de Vosves pourra prétendre au financement d'une seule classe de découverte par an.

Une école a déposé une demande pour l'année scolaire 2024-2025. Les crédits sont inscrits au budget 2025. Trois fois 2 000 €, somme versée à la coopérative de l'école

Maurice de Seynes pour l'aide au financement d'un séjour de classe de découverte à destination de Buthiers, en Seine-et-Marne du 5 au 8 mai 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider d'attribuer dans le cadre des classes transplantées une subvention d'un montant de 6 000 € à l'école Maurice de Seynes, de verser les subventions correspondantes sur le compte des coopératives scolaires après validation du projet par les services de l'éducation nationale et à l'issue du séjour sur présentation de justificatifs financiers, facture acquittée et participation des familles.

M. BATTAIL : Merci, Mme CHARRETIER.

Y a-t-il des questions ou interventions ? Oui, je vous en prie.

Mme DOMENECH : Bonsoir.

J'étais déjà intervenue dans ce sens lors de la commission Qualité de vie. En fait, je me posais la question de savoir s'il était envisageable de permettre une petite subvention supplémentaire, même si elle est déjà effectivement conséquente, aux écoles qui sont engagées dans un projet, sachant que là, il n'y a pas du tout de classe Total financée pour l'école. Donc cela repose beaucoup sur un autofinancement des classes. Ce sont les familles qui au bout du compte alimentent cette caisse qui va permettre de payer la classe découverte d'une part. D'autre part, avec un petit bonus supplémentaire, cela permettrait de ne pas trop s'épuiser dans ces fameuses actions, et surtout de solliciter en permanence les parents et peut-être de faire baisser un petit peu la part personnelle demandée à chaque famille pour chaque enfant.

Je me permets de demander cela en sachant que toutes les écoles ne sont pas engagées dans un projet. En fait, c'est en vertu de cela que je pensais que, peut-être, c'était quelque chose qui pourrait être accepté par la Ville, d'affecter une subvention un peu exceptionnelle, supplémentaire. Est-ce que c'est envisageable ?

M. BATTAIL : Nous sommes partis du principe, c'est un débat que nous avons déjà eu, que nous partions des projets validés et qu'ensuite nous pourrions réexaminer. Donc, s'il y a ponctuellement besoin d'un coup de pouce, je n'ai pas d'objection là-dessus. Nous verrons comment cela peut être porté techniquement, quel que soit le cofinancement que nous trouvons.

Je n'ai pas de sujet avec cela, mais ce que nous voulons surtout, c'est que ce soit des projets complètement construits. J'entends que cela consomme du temps et de l'énergie, c'est aussi une manière de construire les projets et de s'assurer que l'ensemble des personnes y adhèrent. Nous avons vu des initiatives qui ont capotées. Est-ce que c'est pour des raisons budgétaires, un manque de volonté, non

pas des enseignants qui en sont les moteurs mais peut-être des parents lorsqu'ils sont confrontés à la réalité ?

Mme DOMENECH : C'est vrai que dans le cadre des classes découvertes, la plupart du temps pour tous les collègues enseignants, ce sont des projets qui sont réfléchis. Donc, cela veut dire qu'on devrait être capable de pouvoir le faire pour toutes les écoles. Du coup, je ne suis pas certaine que ce soit possible financièrement.

M. BATAIL : Si toutes les écoles répondent, nous devrons probablement, compte tenu du contexte, rester dans une épure qui ne s'éloignera pas trop de celle que nous proposons. En revanche, s'il s'avère qu'il y en a qui ne sont pas au rendez-vous, peut-être que nous pouvons arriver, avec une explication collective, à soutenir un projet qui est construit, car il ne s'agit pas de dire que nous privilégierions les uns plutôt que les autres. C'est parce qu'il y en a d'autres qui n'ont pas pu arriver à le monter. Donc, en tout cas à regarder avec les services.

M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, je voulais ajouter, puisque nous avons déjà parlé des classes transplantées, que les écoles rencontrent des difficultés de trésorerie. Je vais rappeler que nous avons fait une proposition, que nous avons demandé à ce que la Mairie puisse faire une avance sur subvention dès lors que les projets avaient été lancés et que les subventions ont été accordées pour faciliter les engagements auprès des transporteurs ou des lieux d'hébergement.

M. BATAIL : On me dit derrière moi que c'est déjà le cas.

Mme DOMENECH.

Mme DOMENECH : Je me permets d'intervenir, nous sommes remboursés sur la base des factures.

M. BATAIL :

Hors micro

Mme DOMENECH : Oui, cela d'accord, mais ce qu'a soulevé M. SEGERER, c'est que souvent, il faut verser des arrhes qui peuvent être d'un montant relativement important et cela peut être compliqué pour la coopérative scolaire. C'est dans ce sens-là, je pense, que tu es intervenu.

M. BATAIL : Ce qui est peut-être compliqué alors à ce moment-là, c'est lorsque cela ne se passe pas comme prévu et que nous entrons dans le système de l'annulation. Cela risque d'être compliqué en sens inverse mais je ne suis pas contre.

Mme DOMENECH : Cela soulève un problème en effet. C'est vrai que nous pouvons ne pas récupérer une partie des versements, effectivement.

M. BATAIL : On peut re-regarder un petit peu tout cela et comment cela peut être amélioré dans le fonctionnement, sans pour autant compliquer le fonctionnement global.

Y a-t-il d'autres interventions, d'autres questions ? Non, nous allons le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'attribuer des subventions aux coopératives des écoles élémentaires de la Ville.

M. BATAIL : Le point suivant, c'est le rapport sur l'égalité femmes-hommes. C'est bien, on l'a mis dans le bon sens cette année. Avant, on disait hommes-femmes. **M. CERCEAU**, vous avez la parole.

9. 2025-009 – Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2024

M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller municipal délégué : Merci, M. le Maire.

L'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales précise que dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, pour le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport présenté expose l'état du sexisme en France et les chiffres clés, l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité, la structure de la population de Dammarie-lès-Lys, sous l'angle égalité femmes-hommes et les actions menées par la Ville sur le territoire ainsi que les perspectives.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider de prendre acte du rapport de la situation sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire de Dammarie-lès-Lys. Il vous a été joint au dossier le rapport en question qui est plus fourni que l'année précédente, avec des données macros dont je vous laisserai prendre connaissance, pour m'attacher plutôt à ce qui concerne notre collectivité. Sur la question des services, avec une population de 375 agents repartis pour 36 % d'entre

eux hommes et le reste étant des femmes. À noter que nous sommes trois points de plus que la moyenne de la fonction publique territoriale. Une répartition par filière, sept filières où les femmes sont absentes pour l'une d'entre elles, à savoir la police municipale et par contre sont à 100 % présentes sur deux autres, le médico-social et le culturel.

Une représentation aussi par catégorie. Les femmes sont plutôt bien représentées dans la catégorie A avec 80 % des effectifs. Une forte proportion également sur le temps partiel. Nous en revenons toujours au même sujet, temps partiel choisi ou subi. Et puis une très forte représentation en comité de direction puisqu'elles sont présentes pour 62,5 % du comité en question.

Nous retrouvons après les emplois d'encadrement avec une représentation significative sur les postes de direction, que ce soit directeur ou DGA.

Concernant la formation, une formation a été dispensée le 16 décembre sur les femmes victimes de violences de couple, dispensée par Paroles de Femmes. Ont été concernés un certain nombre d'agents en lien avec le public, vous avez la liste jointe.

Et puis ensuite, des données qui s'attachent plutôt à la population globale de la Ville avec des répartitions par sexe et par âge. À noter un relatif équilibre entre les hommes et les femmes sur l'ensemble de la population.

M. BENOIST

Je soulignais tout à l'heure, que sur 25 % de familles monoparentales, il y a une plus forte proportion de femmes seules avec enfants que d'hommes seuls avec enfants.

M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller municipal délégué : Sur la scolarisation, sur la tranche 18-24, les femmes sont plus représentées que les hommes. En revanche, visiblement, elles arrêtent au niveau bac+3, voire bac+4, et ce sont les hommes qui sont plus fortement représentés sur les formations de type bac+5.

Sur les activités et emplois des 15 à 64 ans, nous retrouvons un taux d'occupation en emploi de plus de 60 % de cette tranche d'âge avec une représentation plus importante des hommes que des femmes, 65 pour les hommes, 57 pour les femmes. Nous avons ensuite une répartition selon le statut professionnel avec une forte représentation de l'emploi salarié à la différence de l'emploi non salarié et avec une représentation quasiment à parité puisque des femmes sont quasiment présentes pour 50 % de ces emplois salariés.

Ensuite, nous avons la répartition par secteur d'activité, le statut et les conditions d'emploi pour la population. 94 % de cette tranche de population est salariée.

Pour finir, sur les écarts en termes de rémunération, il existe, à l'exception peut-être de la catégorie employée où nous sommes quasiment à zéro, encore des écarts de rémunération pour les femmes dans les différents secteurs et avec une moyenne d'ensemble à -4, tout de même.

Dans le cadre des actions menées par la Ville, journée nationale le 8 mars qui s'est traduite par différents événements : expositions, spectacles et découverte d'écrivaines le lendemain à la médiathèque. Le 25 novembre par des actions de prévention entre le 18 et le 27 à l'espace Albert Schweitzer, expositions, pièces de théâtre, ateliers de prévention, initiation au self-défense, jeux et lecture. Et puis une action en lien avec le fait de favoriser la création d'entreprises pour les femmes qui tout de même avaient une plus forte volonté de création en 2024 que les hommes puisqu'elles étaient à 48 % contre 40 % pour les hommes sur ce segment-là. Donc, la mise en place d'un atelier pour la création d'entreprises pour les femmes. Vous avez le détail sur le document. Et puis pour finir, le 13 juin, une journée de sensibilisation sur la mixité dans le sport, organisée par le service des sports en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif de Seine-et-Marne.

En termes de perspectives, la poursuite des actions menées en 2024, une incitation pour les associations subventionnées par la Ville à œuvrer sur l'égalité femmes-hommes, qui est un point déterminant dans l'obtention des subventions. Intégrer la préoccupation de l'égalité femmes-hommes dans l'espace public, notamment dans l'aménagement urbain et puis former des agents qui travaillent auprès des enfants et des jeunes sur la lutte contre les stéréotypes sexués.

Voilà, M. le Maire.

M. BATTAIL : Merci Rodolphe.

Il s'agit d'un autre débat. Donc, s'il y a des prises de parole. M. BENOIST peut-être.

M. BENOIST : Nous sommes assez satisfaits de ce rapport qui est bien plus fourni que l'an dernier. Un certain nombre de nos remarques ont été prises en compte, nous vous en remercions, y compris sur le temps partiel, là aussi, il a subi une petite évolution. Je vous remercie.

M. BATTAIL : Merci.

Oui, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Je voudrais revenir sur deux chiffres. Sur la police municipale, c'est 100 % masculin, c'est bien cela ? Je ne sais pas dans quelle mesure la Ville peut intervenir en termes de recrutement, mais je pense que ce serait intéressant de

voir si nous pouvons avoir au moins une femme qui travaille pour la police municipale, parce qu'une femme qui subit une agression peut avoir plus de facilité à aller vers une personne de sexe féminin. Je ne sais pas si la Ville peut intervenir dans le recrutement.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, il y a déjà eu une femme qui a fait partie de l'effectif de la police municipale.

M. LAOUITI : Je n'ai pas dit le contraire. Arrêtez d'être toujours négatif lorsque je prends la parole.

M. BATTAIL : Je pensais simplement que vous ignoriez ce fait.

M. LAOUITI : Non, j'ai déjà discuté avec elle plus d'une fois d'ailleurs.

M. BATTAIL : Et vraisemblablement pour la bonne cause.

A compétences égales et expériences égales, etc., bien sûr, il n'y a aucun obstacle à cela. Nous avons des personnes qui sont compétentes, y compris dans le domaine que vous évoquez. En tout cas, je n'ai jamais entendu de remontée de personnes qui auraient eu à déposer une plainte et qui auraient été, peut-être pas aussi bien reçues qu'elles pensaient devoir l'être, en particulier si cela avait été une femme.

Il n'y a aucune contre-indication à le faire. Cela dépend des candidatures que nous recevons lorsqu'un poste est ouvert. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Il y a eu des femmes et il y en aura certainement en fonction des recrutements.

Pour le moment, je dois dire que nous avons un effectif qui est assez stable parce que les agents s'entendent bien, mais si quelqu'un s'en va et que c'est une femme qui candidate et qui est la meilleure des candidats, bien entendu, ce sera elle qui sera recrutée, comme pour tous les postes dans la Ville.

M. LAOUITI : Ma deuxième question c'est, à contrario, vous avez dit que la culture est 100 % féminine, c'est bien cela, M. CERCEAU ?

M. CERCEAU : Je reprends mes documents, mais oui, il y a deux filières qui ont été pointées comme étant à 100 % représentées par les femmes.

M. LAOUITI : Je crois que vous avez dit la culture.

M. CERCEAU : Filière médico-sociale et filière culturelle.

M. LAOUITI : La médiathèque ne fait plus partie de la filière culturelle ?

M. BATTAIL : On me dit que c'est analysé par grade, donc, c'est peut-être lié à cela. Il est évident qu'à la médiathèque, je connais au moins un Monsieur.

M. LAOUITI : J'en connais deux.

M. BATTAIL : Oui, absolument.

Hors micro

M. LAOUITI : Je crois que j'ai compris En fait ce sont les grades. Quand on est agent administratif, qu'on soit dans la filière culturelle ou pas, on est agent administratif et c'est une statistique lorsqu'on est à un grade supérieur, c'est là qu'on fait les statistiques sur les femmes et les hommes. C'est bien cela, Mme Gaetani ?

Hors micro

M. LAOUITI : J'avais peur pour eux. Merci.

M. BATTAIL :

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ? Nous considérons que nous avons débattu et qu'il faut prendre acte du fait que nous l'avons fait et que le document, comme l'a dit, M. BENOIST, est plus fourni que les années précédentes. Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :

- Du Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2024.

10. 2025-010 – Approbation du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) relatif au Quartier Saint-Louis

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant c'est l'approbation du contrat de Projet partenarial, dit PPA, relatif au quartier Saint-Louis.

Je ne présente plus le quartier Saint-Louis : une centaine d'hectares en bord de Seine, suivant le périmètre exact que nous lui fixons entre 90 et 120. Pour ceux qui n'en auraient pas conscience, c'est un des derniers grands territoires à aménager en bord de Seine. Il n'y en a plus beaucoup en Région Île-de-France et le quartier Saint-Louis en fait partie.

Son histoire, assez lointaine bien sûr, fait référence à l'industrie avec de très gros tènements industriels, qui ont abandonnés progressivement par les entreprises qui les occupaient, dans les années 70-80.

Depuis cette période, nous les appelons friches industrielles, non pas parce qu'il y a dessus, à certains endroits, de nouvelles formes d'activités, d'industrie qui s'y

développent, pas toujours avec une orthodoxie parfaite. Nous en sommes conscients et c'est d'ailleurs une raison supplémentaire pour souhaiter la transformation de ce site. Nous avons le souhait d'utiliser ce qui doit être maintenant considéré comme une richesse à l'heure de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), c'est-à-dire le fait de ne pas utiliser d'espaces naturels pour les diverses constructions ou activités que nous pourrions avoir à développer. Il est évident que de disposer de terrains tels que ceux-là, c'est une richesse pour un territoire.

Pour faire un peu d'histoire, de tout temps, nous nous sommes intéressés au Clos Saint-Louis, à la fois du temps de sa splendeur, bien sûr, mais aussi depuis qu'il est en friche, avec, au début, une appétence de l'État et des instances supérieures pour ces territoires qui n'étaient pas aussi importants puisque par définition, la loi ZAN n'avait pas fixé de contraintes pour utiliser ces fonciers.

Il y a plusieurs projets qui ont été élaborés avec, par exemple, le franchissement de la Seine avec un pont. Il y en a même eu parfois plusieurs qui arrivaient sur le Clos Saint-Louis du côté de la rive gauche. Ces projets n'ont pas prospéré parce que nous nous sommes heurtés à un sujet qui est le sujet majeur de ce terrain, la pollution, qui est très importante à certains endroits.

Il y a une friche polluée à l'amiante, la friche Saint-Gobain pour ne pas la nommer, les anciens sites Evrite qui sont considérablement pollués à l'amiante. Avec tout ce qui a été fait à l'époque pour organiser la sortie des activités industrielles, une servitude d'utilité publique qui fixe les termes dans lesquels nous pouvons éventuellement commencer à toucher à la pollution, en particulier pour l'étudier de manière plus précise. Tout cela évidemment, ce sont des protections au moment où nous les mettons en place, mais ce sont des difficultés au moment où nous devons les lever.

Dans l'histoire plus récente du Clos Saint-Louis, qu'est-ce qui s'est passé ? Nous allons remonter les dix dernières années. Il y a eu diverses études mais qui n'étaient pas en rapport uniquement et directement avec le quartier Saint-Louis.

Nous nous sommes heurtés à une difficulté, c'est que le quartier Saint-Louis, malgré son attrait économique évident, malgré la richesse qu'il représente en termes de possibilités d'aménagement, que ce soit des logements ou des activités économiques, ne faisait pas partie de la Société coopérative et participative (SCOP) de la Communauté d'Agglomération. Cette dernière considérait que le quartier Saint-Louis ne relevait pas de l'intérêt communautaire. Ne me demandez pas pourquoi, c'était comme cela et tous les obstacles juridiques étaient soulevés pour ne pas en faire un projet communautaire.

Lorsque nous avons repris ce dossier, nous avons bien senti que cela n'allait pas aller tout seul. Lorsque l'État a affirmé son intérêt pour les friches, en le concrétisant par un contrat d'intérêt national avec les collectivités concernées, nous avons suggéré à l'État que si la compétence n'était pas prise par la Communauté d'Agglomération, il fallait quand même continuer à avancer. C'est pour cela que nous nous sommes tournés vers l'Établissement public d'aménagement de Sénart, parce que c'est un établissement de l'État et dans le cadre d'un contrat d'intérêt national, il semblait qu'il y avait, j'allais dire, une filiation naturelle pour que l'État affirme sa volonté d'aménager.

Donc, nous avons travaillé sur des études préalables avec l'Établissement public d'aménagement (EPA) Sénart pendant cette période. Cela nous a amenés jusqu'à une période plus récente où les études avançant, la situation politique évoluant aussi, la Communauté d'Agglomération s'est prononcée sur l'intérêt communautaire du Clos Saint-Louis. Dès lors, il fallait envisager la façon dont nous allions pouvoir se remettre à travailler dans un cadre différent.

Ce qui a été retenu c'est ce Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de manière à associer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou à caractère d'établissements publics à vocation commerciale comme HAROPA, afin de valider ensemble les études nécessaires jusqu'à la phase d'aménagement, avec vraisemblablement un contrat dit de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), à terme pour porter les opérations d'aménagement. Nous sommes toujours dans un schéma assez long, mais là, la Communauté d'Agglomération a choisi de s'inscrire également dans ce dispositif créé spécialement pour les zones en devenir. Il y a un PPA également sur le secteur de Villaroche.

Qu'est-ce que c'est ? C'est une manière de convenir de la répartition des charges pour réaliser lesdites études entre les différents acteurs, en leur accordant à chacun une part de compétences plus avérée. Par exemple la Ville se chargera des études préalables pour le droit des sols et le droit d'aménager puisque c'est la vocation jusqu'ici des communes. Nous ne sommes pas en Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Voilà où nous en sommes. Cela correspond aussi à une perspective de développement pour la friche industrielle Saint-Gobain, qui requiert, comme première étape, que l'analyse de la pollution soit effectuée. S'il y a un preneur potentiel, il veut savoir exactement où il met les pieds et la façon dont il peut envisager son aménagement. Donc, il y a une procédure en cours de levée de la servitude d'utilité publique entre le potentiel acquéreur et Saint-Gobain qui est toujours propriétaire. C'est donc Saint-Gobain qui se charge de la levée de la servitude d'utilité publique.

Je reste convaincu qu'avec 35 ha ou 40 ha pollués à l'amiante, s'il n'y a pas un preneur vraiment solide, je pense que ce sera difficile d'envisager l'aménagement sur tout ce qui est voisin, parce que nous nous heurterons toujours à la proximité d'un terrain pollué à l'amiante.

Ce PPA a été adopté en Communauté d'Agglomération il y a peu de temps. Il doit nous permettre de nous conduire beaucoup plus vers l'opérationnel dorénavant. Nous pensons que cela se phasera à peu près avec les résultats de l'étude de la levée de la servitude d'utilité publique.

Il est proposé une participation de la Ville car c'est une manière de rester associé définitivement à toutes les décisions et à toutes les discussions qu'il peut y avoir sur le Clos Saint-Louis.

Je peux dire que lors des études précédentes réalisées par l'EPA Sénart, les acteurs se sont un petit peu étonnés que la Ville se porte volontaire pour payer une part de ces études. J'ai souhaité le faire pour que nous puissions suivre au plus près.

Voilà ce qui vous est proposé, c'est une des étapes, c'est une étape, je pense, importante du point de vue réglementaire pour l'avancée de ce dossier et à terme aussi pour l'obtention de financement ou la manifestation d'intérêt pour des acteurs économiques majeurs lorsqu'ils voudront s'inscrire dans le processus de ZAC.

Voilà ce dont il est question aujourd'hui. Je pourrai en dire beaucoup plus, mais je pense que cela suscite déjà peut-être des questions ou des interventions.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Nous allons voter pour ce projet partenarial d'aménagement parce que cela fait bien longtemps que nous avons l'impression que cela ne bouge pas véritablement. Effectivement, c'est lié à la pollution des sites et donc des engagements à avoir sur la dépollution de ce secteur. Comme je l'ai évoqué en Conseil communautaire, nous avons peut-être raté l'installation d'un l'atelier de maintenance des Réseaux express régionaux (RER). Cela avait été inscrit un moment donné dans le schéma directeur de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). C'était aussi dans les schémas de l'État.

Après, il y a des petites choses, mais évidemment, nous n'en sommes pas là. Là, nous sommes en train de déterminer l'organisation entre Comité de pilotage (COFIL), Comité technique (COTECH), les différents financements des partenaires dans les études.

Ce territoire a été une partie nourricière du secteur, c'était des vergers, des vignes puis il y a eu l'industrialisation pour faire court. Il a eu une vocation à nourrir les

populations par le travail. Là, nous entendons un projet de plateformes digitales. Nous serons vigilants là-dessus pour privilégier l'économie circulaire, les conceptions sociales qui correspondent au défi climatique. Cela viendra plus tard mais il faudra faire attention à la liaison entre ce secteur et ce que je vais appeler Léo Lagrange, pour penser à ce qu'il y ait un peu de servitude sur le secteur pour ne pas isoler ces zones-là puisqu'il va y avoir des équipements, comme des groupes scolaires, et sûrement autre chose. Donc, il faut que cela bénéficie aussi à cette partie qui est un petit peu isolée.

M. BATTAIL : Avant les autres interventions, juste vous dire que nous n'avons rien contre la SNCF. Je concevais d'ailleurs cela plutôt comme une sorte d'écran vis-à-vis de ce qui se construirait ou ce qui s'aménagerait derrière. Nous avons eu des discussions, nous avons même visité un splendide centre de maintenance mais, c'est la SNCF qui n'a pas donné suite puisqu'il avait d'autres options pour elle. Je crois à Villeneuve-Saint-Georges parce que c'est déjà un centre important pour la SNCF, mais il n'y a pas eu de notre côté de volonté d'éviction, quelle qu'elle soit.

Pour ce qui est de la plateforme numérique, quelle que soit sa forme, il faut voir la réalité des chiffres en face aussi. Nous avons une friche polluée à l'amiante, considérablement, même si nous n'avons pas de détail suffisamment précis. Rien que cela limite les volontés. De ce fait, nous avons toujours entendu parler de faire des plateformes de stationnement de véhicules puisque c'est déjà goudronné. Ce n'était pas très compliqué d'envisager de faire stationner des véhicules. Nous nous sommes vraiment bagarrés avec Saint-Gobain pour trouver quelque chose d'autre pour le quartier Saint-Louis. Un gigantesque parking de véhicules soit en transformation, soit en attente d'être vendu, comme cela existe déjà d'ailleurs, ce n'est pas très vendeur pour l'aménagement que nous pouvons faire autour.

Voilà ce qui a guidé jusqu'ici notre position. Une fois que le PPA aura prospéré, il y aura une autre phase qui permettra de confronter les réflexions qui auront été faites par la puissance publique, en associant les propriétaires pris les uns après les autres. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus simple parce que nous avons affaire à des gros porteurs, si je peux m'exprimer comme cela. Donc évidemment, il y aura nécessairement des confrontations de points de vue, puisqu'il y a bien un moment où il faudra aborder la question de la valorisation foncière et je pense que ça ne sera pas le plus petit des débats à venir.

M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est un petit peu annexe parce qu'il y a aussi le plan du Tzen qui est évoqué dans la délibération. C'est vrai que vu l'ampleur du projet qui est porté, il est vraiment dommage que le Tzen ne se prolonge pas sur Dammarie-lès-Lys et puis sur d'autres secteurs.

M. BATAIL : Cela a toujours été ma position. Nous en revenons au mal français qui est la durée de conception, d'élaboration, de concertation, de tous ces projets. Le Tzen, tel qu'il a été conçu, c'est pour aller à la gare, ce n'est pas autre chose. S'il fait ce trajet-là, c'est parce qu'il a été considéré, du point de vue économique, qu'il fallait transporter les personnes jusqu'à la gare. C'est comme cela qu'Île-de-France Mobilités pouvait espérer rentabiliser, ou en tout cas, ne pas perdre trop d'argent sur ce tronçon. Mais il est évident qu'au moment où la Communauté d'Agglomération s'est étendue vers le nord, nord-est et jusqu'à l'ouest Saint-Fargeau-Ponthierry, le trajet aurait dû être beaucoup plus ambitieux et aller par exemple de Villaroche, en passant par les quartiers nord de Melun, en redescendant par la pénétrante ou une annexe au pont, desservant Dammarie-lès-Lys, allant jusque vers Saint-Fargeau-Ponthierry. Je vous rejoins parfaitement là-dessus. Il n'y a pas de questions et surtout pour ce type de transport. Pour ceux qui ont déjà vu fonctionner les Tzen puisqu'il y en a qui circulent un peu plus haut sur le trajet, ce sont des véhicules énormes qui ne sont peut-être pas les plus adaptés pour circuler dans un centre ancien comme celui de Melun.

L'avenir le dira. Je ne mésestime pas le génie des ingénieurs des Ponts et chaussées pour trouver des solutions techniques pour que cela se passe bien mais ce sont des facteurs d'inquiétude et en tout cas, nous avons peut-être loupé une occasion. Elle peut être rattrapée, il peut y avoir d'autres trajets, d'autres tronçons, peut-être d'ailleurs d'autres modes de transport. Nous avons évoqué une plateforme numérique, il y a certains de ces acteurs qui travaillent sur les systèmes automatiques de déplacement. C'est pour cela que nous voulons travailler avec le Département de Seine-et-Marne qui organise, au plan local, les transports. Il y a évidemment une grosse étude sur le transport puisque cela devient la donnée n°1. Nous savons que nous n'allons pas continuer à nous déplacer uniquement en voiture, même si en Seine-et-Marne, il y a toujours des trajets qui restent compliqués sans véhicule individuel.

M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Nous sommes réunis pour voter le financement d'une nouvelle série d'études pour le Clos Saint-Louis. Si ce projet mérite d'être mené avec sérieux, une question s'impose. Combien de millions d'euros d'argent public avons-nous déjà engloutis dans des études qui n'ont abouti à rien ? Depuis des années, nous accumulons les études sur ce quartier, des études d'impact, des études environnementales, des études urbaines, des études économiques, des millions d'euros d'argent public. Lorsque je dis des millions d'euros d'argent public, je ne parle pas d'un, deux, trois, c'est plusieurs millions d'euros.

Le Clos Saint-Louis pourtant en est toujours au même point. Aujourd'hui, nous remettons 1,035 million d'euros sur la table pour financer encore 15 nouvelles

études. Il y a un manque de transparence inquiétant. Ce qui est encore plus frappant, c'est lorsque je vous ai posé la question, M. le Maire, alors que vous étiez ancien adjoint aux finances, ancien vice-président de l'Agglomération aux finances et administrateur de l'EPA Sénart, établissement public qui pilotait justement ces projets d'aménagement.

Si vous ne savez pas combien ont englouti ces études, qui le sait ? Et surtout comment pouvons-nous en toute responsabilité évoquer de nouvelles dépenses alors que personne ici n'est capable de nous dire combien nous avons déjà payé ? Un gaspillage manifeste au profit des bureaux d'études.

En plus, soyons honnêtes, ce projet ne va pas avancer dans les années à venir. Tout le monde sait que les prochaines années seront consacrées au pôle gare. Alors, pourquoi financer de nouvelles études maintenant ? Nous pouvons légitimement nous demander si ces études sont vraiment destinées à faire avancer le projet concerné ou si elles servent surtout à faire tourner les bureaux d'études et les structures qui en vivent très bien.

Nous sommes ici pour gérer les finances de la Ville avec rigueur et responsabilité. Nous ne pouvons pas continuer à signer des chèques en blanc pour des études dont nous savons pertinemment qu'elles ne déboucheront sur rien dans un avenir proche.

C'est pourquoi par respect pour les contribuables et par souci de bonne gestion de l'argent public, à titre personnel, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. BATAIL : Tout à l'heure vous m'avez dit que nous manquions de perspective, je suis convaincu que là, il faut continuer à avancer même si cela a été compliqué. Vous dites que des millions ont été dépensés, quelles sont vos sources pour l'affirmer ?

M. LAOUITI : Mes sources viennent de l'Agglomération Melun Val-de-Seine, M. le Maire. Des agents m'ont parlé de ces chiffres-là et certains élus m'ont dit en off qu'ils ne peuvent pas le dire de manière publique parce qu'ils n'ont pas envie de se mettre en porte à faux par rapport à vous. Mais vous, par contre, vous pourrez les obtenir ces chiffres et nous les donner.

M. BATAIL : M. LAOUITI, ce n'est pas sérieux. Il suffit que quelqu'un vous dise : « cela a coûté 50 millions d'euros » et vous prenez cela pour argent comptant.

M. LAOUITI : Une étude, un projet coûte 1 million d'euros. Vous-même à l'Agglomération, vous avez dit que vous estimez cela à plusieurs centaines de milliers d'euros.

M. BATTAIL : Je vais vous donner les chiffres les plus récents pour ce que j'ai eu à piloter directement.

Il ne faut pas mélanger toutes les études entre elles. Vous faites une sorte d'amalgame, mais nous avons par exemple eu la question des ponts et des franchissements de Seine.

M. LAOUITI : Cela ne concerne que le quartier de Saint-Louis.

M. BATTAIL : Cela concerne la totalité de l'Agglomération pour savoir s'il faut faire des ponts ou ne pas en faire. Ce n'est pas uniquement la question du quartier Saint-Louis.

M. LAOUITI : Les études sur le fameux port, sur la réhabilitation du Clos Saint-Louis pour en faire un nouveau quartier avec une dizaine de millions d'habitants, ces études datent des années 90.

M. BATTAIL : Vous avez vite fait de manipuler les millions, y compris pour les habitants.

M. LAOUITI : Non, une dizaine de milliers d'habitants. Nous parlions de 10 000 habitants pour le quartier Clos Saint-Louis au sein même de ce Conseil municipal. Je crois que c'était en 2014.

M. BATTAIL : Je vais vous rassurer là-dessus. C'était fondé sur une étude qui n'a rien coûté ni à l'Agglomération ni à qui que ce soit. C'était basé sur une étude faite par Disney engineering qui se posait la question de prendre l'ensemble de la friche pour pouvoir l'aménager et qui a fait des propositions en termes de logement. Cela n'a pas dépassé le stade de ces études-là.

La deuxième étude a été menée par l'Agence foncière technique de la région parisienne (AFTRP). Elle a mené une pré-étude. Puis, il y a eu la demande d'élaboration d'un plan-guide par une agence d'urbanisme. Là, je le dis de mémoire, nous touchons au million à peu près. C'est effectivement une somme engagée par la Communauté d'Agglomération à l'époque, qui ensuite a choisi de ne pas se saisir de la compétence Clos Saint-Louis. Je veux bien admettre qu'il y a là une contradiction mais elle n'est pas de notre fait. Il ne faut quand même pas me faire porter tout ça.

M. LAOUITI : M. le Maire, je n'ai pas dit que tout était payé par la Ville, j'ai dit que c'est de l'argent public. Nous avons mis des millions d'euros d'argent public dans ce quartier alors que nous savons très bien que dans les prochaines années, la priorité de l'Agglomération, ce ne sera pas le Clos Saint-Louis, c'est le pôle gare. Donc, remettre encore 1 035 000 € sur la table, ce n'est pas nécessaire tant que nous ne savons pas ce que nous allons faire sur ce Clos Saint-Louis.

M. BATAIL : M. LAOUITI, pour voir ce que nous allons faire sur le Clos Saint-Louis, il faut avoir des éléments d'information pour savoir comment nous allons aménager une friche polluée à l'amiante. Cela ne coûtera rien à la Communauté d'Agglomération, ce sera financé par le preneur et le vendeur. Vous ne pouvez pas envisager de vendre un terrain, commercialiser un terrain, faire un aménagement, une ZAC ou que sais-je, sans avoir des éléments financiers à présenter.

M. LAOUITI : Pouvez-vous nous dire très clairement combien nous avons financé depuis le début du Clos Saint-Louis ? Combien ont coûté toutes ces études ?

M. BATAIL : M. LAOUITI, c'est une question malhonnête puisque vous savez très bien que je n'étais pas aux commandes pendant toute une période. Donc, bien sûr que ces chiffres pourraient être extraits mais il faut se mettre d'accord sur le périmètre. Si vous voulez inclure toutes les études qui ont été faites sur les franchissements de Seine, sur la circulation de manière générale dans tout le secteur de la gare, du Clos Saint-Louis, etc., et les imputer à cette opération-là, bien sûr nous pouvons mettre un bon paquet des opérations d'aménagement et des études pour les opérations d'aménagement. Je n'en disconviens pas, mais ce n'est pas parfaitement honnête ni rigoureux dans la façon de présenter les choses. Ce que je peux vous donner, c'est ce qui a été engagé depuis que nous avons travaillé avec l'EPA Sénart, sous pilotage de l'État.

Je fais remarquer quand même que pour les collectivités en question, nous ne sommes pas dans le domaine des millions puisque nous parlons de 285 651,92 €.

M. LAOUITI : Là, c'est vous qui manipulez les chiffres. Quand nous faisons la somme totale, rien que pour cette nouvelle phase, c'est plus d'un million d'euros.

M. BATAIL : M. LAOUITI, je vous parle de ce qui a déjà été dépensé avec l'EPA Sénart, il a été dépensé 285 651,92 €, avec une clé de répartition qui figure d'ailleurs dans le rapport. Vous pouvez faire la règle de trois pour la Communauté d'Agglomération, pour la Ville de Dammarie-lès-Lys. Je vous ai expliqué pourquoi je voulais que la ville soit impliquée et je ne vois pas d'autres moyens que celui qui est proposé pour maintenir le lien avec les collectivités.

Après, nous pouvons aussi choisir de dire que nous nous occuperons de ce projet dans dix ans. Pendant dix ans il y aura des occupations illicites sur l'ensemble de ce territoire, il va falloir les gérer avec toutes les difficultés que cela peut générer, nous sommes bien placés pour le savoir. C'est un choix. Je préfère continuer à, j'allais dire...

M. LAOUITI : À payer.

M. BATAIL : Payer, M. LAOUITI, mais pas des millions, comme vous le dites. Il faut rester sérieux. Cela coûtera des millions quand nous serons à la phase d'acquisition, oui, bien sûr

M. LAOUITI : M. le Maire, l'argent de la Ville, ce sont les contribuables de la Ville de Dammarie-lès-Lys, mais l'Agglomération, la Région, toutes ces administrations, c'est aussi l'argent public.

M. BATAIL : Elles ont leur libre arbitre. Elles choisissent en connaissance de cause là où il est intéressant de mener des études. Si votre propos consiste à dire, c'est très long en France, oui, c'est très long.

Il y a peu, j'étais à une conférence d'aménageurs internationaux pour des grandes villes. Ils ont dit, c'est facile en France, quand nous commençons à regarder un projet, il s'écoule au minimum 20 ans avant que nous arrivions à l'opérationnel. Si nous travaillons en Allemagne, c'est huit jusqu'à dix ans et si nous travaillons à Singapour ou en Extrême-Orient, c'est trois ans. Le temps d'aménagement en France est extrêmement long, c'est extrêmement compliqué. Mais si nous voulons aboutir à quelque chose, je crois que la solution que vous proposez de refermer le dossier, ce n'est pas la bonne solution. En tout cas, ce n'est pas celle qu'a choisi non plus la Communauté d'Agglomération à une écrasante majorité.

M. LAOUITI : La Communauté d'Agglomération, nous savons très bien que sa priorité, c'est le pôle gare. Donc, d'ici les quatre, cinq, six prochaines années, rien ne se fera sur le Clos Saint-Louis. L'étude que nous allons financer aujourd'hui, elle n'aura plus lieu d'être dans six ans.

M. BATAIL : Je ne vois pas ce qui vous permet de dire cela. Il y a par exemple des études qui touchent à la connaissance fine de la pollution sur d'autres secteurs que celui de Saint-Gobain..

M. LAOUITI : Cela fait 20 ans que nous faisons des études sur le Clos Saint-Louis, il n'y a rien qui est sorti, rien, aucun rapport. Nous ne savons même plus combien on a mis dedans.

M. BATAIL : M. LAOUITI, j'ai les chiffres. Nous allons vous communiquer ce qui a été dépensé depuis que l'EPA Sénart a eu à s'en occuper.

M. LAOUITI : Non, pas depuis l'EPA Sénart. Vous choisissez la chronologie. M. le Maire, dans les années 2000, vous étiez bien adjoint aux finances, vous étiez bien dans l'équipe majoritaire. Vous pouvez ressortir tous les chiffres qui ont été dépensés pour le Clos Saint-Louis depuis 20 ou 30 ans.

M. BATAIL : À cette époque, nous n'étions pas engagées, nous communes, dans les dépenses.

M. LAOUITI : Oui mais l'Agglomération, c'est aussi de l'argent public. Même si ce n'est pas vous qui avez engagé de l'argent, vous pouvez nous dire combien d'argent a été engagé sur ce projet-là, vous étiez au courant.

M. BATTAIL : Je vais transmettre votre remarque au Préfet parce que celui qui engage le plus d'argent dans tout cela, c'est l'État.

M. LAOUITI : L'État, c'est aussi notre argent.

M. BATTAIL : Bien sûr, donc je vais transmettre la question au Préfet en lui disant : « M. le Préfet, aux dires de certains élus de l'opposition, il vaudrait mieux arrêter le projet du quartier Saint Louis parce que nous avons déjà trop dépensé. »

M. LAOUITI : Je ne dis pas qu'il faut s'arrêter, je dis que c'est un projet important, mais je ne pense pas qu'il va évoluer dans les prochaines années et remettre encore plus d'un million d'euros, je suis désolé, ce n'est pas intelligent pour ma part.

M. BATTAIL : Revenons à la réalité de ce qui nous concerne. Nous allons inscrire pour la Ville de Dammarie-lès-Lys 27 000 € en investissement, ce qui ne me semble pas une somme considérable au regard des perspectives de développement. On dépense pour, qu'à terme, une situation qui n'est pas satisfaisante, change, évolue. C'est cela faire de la politique. Vous y viendrez peut-être si le destin vous prête chance.

M. LAOUITI : En tout cas, j'espère monter des projets qui seront concrets, pas lâcher des millions d'euros dans des études tous les cinq ans pour ne rien faire derrière. Après, personnellement, je ne suis pas administrateur de l'EPA Sénart, c'est peut-être pour cela.

M. BATTAIL : Ce n'est plus l'EPA Sénart, c'est fini. L'EPA Sénart est sorti du jeu. C'est justement, si vous avez bien suivi, la Communauté d'Agglomération qui reprend le flambeau. Pour rappel, il y a aussi HAROPA. HAROPA ne fait pas cela pour dépenser de l'argent, il fait cela pour en gagner à terme, c'est-à-dire développer un projet sur ses emprises portuaires. C'est comme cela que va l'investissement.

Je veux bien reconnaître que cela aurait pu avancer avant, le frein principal a été politique. Il n'était pas économique, des aménageurs, nous en trouvons toujours, mais ce qu'il faut c'est qu'ils sachent exactement ce que l'on veut, et en fonction par exemple de la nature des sols, ce qui est réalisable.

M. LAOUITI : Quand vous dites que le frein était politique, vous parlez de qui ?

M. BATTAIL : Je ne nomme personne. Je dis que c'est le politique de manière générale qui n'a pas souhaité s'embarquer dans le projet du Clos Saint-Louis

pendant un moment. Nous en revenons, tant mieux. Je m'en réjouis. C'est une délibération importante qu'a prise la Communauté d'Agglomération.

Je trouve normal qu'un terrain de cette importance dans un cœur d'Agglomération, fasse l'objet de toutes les attentions. Je comprends le souci de l'argent public que je pense avoir aussi exposé dans le débat d'orientations budgétaires. Mais pour autant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas investir sur l'avenir.

M. LAOUITI : Je n'ai jamais dit le contraire. Nous n'avons même pas un rétroplanning sur le premier coup de pioche du Clos Saint-Louis. Nous ne savons pas si c'est un projet à hauteur de 5, 10, 15 ans. Cela fait 20 ans qu'on nous traîne ce projet à base d'études et nous ne savons même pas quel est son avenir. Il y a eu quatre ou cinq projets.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, il faut lire les rapports. Je pense que celui-là, vous ne l'avez pas bien lu ou en tout cas, pas suffisamment. Il y a dedans le timing. Un PPA, cela dure un temps réduit. Ensuite vient le temps de l'aménagement, c'est-à-dire, les coups de pioche que vous mentionnez.

Après, il y aura des choses compliquées. J'ai évoqué la question du foncier, des acquisitions. Tout cela, ce sont des choses compliquées mais nous ne pouvons pas aller plus vite. Là, nous avançons. Il y a un certain nombre de collectivités qui sont autour de la table et qui ont, comme vous l'avez, le souci de l'argent public. Je ne peux pas imaginer que le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS), l'État aient un mépris pour l'argent public. Je n'y crois pas.

Je ne comprends pas bien pourquoi tourner le dos à l'avenir. Après, chacun voit midi à sa porte mais je ne crois pas que ce soit positif.

Je pense que nous avons débattu. Nous allons mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) relatif au Quartier Saint-Louis.

M. BATTAIL : Cela clôt nos débats, mais j'ai une communication à vous faire concernant ce qui s'est passé sur le terrain de football chez nous. Je ne reviens pas sur l'agression, sur la façon dont cela s'est déroulé. Ce que nous pouvons dire à ce

stade, c'est que l'état de la personne blessée semble être meilleur que ce que nous pensions initialement. Donc, c'est le plus important à ce stade-là.

Le deuxième sujet, c'est, qu'est-ce que nous pouvons faire à terme pour que cela ne se reproduise pas. Nous attendons d'abord les résultats de l'enquête pour savoir ce qui s'est exactement passé. En fonction de cela, le Préfet a indiqué qu'il reprendrait la main et qu'il reprendrait contact avec tous les acteurs pour échanger.

Les jugements que nous pouvons avoir, les uns et les autres sur cet incident, je pense que ce n'est pas le moment de les confronter. Nous vous tiendrons informés de ce qui se dira ou de ce qui se fera, sous pilotage du Préfet, avec les autorités départementales pour ce qui concerne jeunesse et sport et la Ligue de foot qui a manifesté le souhait de discuter à un échelon qui ne soit pas uniquement local. Voilà où nous en sommes.

Je vous remercie pour votre patience. Bonne soirée

La séance est levée à 21h20.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL

Le Secrétaire de Séance

Victor GUERARD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-013

Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-013

Objet : Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'obligation pour le Maire de présenter les décisions prises dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal, au titre de l'article susvisé, depuis la dernière séance,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : de prendre acte du tableau récapitulatif ci-annexé présentant les décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du conseil municipal du 13 février 2025,

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	34	Prend acte
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n°2020-014 du conseil municipal du 04 juillet 2020

N° de suivi	Titre de la décision
2024-123	Signature de conventions de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec les associations culturelles pour l'année scolaire 2024/2025
2024-128	Signature d'un contrat pour un café des Sciences sur "L'intelligence artificielle" par Nicolas Sabouret le 9 novembre 2024
2024-129	Signature d'un contrat pour une table ronde sur le surréalisme le samedi 28 septembre 2024 avec Me Iché
2024-130	Contrat de Cession de droits d'exploitation du spectacle Dans Mon Cocon Cie Aya 24 octobre 2024
2024-149	Signature d'un contrat avec Claire-Lise Gaillard pour une conférence sur "Les rencontres virtuelles" samedi 30 novembre 2024
2024-150	Signature d'un contrat pour des ateliers Soutien à la parentalité avec l'association GYGO
2024-159	Convention de résidence pour la mise à disposition d'un local ou d'un équipement communal du 17 au 20 mars 2025
2025-014	Acceptation du règlement de l'indemnité de la société "Claims expert" suite au sinistre subi le 30 octobre 2024
2025-029	Convention d'occupation temporaire du domaine public, à titre onéreux, dans le cadre de l'installation d'un chalet - Parc du Château de Soubiran
2025-030	Acceptation de l'indemnité de remboursement du Cyclo suite à sinistre à l'Espace Pierre Bachelet
2025-086	Signature contrat spectacle jeune public "A Ciel Ouvert" du mardi 1er au vendredi 4 avril 2025

Par délibération n° 2020-014 du Conseil Municipal du 04 juillet 2020, la commune de Dammarie-lès-Lys, en application de l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions en matière de marchés publics.

Intitulé	Montants	Nom et coordonnées du titulaire du marché	Date de notification	Durée	Recon- duction	N° de marché
Fourniture et mise en œuvre de jeux d'enfants, sols souples, dalle béton et mobilier	Montant maxi annuel HT : 200 000 €	QUALICITE Ile-de-France M. Patrick GUEGUEN 2-4 rue Faraday 91540 MENNECY	06/01/2025	1 an	3 fois	2024-22
[Relance] Vérifications périodiques et ponctuelles des installations électriques de certains bâtiments communaux	Montant maxi annuel HT : 25 000 €	CONTRÔLE G Mme Nacira CHABANE 6 rue Duret 75116 PARIS	13/02/2025	1 an	3 fois	2024-31
Prestation de balayage des voies de la ville de Dammarie-lès-Lys	Montant HT : 229 646,41 € Montant maxi annuel HT : 100 000 €	LA FRANCIENNE DE SERVICES Mme Annie THIBAL 105 rue Sommeville 77380 COMBS LA VILLE	24/02/2025	1 an	3 fois	2024-28
Gestion des abonnements des revues de la médiathèque	Montant maxi annuel HT : 7 000 €	AGENCE FRANCAISE ABONNEMENTS PRESSE - A2PRESSE M. Hervé ROMATIF 27 boulevard de Launay 44944 NANTES Cedex 9	26/02/2025	1 an	3 fois	2024-27

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-014

Compte de gestion 2024 de la ville

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-014

Objet : Compte de gestion 2024 de la ville

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

Après s'être fait présenter les résultats du budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Administrateur des finances publiques adjoint, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que l'administrateur des finances publiques adjoint a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention(s)	1
Ne prend pas part au vote	0

A
l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Résultats budgétaires de l'exercice

10100 - DAMMARIE LES LYS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)		20 042 860,85	40 341 577,03	60 384 437,88	
Titres de recette émis (b)		8 778 774,69	38 038 321,88	46 817 096,57	
Réductions de titres (c)		6 070,00	481 957,08	488 027,08	
Recettes nettes (d = b - c)		8 772 704,69	37 556 364,80	46 329 069,49	
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)		20 042 860,85	40 341 577,03	60 384 437,88	
Mandats émis (f)		10 822 591,36	34 691 806,18	45 514 397,54	
Annulations de mandats (g)		14 183,32	1 965 715,08	1 979 898,40	
Dépenses nettes (h = f - g)		10 808 408,04	32 726 091,10	43 534 499,14	
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		2 035 703,35	4 830 273,70	2 794 570,35	
(h - d) Déficit					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10100 - DAMMARIE LES LYS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	- 1 710 878,43		- 2 035 703,35		- 3 746 581,78
Fonctionnement	8 473 364,68	3 252 221,77	4 830 273,70		10 051 416,61
TOTAL I	6 762 486,25	3 252 221,77	2 794 570,35		6 304 834,83
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10101-ESP PIERRE BACHELET DAMMARIE					
Investissement	- 2 893,15		107 660,41		104 767,26
Fonctionnement	- 2 893,15		107 660,41		104 767,26
Sous-Total	- 2 893,15		107 660,41		104 767,26
TOTAL III	- 2 893,15		107 660,41		104 767,26
TOTAL I + II + III	6 759 593,10	3 252 221,77	2 902 230,76		6 409 602,09

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-015

Compte de gestion 2024 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-015

Objet : Compte de gestion 2024 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

Après s'être fait présenter les résultats du budget de l'exercice 2024 et la décision modificative s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'Administrateur des finances publiques adjoint, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que l'administrateur des finances publiques adjoint a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	33	A
Contre	0	l'unanimité
Abstention(s)	1	

Ne prend pas part au vote	0	
------------------------------	---	--

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

10101 - ESP PIERRE BACHELET DAMMARIE

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		888 159,97	888 159,97
Titres de recette émis (b)		950 987,34	950 987,34
Réductions de titres (c)		24 917,62	24 917,62
Recettes nettes (d = b - c)		926 069,72	926 069,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		888 159,97	888 159,97
Mandats émis (f)		974 503,46	974 503,46
Annulations de mandats (g)		156 094,15	156 094,15
Depenses nettes (h = f - g)		818 409,31	818 409,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		107 660,41	107 660,41
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10101 - ESP PIERRE BACHELET DAMMARIE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ESP PIERRE BACHELET DAMMARIE					
Investissement	-2 893,15		107 660,41		104 767,26
Fonctionnement	-2 893,15		107 660,41		104 767,26
Sous-Total	-2 893,15		107 660,41		104 767,26
TOTAL III	-2 893,15		107 660,41		104 767,26
TOTAL I + II + III	-2 893,15		107 660,41		104 767,26

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 25
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Gilles BATAIL, Alain SAUSSAC.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Observation :

Monsieur Gilles BATAIL ne prend pas part au vote.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-016

Compte administratif 2024 de la ville

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-016

Objet : Compte administratif 2024 de la ville

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le projet de compte administratif dressé par l'ordonnateur

CONSIDERANT la synthèse présentée sous forme de powerpoint en séance

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter le compte administratif 2024 de la ville conformément au document budgétaire joint

ARTICLE 2 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	23	A la majorité
Contre	6	
Abstention(s)	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DONT LA POPULATION EST DE PLUS DE 3500 HABITANTS : VILLE DE DAMMARIE LES LYS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21770152300011

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MELUN

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	26
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	27
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	87
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	88
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	99
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	109
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	115
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	116
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	117
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	123
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	125
A2.938 - Fonction 8 - Transports	128

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	133
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	134
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	140
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	142
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet


B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	143
B3.1 - Etat des provisions constituées	145
B3.2 - Etalement des provisions	147
B4 - Etat des charges transférées	148
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	149
B6 - Prêts	151
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	152
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	153
B7.3 - Etat des emprunts garantis	154
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	163
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	164
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	167
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	172
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	173
B11.2 - Liste des établissements publics créés	174
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	175
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	176
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	193
B13 - Opérations liées aux cessions	202
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	203
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	204
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	205
C2.1 - Situation des AP	207
C2.2 - Situation des AE	208
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	209
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	215
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	220
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	221
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	227
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	234
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	241
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	242
D11 - Décisions en matière de taux	245
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	246
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	247
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

249

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	22976

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	23698148.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1342.81
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1633.82
3	Dépenses d'équipement brut / population	321.69
4	Encours de dette / population (2) (3)	991.57
5	DGF / population	354.04
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58.39
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	90.16
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19.69
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	60.69
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	17.81

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	43 534 499,14	46 329 069,49	3 510 264,48	A1	6 304 834,83
Investissement	10 808 408,04	8 772 704,69	-1 710 878,43	A2	-3 746 581,78
Dont 1068		3 252 221,77			
Fonctionnement	32 726 091,10	37 556 364,80	5 221 142,91	A3	10 051 416,61

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 1 417 924,65	III + IV	96 780,05	B1	-1 321 144,60
Investissement	I 1 400 674,65	III	96 780,05	B2	-1 303 894,60
Fonctionnement	II 17 250,00	IV	0,00	B3	-17 250,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	4 983 690,23
Investissement	A2 + B2	-5 050 476,38
Fonctionnement	A3 + B3	10 034 166,61

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 400 674,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	420 435,48
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	944 945,90
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	35 293,27
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 17 250,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	17 250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 96 780,05
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	96 780,05
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	32 726 091,10	G	37 556 364,80
	Section d'investissement	B	10 808 408,04	H	8 772 704,69

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	5 221 142,91
	Report en section d'investissement (001)	D	1 710 878,43	J	0,00

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	45 245 377,57	= G + H + I + J	51 550 212,40
---	-----------------	---------------	-----------------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	17 250,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 400 674,65	L	96 780,05
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 417 924,65	= K + L	96 780,05

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	32 743 341,10	= G + I + K	42 777 507,71
	Section d'investissement	= B + D + F	13 919 961,12	= H + J + L	8 869 484,74
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	46 663 302,22	= G + H + I + J + K + L	51 646 992,45

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		1 521 629,30
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	613 626,68	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	1 039,69	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	5 253 038,31	1 083,51
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	1 523 483,37	96 264,00
Total des réalisations d'équipement		7 391 188,05	1 618 976,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	736,23	1 626 371,86
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 992 321,31	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		2 998 057,54	1 626 371,86
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 10 389 245,59	II 3 245 348,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	17 726,91	1 873 698,71
041	Opérations patrimoniales (8)	401 435,54	401 435,54
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 419 162,45	IV 2 275 134,25

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	10 808 408,04	II + IV	5 520 482,92
--------------	---------	----------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	1 710 878,43	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	3 252 221,77

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	12 519 286,47	II + IV + VI + VII	8 772 704,69
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-3 746 581,78		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	9 595 100,12	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 108 963,28
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	18 014 361,34	73 Impôts et taxes (sauf 731)	6 520 305,23
		731 Fiscalité locale	16 801 626,03
		74 Dotations et participations (1)	10 709 993,25
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	2 391 465,86	75 Autres produits de gestion courante (1)	992 178,20
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	259 885,12
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	30 000 927,32	Total recettes de gestion des services	37 392 951,11
66 Charges financières	582 424,45	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	3 735,45	77 Produits spécifiques (1)	120 580,45
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	265 305,17	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	25 106,33
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 30 852 392,39	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 37 538 637,89

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 873 698,71	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	17 726,91
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 1 873 698,71	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 17 726,91

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	32 726 091,10	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	37 556 364,80
---	----------------	----------------------	---	----------------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	5 221 142,91

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	32 726 091,10	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	42 777 507,71
---	--------------------	----------------------	---	---------------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	10 051 416,61				
--	----------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	736,23	0,00	736,23
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	17 695,79	17 695,79
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 992 321,31	0,00	2 992 321,31
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		31,12	31,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	613 626,68	0,00	613 626,68
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 039,69	94,00	1 133,69
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	5 253 038,31	383 821,54	5 636 859,85
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	1 523 483,37	17 520,00	1 541 003,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	0,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 389 245,59	419 162,45	10 808 408,04

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	1 710 878,43
---	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	9 595 100,12		9 595 100,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	18 014 361,34		18 014 361,34
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 391 465,86	0,00	2 391 465,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	582 424,45	0,00	582 424,45
67	Charges spécifiques (9)	3 735,45	33 843,12	37 578,57
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	265 305,17	1 839 855,59	2 105 160,76
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		30 852 392,39	1 873 698,71	32 726 091,10

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 626 371,86	0,00	1 626 371,86
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 521 629,30	0,00	1 521 629,30
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		264,00	264,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	320 150,11	320 150,11
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 083,51	33 673,12	34 756,63
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	96 264,00	81 191,43	177 455,43
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 719 866,59	1 719 866,59
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		119 989,00	119 989,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 245 348,67	2 275 134,25	5 520 482,92

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	3 252 221,77
---	---------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	259 885,12		259 885,12
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 108 963,28		2 108 963,28
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 520 305,23		6 520 305,23
731	Fiscalité locale	16 801 626,03		16 801 626,03
74	Dotations et participations (8)	10 709 993,25		10 709 993,25
75	Autres produits de gestion courante (8)	992 178,20	0,00	992 178,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	120 580,45	17 726,91	138 307,36
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	25 106,33	0,00	25 106,33
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		37 538 637,89	17 726,91	37 556 364,80

Pour information R002 Résultat positif reporté	5 221 142,91
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		18 331 951,30	10 808 408,04	1 400 674,65	6 122 868,61	2 833 327,55	7 975 080,49
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 714 953,65	613 626,68	420 435,48	680 891,49	87 010,26	526 616,42
204	Subventions d'équipement versées (7)	2 894,95	1 039,69	0,00	1 855,26	0,00	1 039,69
21	Immobilisations corporelles	9 815 212,12	5 253 038,31	944 945,90	3 617 227,91	1 621 286,16	3 631 752,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 548 085,58	1 523 483,37	35 293,27	989 308,94	1 125 031,13	398 452,24
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		14 081 146,30	7 391 188,05	1 400 674,65	5 289 283,60	2 833 327,55	4 557 860,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	319 059,00	736,23	0,00	318 322,77		736,23
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 010 300,00	2 992 321,31	0,00	17 978,69		2 992 321,31
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 334 359,00	2 998 057,54	0,00	336 301,46	0,00	2 998 057,54
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 815 505,30	10 389 245,59	1 400 674,65	6 025 585,06	2 833 327,55	7 555 918,04
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	18 716,00	17 726,91		989,09		17 726,91
041	Opérations patrimoniales (6)	497 730,00	401 435,54		96 294,46		401 435,54
Total des dépenses d'ordre		516 446,00	419 162,45		97 283,55		419 162,45
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		1 710 878,43					
Total des dépenses d'investissement cumulées		20 042 829,73	12 519 286,47	1 400 674,65	6 122 868,61	2 833 327,55	7 975 080,49

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		20 042 829,73	8 772 704,69	96 780,05	11 173 344,99
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 384 527,96	1 521 629,30	96 780,05	766 118,61
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 083,51	0,00	-1 083,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	96 264,00	96 264,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 480 791,96	1 618 976,81	96 780,05	765 035,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 712 576,86	4 878 593,63	0,00	-166 016,77
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 430 000,00		0,00	
Total des recettes financières		9 152 576,86	4 878 593,63	0,00	4 273 983,23
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Total des recettes réelles		12 033 368,82	6 497 570,44	96 780,05	5 439 018,33
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	5 639 271,91			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 872 459,00	1 873 698,71		-1 239,71
041	Opérations patrimoniales (8)	497 730,00	401 435,54		96 294,46
Total des recettes d'ordre		8 009 460,91	2 275 134,25		5 734 326,66
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		20 042 829,73	8 772 704,69	96 780,05	11 173 344,99

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	18 331 951,30	10 808 408,04	1 400 674,65	6 122 868,61	2 833 327,55	7 975 080,49
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 714 953,65	613 626,68	420 435,48	680 891,49	87 010,26	526 616,42
202 Frais réalisation documents urbanisme	37 410,00	15 764,40	21 645,60	0,00	0,00	15 764,40
2031 Frais d'études	1 586 349,65	561 612,56	372 505,08	652 232,01	87 010,26	474 602,30
2033 Frais d'insertion	1 080,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
2051 Concessions, droits similaires	90 114,00	35 169,72	26 284,80	28 659,48	0,00	35 169,72
204 Subventions d'équipement versées (9)	2 894,95	1 039,69	0,00	1 855,26	0,00	1 039,69
2041511 Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	94,00	0,00	0,00	94,00	0,00	0,00
20421 Privé : Bien mobilier, matériel	2 800,95	1 039,69	0,00	1 761,26	0,00	1 039,69
21 Immobilisations corporelles	9 815 212,12	5 253 038,31	944 945,90	3 617 227,91	1 621 286,16	3 631 752,15
2112 Terrains de voirie	4 780,00	1,00	4 780,00	-1,00	0,00	1,00
2113 Terrains aménagés autres que voirie	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
2117 Bois et forêts	32 134,00	33 733,67	0,00	-1 599,67	0,00	33 733,67
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	68 426,19	21 031,92	22 645,68	24 748,59	0,00	21 031,92
2128 Autres agencements et aménagements	976 687,78	357 657,15	178 083,07	440 947,56	0,00	357 657,15
21311 Bâtiments administratifs	89 821,08	69 193,11	16 894,19	3 733,78	0,00	69 193,11
21312 Bâtiments scolaires	928 270,46	478 718,85	4 108,45	445 443,16	0,00	478 718,85
21313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux	495 184,00	1 192,32	581,00	493 410,68	0,00	1 192,32
21314 Bâtiments culturels et sportifs	1 725 266,71	1 083 209,65	143 116,21	498 940,85	719 481,64	363 728,01
21318 Autres bâtiments publics	837 096,92	62 745,04	28 899,36	745 452,52	0,00	62 745,04
21351 Bâtiments publics	83 211,02	75 709,81	0,00	7 501,21	0,00	75 709,81
2138 Autres constructions	113 374,00	47 398,68	3 076,80	62 898,52	7 042,80	40 355,88
2151 Réseaux de voirie	1 734 221,69	1 058 922,57	26 331,62	648 967,50	881 915,84	177 006,73
2152 Installations de voirie	76 142,00	75 417,06	19 362,00	-18 637,06	0,00	75 417,06
21534 Réseaux d'électrification	254 488,64	196 659,39	13 346,63	44 482,62	0,00	196 659,39
21538 Autres réseaux	517 261,19	407 404,41	97 988,93	11 867,85	0,00	407 404,41
21568 Autre matériel, outillage incendie	19 948,80	10 094,40	19 948,80	-10 094,40	0,00	10 094,40
215731 Matériel roulant	3 180,30	3 180,30	0,00	0,00	0,00	3 180,30
21578 Autre matériel technique	31 978,00	39 492,00	0,00	-7 514,00	0,00	39 492,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	565 076,65	333 119,65	146 890,04	85 066,96	0,00	333 119,65
21611 Biens sous-jacents	13 288,00	13 263,00	0,00	25,00	10 488,00	2 775,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
21621	Biens sous-jacents	25 202,00	750,00	4 982,40	19 469,60	0,00	750,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	24 423,37	24 423,37	0,00	0,00	0,00	24 423,37
21828	Autres matériels de transport	197 056,00	112 936,72	80 785,52	3 333,76	0,00	112 936,72
21831	Matériel informatique scolaire	211 629,00	141 461,99	65 636,38	4 530,63	0,00	141 461,99
21838	Autre matériel informatique	222 125,60	205 535,57	0,00	16 590,03	0,00	205 535,57
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	39 966,20	16 748,06	19 096,78	4 121,36	0,00	16 748,06
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	111 771,79	87 284,14	2 014,88	22 472,77	0,00	87 284,14
2185	Matériel de téléphonie	14 082,00	11 235,68	0,00	2 846,32	0,00	11 235,68
2188	Autres immobilisations corporelles	359 118,73	284 518,80	46 377,16	28 222,77	2 357,88	282 160,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 548 085,58	1 523 483,37	35 293,27	989 308,94	1 125 031,13	398 452,24
2313	Constructions	1 058 695,71	501 323,72	35 293,27	522 078,72	102 871,48	398 452,24
2315	Install., matériel et outill. technique	1 129 389,87	940 968,22	0,00	188 421,65	940 968,22	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	360 000,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	81 191,43	0,00	-81 191,43	81 191,43	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		14 081 146,30	7 391 188,05	1 400 674,65	5 289 283,60	2 833 327,55	4 557 860,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	319 059,00	736,23	0,00	318 322,77		736,23
10226	Taxe d'aménagement	319 059,00	736,23	0,00	318 322,77		736,23
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 010 300,00	2 992 321,31	0,00	17 978,69		2 992 321,31
1641	Emprunts en euros	2 963 638,00	2 955 665,03	0,00	7 972,97		2 955 665,03
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	36 662,00	36 656,28	0,00	5,72		36 656,28
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
261	Titres de participation	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 334 359,00	2 998 057,54	0,00	336 301,46	0,00	2 998 057,54
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
458122	PLATEAU DE BIERE	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 815 505,30	10 389 245,59	1 400 674,65	6 025 585,06	2 833 327,55	7 555 918,04

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	18 716,00	17 726,91		989,09		17 726,91
	Reprise sur autofinancement antérieur	18 716,00	17 726,91		989,09		17 726,91
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	13 921,00	12 086,00		1 835,00		12 086,00
13912	Subv. transf. Régions	4 295,00	4 032,00		263,00		4 032,00
13913	Subv. transf. Départements	500,00	1 577,79		-1 077,79		1 577,79
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	31,12		-31,12		31,12
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	497 730,00	401 435,54		96 294,46		401 435,54
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	94,00		-94,00		94,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 264,00	5 532,00		-1 268,00		5 532,00
21311	Bâtiments administratifs	5 364,00	1 104,00		4 260,00		1 104,00
21312	Bâtiments scolaires	78 024,00	78 452,73		-428,73		78 452,73
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	67 375,00	34 491,82		32 883,18		34 491,82
21314	Bâtiments culturels et sportifs	167 746,00	114 913,39		52 832,61		114 913,39
21318	Autres bâtiments publics	8 183,00	0,00		8 183,00		0,00
2151	Réseaux de voirie	115 622,00	108 300,20		7 321,80		108 300,20
21534	Réseaux d'électrification	15 572,00	23 987,40		-8 415,40		23 987,40
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 940,00	17 040,00		3 900,00		17 040,00
2313	Constructions	14 640,00	17 520,00		-2 880,00		17 520,00
Total des dépenses d'ordre		516 446,00	419 162,45		97 283,55		419 162,45

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		20 042 829,73	8 772 704,69	96 780,05	11 173 344,99
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 384 527,96	1 521 629,30	96 780,05	766 118,61
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	722,00	0,00	-722,00
1312	Subv. transf. Régions	64 823,00	50 626,00	9 000,00	5 197,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	11 234,39	2 300,00	-13 534,39
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	478 415,00	114 519,95	85 480,05	278 415,00
1322	Subv. non transf. Régions	523 321,96	523 318,96	0,00	3,00
1323	Subv. non transf. Départements	487 700,00	487 700,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	305 268,00	0,00	0,00	305 268,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	425 000,00	225 000,00	0,00	200 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	100 000,00	108 508,00	0,00	-8 508,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	1 083,51	0,00	-1 083,51
2138	Autres constructions	0,00	1 083,51	0,00	-1 083,51
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	96 264,00	96 264,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	96 264,00	96 264,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 480 791,96	1 618 976,81	96 780,05	765 035,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 712 576,86	4 878 593,63	0,00	-166 016,77
10222	FCTVA	1 005 063,00	1 005 062,16	0,00	0,84
10226	Taxe d'aménagement	455 292,09	621 309,70	0,00	-166 017,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 252 221,77	3 252 221,77	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 430 000,00		0,00	

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes financières		9 152 576,86	4 878 593,63	0,00	4 273 983,23
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
Total des recettes réelles		12 033 368,82	6 497 570,44	96 780,05	5 439 018,33
021	Virement de la section de fonctionnement	5 639 271,91	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 872 459,00	1 873 698,71		-1 239,71
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	264,00		-264,00
2111	Terrains nus	0,00	27 048,00		-27 048,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	6 531,12		-6 531,12
2802	Frais liés à la réalisation de document	12 806,00	12 919,00		-113,00
28031	Frais d'études	5 501,00	5 501,00		0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	2 285,00		-2 285,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	26 631,00	26 630,83		0,17
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	6 264,00	3 993,00		2 271,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	97 556,00	97 555,74		0,26
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	357,00	357,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	65 677,00	70 810,48		-5 133,48
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 631,00	7 412,48		-781,48
28128	Autres aménagements de terrains	110 201,00	117 555,11		-7 354,11
281318	Autres bâtiments publics	1 471,00	1 470,86		0,14
281351	Bâtiments publics	4 444,00	5 952,24		-1 508,24
28138	Autres constructions	2 973,00	3 692,00		-719,00
28152	Installations de voirie	3 092,00	19 651,26		-16 559,26
281534	Réseaux d'électrification	0,00	6 510,00		-6 510,00
281538	Autres réseaux	0,00	9 102,00		-9 102,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	32 229,00	32 515,58		-286,58
2815731	Matériel roulant	67 883,00	68 099,78		-216,78
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	23 110,00	24 096,56		-986,56
281578	Autre matériel technique	0,00	291,00		-291,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	180 004,00	194 508,11		-14 504,11
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	1 068,00		-1 068,00
281828	Autres matériels de transport	168 030,00	161 564,04		6 465,96
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	168 510,05		-168 510,05
281838	Autre matériel informatique	547 393,00	254 438,61		292 954,39
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	76 639,82		-76 639,82
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	153 519,00	91 598,54		61 920,46
28185	Matériel de téléphonie	0,00	7 237,53		-7 237,53
28188	Autres immo. corporelles	236 698,00	247 900,97		-11 202,97
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	119 989,00	119 989,00		0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
041	Opérations patrimoniales (10)	497 730,00	401 435,54		96 294,46
2031	Frais d'études	415 674,00	319 286,11		96 387,89
2033	Frais d'insertion	864,00	864,00		0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	94,00		-94,00
238	Avances commandes immo corporelles	81 192,00	81 191,43		0,57
Total des recettes d'ordre		8 009 460,91	2 275 134,25		5 734 326,66

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		40 307 733,91	31 066 781,41	1 659 309,69	17 250,00	7 564 392,81	0,00	32 726 091,10
011	Charges à caractère général (3)	11 241 011,54	8 161 034,49	1 434 065,63	0,00	1 645 911,42	0,00	9 595 100,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	18 060 000,00	18 014 361,34	0,00	0,00	45 638,66		18 014 361,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 584 872,46	2 237 925,40	153 540,46	17 250,00	176 156,60	0,00	2 391 465,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		31 885 884,00	28 413 321,23	1 587 606,09	17 250,00	1 867 706,68	0,00	30 000 927,32
66	Charges financières	614 813,00	510 720,85	71 703,60	0,00	32 388,55		582 424,45
67	Charges spécifiques (3)	30 000,00	3 735,45	0,00	0,00	26 264,55		3 735,45
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	265 306,00	265 305,17			0,83		265 305,17
Total des dépenses financières		910 119,00	779 761,47	71 703,60	0,00	58 653,93		851 465,07
Total des dépenses réelles		32 796 003,00	29 193 082,70	1 659 309,69	17 250,00	1 926 360,61	0,00	30 852 392,39
023	Virement à la section d'investissement	5 639 271,91	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 872 459,00	1 873 698,71			-1 239,71		1 873 698,71
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		7 511 730,91	1 873 698,71			5 638 032,20		1 873 698,71

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	40 307 733,91	31 066 781,41	1 659 309,69	17 250,00	7 564 392,81	0,00	32 726 091,10
--	----------------------	----------------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		35 086 591,00	37 008 059,32	548 305,48	0,00	-2 469 773,80
013	Atténuations de charges (3)	130 000,00	259 885,12	0,00	0,00	-129 885,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 551 758,00	1 764 674,80	344 288,48	0,00	-557 205,28
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 116 420,00	6 520 305,23	0,00	0,00	-403 885,23
731	Fiscalité locale	16 682 480,00	16 609 680,03	191 946,00	0,00	-119 146,03
74	Dotations et participations (3)	10 007 430,00	10 697 922,25	12 071,00	0,00	-702 563,25
75	Autres produits de gestion courante (3)	554 680,00	992 178,20	0,00	0,00	-437 498,20
Total des recettes de gestion des services		35 042 768,00	36 844 645,63	548 305,48	0,00	-2 350 183,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	120 580,45	0,00	0,00	-120 580,45
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	25 107,00	25 106,33			0,67
Total des recettes financières		25 107,00	145 686,78	0,00	0,00	-120 579,78
Total des recettes réelles		35 067 875,00	36 990 332,41	548 305,48	0,00	-2 470 762,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 716,00	17 726,91			989,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		18 716,00	17 726,91			989,09

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	5 221 142,91					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	40 307 733,91	42 229 202,23	548 305,48	0,00	-2 469 773,80
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		40 307 733,91	31 066 781,41	1 659 309,69	17 250,00	7 564 392,81	0,00	32 726 091,10
011	Charges à caractère général (4)	11 241 011,54	8 161 034,49	1 434 065,63	0,00	1 645 911,42	0,00	9 595 100,12
6042	Achats de prestations de services	1 155 776,00	1 075 031,67	43 011,78	0,00	37 732,55	0,00	1 118 043,45
60611	Eau et assainissement	360 000,00	127 384,36	40 726,00	0,00	191 889,64	0,00	168 110,36
60612	Energie - Electricité	1 331 000,00	1 082 318,72	174 479,21	0,00	74 202,07	0,00	1 256 797,93
60613	Chauffage urbain	800 000,00	537 463,75	152 000,00	0,00	110 536,25	0,00	689 463,75
60622	Carburants	159 300,00	103 477,69	9 000,00	0,00	46 822,31	0,00	112 477,69
60623	Alimentation	36 953,20	21 648,84	6 880,68	0,00	8 423,68	0,00	28 529,52
60624	Produits de traitement	7 566,00	4 954,13	1 500,74	0,00	1 111,13	0,00	6 454,87
60628	Autres fournitures non stockées	15 356,00	12 344,52	483,17	0,00	2 528,31	0,00	12 827,69
60631	Fournitures d'entretien	84 973,00	69 477,62	684,00	0,00	14 811,38	0,00	70 161,62
60632	Fournitures de petit équipement	432 235,00	329 677,99	20 648,20	0,00	81 908,81	0,00	350 326,19
60633	Fournitures de voirie	37 000,00	24 498,72	4 020,90	0,00	8 480,38	0,00	28 519,62
60636	Habillement et vêtements de travail	43 415,00	24 277,63	0,00	0,00	19 137,37	0,00	24 277,63
6064	Fournitures administratives	37 510,65	26 442,88	894,00	0,00	10 173,77	0,00	27 336,88
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 986,00	5 725,28	500,00	0,00	4 760,72	0,00	6 225,28
6067	Fournitures scolaires	97 003,00	88 180,85	3 678,22	0,00	5 143,93	0,00	91 859,07
6068	Autres matières et fournitures	159 524,15	84 323,69	23 223,51	0,00	51 976,95	0,00	107 547,20
611	Contrats de prestations de services	1 211 136,00	1 015 098,82	154 003,85	0,00	42 033,33	0,00	1 169 102,67
6132	Locations immobilières	197 935,00	197 871,33	0,00	0,00	63,67	0,00	197 871,33
61351	Matériel roulant	2 025,00	436,32	1 633,80	0,00	-45,12	0,00	2 070,12
61358	Autres	115 038,00	57 250,43	0,00	0,00	57 787,57	0,00	57 250,43
614	Charges locatives et de copropriété	237 000,00	187 243,45	0,00	0,00	49 756,55	0,00	187 243,45
61521	Entretien terrains	382 700,00	225 076,92	110 331,62	0,00	47 291,46	0,00	335 408,54
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	252 939,32	131 384,61	63 853,88	0,00	57 700,83	0,00	195 238,49
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	127 929,78	104 568,32	7 930,27	0,00	15 431,19	0,00	112 498,59
615231	Entretien, réparations voiries	302 256,00	218 462,02	51 017,08	0,00	32 776,90	0,00	269 479,10
615232	Entretien, réparations réseaux	177 038,22	84 280,30	50 805,90	0,00	41 952,02	0,00	135 086,20
61551	Entretien matériel roulant	52 361,00	26 850,26	3 422,31	0,00	22 088,43	0,00	30 272,57
61558	Entretien autres biens mobiliers	178 115,68	116 272,76	29 213,44	0,00	32 629,48	0,00	145 486,20
6156	Maintenance	792 815,00	463 675,78	154 281,39	0,00	174 857,83	0,00	617 957,17
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	54 000,00	53 969,82	0,00	0,00	30,18	0,00	53 969,82

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6168	Autres primes d'assurance	72 150,00	71 112,27	0,00	0,00	1 037,73	0,00	71 112,27
617	Etudes et recherches	240 503,80	101 286,32	70 003,00	0,00	69 214,48	0,00	171 289,32
6182	Documentation générale et technique	14 443,00	8 983,67	1 166,10	0,00	4 293,23	0,00	10 149,77
6184	Versements à des organismes de formation	152 670,00	65 063,57	65 429,28	0,00	22 177,15	0,00	130 492,85
6185	Frais de colloques et de séminaires	350,00	108,70	0,00	0,00	241,30	0,00	108,70
6188	Autres frais divers	90 360,00	26 547,93	20 104,01	0,00	43 708,06	0,00	46 651,94
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	110,00	115,35	0,00	0,00	-5,35	0,00	115,35
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	13 100,00	8 517,43	3 692,47	0,00	890,10	0,00	12 209,90
62268	Autres honoraires, conseils	91 022,20	30 711,65	6 539,20	0,00	53 771,35	0,00	37 250,85
6227	Frais d'actes et de contentieux	678,00	450,40	0,00	0,00	227,60	0,00	450,40
6228	Divers	30 997,00	18 730,64	960,00	0,00	11 306,36	0,00	19 690,64
6231	Annonces et insertions	45 581,00	30 693,83	2 512,42	0,00	12 374,75	0,00	33 206,25
6232	Fêtes et cérémonies	38 005,00	35 780,10	1 462,57	0,00	762,33	0,00	37 242,67
6233	Foires et expositions	40 957,00	35 857,60	545,76	0,00	4 553,64	0,00	36 403,36
6234	Réceptions	25 941,00	18 357,96	854,19	0,00	6 728,85	0,00	19 212,15
6236	Catalogues et imprimés	68 823,00	61 842,36	3 542,10	0,00	3 438,54	0,00	65 384,46
6238	Divers	168 239,14	146 433,18	5 480,72	0,00	16 325,24	0,00	151 913,90
6241	Transports de biens	11 366,00	15 390,30	0,00	0,00	-4 024,30	0,00	15 390,30
6245	Transports de personnes extérieures	128 568,00	92 381,45	10 120,34	0,00	26 066,21	0,00	102 501,79
6248	Divers	589,00	588,10	0,00	0,00	0,90	0,00	588,10
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	4 406,09	0,00	0,00	-406,09	0,00	4 406,09
6261	Frais d'affranchissement	60 017,60	32 641,14	8 116,24	0,00	19 260,22	0,00	40 757,38
6262	Frais de télécommunications	58 400,00	55 432,62	0,00	0,00	2 967,38	0,00	55 432,62
627	Services bancaires et assimilés	5 550,00	1 622,61	0,00	0,00	3 927,39	0,00	1 622,61
6281	Concours divers (cotisations)	11 842,00	8 535,12	0,00	0,00	3 306,88	0,00	8 535,12
6282	Frais de gardiennage	68 000,00	54 567,92	0,00	0,00	13 432,08	0,00	54 567,92
6283	Frais de nettoyage des locaux	343 824,00	295 295,94	9 510,69	0,00	39 017,37	0,00	304 806,63
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 000,00	988,18	4 566,31	0,00	-554,49	0,00	5 554,49
62878	Remb. frais à des tiers	1 837,00	636,66	1 200,00	0,00	0,34	0,00	1 836,66
6288	Autres services extérieurs	267 315,80	168 509,59	108 471,18	0,00	-9 664,97	0,00	276 980,77
63512	Taxes foncières	220 000,00	163 494,00	0,00	0,00	56 506,00	0,00	163 494,00
63513	Autres impôts locaux	15 000,00	17 641,57	0,00	0,00	-2 641,57	0,00	17 641,57
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	2 056,56	1 244,00	0,00	1 699,44	0,00	3 300,56
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	88 885,00	86 584,20	321,10	0,00	1 979,70	0,00	86 905,30

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	18 060 000,00	18 014 361,34	0,00	0,00	45 638,66		18 014 361,34
6218	Autre personnel extérieur	205 000,00	137 744,73	0,00	0,00	67 255,27		137 744,73
6331	Versement mobilité	213 840,00	203 017,31	0,00	0,00	10 822,69		203 017,31
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	54 205,00	50 481,00	0,00	0,00	3 724,00		50 481,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	190 450,00	180 672,32	0,00	0,00	9 777,68		180 672,32
64111	Rémunération principale titulaires	7 409 374,00	6 815 943,19	0,00	0,00	593 430,81		6 815 943,19
64112	SFT, indemnité de résidence	380 200,00	345 165,80	0,00	0,00	35 034,20		345 165,80
64113	NBI	6 810,00	47 324,56	0,00	0,00	-40 514,56		47 324,56
64118	Autres indemnités	1 155 700,00	1 694 100,68	0,00	0,00	-538 400,68		1 694 100,68
64121	Rémunération principale	100 000,00	413 271,40	0,00	0,00	-313 271,40		413 271,40
64123	Indemnités d'attente	14 500,00	2 008,36	0,00	0,00	12 491,64		2 008,36
64128	Autres indemnités	100 000,00	184 854,22	0,00	0,00	-84 854,22		184 854,22
64131	Rémunérations	2 738 700,00	2 380 385,50	0,00	0,00	358 314,50		2 380 385,50
64132	SFT, indemnité de résidence	68 800,00	74 592,83	0,00	0,00	-5 792,83		74 592,83
64138	Primes et autres indemnités	258 000,00	387 984,57	0,00	0,00	-129 984,57		387 984,57
6417	Rémunérations des apprentis	13 000,00	31 933,72	0,00	0,00	-18 933,72		31 933,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 198 220,00	2 100 365,00	0,00	0,00	97 855,00		2 100 365,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 374 250,00	2 373 204,78	0,00	0,00	1 045,22		2 373 204,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	127 625,00	134 607,00	0,00	0,00	-6 982,00		134 607,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	278 400,00	274 654,09	0,00	0,00	3 745,91		274 654,09
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	12 278,00	0,00	0,00	-12 278,00		12 278,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	109 440,00	110 372,56	0,00	0,00	-932,56		110 372,56
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	7 670,49	0,00	0,00	-7 670,49		7 670,49
6475	Médecine du travail, pharmacie	60 000,00	48 243,23	0,00	0,00	11 756,77		48 243,23
6488	Autres	3 486,00	3 486,00	0,00	0,00	0,00		3 486,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 584 872,46	2 237 925,40	153 540,46	17 250,00	176 156,60	0,00	2 391 465,86
65131	Bourses	45 450,00	23 400,00	0,00	17 250,00	4 800,00	0,00	23 400,00
65311	Indemnités de fonction	232 100,00	240 702,00	0,00	0,00	-8 602,00	0,00	240 702,00
65313	Cotisations de retraite	33 425,00	34 905,90	0,00	0,00	-1 480,90	0,00	34 905,90
65315	Formation	16 665,00	110,00	0,00	0,00	16 555,00	0,00	110,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6541	Créances admises en non-valeur	55 100,00	23 588,67	0,00	0,00	31 511,33	0,00	23 588,67
6542	Créances éteintes	7 000,00	6 661,23	0,00	0,00	338,77	0,00	6 661,23
65568	Autres contributions	11 050,00	7 381,53	0,00	0,00	3 668,47	0,00	7 381,53
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	-255,30	750,00	0,00	2 505,30	0,00	494,70
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	758 350,00	595 400,00	88 750,00	0,00	74 200,00	0,00	684 150,00
65818	Autres	412 185,46	305 520,82	64 040,46	0,00	42 624,18	0,00	369 561,28
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	4 039,00	0,00	0,00	0,00	4 039,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	483,00	488,30	0,00	0,00	-5,30	0,00	488,30
65888	Autres	1 025,00	22,25	0,00	0,00	1 002,75	0,00	22,25
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		31 885 884,00	28 413 321,23	1 587 606,09	17 250,00	1 867 706,68	0,00	30 000 927,32
66	Charges financières	614 813,00	510 720,85	71 703,60	0,00	32 388,55		582 424,45
66111	Intérêts réglés à l'échéance	630 000,00	600 225,31	0,00	0,00	29 774,69		600 225,31
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-16 187,00	-89 504,46	71 703,60	0,00	1 613,86		-17 800,86
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	30 000,00	3 735,45	0,00	0,00	26 264,55		3 735,45
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 000,00	3 735,45	0,00	0,00	26 264,55		3 735,45
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	265 306,00	265 305,17			0,83		265 305,17
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	117 649,00	117 649,00			0,00		117 649,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	147 657,00	147 656,17			0,83		147 656,17
Total des charges financières et spécifiques		910 119,00	779 761,47	71 703,60	0,00	58 653,93		851 465,07
Total des dépenses réelles		32 796 003,00	29 193 082,70	1 659 309,69	17 250,00	1 926 360,61	0,00	30 852 392,39
023	Virement à la section d'investissement	5 639 271,91						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 872 459,00	1 873 698,71			-1 239,71		1 873 698,71
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	33 579,12			-33 579,12		33 579,12
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	264,00			-264,00		264,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 752 470,00	1 719 866,59			32 603,41		1 719 866,59
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	119 989,00	119 989,00			0,00		119 989,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		7 511 730,91	1 873 698,71			5 638 032,20		1 873 698,71

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	71 703,60
Montant des ICNE de l'exercice N-1	89 504,46
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-17 800,86

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		35 086 591,00	37 008 059,32	548 305,48	0,00	-2 469 773,80
013	Atténuations de charges (4)	130 000,00	259 885,12	0,00	0,00	-129 885,12
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	102,69	0,00	0,00	-102,69
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	45 245,07	0,00	0,00	-45 245,07
6419	Remboursements rémunérations personnel	130 000,00	173 965,89	0,00	0,00	-43 965,89
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	40 571,47	0,00	0,00	-40 571,47
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 551 758,00	1 764 674,80	344 288,48	0,00	-557 205,28
70311	Concessions cimetières (produit net)	31 000,00	46 771,00	0,00	0,00	-15 771,00
70323	Red. occupation dom. public	61 700,00	188 719,26	0,00	0,00	-127 019,26
7062	Redevances services à caractère culturel	10 065,00	19 441,35	81,52	0,00	-9 457,87
70631	Redevances services à caractère sportif	114 050,00	96 745,29	17 161,96	0,00	142,75
70632	Redevances services à caractère loisir	152 300,00	166 068,72	40 000,00	0,00	-53 768,72
7066	Redevances services à caractère social	153 200,00	131 570,28	37 045,00	0,00	-15 415,28
7067	Redev. services périscolaires et enseign	768 510,00	817 035,31	250 000,00	0,00	-298 525,31
706888	Autres	0,00	2 517,31	0,00	0,00	-2 517,31
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 404,00	4 474,10	0,00	0,00	2 929,90
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	150 000,00	131 998,10	0,00	0,00	18 001,90
70878	Remb. frais par des tiers	102 529,00	159 334,08	0,00	0,00	-56 805,08
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 116 420,00	6 520 305,23	0,00	0,00	-403 885,23
73211	Attribution de compensation	3 541 741,00	3 541 741,23	0,00	0,00	-0,23
73212	Dotation de solidarité communautaire	531 468,00	531 468,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	43 211,00	43 211,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	389 887,00	0,00	0,00	-389 887,00
73331	Communes (FSRIF)	2 000 000,00	2 013 998,00	0,00	0,00	-13 998,00
731	Fiscalité locale	16 682 480,00	16 609 680,03	191 946,00	0,00	-119 146,03
73111	Impôts directs locaux	15 673 559,00	15 667 366,00	0,00	0,00	6 193,00
73118	Autres contributions directes	0,00	7 393,00	0,00	0,00	-7 393,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	500 111,00	512 693,00	0,00	0,00	-12 582,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
73132	Taxe sur les pylônes électriques	15 353,00	15 354,00	0,00	0,00	-1,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	380 000,00	381 346,63	0,00	0,00	-1 346,63
73154	Droits de place	15 300,00	25 527,40	0,00	0,00	-10 227,40
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	98 157,00	0,00	191 946,00	0,00	-93 789,00
74	Dotations et participations (4)	10 007 430,00	10 697 922,25	12 071,00	0,00	-702 563,25
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 867 793,00	2 921 588,00	0,00	0,00	-53 795,00
741123	DSU des communes	4 724 532,00	4 839 261,00	0,00	0,00	-114 729,00
741127	DNP des communes	265 110,00	373 592,00	0,00	0,00	-108 482,00
744	FCTVA	56 715,00	56 714,61	0,00	0,00	0,39
74718	Autres participations Etat	36 500,00	108 598,64	0,00	0,00	-72 098,64
7472	Participation régions	0,00	0,00	5 000,00	0,00	-5 000,00
7473	Participation départements	77 710,00	78 263,65	7 071,00	0,00	-7 624,65
74741	Participation communes membres du GFP	14 600,00	18 494,24	0,00	0,00	-3 894,24
74751	Participation GFP de rattachement	155 030,00	155 030,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	874 613,00	1 147 748,06	0,00	0,00	-273 135,06
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	519,00	0,00	0,00	-519,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	898 670,00	898 670,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	13 759,05	0,00	0,00	-13 759,05
7484	Dotation de recensement	4 157,00	4 157,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	32 000,00	81 527,00	0,00	0,00	-49 527,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	554 680,00	992 178,20	0,00	0,00	-437 498,20
752	Revenus des immeubles	433 480,00	439 103,78	0,00	0,00	-5 623,78
756	Libéralités reçues	0,00	2 890,73	0,00	0,00	-2 890,73
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	121 200,00	141 544,09	0,00	0,00	-20 344,09
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	119,10	0,00	0,00	-119,10
75888	Autres	0,00	408 520,50	0,00	0,00	-408 520,50
Total des recettes de gestion des services		35 042 768,00	36 844 645,63	548 305,48	0,00	-2 350 183,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	120 580,45	0,00	0,00	-120 580,45
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	86 768,45	0,00	0,00	-86 768,45
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	33 812,00	0,00	0,00	-33 812,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	25 107,00	25 106,33			0,67
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	25 107,00	25 106,33			0,67
Total des recettes réelles		35 067 875,00	36 990 332,41	548 305,48	0,00	-2 470 762,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	18 716,00	17 726,91			989,09

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	31,12			-31,12
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	18 716,00	17 695,79			1 020,21
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		18 716,00	17 726,91			989,09

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		2 981 946,47	1 024 004,48	0,00	307 471,69	1 025 302,07	1 939 006,47	62 492,95	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	736,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 981 210,24	0,00	0,00	0,00	0,00	11 111,07	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	58 585,24	0,00	9 360,00	57 020,59	145 608,34	43 624,26	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	663 427,28	0,00	298 111,69	773 562,90	1 696 482,45	18 868,69	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	301 991,96	0,00	0,00	194 718,58	85 804,61	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 878 593,63	0,00	0,00	161 090,39	229 767,49	235 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 878 593,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	161 090,39	229 767,49	235 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 825 754,15	0,00	37 043,99	1 186 223,32		10 389 245,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		736,23
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 992 321,31
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	202 626,13	0,00	2 631,22	94 170,90		613 626,68
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 039,69	0,00		1 039,69
21	Immobilisations corporelles	677 159,80	0,00	33 373,08	1 092 052,42		5 253 038,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	940 968,22	0,00	0,00	0,00		1 523 483,37
26	Participations et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		992 035,42	0,00	0,00	1 083,51		6 497 570,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 878 593,63
13	Subventions d'investissement	895 771,42	0,00	0,00	0,00		1 521 629,30
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 083,51		1 083,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	96 264,00	0,00	0,00	0,00		96 264,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 981 946,47
10226	Taxe d'aménagement	736,23
1641	Emprunts en euros	2 955 665,03
1678	Autres emprunts et dettes	25 545,21
RECETTES		4 878 593,63
10222	FCTVA	1 005 062,16
10226	Taxe d'aménagement	621 309,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 252 221,77

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		939 358,85	0,00	0,00	8 880,37	36 871,02	30 467,76	8 426,48	0,00
2031	Frais d'études	34 369,24	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	20 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	11 568,62	0,00	0,00	0,00	0,00	30 467,76	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	69 193,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	13 722,18	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	52 457,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	47 627,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	7 042,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	8 477,16	0,00	0,00	0,00	18 948,84	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	49 285,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	94 879,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	196 018,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 426,48	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 195,92	0,00	0,00	816,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	10 377,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 106,89	0,00	0,00	8 063,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	301 991,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 004,48
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 569,24
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 016,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 036,38
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 193,11
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 722,18
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 457,44
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 627,51
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 042,80
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 426,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 285,96
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 879,72
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 445,32
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 012,70
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 377,68
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 170,48
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 991,96
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	44 311,90	10 094,40	0,00	253 065,39	307 471,69
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	9 360,00	9 360,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	3 976,80	0,00	0,00	0,00	3 976,80
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	10 094,40	0,00	0,00	10 094,40
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	243 705,39	243 705,39
21828	Autres matériels de transport	0,00	18 057,00	0,00	0,00	0,00	18 057,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	858,00	0,00	0,00	0,00	858,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	21 420,10	0,00	0,00	0,00	21 420,10
RECETTES		159 856,00	1 234,39	0,00	0,00	0,00	161 090,39
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	722,00	0,00	0,00	0,00	0,00	722,00
1312	Subv. transf. Régions	50 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 626,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	1 234,39	0,00	0,00	0,00	1 234,39
1345	Amendes radars automatiques et de police	108 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 508,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		53 599,64	299 367,44	232 290,87	408 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	5 786,20	6 033,91	30 046,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 760,00	12 420,00	0,00	25 840,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	47 839,64	258 189,58	70 060,24	102 629,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	1 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	26 036,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	20 666,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	141 461,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	5 293,63	9 930,38	1 524,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 678,03	4 804,35	5 626,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	194 718,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	229 767,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	114 519,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	115 247,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	15 904,20	421,20	0,00	0,00	15 153,72	0,00	1 025 302,07
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 866,87
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 153,72	0,00	15 153,72
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 020,80
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 718,85
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 036,94
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 666,40
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 461,99
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 748,06
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	15 904,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 904,20
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	421,20	0,00	0,00	0,00	0,00	28 529,66
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 718,58
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 767,49
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 519,95
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 247,54

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 134,00	0,00	2 775,00	150 500,39	161 543,24	0,00	0,00	98 216,86	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	54 150,00	6 480,00	0,00	0,00	12 229,32	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 625,24	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	142 607,58	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	8 815,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384,08	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	2 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,25	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 134,00	0,00	0,00	52 676,00	0,00	0,00	0,00	960,30	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	43 674,39	3 640,46	0,00	0,00	35 927,67	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 188 862,08	47 942,53	75 424,87	0,00	52 072,69	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	68 483,02	4 050,00	0,00	0,00	108,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 894,00	22 157,21	0,00	0,00	13 131,96	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	994 851,86	0,00	21 319,97	0,00	5 690,40	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 834,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	28 082,30	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 982,80	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	26 159,53	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	7 704,00	640,70	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	622,30	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 498,97	14 031,32	24 759,60	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	81 191,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		39 421,43	0,00	121 113,38	0,00	0,00	0,00	1 939 006,47
1678	Autres emprunts et dettes	11 111,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 111,07
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 500,34
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	121 113,38	0,00	0,00	0,00	160 296,55
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 069 487,47
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 834,80
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 082,30
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 982,80
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 607,58
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 159,53
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 815,20
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 728,78
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 775,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,25
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 582,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 974,88
2188	Autres immobilisations corporelles	20 114,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 647,31
2313	Constructions	4 613,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 613,18
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 191,43
RECETTES		225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	933,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	933,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		44 816,58	0,00	0,00	0,00	0,00	9 493,52	6 562,33	687,52
2031	Frais d'études	43 624,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 192,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 217,96	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 392,36	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 275,56	5 169,97	687,52
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 492,95	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 624,26	
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192,32	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 217,96	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 392,36	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 066,05	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	73 922,44	276 901,42	451 511,16	0,00	0,00	0,00	1 023 419,13
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	15 764,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	98 784,22	21 006,60	0,00	0,00	0,00	66 962,91
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	33 733,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	21 031,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	111 303,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	146 117,24	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	277 866,86	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	2 988,66	6 520,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 488,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	24 423,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 685,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 968,22
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992 035,42
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 071,42
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 700,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 264,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 825 754,15
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 764,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 753,73
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 733,67
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 031,92
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 303,42
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 117,24
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 866,86
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 509,12
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 488,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 423,37
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 685,20
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 968,22
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992 035,42
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 071,42
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 700,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 264,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d’animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 004,30
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 631,22
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 373,08
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 039,69	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	1 039,69	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 043,99
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 631,22
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039,69
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 373,08
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 083,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	1 083,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 176 731,32	0,00	9 492,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	93 306,90	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	916 314,99	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	75 417,06	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	24 382,62	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	62 041,45	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180,30	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 492,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 186 223,32
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 306,90
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	916 314,99
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 417,06
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 382,62
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 041,45
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180,30
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 492,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083,51
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083,51

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		851 465,07	7 804 702,18	0,00	760 054,27	6 500 926,95	6 964 059,50	3 193 970,57	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 358 912,74	0,00	130 314,37	2 427 301,84	2 075 658,96	296 895,33	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 931 477,80	0,00	629 739,90	4 053 969,44	4 185 277,93	1 757 080,83	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	514 311,64	0,00	0,00	19 655,67	703 122,61	1 139 994,41	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	582 424,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 735,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	265 305,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		32 354 367,86	942 953,95	0,00	0,00	1 117 297,47	1 225 170,77	1 361 345,41	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	252 899,04	0,00	0,00	724,66	2 784,92	51,69	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	89 150,56	0,00	0,00	1 063 451,51	477 313,29	289 760,31	0,00
73	Impôts et taxes	6 520 305,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	16 584 152,63	6 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	9 104 103,66	90 394,59	0,00	0,00	48 368,05	495 154,63	969 093,24	0,00
75	Autres produits de gestion courante	119,56	504 139,76	0,00	0,00	4 753,25	249 917,93	102 440,17	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	120 580,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	25 106,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	2 874 551,16	29 826,67	1 231 606,13	641 229,89		30 852 392,39
011	Charges à caractère général	0,00	1 428 139,50	29 826,67	570 389,89	277 660,82		9 595 100,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 440 059,10	0,00	653 187,27	363 569,07		18 014 361,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 352,56	0,00	8 028,97	0,00		2 391 465,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		582 424,45
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 735,45
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		265 305,17
RECETTES		0,00	179 036,47	19 157,40	0,00	339 308,56		37 538 637,89
013	Atténuations de charges	0,00	3 424,81	0,00	0,00	0,00		259 885,12
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	42 688,25	0,00	0,00	146 599,36		2 108 963,28
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 520 305,23
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	19 157,40	0,00	191 946,00		16 801 626,03
74	Dotations et participations	0,00	2 879,08	0,00	0,00	0,00		10 709 993,25
75	Autres produits de gestion courante	0,00	130 044,33	0,00	0,00	763,20		992 178,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		120 580,45
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 106,33

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		851 465,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600 225,31
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-17 800,86
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 735,45
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	117 649,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	147 656,17
RECETTES		32 354 367,86
73111	Impôts directs locaux	15 667 366,00
73118	Autres contributions directes	7 393,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	512 693,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	15 354,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	381 346,63
73211	Attribution de compensation	3 541 741,23
73212	Dotation de solidarité communautaire	531 468,00
73221	FNGIR	43 211,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	389 887,00
73331	Communes (FSRIF)	2 013 998,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 921 588,00
741123	DSU des communes	4 839 261,00
741127	DNP des communes	373 592,00
744	FCTVA	56 714,61
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	519,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	898 670,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	13 759,05
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	119,10
75888	Autres	0,46
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	86 768,45
775	Produits des cessions d'immobilisations	33 812,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	25 106,33

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		6 104 293,31	0,00	504 651,26	91 954,06	150 994,99	24 420,69	643 060,54	0,00
6042	Achats de prestations de services	29 526,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	5 898,60	0,00	0,00	0,00	2 061,58	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	247 570,91	0,00	2 207,67	0,00	44 437,28	1 697,58	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	30 726,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	93 543,82	0,00	0,00	469,55	0,00	0,00	973,03	0,00
60623	Alimentation	12 382,43	0,00	0,00	6 126,34	0,00	0,00	-1 084,77	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	12 827,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 725,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	175 916,89	0,00	4 643,98	2 519,88	0,00	903,28	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	16 207,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	22 041,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 306,72	0,00	0,00	2 174,46	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	127 001,44	0,00	0,00	3 012,07	-320,00	15 138,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	1 903,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	13 813,06	0,00	0,00	3 636,97	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	52 377,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 134,90	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	27 107,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	38 284,81	0,00	0,00	0,00	12 438,54	181,20	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	34 128,17	0,00	0,00	0,00	243,60	243,60	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	15 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	36 029,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	190 060,13	0,00	558,42	203,72	6 313,04	227,60	13 584,19	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	53 969,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	71 112,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	75 392,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 147,35	0,00	249,00	0,00	0,00	0,00	179,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02							
		Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6184	Versements à des organismes de formation	103 972,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	15 761,66	0,00	0,00	0,00	0,00	2 489,01	355,20	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 494,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	115,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	11 493,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	19 431,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	33 206,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	0,00	34 372,67	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	10 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	11 219,40	0,00	0,00	6 540,35	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	62 105,96	0,00	0,00	0,00	2 321,32	0,00
6238	Divers	5 181,89	0,00	399,00	17 126,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	4 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	588,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 506,13	0,00	0,00	0,00	524,13	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	40 757,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	48 184,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	105,00	0,00	0,00	898,84	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	53 055,00	0,00	0,00	1 330,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	139 675,50	0,00	1 765,04	1 652,00	-1 236,60	3 413,18	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	4 566,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	64 642,66	0,00	6 705,00	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	38 551,11	0,00	4 954,93	0,00	910,01	0,00	6 768,73	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 589,40	0,00	1 232,57	0,00	226,40	0,00	1 683,63	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	34 279,88	0,00	4 412,60	0,00	810,39	0,00	6 028,03	0,00
63512	Taxes foncières	72 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	17 641,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 300,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 252 670,99	0,00	140 857,55	0,00	43 691,71	7 366,16	264 926,68	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	61 582,15	0,00	4 918,72	0,00	2 262,56	131,18	16 418,54	0,00
64113	NBI	7 250,29	0,00	0,00	0,00	787,60	22,97	3 945,51	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020	021	022	023	024	025	026	028
		Admin. générale de la collectivité	Personnel non ventilé	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aide aux associations	Cimetières et pompes funèbres	Administration générale de l'Etat	Autres moyens généraux
64118	Autres indemnités	410 622,91	0,00	39 905,17	0,00	15 771,80	1 253,62	88 413,33	0,00
64131	Rémunérations	503 463,06	0,00	87 665,70	0,00	0,00	0,00	66 402,22	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	22 016,85	0,00	972,11	0,00	0,00	0,00	1 503,86	0,00
64138	Primes et autres indemnités	134 447,36	0,00	17 197,07	0,00	0,00	0,00	11 820,46	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	31 933,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	407 546,30	0,00	56 811,17	0,00	6 533,08	0,00	64 536,04	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	445 303,12	0,00	49 258,31	0,00	14 765,46	383,03	87 793,68	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 640,45	0,00	4 277,51	0,00	0,00	0,00	3 210,71	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	258 046,23	0,00	384,00	0,00	0,00	96,00	336,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	88 726,55	0,00	466,41	0,00	174,41	9,18	1 008,70	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	48 243,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	3 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	23 588,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	6 661,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	197 040,20	0,00	8 137,06	393,44	0,00	0,00	1 684,45	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	488,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		792 056,05	0,00	0,00	10 565,00	650,00	46 771,00	92 911,90	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	38 361,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	173 965,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	40 571,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 771,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	6 393,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 517,31	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	4 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	29 273,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	6 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 710,59	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 157,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 527,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	2 890,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	140 370,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	360 228,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		285 327,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60622	Carburants	1 134,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	708,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	1 260,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	108,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	652,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	240 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	34 905,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 804 702,18
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 526,46
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 960,18
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 913,44
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 726,01
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 121,33
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 132,90
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 827,69
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 725,37
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 984,03
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 207,36
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 293,21
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 481,18
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 092,01
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 903,80
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 450,03
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 377,58
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 570,90
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 107,75
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 904,55
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 615,37
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 824,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 029,53
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 947,10
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 969,82
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 112,27
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 392,88

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 575,35
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 972,35
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,70
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 605,87
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494,70
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115,35
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 493,88
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 431,48
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 206,25
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 872,67
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 956,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 412,15
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 427,28
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 707,74
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 416,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588,10
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030,26
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 757,38
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 184,74
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,26
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 747,84
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 385,92
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 269,12
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 566,31
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 587,66
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 184,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 732,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 530,90
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 627,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 641,57
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,56
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 520,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 709 513,09
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 313,15

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 006,37
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 966,83
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 530,98
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 492,82
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 464,89
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 933,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 426,59
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 503,60
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 128,67
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 862,23
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 278,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 385,25
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 243,23
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 486,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 702,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 905,90
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 588,67
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 661,23
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 255,15
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488,30
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,39
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 953,95
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 361,68
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 965,89
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 571,47
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 771,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 393,80
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 517,31
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 195,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 273,45
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 370,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 710,59
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 157,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 527,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 890,73
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 370,04
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 228,99

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		3 065,31	711 663,58	797,73	3 648,00	40 879,65	760 054,27
60611	Eau et assainissement	3 065,31	0,00	0,00	0,00	0,00	3 065,31
60612	Energie - Electricité	0,00	41,80	0,00	0,00	150,81	192,61
60622	Carburants	0,00	6 598,89	0,00	0,00	0,00	6 598,89
60623	Alimentation	0,00	52,12	0,00	0,00	0,00	52,12
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	4 989,34	538,57	0,00	0,00	5 527,91
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	8 793,21	0,00	0,00	0,00	8 793,21
6064	Fournitures administratives	0,00	468,00	0,00	0,00	0,00	468,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	3 059,59	0,00	0,00	0,00	3 059,59
611	Contrats de prestations de services	0,00	19 099,12	0,00	3 648,00	0,00	22 747,12
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	655,20	0,00	0,00	0,00	655,20
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	1 790,18	0,00	0,00	998,17	2 788,35
61551	Entretien matériel roulant	0,00	199,80	0,00	0,00	0,00	199,80
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	873,68	0,00	0,00	0,00	873,68
6156	Maintenance	0,00	3 736,02	0,00	0,00	39 730,67	43 466,69
6182	Documentation générale et technique	0,00	622,69	0,00	0,00	0,00	622,69
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	698,06	0,00	0,00	0,00	698,06
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	146,70	0,00	0,00	0,00	146,70
6228	Divers	0,00	0,00	259,16	0,00	0,00	259,16
6238	Divers	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	154,18	0,00	0,00	0,00	154,18
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	5 345,10	0,00	0,00	0,00	5 345,10
6331	Versement mobilité	0,00	5 783,85	0,00	0,00	0,00	5 783,85
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 438,73	0,00	0,00	0,00	1 438,73
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	5 150,74	0,00	0,00	0,00	5 150,74
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	278 322,26	0,00	0,00	0,00	278 322,26
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	15 990,55	0,00	0,00	0,00	15 990,55
64113	NBI	0,00	2 163,52	0,00	0,00	0,00	2 163,52
64118	Autres indemnités	0,00	176 314,94	0,00	0,00	0,00	176 314,94
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	240,38	0,00	0,00	0,00	240,38

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	41 563,17	0,00	0,00	0,00	41 563,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	93 934,58	0,00	0,00	0,00	93 934,58
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	192,00	0,00	0,00	0,00	192,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	974,69	0,00	0,00	0,00	974,69
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	7 670,49	0,00	0,00	0,00	7 670,49
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		218 378,62	1 622 200,51	205 494,96	1 004 458,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	22 720,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	3 663,75	633,65	39 864,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 221,81	78 943,95	14 183,66	122 898,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	337 602,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	54 431,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 859,27	17 909,11	3 708,80	22 696,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	32 759,28	56 018,66	3 048,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 206,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 469,55	111 940,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	759,50	2 213,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	948,00	3 084,00	35 361,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	35 311,87	25 442,76	43 880,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	11 762,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	1 522,20	26 906,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	8 241,36	86,40	7 567,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	268,01	32 695,27	61 216,41	13 215,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	8 946,00	0,00	4 169,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	1 650,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	902,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	13 719,64	15 427,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	117,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	562,71	649,91	17 036,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 283,64	0,00	12 281,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 548,37	16 187,21	99,78	1 674,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	633,94	4 026,62	24,83	416,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 269,54	14 415,42	88,90	1 491,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	82 246,44	639 434,91	0,00	47 306,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	3 699,10	27 282,91	0,00	3 890,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 132,13	5 213,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	13 553,57	99 842,03	0,00	8 921,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	29 631,30	150 099,25	4 860,00	29 308,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 669,41	8 885,85	0,00	746,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	11 151,21	19 384,27	4 293,12	5 348,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 625,06	151 278,10	1 714,94	19 139,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	29 318,00	213 869,83	208,53	17 119,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 723,59	7 062,48	201,09	1 433,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	320,00	1 920,01	0,00	192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	327,87	2 509,22	0,00	189,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	494,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	4 296,72	904,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	7 180,56	62 695,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	673,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	6 455,90	11 517,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	2 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	34 688,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	13 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	2 686 459,47	65 720,00	161,83	11 628,26	686 424,64	0,00	6 500 926,95
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	954 758,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	977 479,64
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 162,22
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 450,06	0,00	229 698,42
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 602,42
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	739,31	0,00	989,31
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 431,45
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	2 673,61	0,00	1 881,33	129,33	0,00	53 857,82
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	298,59	0,00	0,00	0,00	0,00	298,59
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	32,40	0,00	0,00	0,00	91 859,07
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	5 334,00	0,00	129,43	0,00	8 152,76	0,00	15 822,33
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 410,29
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,63
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 393,46
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 635,27
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 762,40
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	3 187,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 615,95
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	25 087,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 983,10
6156	Maintenance	0,00	0,00	5 166,29	0,00	0,00	76,63	4 234,63	0,00	116 872,89
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	13 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 867,27
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118,00	0,00	383,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	181,10	0,00	0,00	0,00	0,00	181,10
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 565,76	0,00	136 216,49
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	902,46

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 698,30	0,00	0,00	1 698,30
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	58 844,16	0,00	1 972,00	129,00	0,00	90 091,99
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117,45
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 296,11	0,00	1 296,11
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 249,45
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	3 472,54	0,00	0,00	0,00	0,00	17 037,45
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	19 939,51	0,00	0,00	0,00	6 815,20	0,00	47 264,43
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	4 960,05	0,00	0,00	0,00	1 695,47	0,00	11 757,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	17 757,49	0,00	0,00	0,00	6 069,47	0,00	42 091,95
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	759 169,00	0,00	0,00	0,00	35 439,41	0,00	1 563 595,96
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	30 379,67	0,00	0,00	0,00	1 756,95	0,00	67 009,23
64113	NBI	0,00	0,00	8 150,59	0,00	0,00	0,00	73,84	0,00	14 570,50
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	120 256,32	0,00	0,00	0,00	5 493,00	0,00	248 066,56
64131	Rémunérations	0,00	0,00	212 996,01	0,00	0,00	0,00	312 323,55	0,00	739 218,57
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	12 528,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 829,83
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	30 274,18	0,00	0,00	0,00	3 563,63	0,00	74 014,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	194 789,63	0,00	0,00	0,00	111 103,25	0,00	504 650,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	251 950,88	0,00	0,00	0,00	24 393,88	0,00	536 860,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	10 396,09	0,00	0,00	0,00	12 512,21	0,00	33 329,28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	2 704,84	0,00	0,00	0,00	272,00	0,00	5 408,85
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	2 919,75	0,00	0,00	0,00	138,71	0,00	6 084,86
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494,70
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	9 000,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 959,11	0,00	10 160,28
65888	Autres	0,00	0,00	0,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,69
RECETTES		0,00	0,00	852 227,17	0,00	0,00	0,00	195 193,82	0,00	1 117 297,47
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673,66
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	847 473,92	0,00	0,00	0,00	195 193,82	0,00	1 060 641,51
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 810,00

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 688,05
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 680,00
75888	Autres	0,00	0,00	4 753,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 753,25

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 244 587,10	118 603,38	23 927,23	346 524,19	64 850,48	68 209,58	115 746,59	1 024 732,36	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	64,03	0,00	804,61	0,00	0,00	2 289,66	0,00
60612	Energie - Electricité	9 916,28	6 332,64	16 498,83	0,00	29 100,05	0,00	0,00	27 414,85	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	11 004,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 177,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,59	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,20	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	263,83	947,95	98,92	682,82	700,21	0,00	0,00	8 222,35	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	-22,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	3 326,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	5 346,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	24 621,63	252,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166,67	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 871,33	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 387,36	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	433,56	0,00	0,00	822,84	-324,00	0,00	26 934,96	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	455,70	1 095,35	976,08	0,00	455,70	0,00	0,00	893,89	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	361,30	86,40	0,00	0,00	0,00	0,00	4 241,45	0,00
6156	Maintenance	2 415,50	3 942,41	6 202,97	3 973,13	1 947,22	0,00	0,00	37 967,36	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	6 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	246,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357,67	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	23 947,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	274,11	0,00	15 450,50	0,00	0,00	108 183,25	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	305,20	0,00	0,00	70,12	0,00	0,00	0,00	233,56	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 447,88	0,00
627	Services bancaires et assimilés	19,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 118,59	2 271,39	0,00	6 683,91	577,21	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	988,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	850,00	142,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	11 042,74	0,00	0,00	3 517,24	0,00	835,15	0,00	6 899,63	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 747,10	0,00	0,00	875,05	0,00	207,78	0,00	1 716,26	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 834,15	0,00	0,00	3 132,18	0,00	743,74	0,00	6 144,42	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 290,25	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	380 103,71	0,00	0,00	172 134,10	0,00	24 810,72	0,00	225 536,79	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
64112	SFT, indemnité de résidence	23 577,73	0,00	0,00	9 098,02	0,00	744,24	0,00	10 985,85	0,00
64113	NBI	5 688,14	0,00	0,00	1 839,50	0,00	0,00	0,00	590,73	0,00
64118	Autres indemnités	85 774,21	0,00	0,00	34 333,76	0,00	5 319,46	0,00	59 241,02	0,00
64131	Rémunérations	122 841,50	0,00	0,00	0,00	0,00	14 310,46	0,00	88 409,87	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 046,79	0,00	0,00	0,00	0,00	234,97	0,00	2 520,54	0,00
64138	Primes et autres indemnités	41 078,40	0,00	0,00	0,00	0,00	2 192,67	0,00	29 652,09	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	112 360,99	0,00	0,00	25 270,74	0,00	9 361,55	0,00	71 535,85	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	134 636,28	0,00	0,00	57 042,07	0,00	8 803,71	0,00	80 268,92	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 719,61	0,00	0,00	0,00	0,00	677,89	0,00	4 715,76	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	368,00	0,00	0,00	656,00	0,00	192,00	0,00	544,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 512,17	0,00	0,00	688,40	0,00	99,24	0,00	899,59	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	252 750,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	681,58	0,00	1 539,36	112,48	0,00	7 563,34	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	6,17	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		276 469,34	43 500,00	0,00	25 250,56	0,00	0,00	0,00	131 998,10	0,00
6096	RRR obtenu sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	19 272,31	0,00	0,00	250,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	279,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 998,10	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	7 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	43 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	249 917,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		832 288,03	95 514,50	591 924,00	0,00	12 045,88	13 770,94
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	82 753,83	1 662,32	0,00	0,00	852,88	0,00
60612	Energie - Electricité	170 249,93	34 234,12	0,00	0,00	6 594,70	0,00
60613	Chauffage urbain	39 120,04	0,00	193 554,35	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 387,13
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	6 454,87	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	684,00	0,00	5 443,53	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 056,28	482,92	6 790,83	0,00	0,00	72,81
60636	Habillement et vêtements de travail	799,88	0,00	1 008,28	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	339,12	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	43 760,40	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	54 431,74	0,00	8 026,92	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 856,49	33,00	-80,40	0,00	-243,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 711,10	243,60	1 200,54	0,00	3 490,80	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 942,92	293,16	3 576,29	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	56 573,77	14 804,98	658,94	0,00	1 350,50	0,00
617	Etudes et recherches	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	2 432,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	150,00	0,00	850,70	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 320,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	54,72	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	3 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	50,00	0,00	648,27	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	256,68	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 194,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 140,00
6331	Versement mobilité	4 503,88	0,00	3 982,54	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 120,48	0,00	990,66	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 010,82	0,00	3 546,59	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	218 562,35	0,00	190 175,46	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	12 056,33	0,00	11 446,79	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	49,22	0,00	809,78	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	47 785,57	0,00	52 786,73	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	2 494,41	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	48,63	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	167,02	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 333,39	0,00	29 124,72	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	73 412,45	0,00	63 882,89	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	107,48	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	960,00	0,00	384,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	886,76	0,00	760,66	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 915,00	2 712,00	223 720,51	0,00	15 756,74	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 775,00	0,00	105 575,51	0,00	4 556,74	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	2 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	1 140,00	0,00	6 615,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	111 530,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 195 243,18	5 730,00	1 107 721,60	8 600,00	94 040,46	0,00	6 964 059,50
6042	Achats de prestations de services	80 373,10	5 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 103,10
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	188,14	0,00	0,00	0,00	88 615,47
60612	Energie - Electricité	127 945,69	0,00	18 150,67	0,00	0,00	0,00	446 437,76
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 678,59
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	841,23	0,00	2 018,52
60623	Alimentation	1 805,52	0,00	2 828,73	0,00	1 256,70	0,00	8 611,67
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 454,87
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	21,84	0,00	0,00	0,00	6 167,57
60632	Fournitures de petit équipement	4 347,93	0,00	2 677,98	0,00	3 255,87	0,00	31 600,70
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,98
6064	Fournitures administratives	-52,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 273,25
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 346,20
6068	Autres matières et fournitures	11 940,69	0,00	0,00	0,00	338,10	0,00	12 678,79
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	11 249,87	0,00	8 146,26	0,00	45 776,27
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 871,33
61358	Autres	75,95	0,00	1 860,00	0,00	34 509,07	0,00	36 896,02
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 387,36
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 760,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 458,67
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 384,16	0,00	1 828,80	0,00	0,00	0,00	38 646,41
615232	Entretien, réparations réseaux	12 045,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 568,60
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 374,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 875,52
6156	Maintenance	3 725,48	0,00	7 167,85	0,00	28,03	0,00	140 758,14
617	Etudes et recherches	1 985,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 465,58
6182	Documentation générale et technique	109,00	0,00	1 044,92	0,00	0,00	0,00	1 399,92
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 432,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331	332	338	341	348		
		Centres de loisirs	Colonies de vacances	Autres activités pour les jeunes	Egalité entre les femmes et les hommes	Autres		
6188	Autres frais divers	12 960,00	0,00	3 464,57	0,00	0,00	0,00	17 425,27
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	33,54	0,00	0,00	0,00	33,54
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357,67
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 320,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	25 447,36
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,72
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 907,86
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 792,00
6245	Transports de personnes extérieures	11 142,80	0,00	967,00	0,00	0,00	0,00	12 109,80
6251	Voyages, déplacements et missions	22,67	0,00	74,59	0,00	0,00	0,00	1 404,41
6262	Frais de télécommunications	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 847,88
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276,24
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	2 037,00	0,00	0,00	0,00	2 037,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	182,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 079,35	0,00	25 219,93	0,00	0,00	0,00	73 145,18
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988,18
62878	Remb. frais à des tiers	1 836,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 836,66
6288	Autres services extérieurs	25 537,29	0,00	28 386,50	8 600,00	44 511,20	0,00	116 167,79
6331	Versement mobilité	10 638,69	0,00	7 487,74	0,00	0,00	0,00	48 907,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 646,59	0,00	1 862,84	0,00	0,00	0,00	12 166,76
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 474,65	0,00	6 668,46	0,00	0,00	0,00	43 555,01
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 290,25
64111	Rémunération principale titulaires	245 002,51	0,00	219 384,53	0,00	0,00	0,00	1 675 710,17
64112	SFT, indemnité de résidence	11 263,35	0,00	22 303,67	0,00	0,00	0,00	101 475,98
64113	NBI	1 858,78	0,00	1 355,02	0,00	0,00	0,00	12 191,17
64118	Autres indemnités	46 963,81	0,00	51 492,29	0,00	0,00	0,00	383 696,85
64131	Rémunérations	285 934,73	0,00	138 982,95	0,00	0,00	0,00	652 973,92
64132	SFT, indemnité de résidence	4 091,87	0,00	5 425,62	0,00	0,00	0,00	15 368,42
64138	Primes et autres indemnités	13 017,79	0,00	20 143,08	0,00	0,00	0,00	106 251,05
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 600,53	0,00	86 776,00	0,00	0,00	0,00	504 363,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	88 008,71	0,00	80 583,61	0,00	0,00	0,00	586 638,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 329,94	0,00	6 650,38	0,00	0,00	0,00	31 201,06
6455	Cotisations pour assurance du personnel	464,00	0,00	544,00	0,00	0,00	0,00	4 112,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	908,36	0,00	876,80	0,00	0,00	0,00	6 631,98
65131	Bourses	0,00	0,00	23 400,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	323 800,00		
65818	Autres	0,00	0,00	1 282,68	0,00	972,00	0,00	12 151,44
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,17
RECETTES		321 600,79	1 001,60	155 246,13	7 000,00	16 000,00	0,00	1 225 170,77
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	2 784,92	0,00	0,00	0,00	2 784,92
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 522,87
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 907,25
70632	Redevances services à caractère loisir	205 067,12	1 001,60	0,00	0,00	0,00	0,00	206 068,72
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	1 138,00	0,00	0,00	0,00	1 138,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279,10
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 998,10
70878	Remb. frais par des tiers	1 687,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 399,25
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	20 000,00	7 000,00	16 000,00	0,00	69 200,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 755,00
74741	Participation communes membres du GFP	1 935,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935,16
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 030,00
747888	Autres	112 911,26	0,00	131 323,21	0,00	0,00	0,00	244 234,47
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 917,93

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		594,38	0,00	0,00	0,00	144 980,09	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	479,45	0,00	0,00	0,00	2 287,46	0,00
60612	Energie - Electricité	114,93	0,00	0,00	0,00	21 796,06	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	104,60	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	4 080,52	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	467,25	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 548,37	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	21 128,83	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	90 867,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	119 373,64	0,00
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	20 357,56	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	99 016,08	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
			1 017 419,78	633,68	0,00	0,00	0,00	1 466 819,82	492 546,51
DEPENSES									
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 934,25	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	486,32	0,00	0,00	0,00	391,37	0,00	
60612	Energie - Electricité	738,56	147,36	0,00	0,00	0,00	21 648,78	0,00	
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 141,43	0,00	
60622	Carburants	1 441,81	0,00	0,00	0,00	0,00	96,53	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256,20	189,11	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 322,86	1 689,82	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,60	
6064	Fournitures administratives	662,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398,84	480,24	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808,20	1 585,57	
611	Contrats de prestations de services	16,89	0,00	0,00	0,00	0,00	255,30	0,00	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,95	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	381,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	112,80	0,00	0,00	0,00	0,00	17 212,20	0,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	646,80	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,60	0,00	
6156	Maintenance	2 095,21	0,00	0,00	0,00	0,00	3 662,41	-27,97	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 429,20	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59,00	0,00	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 545,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548,01	37,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 842,24	0,00	0,00	0,00	0,00	12 889,22	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance		
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 110,82	5 607,82	670,82
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 758,85	1 394,99	166,84
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 456,86	4 994,01	597,34
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 463,35	159 545,22	32 523,32
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 756,91	7 870,93	1 075,06
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,93	350,88	778,48
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 057,26	31 404,07	5 223,55
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 271,40	0,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 008,36	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 854,22	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 189,28	103 741,75	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 834,32	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 282,44	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 681,49	64 248,64	4 816,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 474,53	57 329,22	10 874,63
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 328,48	4 831,30	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 190,96	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685,83	635,55	130,07
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	128,27	0,00	0,00	0,00	0,00	139 866,14	0,00	0,00
RECETTES		2 250,04	0,00	0,00	0,00	0,00	642 971,65	556 059,30	40 690,78
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,69	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 965,39	65 511,89	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 925,47	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 092,77	20 486,88	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 762,28	470 060,53	40 690,78
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174,05	0,00	0,00
75888	Autres	2 250,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	10 595,84	0,00	0,00	0,00	3 193 970,57
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 934,25
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	259,32	0,00	0,00	0,00	3 903,92
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	7 022,94	0,00	0,00	0,00	51 468,63
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 141,43
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 538,34
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	743,52
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 406,62
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,60
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662,40
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879,08
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 792,59
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376,79
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75,95
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381,60
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 405,52
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114,05
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135,60
6156	Maintenance	0,00	0,00	554,38	0,00	0,00	0,00	7 832,40
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	225,20	0,00	0,00	0,00	6 654,40
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103,39
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 045,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	225,20	0,00	0,00	0,00	225,20
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673,96
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	2 308,80	0,00	0,00	0,00	48 169,09

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 389,46
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 048,21
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 867,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	363 531,89
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 702,90
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 994,29
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 684,88
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 271,40
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 008,36
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 854,22
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 931,03
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 834,32
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 282,44
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 746,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 678,38
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 159,78
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 190,96
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451,45
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 994,41
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361 345,41
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,69
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 477,28
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 283,03
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 579,65
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	903 513,59
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 016,08
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174,05
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 250,04

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	509 730,70	1 681 835,19	676 632,71	0,00	0,00	0,00	6 352,56
60611	Eau et assainissement	0,00	1 414,39	17 825,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	3 693,77	20 752,22	203 138,90	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	66 315,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	-367,13	4 441,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	32 270,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	-3 720,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	640,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	62 712,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	40 527,47	389 328,13	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	166,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	-144,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	478,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	255 125,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	1 362,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	77 799,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	-14 455,00	45 151,38	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	2 253,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	47 588,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	4 440,67	72 480,43	3 824,37	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 828,00	16 770,00	25 172,33	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	777,42	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	3 088,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	12 209,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	2 190,00	0,00	10 017,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	25,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	-249,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	14 628,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 080,00	2 656,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	5 306,67	11 640,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 320,21	2 874,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	4 726,01	10 292,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	230 386,98	417 824,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	13 967,47	19 809,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	2 351,90	1 205,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	79 941,67	68 607,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	21 560,70	123 170,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	674,28	3 152,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	6 801,43	24 170,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	43 937,90	115 795,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	77 849,36	141 005,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 175,97	6 612,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	640,02	720,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	914,48	1 623,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 352,56
RECETTES		0,00	22 850,00	3 250,69	20 727,76	0,00	0,00	0,00	42 119,90
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	3 250,69	174,12	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 119,90
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	2 879,08	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	22 850,00	0,00	17 674,56	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551	552	553	554	555
					Parc privé de la collectivité	Aide au secteur locatif	Aide à l'accession à la propriété	Aire d'accueil des gens du voyage	Logement social
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	90 088,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	568,35	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	89 519,77	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 874 551,16
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 239,43
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 584,89
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 315,30
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 074,33
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 270,42
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 720,10
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,02
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 712,72
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 855,60
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166,32
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-144,20
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478,51
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 125,58
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 362,11
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 799,60
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 696,38
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 253,53
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 588,77
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 745,47
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 770,33
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065,42
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 088,50
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 209,90
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 207,60
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,83

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-249,72
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 628,69
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 736,27
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 946,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 194,73
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 018,19
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 211,32
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 777,29
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 557,81
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 548,90
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 731,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 827,06
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 971,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 733,13
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 855,10
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 788,21
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360,04
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 537,92
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 352,56
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 036,47
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 424,81
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 119,90
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568,35
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 879,08
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 519,77
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 524,56

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	5 996,21	0,00	0,00	0,00	23 830,46	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	492,33	0,00	0,00	0,00	671,50	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	3 659,36	0,00	0,00	0,00	1 842,82	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 967,88	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	1 619,32	0,00	0,00	0,00	172,26	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	225,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 157,40	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 157,40	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 826,67
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,83
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 502,18
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 967,88
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791,58
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 157,40
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 157,40

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		4 500,00	0,00	0,00	0,00	45 016,02	0,00	5 000,00	1 176 061,14
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 532,37
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 837,23
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 547,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 187,56
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 835,24
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 522,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 381,64
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	65 951,60
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 455,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 854,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 639,63
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	45 016,02	0,00	0,00	28 079,03
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 556,62
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 843,20
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,90
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 013,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 556,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 425,63
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 504,01
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497,05
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	1 028,97	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	1 028,97	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 606,13	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 532,37	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 837,23	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 547,20	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 187,56	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 835,24	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 522,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 381,64	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 451,60	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 455,67	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 854,53	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 639,63	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 095,05	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 556,62	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 843,20	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,90	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 013,22	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 556,81	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 425,63	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 504,01	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497,05	
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,97	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	641 229,89	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	593,91	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	36 131,49	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	28 519,62	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	47,99	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	14 689,15	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	179 917,10	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	9 511,50	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 840,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	20,90	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	8 138,86	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	6 930,30	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	4 084,73	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 016,16	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	3 637,69	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	202 501,88	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	8 053,50	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	46 808,50	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	29 324,80	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	66 308,45	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	809,36	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	339 308,56	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	146 599,36	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	191 946,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	763,20	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 229,89
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593,91
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 131,49
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 519,62
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,99
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 689,15
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 917,10
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 511,50
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 840,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,90
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 138,86
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 930,30
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 084,73
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 016,16
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 637,69
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 501,88
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 053,50
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 808,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 324,80
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 308,45
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809,36
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 308,56
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 599,36
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 946,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,20

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					47 560 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					47 560 000,00									
000145	SFIL CAFFIL	02/06/2006	02/06/2006	01/03/2008	4 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.05 sur EONIA(Postfixé)) + 0.05	2,940	3,020	EUR	T	C	O	A-1
000146	SFIL CAFFIL	01/12/2008	01/12/2008	01/04/2009	3 200 000,00	C	Taux fixe à 3.93 %	3,930	4,050	EUR	T	P	O	A-1
000147	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2008	10/12/2008	25/03/2009	6 500 000,00	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,430	EUR	T	P	O	A-1
000148	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2009	05/06/2009	05/09/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,850	EUR	T	P	O	A-1
000149	SFIL CAFFIL	25/06/2010	10/06/2010	01/01/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.13 %	2,130	2,150	EUR	T	P	O	A-1
000150	SFIL CAFFIL	25/06/2010	10/06/2010	01/01/2011	2 050 000,00	F	Taux fixe à 3.21 %	3,210	3,250	EUR	T	P	O	A-1
000154	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/08/2012	27/08/2012	01/09/2013	1 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
000155	SFIL CAFFIL	15/11/2013	20/12/2013	01/04/2014	500 000,00	V	Euribor 3M + 1.36	1,660	1,690	EUR	T	C	O	A-1
000158	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/11/2014	26/11/2014	01/01/2016	500 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
000159	BANQUE POSTALE	08/09/2015	23/10/2015	01/02/2016	1 900 000,00	F	Taux fixe à 1.68 %	1,680	1,690	EUR	T	C	O	A-1
000160	CREDIT MUTUEL	13/11/2017	28/02/2018	31/05/2018	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	1,090	EUR	T	C	O	A-1
000162	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2019	03/07/2019	01/11/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0.76 %	0,760	0,760	EUR	T	C	O	A-1
153	SFIL CAFFIL	10/10/2011	21/11/2011	01/03/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 4.53 %	4,530	4,680	EUR	T	P	O	A-1
2019-163	BANQUE POSTALE	29/11/2019	19/03/2020	01/11/2020	2 500 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.65)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,650	0,660	EUR	T	C	O	A-1
2020-165	CREDIT AGRICOLE	18/11/2020	24/11/2020	24/02/2021	4 350 000,00	V	(Euribor 3M + 0.59)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,590	0,590	EUR	T	C	O	A-1
2020-166	BANQUE POSTALE	18/12/2020	22/01/2021	01/05/2021	760 000,00	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	0,340	EUR	T	C	O	A-1
2021-168	SFIL CAFFIL	08/07/2021	17/08/2021	01/12/2021	4 800 000,00	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	0,690	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2021-169	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2021	01/04/2022	10/07/2022	500 000,00	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	0,740	EUR	T	C	O	A-1
4689438-5677258	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2018	21/02/2019	05/06/2019	1 750 000,00	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	1,200	EUR	T	C	O	A-1
8895686	CAISSE D'EPARGNE	04/08/2011	04/08/2011	05/01/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,160	EUR	T	C	O	A-1
8924561	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2011	21/10/2011	25/03/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 4.27 %	4,270	4,340	EUR	T	C	O	A-1
MON525673EUR	SFIL CAFFIL	29/11/2018	13/12/2018	01/04/2019	3 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.39)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,390	0,400	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					338 320,80									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					338 320,80									
29495	AUTRE	11/05/1981	01/01/2017	30/04/2017	255 452,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
82868.69-SALF	Action Logement	11/05/1981	11/05/1981	30/04/2026	82 868,69	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	X	F	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					666 666,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					494 767,90									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2023-170	Caisse Allocations Familiales	20/07/2023	20/07/2023	01/05/2024	166 666,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
Aide-328101.90	AUTRE	05/07/2023	05/07/2023	31/12/2028	328 101,90	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	X	F	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					171 898,10									
Aide-171898.10	AUTRE	05/07/2023	05/07/2023	31/12/2028	171 898,10	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	X	F	O	A-1
Total général					48 564 986,80									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		21 992 718,22					2 955 665,03	600 225,31	0,00	71 798,55
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		21 992 718,22					2 955 665,03	600 225,31	0,00	71 798,55
000145	N	0,00	A-1	600 000,00	2,92	F	Taux fixe à 3.99 %	4,050	200 000,00	29 409,63	0,00	1 995,00
000146	N	0,00	A-1	967 235,99	4,00	F	3.93-(5*Cap 6 sur Euribor 3M) Taux fixe à 3.93 %	3,980	199 403,73	43 656,22	0,00	9 608,68
000147	N	0,00	A-1	1 793 137,56	3,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,420	401 045,13	90 601,07	0,00	1 323,93
000148	N	0,00	A-1	884 747,16	4,43	V	Euribor 3M + 0.85	4,640	176 986,03	47 020,58	0,00	2 382,77
000149	N	0,00	A-1	57 772,82	0,75	F	Taux fixe à 2.13 %	2,130	56 558,51	1 985,49	0,00	304,30
000150	N	0,00	A-1	169 325,89	0,75	F	Taux fixe à 3.21 %	3,200	163 997,96	8 738,72	0,00	1 344,07
000154	N	0,00	A-1	224 051,86	2,67	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A(Préfixé)	3,590	67 700,46	10 503,08	0,00	2 673,89
000155	N	0,00	A-1	141 666,81	4,00	V	Euribor 3M + 1.36	5,150	33 333,32	8 636,23	0,00	1 678,07
000158	N	0,00	A-1	200 000,03	5,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,990	33 333,33	7 000,00	0,00	7 978,14
000159	N	0,00	A-1	759 999,88	5,83	F	Taux fixe à 1.68 %	1,680	126 666,68	14 098,00	0,00	2 081,74
000160	N	0,00	A-1	825 000,00	8,16	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	100 000,00	9 673,76	0,00	774,36
000162	N	0,00	A-1	2 212 500,00	14,58	F	Taux fixe à 0.76 %	0,760	150 000,00	17 527,50	0,00	2 741,58

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
153	N	0,00	A-1	87 696,96	1,92	F	Taux fixe à 4.53 %	4,590	40 973,20	5 224,93	0,00	331,06
2019-163	N	0,00	A-1	1 791 666,61	10,58	F	Taux fixe à 0.73 %	0,730	166 666,68	13 839,58	0,00	2 132,47
2020-165	N	0,00	A-1	3 190 000,00	10,90	V	(Euribor 3M + 0.59)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,310	290 000,00	148 705,12	0,00	11 530,38
2020-166	N	0,00	A-1	569 999,95	11,08	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	50 666,68	2 045,67	0,00	315,98
2021-168	N	0,00	A-1	4 020 000,00	16,67	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	240 000,00	28 773,00	0,00	2 311,50
2021-169	N	0,00	A-1	416 666,70	12,28	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	33 333,32	3 237,50	0,00	687,04
4689438-5677258	N	0,00	A-1	1 031 250,00	8,18	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	125 000,00	13 201,57	0,00	886,30
8895686	N	0,00	A-1	133 333,16	1,76	F	Taux fixe à 4.1 %	4,090	66 666,68	7 174,99	0,00	1 292,39
8924561	N	0,00	A-1	66 666,84	1,98	F	Taux fixe à 4.27 %	4,260	33 333,32	3 736,26	0,00	47,44
MON525673EUR	N	0,00	A-1	1 850 000,00	9,00	V	(Euribor 03 M + 0.39)-Floor 0 sur Euribor 03 M	4,160	200 000,00	85 436,41	0,00	17 377,46
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		133 959,12					25 545,21	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		133 959,12					25 545,21	0,00	0,00	0,00
29495	N	0,00	A-1	51 090,43	1,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	25 545,21	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
82868.69-SALF	N	0,00	A-1	82 868,69	1,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		655 554,93					11 111,07	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		483 656,83					11 111,07	0,00	0,00	0,00
2023-170	N	0,00	A-1	155 554,93	13,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 111,07	0,00	0,00	0,00
Aide-328101.90	N	0,00	A-1	328 101,90	4,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		171 898,10					0,00	0,00	0,00	0,00
Aide-171898.10	N	0,00	A-1	171 898,10	4,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		22 782 232,27					2 992 321,31	600 225,31	0,00	71 798,55

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	22 782 232,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-11-16
	Catégories de biens amortis		
L	Documents d'urbanisme	10	16/11/2023
L	Etudes non suivies de réalisation	5	16/11/2023
L	Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5	16/11/2023
L	subvention d'équipement	5	16/11/2023
L	subvention equpt bat et installation	15	16/11/2023
L	Subventions d'équipements - Biens matériel et mob	5	16/11/2023
L	Subventions d'équipements - Bâtiments et installa	30	16/11/2023
L	Logiciels	2	16/11/2023
L	Plantations arbres et arbustes	20	16/11/2023
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	16/11/2023
L	Immeubles de rapport	30	16/11/2023
L	Autres bâtiments privés	30	16/11/2023
L	Instal géné, agencmt, aménagmt bâtiments publics	15	16/11/2023
L	Instal géné, agencmt, aménagmt bâtiments privés	15	16/11/2023
L	Autres constructions (modulaires, boxes, muretç)	15	16/11/2023
L	Installations de voirie_mat mob urbain mobile	20	16/11/2023
L	Fibre optique, câblage des bâtiments	20	16/11/2023
L	reseaux d'electrification	20	16/11/2023
L	Eclairage public vidéoprotect et autres réseaux	20	16/11/2023
L	Poteaux incendie	20	16/11/2023
L	Balayeuse voirie, véhicules portes outils, saleuse	10	16/11/2023
L	Autres matériels et outillage de voirie	10	16/11/2023
L	Autres outillages techniques	10	16/11/2023
L	Outillage technique Ateliers	10	16/11/2023
L	Outillage technique des espaces publics	10	16/11/2023
L	Nouvelle signalisation verticale et plaque de rue	10	16/11/2023
L	Mobilier urbain scellé	15	16/11/2023
L	Installations sécuritaires _cous berlinoix...	20	16/11/2023
L	Autres installations matériel et outillage tech.	7	16/11/2023
L	Raccordement EDF lors de permis de construire	20	16/11/2023
L	Minibus	10	16/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Camions	15	16/11/2023
L	Vélos	2	16/11/2023
L	Equipement de géolocalisation	5	16/11/2023
L	Véhicules électriques, de tourisme et motos	5	16/11/2023
L	Petits utilitaires (style kangoo)	7	16/11/2023
L	Matériels informatiques scolaires_vidéoproj pc	3	16/11/2023
L	Matériels de reprographie	10	16/11/2023
L	Materiel informatique autres (photocopieurs, ordin	3	16/11/2023
L	Mobilier scolaire	10	16/11/2023
L	mobilier autres (sièges, armoires, bureaux)	10	16/11/2023
L	Mobilier de médiathèque (bac à livres...)	10	16/11/2023
L	Mobilier de restauration (chariot de desserte...)	10	16/11/2023
L	Matériel de téléphonie (fixe et portable)	3	16/11/2023
L	Animaux	1	16/11/2023
L	Gros électroménager (réfrigérateur...)	10	16/11/2023
L	1er achat de Led pour bâtiments	10	16/11/2023
L	Matériel de monétique (caisse enregistreuse...)	10	16/11/2023
L	Matériels de chauffage et sanitaires	10	16/11/2023
L	Matériels d'exposition, d'affichage, signalétique	10	16/11/2023
L	Equipement de puériculture (berceau, landau...)	10	16/11/2023
L	Matériel de restauration (four professionnel...)	10	16/11/2023
L	Matériel sportif (tapis, table de ping-pong...)	10	16/11/2023
L	Armement	15	16/11/2023
L	Armoire forte, coffre fort	20	16/11/2023
L	Extincteurs	20	16/11/2023
L	Matériel audiovisuel (appareil photos, caméras)	5	16/11/2023
L	Défibrillateurs	5	16/11/2023
L	Matériels d'entretien et de nettoyage	5	16/11/2023
L	Petits électroménager (micro-ondes, aspirateurs)	5	16/11/2023
L	Petit matériel de restauration (coupe-pain...)	5	16/11/2023
L	Terminal de verbalisation	5	16/11/2023
L	Autres immobilisation corporelles	7	16/11/2023

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		146 350,00	117 649,00	0,00	263 999,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		146 350,00	117 649,00	0,00	263 999,00
Ecole privée de Sainte-Marie	21/12/2023	146 350,00	117 649,00	0,00	263 999,00
Dépréciations (3)		304 000,00	147 656,17	97 680,86	353 975,31
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		304 000,00	147 656,17	97 680,86	353 975,31
Créances douteuses	29/11/2021	304 000,00	147 656,17	97 680,86	353 975,31
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		450 350,00	265 305,17	97 680,86	617 974,31
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		450 350,00	265 305,17	97 680,86	617 974,31

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Des comptes de tiers	Plan constitution Provision Créances douteuses sur 4 ans	379 081,64	4	379 081,64	147 656,17	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				599 949,00	438 436,00	119 989,00	41 524,00
2021	Subvention exceptionnelle COVID à l'EPB	60	12/11/2020	392 340,00	313 872,00	78 468,00	0,00
2021	Subvention exceptionnelle COVID à l'EPB	60	18/11/2021	207 609,00	124 564,00	41 521,00	41 524,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 13		Intitulé de l'opération : DELEGATION D OUVRAGE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 22		Intitulé de l'opération : PLATEAU DE BIERE				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
DEPENSES (a)	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
<i>45 PLATEAU DE BIERE (2)</i>	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
<i>45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 22	Intitulé de l'opération : PLATEAU DE BIERE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
Recettes nettes (b - d)	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	151 062 002,06	103 832 491,13	5 739 823,04
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					151 062 002,06	103 832 491,13										3 405 811,94	2 334 011,10	
1001 VIES HABITAT	2009	P		CDC	4 494 054,00	1 260 624,96	4,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	48 283,40	225 017,97
1001 VIES HABITAT	2009	P		CDC	162 010,00	125 689,37	34,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	3 540,84	769,09
1001 VIES HABITAT	2010	P		CDC	4 039 134,00	3 012 896,14	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	98 994,66	33 093,47
1001 VIES HABITAT	2010	P		CDC	1 066 220,00	880 033,04	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	28 620,07	584,53
1001 VIES HABITAT	2010	P		CDC	433 676,00	314 383,59	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	8 917,21	4 088,12
1001 VIES HABITAT	2010	P		CDC	106 396,00	85 408,97	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	2 397,68	222,63
1001 VIES HABITAT	2010	P		CDC	2 381 537,00	806 470,25	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	29 841,02	111 714,84
1001 VIES HABITAT	2011	P		CDC	1 946 000,00	292 279,31	1,83	A	F	1.9 %	1,900	F	1.9 %	1,900	A-1	EUR	8 252,54	142 065,13
1001 VIES HABITAT	2015	P		CDC	257 347,04	173 863,52	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	4 956,63	6 377,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	2015	P		CDC	1 104 000,00	745 861,72	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	21 263,56	27 358,69
1001 VIES HABITAT	2015	P		CDC	946 000,00	639 117,03	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	18 220,41	23 443,22
1001 VIES HABITAT	2016	P		CDC	275 064,03	195 027,49	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	5 540,76	6 454,56
1001 VIES HABITAT	2016	P		CDC	1 184 000,00	839 486,46	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	23 849,92	27 783,36
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	338 265,15	179 869,38	6,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	7 268,68	22 038,29
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	6 122 013,62	4 828 754,62	16,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,580	A-1	EUR	177 699,32	133 614,15
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	3 175 529,47	2 564 035,96	18,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,580	A-1	EUR	94 006,31	55 588,60
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	414 992,50	352 740,39	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	12 819,54	3 357,84
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	1 139 136,07	968 256,74	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	35 189,06	9 217,14
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	755 077,58	655 854,91	26,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	23 803,19	5 344,91
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	1 186 091,06	945 053,15	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	34 906,98	24 585,06
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	1 211 942,14	965 650,75	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	35 667,78	25 120,90
1001 VIES HABITAT	2018	P		CDC	703 933,78	560 880,09	17,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	20 716,96	14 591,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ADOMA	2019	P		CDC	1 690 489,82	1 443 577,27	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	40 999,24	20 681,33
ADOMA	2019	P		CDC	222 465,27	199 740,64	36,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	5 618,61	924,09
ADOMA	2019	P		CDC	1 189 918,57	1 016 119,32	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	28 858,95	14 557,38
ADOMA	2019	P		CDC	221 651,22	199 009,74	36,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	5 598,05	920,71
ADOMA	2024	P		CDC	1 422 000,00	0,00	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
ADOMA	2024	P		CDC	1 270 446,00	0,00	49,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
ADOMA	2024	P		CDC	3 322 469,00	0,00	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2010	P		CDC	1 659 856,00	1 213 526,11	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	39 983,23	16 727,22
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2010	P		CDC	467 015,00	377 539,98	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	12 313,45	1 335,52
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2010	P		CDC	296 756,00	211 053,51	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	6 002,34	3 315,77
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2010	P		CDC	56 500,00	44 476,49	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 252,01	238,02
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2010	P		CDC	988 600,00	334 773,92	5,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	12 387,31	46 373,96
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2011	P		CDC	6 873 000,00	811 768,46	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	32 667,75	95 669,13

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2011	P		CDC	3 600 824,00	2 720 649,53	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	99 456,60	42 033,88
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2011	P		CDC	1 193 999,00	985 594,03	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	35 700,72	6 092,70
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2011	P		CDC	508 566,00	367 906,31	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	10 492,66	6 831,72
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2011	P		CDC	129 727,00	102 752,61	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	2 902,97	924,83
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2013	P		CDC	182 859,00	138 864,74	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	3 968,74	2 875,93
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2013	P		CDC	1 576 957,00	1 333 597,85	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	48 492,91	13 427,34
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2013	P		CDC	1 392 631,00	1 097 693,40	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	40 224,45	19 652,55
EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER	2013	P		CDC	98 461,00	80 362,76	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	2 278,30	1 005,05
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	3 002 610,57	2 374 652,85	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	86 736,50	34 694,30
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	924 857,43	784 906,04	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	28 442,27	5 157,15
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	518 779,60	395 176,88	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	11 259,61	6 951,96
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	159 861,99	130 896,94	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	3 698,95	1 208,51
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	1 971 010,31	1 546 844,08	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	41 140,18	35 470,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	677 987,66	570 989,63	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	15 064,31	8 407,06
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	353 935,50	267 565,98	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	4 941,87	6 982,15
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2013	P		CDC	121 765,25	98 948,22	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 812,40	1 740,48
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2008	P		CDC	949 729,00	470 044,07	8,58	S	V	Inflation Livret A + 1.64	2,200	V	Inflation Livret A + 1.64	4,600	A-1	EUR	27 646,96	34 398,79
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2008	P		CDC	846 624,00	419 014,88	8,58	S	V	Inflation Livret A + 1.64	2,200	V	Inflation Livret A + 1.64	4,600	A-1	EUR	24 645,54	30 664,38
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2018	P		CDC	237 471,49	196 202,26	20,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	7 192,60	3 592,22
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2018	P		CDC	214 635,75	177 335,05	20,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	6 500,95	3 246,78
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2019	P		BANQUE POSTALE	15 228 503,19	13 422 677,49	19,42	T	F	Taux fixe à 4.19 %	4,320	F	Taux fixe à 4.19 %	4,250	A-1	EUR	582 443,80	397 918,70
LES FOYERS DE SEINE ET MARNE	2024	P		CDC	4 540 326,00	0,00	26,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OPH SEINE ET MARNE	1998	P		CDC	99 617,96	24 219,66	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,790	-	EUR	1 051,78	3 458,80
OPH SEINE ET MARNE	2003	P		CDC	46 684,00	23 930,37	13,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,690	A-1	EUR	926,55	1 111,56
OPH SEINE ET MARNE	2003	P		CDC	59 156,00	30 323,57	13,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,690	A-1	EUR	1 174,09	1 408,53
OPH SEINE ET MARNE	2004	P		CDC	68 299,00	52 602,60	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,690	A-1	EUR	1 965,78	526,65
OPH SEINE ET MARNE	2004	P		CDC	94 128,00	68 725,53	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,690	A-1	EUR	2 568,30	688,08

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH SEINE ET MARNE	2007	P		CDC	124 237,00	82 799,65	22,08	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	2,990	A-1	EUR	2	2 098,38
OPH SEINE ET MARNE	2007	P		CDC	25 661,00	19 379,40	32,08	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	2,990	A-1	EUR	588,83	248,10
OPH SEINE ET MARNE	2007	P		CDC	146 329,00	115 076,00	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,640	A-1	EUR	4	1 209,15
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	402 598,00	298 742,23	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	8	5 607,11
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	68 826,00	55 384,19	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1	546,25
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	390 339,00	301 550,97	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	11	4 750,47
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	66 739,00	55 802,09	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2	400,11
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	2 033 668,00	1 509 075,81	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	43	28 323,95
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	578 944,00	465 863,42	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	13	4 594,77
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	7 624 892,00	5 068 818,84	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	185	79 851,38
OPH SEINE ET MARNE	2012	P		CDC	2 170 077,00	1 814 590,98	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	65	13 010,86
OPH SEINE ET MARNE	2014	P		CDC	1 993 653,00	1 639 428,46	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	59	9 861,64
OPH SEINE ET MARNE	2014	P		CDC	180 918,00	158 145,37	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,430	A-1	EUR	5	0,00
OPH SEINE ET MARNE	2014	P		CDC	638 431,00	506 977,90	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	14	4 747,10

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH SEINE ET MARNE	2014	P		CDC	57 949,00	49 070,47	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	1 375,73	62,62
OPH SEINE ET MARNE	2005	C		DEXIA CL	4 032 119,30	1 194 702,05	7,42	A	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	F	Taux fixe à 3.58 %	3,570	A-1	EUR	48 116,62	149 337,75
OPH SEINE ET MARNE	2018	P		CDC	558 503,40	483 939,60	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,640	A-1	EUR	17 937,32	7 493,89
OPH SEINE ET MARNE	2018	P		CDC	161 736,46	130 327,06	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,790	A-1	EUR	3 783,97	4 814,87
OPH SEINE ET MARNE	2018	P		CDC	903 630,29	728 417,27	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	19 544,70	23 301,91
OPH SEINE ET MARNE	2024	P		CDC	8 612 000,00	8 612 000,00	24,67	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,230	A-1	EUR	58 606,54	0,00
OPH SEINE ET MARNE	2024	P		CDC	2 045 545,00	2 045 545,00	24,67	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,920	A-1	EUR	18 166,46	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2010	P		CDC	475 762,00	22 101,52	5,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,590	A-1	EUR	811,89	2 997,22
TROIS MOULINS HABITAT	2002	P		SFIL	2 042 816,83	1 286 514,57	12,92	T	F	Taux fixe à 5.74 %	5,870	F	Taux fixe à 5.74 %	5,720	A-1	EUR	76 117,13	62 817,94
TROIS MOULINS HABITAT	2018	P		CDC	1 102 841,00	1 069 782,72	53,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	1,070	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	3,310	A-1	EUR	35 619,15	3 083,18
TROIS MOULINS HABITAT	2018	P		CDC	2 056 386,00	1 994 744,67	53,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	1,070	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	3,310	A-1	EUR	66 416,39	5 748,97
TROIS MOULINS HABITAT	2018	P		CDC	2 420 418,00	2 270 655,96	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	82 682,17	26 070,88
TROIS MOULINS HABITAT	2018	P		CDC	1 621 766,00	1 500 831,73	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	42 621,87	21 377,79
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	1 284 232,00	1 110 720,18	14,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	41 849,36	51 761,98

VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS - CA - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT	2022	P		CDC	960 000,00	960 000,00	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,210	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,190	A-1	EUR	11 616,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2022	P		CDC	1 203 617,00	1 203 617,00	57,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	1,310	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	3,300	A-1	EUR	39 839,72	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2022	P		CDC	1 780 253,00	1 780 253,00	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	49 847,08	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2022	P		CDC	2 163 588,00	2 163 588,00	57,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	1,310	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	3,300	A-1	EUR	71 614,76	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2022	P		CDC	3 119 811,00	3 119 811,00	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,520	A-1	EUR	110 129,33	0,00
VILOGIA	2012	P		CDC	643 871,94	482 068,51	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,690	A-1	EUR	13 191,29	6 497,84
VILOGIA	2013	P		CDC	1 556 757,89	1 325 368,64	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	47 871,77	4 402,61
VILOGIA	2013	P		CDC	3 219 006,56	2 553 256,57	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	92 977,09	29 440,47
VILOGIA	2013	P		CDC	261 966,81	215 157,41	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	6 061,68	1 331,01
VILOGIA	2013	P		CDC	408 519,56	312 082,28	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,790	A-1	EUR	8 866,43	4 576,07
TOTAL GENERAL					151 062 002,06	103 832 491,13											3 405 811,94	2 334 011,10

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	5 739 823,04
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	3 592 546,62
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	9 332 369,66
Recettes réelles de fonctionnement	II	37 538 637,89
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	24,86

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	1 685 189,69	
Personnes de droit privé	361 389,69	
Associations	360 350,00	
ACADEMIE MUSICALE DE DAMMARIÉ LE	91 000,00	
ASS COLLEGE POLITZER	500,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DOISNEAU	1 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE POLYVALENT JOLIOT CURIE	300,00	
ATHLETISME SECT LA ROCHETTE DAMMARIÉ LES LYS	8 500,00	
BASKET ESD ASSOCIATION	17 500,00	
CAPOEIRA DO BRASIL ESD ASSOCIATION	1 500,00	
CERCLE DE VOILE DLL ESD ASSOCIATION	1 000,00	
CKDA-CLUB DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	1 250,00	
CLUB DES SPORTS DE GLACE	23 000,00	
COBRAS DU LYS	1 000,00	
COEUR ET TOITS POUR CHATS 77	2 500,00	
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILIÉS SECOURS LOCAL DE DAMMARIÉ	3 000,00	
CYCLOTOURISME ESD ASSOCIATION	250,00	
DANSE 'SON'ZEN'	250,00	
ECOLE F DE TESSAN	4 000,00	
ECOLE HENRI WALLON	2 000,00	
ENTENTE SPORTIVE DE LUTTE ASSOCIATION	500,00	
ESCRIME ESD ASSOCIATION	1 500,00	
ESD TAEKWONDO	6 500,00	
ETOILE SPORTIVE DAMMARIÉ CANOE K AYAK	500,00	
FAMILY RACING TEAM SPORT MECANIQUE	500,00	
FIGHT BOXING AVENTURE	750,00	
FNACA	300,00	
FOOTBALL CLUB DAMMARIÉ	90 000,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ESD ASSOCIATION	500,00	
JARDIN AQUATIQUE DE DAMMARIÉ LES ASSOCIATION	800,00	
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE DLL	1 800,00	
JOLIOT GROOMS FUTSAL LYCEE JOLIOT CURIE	6 000,00	
JUDO ESD ASSOCIATION	7 750,00	
KRAV MAGA VISION MARTIALE ASSOCIATION	4 000,00	
L'ENTRACTE	1 000,00	
LA DANSE ACADEMIE	5 500,00	
LES CARIBOUS DE SEINE ET MARNE HOCKEY SUR GLACE	14 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES CYCLONAUTES	500,00	
LES PANIERS BIO DU LYS	500,00	
LYS ANTILLES	300,00	
LYS GYMNASTIQUE RYTHMIQUE SPORT IVE	4 000,00	
MAISON DES ABEILLES GABI GROUPEMENT APICULTURE BREVIANDE	4 000,00	
NOBLE ART DU LYS ASSOCIATION	250,00	
ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPALE	22 300,00	
PETANQUE ESD ASSOCIATION	2 000,00	
PHOTO CLUB DAMMARIE	1 000,00	
PLONGEE ESD ASSOCIATION	1 600,00	
POINT DU JOUR LE	1 000,00	
SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE DLL CHEZ M ALINC	300,00	
TAI CHI CHUAN ESD ASSOCIATION	750,00	
TAO EQUILIBRE ASSOCIATION	500,00	
TEMPS DANSE FITNESS ASSOCIATION	400,00	
TENNIS ESD ASSOCIATION	8 500,00	
UNION SPORTIVE CULTURELLE CLUB D BOWLING USC DCL	500,00	
USMD HAND BALL	1 500,00	
VOLLEY BALL LA ROCHETTE	10 000,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	1 039,69	
BORDEREAU PAULINE	72,50	
BOUVIER SIDONIE	72,52	
BROSSARD THIERRY	118,95	
CARTER THOMAS	89,50	
CASSELEUX Bruno	200,00	
DECHIRON CHRISTELLE	42,49	
GROCHOT ALEXANDRE /ANNE MARIE	45,99	
KRAFTCHIK SANDRINE	75,00	
OBLAZA CELINE	87,50	
VERITE PIERRE	74,50	
WOJCIECHOWSKI EDWIGE MATHIAS	160,74	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	1 323 800,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	1 323 800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CTRE COM ACTION SOCIALE DAMMARIÉ -LES-LYS	1 000 000,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT VAL DE M	323 800,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		100,00	0,00	100,00	67,10	15,81	82,91
Adjoint administratif pal 1 cl	C	32,00	0,00	32,00	29,50	0,00	29,50
Adjoint administratif pal 2 cl	C	21,00	0,00	21,00	17,80	1,68	19,48
Adjoint administratif terr.	C	21,00	0,00	21,00	7,80	6,39	14,19
Attaché	A	8,00	0,00	8,00	2,00	4,60	6,60
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	10,00	0,00	10,00	6,00	1,00	7,00
Rédacteur principal 1 cl	B	6,00	0,00	6,00	3,00	1,14	4,14
FILIERE TECHNIQUE (c)		200,00	0,50	200,50	152,32	33,64	185,96
Adjoint technique pal 1 cl	C	50,00	0,00	50,00	47,60	0,74	48,34
Adjoint technique pal 2 cl	C	45,00	0,50	45,50	42,92	1,00	43,92
Adjoint technique territorial	C	63,00	0,00	63,00	28,80	28,57	57,37
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	20,00	0,00	20,00	19,00	0,00	19,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,33	1,33
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	9,00	0,00	9,00	4,00	3,00	7,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		19,00	0,00	19,00	15,70	1,00	16,70
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	11,00	0,00	11,00	10,50	0,00	10,50
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
Educateur ter. jeunes enfants	A	2,00	0,00	2,00	0,80	0,00	0,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		10,00	0,00	10,00	8,00	1,21	9,21
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	9,00	0,00	9,00	7,00	1,21	8,21
Educateur A.P.S pal 2cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,00	6,00	3,70	1,31	5,01
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint territorial patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,31	0,31
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		27,00	2,45	29,45	16,60	9,91	26,51
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint territorial animation	C	15,00	2,45	17,45	6,00	9,66	15,66
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,25	1,25
Animateur principal de 1ère cl	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FILIERE POLICE (j)		10,00	0,00	10,00	8,47	0,00	8,47
Brigadier-chef principal	C	4,00	0,00	4,00	2,69	0,00	2,69
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	5,00	0,00	5,00	4,78	0,00	4,78
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		375,00	2,95	377,95	274,89	62,88	337,77

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	435	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	435	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	385	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	398	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	382	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	373	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	421	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	398	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	386	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	376	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	375	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	425	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial patrimoine	C	CULT	366	0,00	332-14	CDD
Agent social	C	S	366	0,00	A	CDI
Animateur	B	ANIM	446	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	442	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	532	0,00	332-8-2°	CDI
Attaché	A	ADM	673	0,00	A	CDI
Attaché	A	ADM	620	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	435	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	505	0,00	332-8-2°	CDI
Attaché principal	A	ADM	793	0,00	A	CDI
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	SP	525	0,00	332-14	CDD
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	SP	481	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 1 cl	B	ADM	398	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 1 cl	B	ADM	534	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	396	0,00	332-8-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	B	TECH	366	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	503	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				442 344,21		
Apprenti		OTR	0	2 939,45	A	A
Apprenti		OTR	0	2 860,79	A	A
Apprenti		OTR	0	13 804,87	A	A
Sans Grade		OTR	0	422 739,10	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				442 344,21		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- Concession de chauffage	GEODALYS		SAS	689 463,75
- Affermage Crèche BONJEAN	LES PETITS CHAPERONS ROUGES		SAS	139 674,80
Détention d'une part du capital				
-	BI-METHA 77		SEM	0,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	21 392 237,84
-	VILOGIA		SA HLM	4 887 933,41
-	ADOMA		SA HLM	2 858 446,97
-	LES FOYERS DE SEINE ET MARNE		SA HLM	20 855 254,37
-	OPH SEINE ET MARNE		OPH	25 535 438,50
-	TROIS MOULINS HABITAT		SA HLM	18 482 620,35
-	EFIDIS SA HABITATION LOYER MODER		SA HLM	9 820 559,70
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Cummunauté d'Agglomération de Melun Val de Seine	01/01/2002	TPU	0,00
Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne	29/03/2012	1/16 de la TCFE	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B11.2

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociales			SPA	non
CE	Comité d'Etablissement				non
Régies personnalisées	Régies personnalisées				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lotissement	Lotissement					non
Service Social et Médico-Social	Service Social et Médico-Social					non
Régie à seule autonomie financière	Espace Pierre Bachelet	31/01/2013			SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			7 391 188,05	130 310,49	
Acquisitions à titre onéreux			7 392 271,56	130 310,49	
01/01/2024	PARCELLE AM378 1A38CA 236 RUE FOSSE AUX ANGLAIS	2024-2111-589	27 048,00	0,00	0
01/01/2024	PARCELLE AP450 (1A88CA) CHARBONNIERS/ZOLA	2024-2112-463	94,00	0,00	0
30/01/2024	SC23014301S - MEUBLE A DESSIN ELEMENATAIRE DE SEYN	2024-21841-015	739,66	0,00	1
30/01/2024	CHAIRE SAFFI - MÉLAMINÉ - PIÉTEMENT CARRÉ - BEIGE	2024-21841-016	208,21	0,00	1
30/01/2024	CAISSON 2 TIROIRS AVEC SERRURE POUR CHAIRE SAFFI B	2024-21841-017	134,47	0,00	1
30/01/2024	FAUTEUIL PRIMA - BLEU-VERT RÉCIF TAILLE 6	2024-21841-018	102,93	0,00	1
30/01/2024	CHAISE RÉGLABLE HÉLIA - TAILLE 4 À 6 COLORIS JAUNE	2024-21841-022	2 851,30	0,00	1
30/01/2024	BAC A LIVRE BOIS 74X34X69CM	2024-21848-009	149,00	0,00	1
30/01/2024	CANAPE PVC 110X40X45 BLEU	2024-21848-010	278,90	0,00	1
30/01/2024	TAPIS REGRO 200X200CM 16 CARRE	2024-21848-011	93,74	0,00	1
30/01/2024	MEUBLE + BAC PLASTIQUE H.97CM	2024-21848-012	484,44	0,00	1
30/01/2024	CHAUFF ANGLE 90D 56X56X46 BLEU	2024-21848-013	301,20	0,00	1
30/01/2024	BIBLIOTHEQUE 5C 72X38X111CM	2024-21848-014	159,00	0,00	1
30/01/2024	MEUBLE 12 CASES	2024-21848-019	1 647,00	0,00	1
30/01/2024	MEUBLE 9 CASES + PTE JNE	2024-21848-020	469,00	0,00	1
30/01/2024	PACK BALISTIQUE MR02- IIIA - HOMME - 46R - 2XL/R	2024-2188-002	411,76	0,00	1
30/01/2024	HOUSSE PM TACTIQUE NOIRE + MOLLE - 46R	2024-2188-003	232,50	0,00	1
30/01/2024	LOT 6 FLECHES PVC L36.5CM	2024-2188-004	77,12	0,00	1
30/01/2024	"SUPPORT MOBILE POUR ÉCRAN DE 32 À 75"" "	2024-2188-005	358,80	0,00	1
30/01/2024	DECONTAMINANT	2024-2188-006	165,74	0,00	1
30/01/2024	BEACH VOLLEY POTEAUX + FILET	2024-2188-007	1 619,00	155,00	10
30/01/2024	RACHAT LIVRES/MANUELS ECOLE PERRAULT EMEUTES	2024-2188-008	2 524,47	0,00	1
30/01/2024	ENROULEURS MOQUETTE GYM	2024-2188-021	16 449,30	1 544,00	10
05/02/2024	AMO MARCHES DIVERS BATIMENTS conception + rédact	2024-2031-023	9 500,00	0,00	0
05/02/2024	5 CABLES JACK MALE MONO + MINI JACK	2024-2188-059	221,00	0,00	1
05/02/2024	SONO PORTABLE MA 708PACK	2024-2188-060	1 329,00	239,00	5
05/02/2024	SERTIER_ANCIEN HOTEL DE VILLE (AS 538) 26 RUE CDG (23)	B-00000000000000000000000000000001	7 031,95	0,00	0
05/02/2024	ne plus utiliser -ECOLE BOIS DU LYS TRAVX EN COURS	B-183	15 928,19	0,00	0
06/02/2024	ASTECH TRANCHE 2024	2024-2051-058	594,00	0,00	1
06/02/2024	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SONORISATION	2024-21831-056	101,40	0,00	1
06/02/2024	25 PRÉ-VISITE TECHNIQUE DU SITE	2024-21831-057	2 727,30	0,00	1
06/02/2024	"SAMSUNG QM85C QMC SERIES - 85"" ECRAN LCD"	2024-21838-001	4 232,39	0,00	3
06/02/2024	POLY STUDIO - APPAREIL DE VIDEOCONFERENC	2024-21838-024	1 656,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
06/02/2024	HDMI SPLITTER 1X4, 4K@60HZ	2024-21838-026	114,30	0,00	1
06/02/2024	"4 ECRAN 65"" LCD/LED""TV ULTR A HD 4K"	2024-21838-027	3 544,37	0,00	1
06/02/2024	FILTRE DE CONFIDENTIALITÉ 3M MONITEUR	2024-21838-028	161,39	0,00	1
06/02/2024	HDBASET EXTENDER SET 70M 4K	2024-21838-029	503,16	0,00	1
06/02/2024	10 POSTE DE CONFÉRENCE SANS FIL À POSER	2024-21838-030	15 306,00	4 605,00	3
06/02/2024	10 SHURE SYSTEME DE CONFERENCE SANS FIL	2024-21838-031	1 896,00	0,00	1
06/02/2024	STATION DE CHARGE RÉSEAU	2024-21838-032	1 224,00	392,00	3
06/02/2024	10 ACCU LI-ION SHURE POUR MXW SÉRIES SHURE	2024-21838-033	540,00	0,00	1
06/02/2024	PARAMÉTRAGE MACHINES NUMÉRIQUES VIDÉO AUDIO I	2024-21838-034	132,00	0,00	1
06/02/2024	GESTION ECO REONSABLE DECHETS	2024-21838-035	138,00	0,00	1
06/02/2024	GESTION DE PROJET	2024-21838-036	264,00	0,00	1
06/02/2024	Programmation automate LUA, SIMPLE+,C++	2024-21838-037	2 565,00	0,00	1
06/02/2024	FOURNITURES DIVERSES, CABLING, COLLIER CHEVILLES	2024-21838-038	342,00	0,00	1
06/02/2024	PARAMÉTRAGE MACHINES NUMÉRIQUES VIDÉO ETOU AUDIO I	2024-21838-039	780,00	0,00	1
06/02/2024	4DEPLACEMENT MAIN DOEUVRE INSTALATION MIS EN SERVI	2024-21838-040	3 144,00	0,00	1
06/02/2024	5 UBIQUITI POE-50-60W - POE INJECTOR, 50V, 60W AIR	2024-21838-041	324,00	0,00	1
06/02/2024	ADAPTATEUR DANTE VERS 2 SORTIES AUDIO (VERS EPIPHA	2024-21838-042	298,80	0,00	1
06/02/2024	LICENCES CORE NANO/FLEX/NV À VIE	2024-21838-043	390,00	0,00	1
06/02/2024	PROCESSEUR AUDIO VIDÉO, CERTIFIÉ MS TEAMS, GOOGLE	2024-21838-044	2 424,00	776,00	3
06/02/2024	5 FRENETIK ENCEINTE ACCROCHE CACHE	2024-21838-045	3 408,00	0,00	1
06/02/2024	PANNEAU MURAL DANTE/AES67 POE 4X2/BT	2024-21838-046	1 536,00	492,00	3
06/02/2024	STATION DE CHARGE RÉSEAU 10 BAIES	2024-21838-047	1 224,00	392,00	3
06/02/2024	10 ACCU LI-ION SHURE POUR MXW SÉRIES SHURE	2024-21838-048	540,00	0,00	1
06/02/2024	10 COL DE CYGNE 50 CM DUAL FLE	2024-21838-049	1 896,00	0,00	1
06/02/2024	POINT ACCES SYSTEM CONFERENCE MICROFLEX	2024-21838-050	4 272,00	1 368,00	3
06/02/2024	10 POSTE CONFÉRENCE SANS FIL À POSER, AUTONOMI 11H	2024-21838-051	15 240,00	4 882,00	3
06/02/2024	SUPPORT POUR UN ÉCRAN DE 75 À 90	2024-21838-052	2 203,20	705,00	3
06/02/2024	10 TABLE HDPE ZOWN XL NEW CLASSIC 14KG	2024-21848-055	816,78	0,00	1
06/02/2024	MICRO HF CHA W-UHF 200 M	2024-2188-025	149,00	0,00	1
06/02/2024	PRO G MUR 3M + ENDUIT 520GR M2 BLANCPRO G MUR 3M +	2024-2188-053	573,31	0,00	1
06/02/2024	STAND PRO G - KIT ARMATURE 3 X 3 M + TOIT + HOUSSE	2024-2188-054	552,60	0,00	1
07/02/2024	ne plus utiliser PMR ECOLE M. DE SEYNES	2023-2313-084	32 275,04	0,00	0
07/02/2024	ETUDE MOBILIERS URBAINE PUBLICITAIRES 2024	2024-2031-061	8 682,00	0,00	0
07/02/2024	DIAG PHYTOSANITAIRE DU PATRIMOINE ARBORE- 2024	2024-2031-062	71 251,68	0,00	0
07/02/2024	2024-RESTRUCTURATION URBAINE DU CENTRE VILLE	2024-2031-063	65 671,62	0,00	0
07/02/2024	ETUDES MISE AUX NORMES PMR ECOLES-2024	2024-2031-064	10 254,14	0,00	0
08/02/2024	BROYEUR MUTHING TYPE MU-FM140	2024-2158-149	7 704,00	691,00	10
08/02/2024	TEMVER VS FARMER EV1-L7E EURO 5 VERT	2024-21828-150	13 890,00	2 492,00	5
09/02/2024	RECUPERATEUR D EAU DE PLUIE 2024	2024-20421-065	1 039,69	0,00	1
15/02/2024	ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT	2023-21312-356	214 360,96	0,00	0
15/02/2024	AMO ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES BOIS	2024-2031-071	4 725,00	0,00	0
15/02/2024	TRAVAUX DE PLANTATION PARC SOUBIRAN	2024-2121-070	1 091,40	51,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
15/02/2024	ABATTAGE PLANTATION LIQUIDAMBAR ECOLE COTY	2024-2128-068	2 760,00	121,00	20
15/02/2024	TONDEUSE AUTOPORTEE Z1-137CM	2024-2158-069	16 020,00	1 410,00	10
15/02/2024	PLAQUE ALU ANODISÉ 30/10ÈME	2024-2158-072	1 224,00	107,00	10
15/02/2024	RESEAU D ELECTRIFICATION	2024-217534-067	24 423,37	1 068,00	20
15/02/2024	ne plus utiliser-CHATEAU DE SOUBIRAN	B-161	196 087,73	0,00	0
16/02/2024	TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES DIVERS RUES	2024-2031-076	36 360,00	0,00	0
16/02/2024	RESEAU ELECTRIFICATION 2024	2024-21534-077	122 392,15	4 113,00	20
16/02/2024	25 PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E16 G1	2024-21831-073	22 320,00	0,00	1
16/02/2024	25 SAC À DOS ORDINATEUR TARGUS CITYGEAR - 15/17,3'	2024-21831-074	2 816,70	0,00	1
16/02/2024	#NOM?	2024-2188-075	2 357,76	0,00	7
23/02/2024	BANQUE PI DOUBLE H760 L2*1400 P800 CAISSON BLANC R	2024-21848-078	3 550,81	324,00	10
23/02/2024	FAUTEUIL HAUT DOSSIER ALAIA_TISSU SANS ACCOUDOIR G	2024-21848-079	679,85	0,00	1
23/02/2024	HANGBOX PÉRIODIQUES MURALE H200 L320 P340	2024-21848-080	452,40	0,00	1
23/02/2024	TABLE RONDE CHOQUETTE_PLATEAU STRATIFIE BLANC D90	2024-21848-081	896,52	0,00	1
23/02/2024	CHAISE LOTTUS_COQUE POLYPRO SAND_4 PIEDS LAQUES	2024-21848-082	640,61	0,00	1
23/02/2024	RAYONNAGE BK5 ROMANS & DOCUS ADOS ET ADULTES	2024-21848-083	12 904,90	1 179,00	10
23/02/2024	BOUT DE TRAVEE BK5	2024-21848-084	3 271,28	298,00	10
23/02/2024	TOUR MANGAS-PRÉSENTATION H1680 L600 P600 ROUES PIV	2024-21848-085	1 726,60	157,00	10
23/02/2024	FAUTEUIL HAUT AUKI LOUNGE_TISSU CAT.A _MAYA ROUGE	2024-21848-086	1 176,00	0,00	1
23/02/2024	TABLE BASSE GALET_ANTRACITE 222	2024-21848-087	260,00	0,00	1
23/02/2024	TAPIS QUILL L_COLORIS OLIVE_L150X260 CM	2024-21848-088	1 776,92	162,00	10
23/02/2024	BK ROLL3 BD HORIZONTAL ADULTES H880 L1270 P630	2024-21848-089	1 948,02	178,00	10
23/02/2024	RAYONNAGE BK5 DOCUS JEUNESSE + PETITS DOCS	2024-21848-090	4 365,06	398,00	10
23/02/2024	RAYONNAGE BK5 ROMANS JEUNESSE & 1ER ROMAN	2024-21848-091	4 155,18	379,00	10
23/02/2024	SUPPORT SIGNALÉTIQUE FRONTALE TOP BOIS 19MM H120+V	2024-21848-092	1 311,49	0,00	1
23/02/2024	SUPPORT SIGNALÉTIQUE LATÉRALE A4 PORTRAIT H305 L21	2024-21848-093	306,82	0,00	1
23/02/2024	SUPPORT SIGNALÉTIQUE LATÉRALE A3 PAYSAGE H305 L420	2024-21848-094	430,74	0,00	1
23/02/2024	BK ROLL3 BD HORIZONTAL ADO H750 L1270 P630, 1 TIRO	2024-21848-095	1 708,10	156,00	10
23/02/2024	BACS ALBUMS MÉLAMINÉ SUR ROULETTES H600 L650 P650	2024-21848-096	1 508,11	0,00	1
23/02/2024	135° MODULE H112.8 X L136 X P70 VERT OPALE	2024-21848-097	3 140,45	287,00	10
23/02/2024	LUTRIN PÉRIODIQUES MURAL H320 L300 P150	2024-21848-098	1 706,69	0,00	1
23/02/2024	TABLE ENFANT COLLECTION KIDS_PLATEAU TUTTI FRUTTI	2024-21848-099	658,72	0,00	1
23/02/2024	TABOURET MINI LOU_ASSISE TUTTI FRUTTI RECYCLED PLA	2024-21848-100	2 634,86	0,00	1
23/02/2024	FAUTEUIL BOB_TISSU FELT MELANGE_BEIGE 619_PIE. FR	2024-21848-101	1 465,87	0,00	1
27/02/2024	AMO JEUX D'ENFANTS+AIRES DE JEUX SPORTIF	2024-2031-102	3 660,00	0,00	0
27/02/2024	AMO VEGETALISATION PLACE DU 8 MAI	2024-2128-103	316,80	0,00	1
27/02/2024	FERME PEDAGOGIQUE	2024-2128-105	5 608,46	266,00	20
28/02/2024	AMÉNAGEMENT CIMETIÈRE VOSVES	2023-2128-117	2 819,76	2 489,00	17
28/02/2024	PMR DOUMER	2023-2313-104	58 807,85	0,00	0
28/02/2024	TRAVAUX DE VOIRIE 2024	2024-2151-104	1 058 922,57	0,00	0
28/02/2024	REMPLACEMENT ET DÉPLACEMENT CAMERAS BRED POLITZER	2024-2158-106	29 738,06	1 358,00	20
28/02/2024	CAMERAS 44/45 JEAN JAURES - FRERES THIBAUT	2024-2158-108	47 419,54	2 008,00	20

VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
28/02/2024	MEUBLE BAS KIDS - MOBILE - 3 COLONNES - 24 BACS BE	2024-21841-107	486,61	0,00	1
28/02/2024	21312 - ECOLE DOUMER TRAVAUX	B-157	56 306,17	0,00	0
29/02/2024	MAL TOP 6.5 KG BL INDESIT BTW L65230	2024-2188-109	297,59	0,00	1
01/03/2024	CENTRE VILLE PHASE 3	B-195	940 968,22	0,00	0
06/03/2024	21312 - ECOLE BOIS DU LYS	2023-21312-210	52 395,32	0,00	0
06/03/2024	CENTRE ALBERT SCHWEITZER	2023-21318-357	35 470,80	0,00	0
06/03/2024	SOUFFLEUR STHIL BGA 200 S536497567	2024-2158-113	1 203,00	107,00	10
06/03/2024	SOUFFLEUR STHIL BGA 200 S 536497568	2024-2158-114	1 203,00	107,00	10
06/03/2024	SILOS ALIMENTAIRES	2024-2188-111	10 327,44	0,00	7
06/03/2024	21318 - POLICE MUNICIPALE	B-169	3 976,80	0,00	0
07/03/2024	ETUDES BOIS DU LYS	2024-2031-116	159,60	0,00	0
07/03/2024	AMO RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	2024-2031-119	19 881,60	0,00	0
07/03/2024	JEU MODELE CABANE PRAIRIE AVENUE EMILE ZOLA	2024-2128-110	14 892,00	624,00	20
07/03/2024	PAVILLON GARDIEN ECOLE BOIS DU LYS	2024-2128-118	5 760,00	0,00	1
07/03/2024	COMPLEXE SPORTIF JEAN ZAY	2024-21314-117	198 557,14	0,00	0
07/03/2024	SÉPARATEUR DE VOIE	2024-2152-115	1 734,00	73,00	20
08/03/2024	ETUDES MEDIATHEQUE EMEUTES	2024-2031-120	6 490,80	0,00	0
14/03/2024	PARKING CIMETIERE DE VOSVES	2024-2121-127	1 091,40	43,00	20
15/03/2024	DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE PATRIMOINE ARBORE	2023-2031-159	13 483,92	0,00	0
15/03/2024	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN	2024-2033-124	864,00	0,00	0
15/03/2024	PARC SOUBIRAN REMPLACMT POMPE ARROSAGE	2024-2128-128	3 945,60	161,00	20
15/03/2024	2 DELL POWEREDGE R740XD2	2024-21838-125	20 000,00	5 555,00	3
15/03/2024	20 PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E16 G1 - 16" FHD	2024-21838-130	19 641,60	0,00	1
15/03/2024	3 SIEGES OPERATEUR AIRSIT + 3 PAIRE ACCOUD AITSIT	2024-21848-126	1 018,02	0,00	1
15/03/2024	ARMOIRE DE RANGEMENT PORTES PLEINES - 1,2 M - VERT	2024-21848-129	1 134,00	90,00	10
15/03/2024	Réfrigérateur Juliette George	2024-2188-121	219,99	0,00	1
15/03/2024	FOUR MF CATA 72L IX	2024-2188-122	279,99	0,00	1
19/03/2024	EMETTEUR POCKET ULX-D SHURE PLAN DE FRÉQUENCE K51	2024-2188-131	595,29	0,00	1
19/03/2024	RÉCEPTEUR SIMPLE ULX-D RACKABLE 1U SHURE PLAN DE F	2024-2188-132	2 352,82	442,00	5
19/03/2024	MICRO SERRE-TÊTE CARDIO DPA BEIGE VERSION CORE MIC	2024-2188-133	619,75	0,00	1
19/03/2024	MICRO SERRE-TÊTE OMNI DPA BEIGE VERSION CORE MICRO	2024-2188-134	568,88	0,00	1
19/03/2024	TAPIS DE DANSE RÉVERSIBLE NOIR/BLANC - 1.2MM- LAIZ	2024-2188-136	2 328,96	0,00	1
19/03/2024	BLINDER LED 2 SOURCES WW + AMBRE - IP65 - STRIK AR	2024-2188-137	1 843,00	1 843,00	1
19/03/2024	ECHELLE ALU TRANSFORMABLE 3 PLANS TUBESCA - HAUTEU	2024-2188-138	673,84	0,00	1
19/03/2024	ESCABEAU PROFESSIONNEL 8 MARCHES TUBESCA	2024-2188-139	243,37	0,00	1
19/03/2024	TRAPPE LED SULLY ROBERT JULIAT T/650SXWW 115W - BL	2024-2188-140	3 679,80	691,00	5
19/03/2024	SYSTÈME DE SONO YAMAHA 2 X 340W 10 VOIES + BLUETOO	2024-2188-141	972,96	182,00	5
19/03/2024	CASQUE DYNAMIQUE FERMÉ HD25 SENNHEISER BANDE PASSA	2024-2188-142	121,38	0,00	1
19/03/2024	EMETTEUR POCKET ULX-D SHURE PLAN DE FRÉQUENCE K51	2024-2188-143	595,29	0,00	1
19/03/2024	BLINDER LED 2 SOURCES WW + AMBRE - IP65 - STRIK AR	2024-2188-144	3 686,00	692,00	5
21/03/2024	AMÉNAGEMENT & RÉFECTION CIM VOSVES	2024-2128-145	27 648,00	1 075,00	20
25/03/2024	22 CHAISES ET 2 BANQUETTES ENCHERE	2024-21848-148	269,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/03/2024	FUTUR GCAS MARCEL POUVREAU	2024-2031-152	38 200,26	0,00	0
27/03/2024	ETUDES MEDIATHEQUE SCHWEITZER EMEUTES	2024-2031-154	47 659,20	0,00	0
27/03/2024	AMENAGMT ESPACE VERT ANGLE QUAI VOLTAIRE/THIBAUT	2024-2121-147	17 539,44	672,00	20
27/03/2024	GS RENE COTY PROTECTIONS DE POTEAU	2024-2128-151	1 660,80	63,00	20
27/03/2024	TRAVAUX DE VOIRIE INSTALLATION DE FIBRE	2024-21538-146	17 334,98	659,00	20
29/03/2024	ETUDE ANCIEN CIC	2024-2031-155	2 304,00	0,00	0
29/03/2024	ETUDES AMENAGEMENT RUE BERTHELOT	2024-2031-156	3 120,00	0,00	0
29/03/2024	POLE SANTE AMENAGEMENT PATIO	2024-2188-157	933,00	0,00	1
03/04/2024	2 PLATEAUX 150MM P/GEX 40-150	2024-2158-153	129,26	0,00	1
04/04/2024	SIGNALÉTIQUE & D'ÉQUIPEMENT VÉHICULES	2024-21828-159	3 678,00	547,00	5
04/04/2024	signalétique & d'équipement pour motos	2024-21828-160	2 940,00	437,00	5
04/04/2024	SIÈGE ET VITRE RENFORCÉS SKODA SUR MESURE	2024-21828-161	1 416,00	210,00	5
04/04/2024	2 CHARIOTS A LINGE 1 SUPPORT	2024-2188-166	576,55	0,00	1
05/04/2024	AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ 23-31	2024-238-165	0,00	0,00	0
09/04/2024	PLATEFORME SHERPASCOPIQUE 5-7 M SALOON	2024-2158-162	1 785,37	132,00	10
09/04/2024	VISSEUSE PERCEUSE 18V 5AH DDF484RTJ	2024-2158-163	384,08	0,00	1
09/04/2024	MEULEUSE 125MM 1400W BTE CARTON GWS1400	2024-2158-164	118,28	0,00	1
12/04/2024	2031- AMO - ACCOMPAGMT PROJET SURETE VIDEOPROTECTI	2024-2031-158	9 360,00	0,00	0
12/04/2024	NE PLUS UTILISER - PMR DOUMER	2024-2313-167	53 230,86	0,00	0
12/04/2024	21312 -ECOLE WALLON TRAVAUX	B-156	6 030,48	0,00	0
16/04/2024	FORMATION AU PARAMETRAGE MODIFICATION POINTAGE	2024-2051-168	1 080,00	0,00	1
16/04/2024	MISE EN OEUVRE DU POINTAGE TABLETTES PO	2024-2051-170	0,00	0,00	1
16/04/2024	REMPLACEMENT LANTERNES EN LED	2024-21534-195	15 459,58	556,00	20
16/04/2024	20 TABLETTE SAMSUNG AVEC AFFICHAGE 10.5 POUCES	2024-21838-169	5 160,00	0,00	1
18/04/2024	25 VIDÉOPROJECTEUR EPSON EB-760WI LASER	2024-21831-171	53 730,00	12 935,00	3
18/04/2024	25 SUPPORT MURAL POUR VP EB-725WI	2024-21831-172	3 639,00	0,00	1
18/04/2024	25 UNITÉ TACTILE POUR VPI EPSON EB-725WI	2024-21831-173	6 366,00	0,00	1
18/04/2024	25 ACCESSOIR HDMI, USB, BOITIER CONNEXION NEKLAN	2024-21831-174	2 045,40	0,00	1
23/04/2024	CAMERA N°40 RUE MARC LANVIN / RUE FORTOISEAU	2024-2158-175	29 135,34	1 027,00	20
23/04/2024	EXTENSION CAMERAS VPU 2023 JUSTICE ET POMPIDOU	2024-2158-176	44 177,30	1 558,00	20
23/04/2024	DÉVOIEMENT ET SÉCURISATION CAMÉRA 40,44 ET 45	2024-2158-177	15 860,88	559,00	20
23/04/2024	INTERVENTION SUR FOURREAUX DES CAMÉRAS 40 ET 17	2024-2158-178	10 397,80	366,00	20
24/04/2024	ETUDES GYMNASÉ COUBERTIN	2024-2031-183	27 080,99	0,00	0
24/04/2024	CREATION LIAISON DOUCE LURCAT/CEDRES/L'HERITIER	2024-2031-184	9 648,00	0,00	0
24/04/2024	ETUDES DIVERS VOIRIE 2024	2024-2031-185	25 434,60	0,00	0
24/04/2024	DIVERS SECTEURS DE LA VILLE - REMPLA	2024-21534-196	36 019,43	1 275,00	20
25/04/2024	MOTEUR SALEUSE BRIGGS ET STRATTON	2024-215731-188	3 180,30	217,00	10
25/04/2024	WD GOLD ENTERPRISE-CLASS HARD DRIVE	2024-21838-179	254,74	0,00	1
25/04/2024	3 SYNOLOGY SNV3410 - SSD - 800 GO - PCIE	2024-21838-180	1 056,74	0,00	1
25/04/2024	SYNOLOGY DISK STATION DS1823XS+ - SERVEU	2024-21838-181	2 074,20	474,00	3
25/04/2024	5 WD GOLD ENTERPRISE-CLASS HARD DRIVE WD80	2024-21838-194	1 273,68	0,00	1
25/04/2024	MEUBLE SPECIFIQUE COURRIER 27 CASES 3 COLONNES	2024-21848-187	1 631,02	111,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
25/04/2024	VITRINE D'EXTERIEUR A4 12F PTE BATT EN PLEXIGLASS	2024-2188-189	1 567,20	53,00	20
25/04/2024	PASSEMENTERIE	2024-2188-190	494,33	0,00	1
25/04/2024	POSE TRINGLERIE ET RIDEAUX	2024-2188-191	420,00	0,00	1
25/04/2024	TRINGLES RAIL 24/16 DURALAC1 TIRAGE / 2 RIDEAUX	2024-2188-192	630,16	61,00	7
25/04/2024	CONFECTION DE DOUBLE RIDEAUX DANS REF JAB BRIANZA	2024-2188-193	5 381,08	525,00	7
03/05/2024	2031- ETUDES GYMNASÉ P. DE COUBERTIN (2023-2031-319)	B-182-0	7 934,40	0,00	0
03/05/2024	DOJO E. COUZINIE	2023-21318-540	5 690,40	0,00	0
03/05/2024	AVENUE EMILE ZOLA PARC A CHIEN	2024-2128-201	10 968,00	374,00	20
03/05/2024	CHATEAU DES BOUILLANTS - CRÉATION POSTES TRAVAIL	2024-21538-207	8 815,20	292,00	20
03/05/2024	SECHE DESSIN GRD MODELE HT90CM	2024-21841-206	820,00	0,00	1
03/05/2024	SET 10 COUSSIN ROND MOUSSE ASS	2024-2188-202	574,48	0,00	1
03/05/2024	BUT DE FOOTBALL SG 500 TAILLE L CLASSIC MARINE/ORA	2024-2188-203	150,00	0,00	1
03/05/2024	DRAISIENNE ENFANT 12 POUCE ALU RUNRIDE 900 ALU JA	2024-2188-204	115,00	0,00	1
03/05/2024	STADE GUILLOT - PAIRE BUTS FOOT TRANSPORTABLES	2024-2188-205	8 530,92	573,00	10
03/05/2024	LOT DE 3 TRICYCLES 1 PLACE INTENSIF	2024-2188-208	1 003,20	0,00	1
03/05/2024	21318-CENTRE DE LOISIRS BOIS DU LYS	B-184	1 476,00	0,00	0
06/05/2024	NETTOYEUR HAUTE PRESSION 6/15MX + ACCESSOIRES	2024-2158-213	1 603,40	106,00	10
06/05/2024	TOURET A MEULER TM 200 MD MONOPHASE 200 V 900 W	2024-2158-214	719,30	0,00	1
06/05/2024	25 EXTENSION GARANTIE 5 ANS	2024-21831-197	2 148,00	0,00	1
06/05/2024	25 SURCOUT INSTALLATION BOITIER	2024-21831-198	1 022,70	0,00	1
06/05/2024	25 SURCOUT PASSAGE CABLE ET PLASTRON	2024-21831-199	1 363,50	0,00	1
06/05/2024	25 INSTALLATION MURALE VIDEOPROJECTEUR	2024-21831-200	8 863,50	0,00	1
06/05/2024	SAMSUNG GALAXY A25 BLEU NOIR 5 G+PACK INTEGRAL COQ	2024-2185-211	3 737,64	0,00	1
06/05/2024	CORE X5+ X GLASS SMD+ CROSSCALL X-GLASS	2024-2185-212	1 013,40	0,00	1
06/05/2024	REFRIGERATEUR 2 PORTES 204 L BLANC	2024-2188-210	459,98	0,00	1
07/05/2024	ne plus utiliserRESTRUCTURAT° URBAINE CENTRE VILLE	2024-2031-217	2 667,99	0,00	0
07/05/2024	LIVRES JEUNESSE	2024-2188-215	58,23	0,00	1
07/05/2024	PMR TESSAN	2024-2313-216	31 911,52	0,00	0
16/05/2024	BOIS DE LA BUVETTE	2024-2117-219	33 733,67	0,00	0
21/05/2024	GRD MEUBLE A CASES - HETRE	2024-21841-232	494,48	0,00	1
21/05/2024	TABLE A LANGER POUPEE EN BOIS	2024-2188-220	342,58	0,00	1
21/05/2024	LIT BERCEAU BOIS 52X28X23 CM	2024-2188-221	118,76	0,00	1
21/05/2024	CHAISE HAUTE DE POUPEE EN BOIS	2024-2188-222	137,38	0,00	1
21/05/2024	POUSSETTE BOIS 56 CM	2024-2188-223	175,56	0,00	1
21/05/2024	DRAISIENNE ENFANT 10 POUCE ALU RUNRIDE 500 NOIRE/BEIG	2024-2188-224	280,00	0,00	1
21/05/2024	DRAISIENNE ENFANT 12 POUCE ALU RUNRIDE 900 ALU JA	2024-2188-225	270,00	0,00	1
21/05/2024	50 LIVRES NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-226	567,38	0,00	1
21/05/2024	57 LIVRES - NOUVEAUTÉS BD & MANGAS JEUNESSE	2024-2188-227	631,54	0,00	1
21/05/2024	61 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADOLESCENT	2024-2188-228	908,12	0,00	1
21/05/2024	56 LIVRES - NOUVEAUTÉS BANDES DESSINÉES ADULTE	2024-2188-229	945,58	0,00	1
21/05/2024	36 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS LARGE VISION	2024-2188-230	903,19	0,00	1
21/05/2024	73 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS JEUNESSE	2024-2188-231	609,29	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/05/2024	LANCEUR DE BALLE DE DÉFENSE POK44 - CC ET ACCESSO	2024-2188-234	2 086,80	88,00	15
24/05/2024	HAMEAU DE VOSVES JEUX	2024-2128-237	26 965,08	812,00	20
24/05/2024	GILET PARE-BALLE AGENT V. TURPAIN	2024-2188-238	644,26	0,00	1
28/05/2024	ETUDES REHABILITATION ANQUETIL	2024-2031-235	31 559,63	0,00	0
28/05/2024	ETUDES CCAS	2024-2031-236	5 424,00	0,00	0
28/05/2024	DIVERSES ARMOIRES EP 2024	2024-21538-244	122 832,47	3 616,00	20
28/05/2024	ne plus utiliser PMR DE SEYNES	2024-2313-245	7 178,30	0,00	0
30/05/2024	TECHNOCARTE AUDIT PARAMETRAGE CHARTE GRAPHIQUE	2024-2051-256	2 160,00	530,00	2
30/05/2024	CISAILLE 18V SOLO M18 BMS20-0	2024-2158-239	450,84	0,00	1
30/05/2024	PACK NRJ 18V 12AH REDLITHIUM + BATT 12V	2024-2158-240	588,14	0,00	1
30/05/2024	COMPRESSEUR SIL TP6/6 SH + TUYAU TECH	2024-2158-241	228,12	0,00	1
30/05/2024	PERFO SDS+ 54V 3AH DCH333X2	2024-2158-242	1 083,30	65,00	10
30/05/2024	MEULEUSE 125MM 1400W BTE CARTON GWS1400	2024-2158-243	118,28	0,00	1
30/05/2024	PROJECTEUR LED PORTABLE JARO 2300LM 20W	2024-2158-257	115,46	0,00	1
30/05/2024	ECHELLE ALU TELESCOPIQUE PRIME 4,10 M STABILISATEU	2024-2158-258	606,00	0,00	1
30/05/2024	PIEDS AJUSTABLES POUR ECHELLES TELESTEPS HILAIRE	2024-2158-259	202,80	0,00	1
30/05/2024	6 JABRA EVOLVE2 40 USB UC SE	2024-2185-252	561,24	0,00	1
30/05/2024	2 JABRA EVOLVE2 40 USB UC SE	2024-2185-253	187,08	0,00	1
30/05/2024	7 ACCESSOIRES GIGASET + 1 JABRA EVOLVES2 USB	2024-2185-254	1 027,86	0,00	1
30/05/2024	6 GRANDSTREAM GXV3370	2024-2185-255	1 878,84	0,00	1
30/05/2024	GIGASET N670 DECT IP	2024-2185-260	283,08	0,00	1
30/05/2024	STAND PROG KIT ARMATURE 3X3M + ENDUIT	2024-2188-251	1 826,11	154,00	7
06/06/2024	SCIE SAUTEUSE 4351FCTJ+LED+SYSTAINER	2024-2158-306	210,20	0,00	1
06/06/2024	CONGELATEUR BAHUT 198 L	2024-2188-305	229,99	0,00	1
07/06/2024	VELO ROUGE JAUNE NAKA RACER EVO MICRO NAKAMURA	2024-2188-246	359,97	0,00	1
07/06/2024	VELO BLEU HIPO NAKAMURA	2024-2188-247	179,97	0,00	1
07/06/2024	VELO ROSE PONY EVO MICRO NAKAMURA	2024-2188-248	359,97	0,00	1
07/06/2024	"VELO BLANC BLEU NAKA COPS 16"" NAKAMURA"	2024-2188-249	389,97	0,00	1
07/06/2024	"VELO BLANC VIOLET PINKY GIRL 16"" NAKAMURA"	2024-2188-250	221,99	0,00	1
07/06/2024	4 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS LARGE VISION	2024-2188-264	81,44	0,00	1
07/06/2024	39 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTE	2024-2188-265	742,36	0,00	1
07/06/2024	67 LIVRES - NOUVEAUTÉS ALBUMS & CONTES JEUNESSE	2024-2188-266	771,73	0,00	1
07/06/2024	4 LIVRES - NOUVEAUTÉS BD & MANGAS JEUNESSE	2024-2188-267	50,08	0,00	1
07/06/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS BANDES DESSINÉES ADULTE	2024-2188-268	16,29	0,00	1
07/06/2024	6 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-269	96,72	0,00	1
07/06/2024	4 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADOLESCENT	2024-2188-270	35,48	0,00	1
07/06/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS ROMANS JEUNESSE	2024-2188-271	8,10	0,00	1
07/06/2024	50 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES ADULTE	2024-2188-272	818,22	0,00	1
07/06/2024	13 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTE	2024-2188-273	203,97	0,00	1
07/06/2024	4 LIVRES - NOUVEAUTÉS ALBUMS & CONTES JEUNESSE	2024-2188-274	49,41	0,00	1
07/06/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS BANDES DESSINÉES ADULTE	2024-2188-275	26,34	0,00	1
07/06/2024	3 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-276	43,58	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
11/06/2024	PROJECTEUR PORTABLE DINORA 5050 LM	2024-2158-307	143,69	0,00	1
12/06/2024	ALLEE TENNIS VESTIAIRES GUILLOT PMR	2024-2128-300	15 862,21	458,00	20
12/06/2024	DOJO EMILE COUZINIE	2024-21314-302	10 607,64	0,00	0
12/06/2024	PLACE DU 8 MAI 1945 - MONTAGE BOUCHE	2024-21538-303	1 447,20	42,00	20
12/06/2024	PROJECTEUR NINO FERRER	2024-2188-304	7 910,00	627,00	7
14/06/2024	PATRIMOINE ARBORE	2024-2031-294	5 340,00	0,00	0
14/06/2024	ETUDES ACCES ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	2024-2031-296	6 000,00	0,00	0
14/06/2024	AMO ELABORATION ACCORD CADRE TRAVAUX	2024-2031-297	3 780,00	0,00	0
14/06/2024	STADE RUE DES ETANGS - AMO POUR LA RÉFECTION DE L'	2024-2031-309	450,00	0,00	0
14/06/2024	TECHNOCARTE GESTION INSCRIPTION FACTURATION	2024-2051-263	4 815,72	1 153,00	2
14/06/2024	127 BIS AV HENRI BARBUSSE - ENFOUISSEMENT	2024-21538-298	1 764,00	50,00	20
14/06/2024	SOUFFLEUR A DOS BR 550 STIHL	2024-2158-277	668,40	0,00	1
14/06/2024	3 PINCE MULTIPRISE COBRA 560MM AUTOMATIQUE	2024-2158-278	420,23	0,00	1
14/06/2024	COFFRET VISS-SERR 38 OUT FACOM R.360NANO	2024-2158-279	177,40	0,00	1
14/06/2024	2 KIT RAMONAGE 7M D200 SYNTHETIQUE	2024-2158-280	92,16	0,00	1
14/06/2024	ASPIRATEUR 30L INOX ASSERV DCI35S	2024-2158-281	430,27	23,00	10
14/06/2024	JEU DE 7 CLES MIXTES A CLIQUET	2024-2158-282	129,74	0,00	1
14/06/2024	BOULONNEUSE 18V DCF900NT-XJ SOLO	2024-2158-283	351,92	0,00	1
14/06/2024	POSTE SOUDURE OXYFLAM 133570	2024-2158-284	1 042,20	57,00	10
14/06/2024	VISSEUSE PLACO 18V 2AH AV CHARGEUR	2024-2158-285	562,08	0,00	1
14/06/2024	LASER LIGNE GLL3-80CG VERT 12V +SUPP BM1	2024-2158-286	764,87	0,00	1
14/06/2024	KIT SCIE ONGLET D27111+PIEtement	2024-2158-287	1 057,76	58,00	10
14/06/2024	RABOT XR 18V 5AH DCP580NT	2024-2158-288	296,23	0,00	1
14/06/2024	TESTEUR VAT/DDT 6 A 690V SEFRAM	2024-2158-289	49,89	0,00	1
14/06/2024	ENS CONSIGNATION MAINTENANCE ELECTRIQUE	2024-2158-290	271,96	0,00	1
14/06/2024	COFFRET FUSION BOX DOUILLES 1/4 ET 1/2	2024-2158-291	215,76	0,00	1
14/06/2024	COFFRET VISS-SERR 38 OUT FACOM R.360NANO	2024-2158-292	177,40	0,00	1
14/06/2024	LOT 3 OUTILS XR 18V 5AH 352407	2024-2158-293	683,77	0,00	1
14/06/2024	PROJECTEURS BAT SERTIER	2024-2188-299	4 752,00	377,00	7
14/06/2024	PISCINE JEAN BOITEUX (53)	B-000000000000000000000026	2 877,42	0,00	0
17/06/2024	2313 - CTM_CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2023-2313-291	95 340,65	0,00	0
17/06/2024	POTEAUX INCENDIE DIVERS LIEUX	2024-21568-308	10 094,40	286,00	20
21/06/2024	IMPLANTATION NOUVELLE CAMÉRA N°47 - POUVREAU FERRY (2024-21538-314)	2024-21538-316	0,00	0,00	0
21/06/2024	RPLCT COMPLET DE LA CAMÉRA 10 POLITZER (2024-21538-316)	2024-2051-170-0	0,00	0,00	0
21/06/2024	MEUBLE BAS 2 PORTES	2024-21841-312	330,40	0,00	1
21/06/2024	TOUR DE RANGEMENT 8 TIROIRS 7L COLORIS TRANSPARENT	2024-2188-313	708,37	0,00	1
21/06/2024	POSTE RADIO PORTATIF MOTOROLA NUMERIQ DP3441+CHARG	2024-2188-315	1 638,24	0,00	1
21/06/2024	TCAM HD X26P ET X2 POUR TASER	2024-2188-317	990,00	0,00	1
24/06/2024	PERCEUSE FRAISEUSE SUR COLONNE	2024-2158-310	13 710,00	761,00	10
24/06/2024	TABLE PLIANTE DÉLECTION 76 X 50 CM	2024-21848-320	198,00	0,00	1
24/06/2024	JABRA EVOLVE2 65 MS MONO - MICRO-CASQUE	2024-2185-319	1 688,54	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
24/06/2024	STAND PRO G - KIT ARMATURE 4 X 4 M + TOIT + HOUSSE	2024-2188-311	1 561,34	119,00	7
24/06/2024	STAND PRO G - KIT ARMATURE 4 X 8 M + TOIT + HOUSSE	2024-2188-318	1 588,50	121,00	7
25/06/2024	IMPLANTATION NOUVELLE CAMÉRA N°47 - POUVREAU FERRY	2024-2158-321	31 426,09	872,00	20
25/06/2024	RPLCT COMPLET DE LA CAMÉRA 10 POLITZER	2024-2158-322	9 600,85	256,00	20
28/06/2024	ASSISTANCE A DISTANCE LE 18 JUIN 2024 1/2 JOURNÉ	2024-2051-324	594,00	0,00	1
28/06/2024	CONGELATEUR ARMOIR 256L BEKO	2024-2188-323	499,99	0,00	1
02/07/2024	FRAIS REHABILITATION GYMNASÉ ANQUETIL	2024-2033-325	108,00	0,00	0
02/07/2024	RESEAU ELECTRIFICATION ECO ENERGIE	2024-21534-326	22 788,23	566,00	20
02/07/2024	SECHE CHX VENDAVAL FIXE BLANC	2024-2188-327	624,54	0,00	1
02/07/2024	GYMNASÉ F.CEVERT AY120 89 ALLEE JUSTICE (49)	B-0000000000000000000022	378,00	0,00	0
05/07/2024	BUSTE DE DE GAULLE HT 400MM FINTION LAITON VIEILLI	2024-21611-335	4 788,00	0,00	0
05/07/2024	PLAQUE ALUMINIUM CHARLES DE GAULLE - 1890 - 1970	2024-21611-336	4 920,00	0,00	0
05/07/2024	PRÉPARATION D'UN FICHER BUSTE DE DE GAULLE	2024-21611-337	780,00	0,00	0
05/07/2024	41 LIVRES - NOUVEAUTÉS BD & MANGAS JEUNESSE	2024-2188-328	380,31	0,00	1
05/07/2024	2 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-329	30,80	0,00	1
05/07/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS ALBUMS & CONTES JEUNESSE	2024-2188-330	12,74	0,00	1
05/07/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTE	2024-2188-331	16,38	0,00	1
05/07/2024	2 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS JEUNESSE	2024-2188-332	31,39	0,00	1
05/07/2024	9 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES ADULTE	2024-2188-333	134,14	0,00	1
05/07/2024	28 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTE	2024-2188-334	521,18	0,00	1
10/07/2024	LOCAUX 218 RUE P.CURIE - PAROIE MACON	2024-21318-341	594,10	0,00	0
10/07/2024	FOURNITURE ET POSE DE 5 VISIOPHONES	2024-2188-342	10 997,16	1 044,00	5
11/07/2024	CROSSCALL CORE-X4 POUR VERBALISATION ELECTRONIQUE	2024-2185-338	858,00	0,00	1
11/07/2024	TAPIS 45MM COULEUR REVERSIBLE HOMOLOGUE FEDERATION	2024-2188-339	1 015,00	0,00	1
11/07/2024	JAMBIÈRES D'ENTRAÎNEMENTS	2024-2188-340	587,62	0,00	1
11/07/2024	POSE MIROIRS MURAUX SALLE AGRES JEAN ZAY	2024-2188-343	6 660,00	475,00	7
16/07/2024	CTM ASSISTANCE DIAGNOSTIC	2024-2031-347	5 559,00	0,00	0
16/07/2024	ECOLE PAUL DOUMER	2024-21312-350	24 270,72	0,00	0
16/07/2024	ESPACE NINO FERRER	2024-21314-346	47 625,25	0,00	0
16/07/2024	CENTRE ADMINISTRATIF (DSI)	2024-21351-351	47 627,51	1 508,00	15
16/07/2024	ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS SECTEURS	2024-21538-348	85 311,68	2 038,00	20
16/07/2024	BARRIERES MOBILE GALVANISEE 14 BX	2024-21578-352	3 672,00	0,00	1
16/07/2024	25 STOCK PC BUR LENOVO M70Q+25 LCD 27" 16/9 Multi	2024-21838-355	29 015,10	4 352,00	3
18/07/2024	LOT 4 OUTILS XR 18 V 5 AH	2024-2158-358	985,76	0,00	1
18/07/2024	MALAXEUR SUR BATTERIE 18V COLLOMIX SOLO	2024-2158-359	524,89	0,00	1
18/07/2024	TURBINE 120X590MM TIGE HEX 13MM PEINTURE	2024-2158-360	17,98	0,00	1
18/07/2024	SCIE SAUTEUSE XR 18V SOLO DCS335NT-XJ	2024-2158-361	128,57	0,00	1
18/07/2024	ASPIRATEUR XR FLEXVOLET 54V + RACCORD	2024-2158-362	812,48	0,00	1
18/07/2024	4 PINCES A SERTIR POUR SERTISSEUSE	2024-2158-364	614,83	0,00	1
18/07/2024	SERTISSEUSE MINI PRESS 14,4 V 2,5 AH	2024-2158-365	1 885,20	90,00	10
18/07/2024	SAMSUNG GALAXY TAB A9+ - TABLETTE - ANDROID + ACCE	2024-21831-363	648,05	0,00	1
18/07/2024	EXTENSION GARANTIE SCC A 5ANS	2024-21838-353	267,84	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/07/2024	FRIGO TOP 113L SILV	2024-2188-344	179,99	0,00	1
18/07/2024	FOUR 2000W 46L NR	2024-2188-357	119,99	0,00	1
18/07/2024	4 STORE A BANDES VERTICALES 127MM CONFORT	2024-2188-384	1 387,50	0,00	1
19/07/2024	TABLE EN HÊTRE MASSIF NATURE - RECTANGLE 120X60 CM	2024-21848-372	895,00	0,00	1
19/07/2024	FAUTEUIL EN BOIS T1 NATUREL	2024-21848-373	497,36	0,00	1
19/07/2024	TABLE À STRUCTURE MÉTALLIQUE SOUDÉE, PIÉTEMENT CEN	2024-21848-380	3 797,88	0,00	1
19/07/2024	CHAISE MATERNELLE RESTAURATION SCOLAIRE EN APPUI S	2024-21848-381	7 934,40	0,00	1
19/07/2024	CLAUSTRAS INSONORISÉS 2 FACES DÉCOR MÉDIUM LAQUÉ 1	2024-21848-383	4 171,92	190,00	10
19/07/2024	49 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-366	617,14	0,00	1
19/07/2024	194 LIVRES - BANDES DESSINÉES	2024-2188-367	2 413,15	0,00	1
19/07/2024	46 LIVRES - NOUVEAUTÉS ALBUMS & CONTES JEUNESSE	2024-2188-368	565,26	0,00	1
19/07/2024	2 LIVRES - NOUVEAUTÉS ALBUMS & CONTES JEUNESSE	2024-2188-369	23,66	0,00	1
19/07/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-370	13,19	0,00	1
19/07/2024	60 LIVRES - LIVRES LARGE VISION	2024-2188-371	1 489,92	0,00	1
19/07/2024	DOSSIERS L. 48 CM BLEU CLAIR	2024-2188-374	193,36	0,00	1
19/07/2024	DOSSIER D'ANGLE BLEU CLAIR	2024-2188-375	268,42	0,00	1
19/07/2024	TAPIS MOSAIC 144 X 96 CM BLEU CLAIR	2024-2188-377	115,48	0,00	1
19/07/2024	CANAPÉ CHAT BLEU CLAIR / IVOIRE	2024-2188-378	229,27	0,00	1
19/07/2024	GILET PARE-BALLES AGENT JB. HOUITTE	2024-2188-379	667,49	0,00	1
23/07/2024	NOUVEL HOTEL DE VILLE CHATEAU SOUBIRAN AV BARBUSSE	2023-21311-516	11 247,96	0,00	0
23/07/2024	VITRINE INT FOND MAGN BI OFFICE 9XA4	2024-2188-385	4 058,10	254,00	7
23/07/2024	SERTIER_ANCIEN HDV	B-176	6 613,56	0,00	0
24/07/2024	DIAGNOSTIC AMIANTECOLE MATERNELLE SIDONIE COLETTE	2024-2031-387	540,00	0,00	0
24/07/2024	DIAGNOSTIC AMIANTE ECOLE MATERNELLE JACQUES MONOD	2024-2031-388	828,00	0,00	0
24/07/2024	TABLEAUX BLANC TRIPTYQUE POUR PROJECTION	2024-2188-389	2 986,50	0,00	1
25/07/2024	CAMÉRAS-PIÉTONS ZEPCAM T3 LIVE + STATION ACCUEIL	2024-2188-391	3 067,20	289,00	5
25/07/2024	1 LIVRE - BANDES DESSINÉES	2024-2188-392	7,23	0,00	1
25/07/2024	2 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-393	26,30	0,00	1
25/07/2024	2 LIVRES - NOUVEAUTÉS ALBUMS & CONTES JEUNESSE	2024-2188-394	29,85	0,00	1
25/07/2024	29 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-395	292,93	0,00	1
25/07/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES ADULTE	2024-2188-396	9,96	0,00	1
25/07/2024	42 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS JEUNESSE	2024-2188-397	378,31	0,00	1
25/07/2024	4 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTE	2024-2188-398	74,44	0,00	1
25/07/2024	42 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS JEUNESSE	2024-2188-399	376,48	0,00	1
25/07/2024	77 LIVRES - ROMANS ADOLESCENTS	2024-2188-400	937,00	0,00	1
25/07/2024	47 LIVRES - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-401	565,31	0,00	1
26/07/2024	AVIS MARCHÉ ACHAT VEHICULES NEUFS ET D OCCASSION	2024-21828-390	1 740,24	149,00	5
26/07/2024	VESTIAIRE METAL PROPRE DEPART L30 CM	2024-21841-402	1 524,05	0,00	1
30/07/2024	EE VOSVES - REPÉRAGE AMIANTE AVANT ÉT	2024-2031-412	960,00	0,00	0
30/07/2024	ECOLE PAUL DOUMER - AMIANTE	2024-2031-512	6 460,47	0,00	0
31/07/2024	INSTALLATION DE PIGEONNIERS	2024-2031-404	249,52	0,00	0
31/07/2024	BASE NAUTIQUE ANALYSE DE L'AIR	2024-2031-405	1 368,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
31/07/2024	CCAS 70 RUE JP RAMEAUX	2024-21313-403	1 192,32	0,00	0
01/08/2024	25 MONITEUR LCD 27" 16/9 MULTIMÉDIA - AOC 3366011	2024-21838-406	5 792,10	0,00	1
01/08/2024	STATION DE TRAVAIL LENOVO P3 TINY I3-13100 - 8 GO	2024-21838-407	544,80	0,00	1
01/08/2024	3 PC PORTABLE LENOVO THINKPAD +ACCESSOIRES	2024-21838-408	3 802,44	580,00	3
02/08/2024	GS HENRI WALLON - DIAGNOSTIC AMIANTE	2024-2031-413	1 371,00	0,00	0
02/08/2024	PARQUET NINO FERRER	2024-2031-513	6 665,52	0,00	0
02/08/2024	CLOTURE MAISON DE L ABEILLE	2024-2128-409	5 802,00	120,00	20
02/08/2024	MATERNELLE ST EXUPERY	2024-21312-410	25 774,14	0,00	0
02/08/2024	ECOLE PRIMAIRE LOUIS BLERIOT	2024-21312-411	21 922,85	0,00	0
02/08/2024	AVANCE MARCHE COUBERTIN	2024-238-464	0,01	0,00	0
06/08/2024	ANGLE VOLTAIRE STATION LAVAGE VOITURE	2024-2128-414	8 064,00	163,00	20
08/08/2024	CORBEILLE TULIPE SEAU 50L + BANC ALMERIA	2024-2128-417	1 119,48	22,00	20
08/08/2024	AVENUE EMILE ZOLA BANCS ET CORBEILLES RAL	2024-2128-419	2 964,96	0,00	1
08/08/2024	ACHAT ILLUMINATION 2024	2024-2158-420	2 996,06	0,00	1
08/08/2024	GYMNASE ANQUETIL	B-145	59 869,56	0,00	0
09/08/2024	HEBERGEMENT DATACENTER 10 ACCES SUPPLEMENTAIRE	2024-2051-425	0,00	0,00	1
13/08/2024	MAINTENANCE ANNUELLE LOISICIEL PERISCO	2024-2051-422	0,00	0,00	1
13/08/2024	MAINTENANCE ANNUELLE LOGI POINTAGE PERI ALHS	2024-2051-423	0,00	0,00	1
13/08/2024	TIRAGE FIBRE 36 FO DE 500ML 12FO 150M	2024-21538-415	5 052,00	101,00	20
13/08/2024	SECURISATION FIBRE COTY/POLEEMPLOI/WALLON	2024-21538-416	3 292,80	65,00	20
13/08/2024	4 ONDULEUR EATON 9PX 11000I RT 6U HOTSWAP	2024-21838-421	22 223,14	2 942,00	3
13/08/2024	FLUKE NETWORKS/LIQ-KIT TESTEUR RESEAU	2024-21838-424	3 631,34	480,00	3
16/08/2024	ENFOUISSEMENTS CÂBLES DE BRANCHEMENT	2024-21538-426	4 222,07	75,00	20
16/08/2024	GYMNASE P. DE COUBERTIN	B-182	725 439,52	0,00	0
22/08/2024	STATION D'ÉVEIL AU SPORT MOBILE SUR ROULETTES	2024-2188-427	18 885,00	681,00	10
22/08/2024	2 LIVRES - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-428	29,12	0,00	1
22/08/2024	1 LIVRE - ROMANS ADOLESCENTS	2024-2188-429	17,29	0,00	1
22/08/2024	233 LIVRES - DOCUMENTAIRES ADULTE	2024-2188-430	3 798,85	0,00	1
22/08/2024	PISTOLET GLOCK 17 GÉN.5 - VM 9X19M CAT:B VISEE MEC	2024-2188-431	1 272,00	0,00	1
23/08/2024	MISE AUX NORMES CARREFOUR DE FEUX	2024-21538-432	18 530,42	329,00	20
23/08/2024	GS DE SEYNES - RPLCT ENSEMBLE EP EN LED ECOENERGIE	2024-21538-433	26 036,94	462,00	20
27/08/2024	ETUDES ESPACE NINO FERRER SDF	2024-2031-435	5 563,80	0,00	0
27/08/2024	AMENAGEMENTS ECOLE MATERNELLE J. MONOD	2024-2128-434	12 420,00	213,00	20
27/08/2024	LOCAUX DES ECLAIREURS DE FRANCE	2024-21538-436	18 948,84	328,00	20
27/08/2024	21312- ECOLE JEAN MACE	B-203	48 137,39	0,00	0
28/08/2024	COUBERTIN ETUDE FAISABILITE PHOTOVOLTAIQUE	2024-2031-439	5 252,88	0,00	0
28/08/2024	DRAISIENNE CHARLIE NOIR	2024-2188-438	242,45	0,00	1
04/09/2024	TECHNOCARTE	2024-2051-448	7 098,00	2 563,00	2
04/09/2024	LOT 3 OUTILS XR 18V 5AH	2024-2158-442	683,77	0,00	1
04/09/2024	COFFRET 10 DOUILLES A CHOC LONGUE 1/2	2024-2158-443	288,41	0,00	1
04/09/2024	MALLETTE MAINTENANCE 38 OUTILS	2024-2158-444	297,74	0,00	1
04/09/2024	2 TESTEUR TENSION SANS CONTACT FORME CARRE	2024-2158-445	39,65	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/09/2024	2 ENS CONSIGNATION MAINTENANCE ELECTRIQUE	2024-2158-446	543,91	0,00	1
04/09/2024	2 COUTEAU A ENDUIRE ALU-CHOC X7	2024-2158-447	191,95	0,00	1
04/09/2024	MICRO ONDE GRILLE 20L	2024-2188-440	110,03	110,03	1
04/09/2024	PORTE MANTEAU	2024-2188-441	29,94	0,00	1
06/09/2024	RUE DU BAS MOULIN ANALYSE AMIANTE ET HAP	2024-2031-452	1 216,80	0,00	0
06/09/2024	TALKIE-WALKIE PRO INDESTRUCTIBLE IP67	2024-2158-449	640,70	0,00	1
06/09/2024	PINCE A SERTIR POUR SERTISSEUSE PROFIL V12 MM	2024-2158-450	153,71	0,00	1
06/09/2024	POSTE A SOUDER ARC PROGYS 200PFC	2024-2158-451	480,50	0,00	1
06/09/2024	4 PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E16 G1 - 16" FHD I3	2024-21838-455	3 561,12	382,00	3
06/09/2024	4 MONITEUR LCD 27" 16/9 MULTIMÉDIA - AOC 27P2Q -	2024-21838-456	4 865,36	522,00	3
06/09/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-460	13,60	0,00	1
06/09/2024	34 LIVRES - DOCUMENTAIRES JEUNESSE	2024-2188-461	400,12	0,00	1
06/09/2024	36 LIVRES - BANDES DESSINÉES ET MANGAS JEUNESSE	2024-2188-462	373,20	0,00	1
06/09/2024	CESSION 10 ACTIONS SPL A LA VILLE DE DAMMARIÉ LL	2024-261-459	5 000,00	0,00	0
12/09/2024	PROJECTEUR DE DÉCOUPE LED BI-COLOR ARTECTA DISPLAY	2024-2188-465	3 640,46	0,00	1
12/09/2024	EFFAROUCHEUR POUR PIGEONS	2024-2188-467	2 357,88	103,00	7
12/09/2024	60 LIVRES - CHOIX DE LIVRES JEUNESSE SUR PLACE	2024-2188-468	659,95	0,00	1
12/09/2024	4 LIVRES - DOCUMENTAIRES ADULTE	2024-2188-469	59,92	0,00	1
12/09/2024	1 LIVRE - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-470	13,56	0,00	1
12/09/2024	4 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS JEUNESSE	2024-2188-471	58,88	0,00	1
12/09/2024	46 LIVRES - NOUVEAUTÉS ADULTE	2024-2188-472	899,38	0,00	1
12/09/2024	TABLE DE TENNIS DE TABLE CORNILLEAU 100X OUTDOOR B	2024-2188-473	535,00	0,00	1
12/09/2024	RÉFRIGÉRATEUR FAR 190L BLANC REF 779555	2024-2188-474	809,97	0,00	1
16/09/2024	21318-MAISON DE LA CLAIRIÈRE	B-210	16 392,54	0,00	0
18/09/2024	VENTE PARCELLE AP450 COLLEGE	2024-204412-479	94,00	0,00	30
18/09/2024	CAMÉRA C44 - AVENUE JEAN JAURÈS EXT VIDEOPROTECTIO	2024-2158-477	2 503,40	40,00	20
18/09/2024	CABANE BABI UP CONFORT VERT CLAIR	2024-2188-476	687,52	0,00	1
20/09/2024	SOUBIRAN ENGazonnement ENTRÉE PRINCIPALE	2024-2128-478	950,34	0,00	1
20/09/2024	BARRIERE DE POLICE	2024-21578-480	5 820,00	0,00	1
26/09/2024	DIVERSES ARMOIRES EP 2024 REMPLCT LANTERNES	2024-21538-485	77 605,49	1 013,00	20
27/09/2024	PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E16 G1+STOCK EDG 5ANS	2024-21838-488	3 428,64	298,00	3
27/09/2024	FAUTEUIL ERGONOMIQUE+REPOSE PIEDS	2024-21848-487	622,30	0,00	1
30/09/2024	RESEAU FIBRE OPTIQUE+2024	2024-21538-509	2 515,20	32,00	20
01/10/2024	CHAISE REGLABLE HELIA TAILLE 4-6 BLEU	2024-21841-492	2 885,23	0,00	1
01/10/2024	VIDEO TOILE MONOBLOC 447X340 FRONTALE BORDS NOIRS	2024-21848-483	960,30	0,00	1
01/10/2024	PROJECTEURS DE DECOUPE	2024-2188-482	5 239,80	0,00	1
01/10/2024	SONORISATION PISCINE	2024-2188-484	21 133,20	1 127,00	5
01/10/2024	VISEUR POINT ROUGE MICRO-POINT WALDBERG SUR RAIL	2024-2188-486	198,00	0,00	1
01/10/2024	5 LIVRES - BANDES DESSINÉES ET MANGAS JEUNESSE	2024-2188-493	61,81	0,00	1
01/10/2024	350 LIVRES - RACHAT ROMANS ADULTES	2024-2188-494	3 849,45	0,00	1
01/10/2024	1 LIVRE - DOCUMENTAIRES JEUNESSE	2024-2188-495	13,60	0,00	1
01/10/2024	5 LIVRES - DOCUMENTAIRES JEUNESSE	2024-2188-496	62,46	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/10/2024	50 LIVRES - BANDES DESSINÉES	2024-2188-497	564,06	0,00	1
01/10/2024	4 ARTICLES - RACHAT ROMANS ADULTES	2024-2188-498	53,51	0,00	1
01/10/2024	41 LIVRES - BANDES DESSINÉES ET MANGAS JEUNESSE	2024-2188-499	399,72	0,00	1
01/10/2024	47 LIVRES - NOUVEAUTÉS ADULTE	2024-2188-500	876,49	0,00	1
01/10/2024	45 LIVRES - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-501	544,12	0,00	1
01/10/2024	1 LIVRE - DOCUMENTAIRES ADULTE	2024-2188-502	14,51	0,00	1
01/10/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS ADULTE	2024-2188-503	20,02	0,00	1
01/10/2024	19 LIVRES - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-504	210,15	0,00	1
01/10/2024	4 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS JEUNESSE	2024-2188-505	27,28	0,00	1
02/10/2024	MO CONTRÔLE TECHNIQUE FERME SILOS A GRAIN	2024-2031-506	1 022,62	0,00	0
02/10/2024	DIVERSES VOIRIES 2024	2024-2152-508	16 289,46	16 289,46	1
02/10/2024	EGLISE NOTRE DAME	2024-21611-507	2 775,00	0,00	0
02/10/2024	RENOUVELMT MATERIEL WIFI EPB UBIQUITI UNIFI DREAM	2024-21838-491	1 090,25	94,00	3
04/10/2024	PIGEONNIERS CHATEAU SOUBIRAN ET CTRE ADMINISTRATIF	2024-2138-511	33 373,08	537,00	15
04/10/2024	FAUTEUILS MANAGER ERGA MDS44824	2024-21848-510	3 614,44	0,00	1
10/10/2024	EM CHARLES PERRAULT	2024-2031-514	1 602,28	0,00	0
10/10/2024	GS RENE COTY MISE EN CONFORMITE PMR	2024-2031-520	6 107,70	0,00	0
10/10/2024	TRAVAUX DE PLANTATION PARC SOUBIRAN	2024-2121-521	1 309,68	15,00	20
10/10/2024	REAMENAGEMENT CTM CONTENEURS	2024-2138-515	7 042,80	105,00	15
10/10/2024	MEULEUSE S /FIL 18 V GWS 18 V-7	2024-2158-517	372,47	0,00	1
10/10/2024	PACK CLOUEUR +COMPRESSEUR +SYST SENCO	2024-2158-518	429,53	0,00	1
10/10/2024	TOURET AFFUTAGE A EAU TORMEK T8	2024-2158-519	836,43	0,00	1
10/10/2024	RENOUVELLEMENT ECRAN ORDINATEUR	2024-21838-516	4 633,68	0,00	1
10/10/2024	PISCINE J.BOITEUX	B-177	18 442,55	0,00	0
11/10/2024	RENAULT ZOE R135 ZEN FQ146ZV	2024-21828-522	9 989,00	455,00	5
11/10/2024	RENAULT ZOE R90 CITY FC362AV	2024-21828-523	7 789,00	354,00	5
11/10/2024	RENAULT CLIO TCE 90-21 BUSINESS GA662FV	2024-21828-524	11 989,00	546,00	5
16/10/2024	GYMNASE JEAN ZAY MISE EN CONFORMITE BUT BASKET	2024-2188-525	4 422,00	93,00	10
21/10/2024	REPLACEMENT COMPLET DE LA CAMÉRA 40	2024-2158-527	23 446,13	270,00	20
21/10/2024	RESTAURATION PORTRAIT DU GÉNÉRAL LOIZILLON	2024-21621-526	750,00	0,00	0
21/10/2024	2 LIVRES - RACHAT ROMANS ADULTES	2024-2188-528	28,03	0,00	1
21/10/2024	44 LIVRES - ROMANS LARGE VISION	2024-2188-529	1 133,56	0,00	1
21/10/2024	7 LIVRES - BANDES DESSINÉES ET MANGAS JEUNESSE	2024-2188-530	80,55	0,00	1
21/10/2024	15 LIVRES - DOCUMENTAIRES ADULTES	2024-2188-531	222,52	0,00	1
21/10/2024	26 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTES	2024-2188-532	525,35	0,00	1
22/10/2024	TOITURES DANS DIFFERENTS BATIMENTS MOE	2024-2031-534	4 026,00	0,00	0
22/10/2024	EM J.GONDOIN SPS	2024-2031-535	595,92	0,00	0
22/10/2024	GS COTY /JULES VERNES- REPÉRAGE AMIANTE	2024-2031-536	1 740,00	0,00	0
22/10/2024	GS J.MACE - REPÉRAGE AMIANTE	2024-2031-537	2 940,00	0,00	0
22/10/2024	ETUDES CERCLE DE VOILE 2024	2024-2031-538	648,00	0,00	0
22/10/2024	DIVERS GS CREA MARQUAGE AU SOL JEUX ENFANTS	2024-2128-540	11 634,00	111,00	20
23/10/2024	BUDGET PTCIPTIF PLANTATION ARBRES CHATEAU GAILLARD	2024-2128-533	2 368,98	23,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
25/10/2024	STADE GUILLOT - ACHAT DE FILETS PARE-BALLONS	2024-2128-542	5 340,00	49,00	20
25/10/2024	EQUIPEMENTS MOTOS PM	2024-2188-541	523,20	0,00	1
25/10/2024	EQUIPEMENT MOTO - INTERCOM	2024-2188-545	670,00	0,00	1
25/10/2024	EQUIPEMENT PM - CASQUE MOTO	2024-2188-546	263,92	0,00	1
28/10/2024	RENAULT CLIO V CLIO SCE 65 FX081WM	2024-21828-544	11 080,00	412,00	5
28/10/2024	PEUGEOT EXPERT 2.0 BLUE FB-222-NP	2024-21828-548	17 990,00	449,00	7
30/10/2024	CHAIRE SAFFI MELAMINE MOBIDECOR	2024-21841-547	228,31	0,00	1
30/10/2024	GYMNASE COUBERTIN TREUIL ELECTRIQUE BO080N	2024-2188-549	5 533,70	133,00	7
05/11/2024	MOTO SUZUKI VISTROM 650 XT	2024-21828-550	10 023,00	334,00	5
06/11/2024	CERCLE DE VOILE CONTENEURS 20 DRY	2024-2138-551	6 982,80	77,00	15
06/11/2024	ARMOIRE RANGEMENT/PENDERIE L800*P500*H1800	2024-21841-556	494,46	0,00	1
06/11/2024	BUREAU 120*80 PLATEAU-EXTENSION 1/2 LUNE	2024-21848-552	764,42	0,00	1
06/11/2024	BUREAU COMPACT L180 RT GAUCHE /120+CAISSON A ROULE	2024-21848-553	1 178,53	18,00	10
06/11/2024	ARMOIR HAUT H198-L100 RIDEAU PVC 4	2024-21848-554	453,98	0,00	1
06/11/2024	ARMOIRE BASSE A RIDEAUX 2TAB L100*H105	2024-21848-555	678,63	0,00	1
07/11/2024	82 LIVRES - DOCUMENTAIRES JEUNESSE	2024-2188-558	951,17	0,00	1
07/11/2024	3 LIVRES - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-559	32,71	0,00	1
07/11/2024	67 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTES	2024-2188-560	1 203,72	0,00	1
07/11/2024	1 LIVRE - ALBUM JEUNESSE	2024-2188-561	14,51	0,00	1
07/11/2024	14 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTES	2024-2188-563	243,04	0,00	1
07/11/2024	ASSISE BASIC CHAUFFEUSE BLEU	2024-2188-564	414,72	0,00	1
07/11/2024	BANC PILOO T0 NATUREL	2024-2188-565	131,96	0,00	1
07/11/2024	TABLES RABATTABLES STRATIFIÉES T6 NATUREL	2024-2188-566	431,72	0,00	1
07/11/2024	TABLE LUMINEUSE AVEC BAC DE FASCINATION	2024-2188-567	258,51	0,00	1
07/11/2024	DÔME DE FASCINATION POUR TABLE RONDE LUMINEUSE	2024-2188-568	63,41	0,00	1
08/11/2024	SQUARE NORMANDIE NIEMEN ENGAZONNEMENT	2024-2128-570	4 440,00	37,00	20
08/11/2024	ECLAIREUR DE FRANCE	2024-21314-569	13 722,18	0,00	0
08/11/2024	GYMNASE FRANCOIS CEVERT	2024-21318-572	4 834,80	0,00	0
08/11/2024	PISCINE JEAN BOITEUX	2024-21351-571	28 082,30	0,00	1
08/11/2024	ECOLE WALLON SIGNA. HORIZONT LUMINEUSE	2024-2158-575	3 978,00	58,00	10
08/11/2024	PC PORTABLE LENOVO THINKPAD E16 G1 - 16" FHD I	2024-21831-574	30 290,40	1 542,00	3
08/11/2024	ECRAN LG ELECTRONICS LG 55UH5N-E	2024-21838-573	1 015,39	53,00	3
13/11/2024	DIAG AMIANTE ECOLES GS DE SEYNES	2024-2031-586	594,00	0,00	0
13/11/2024	GS TESSAN DIAG RENOVATION ÉNERGÉTIQUE	2024-2031-587	17 808,00	0,00	0
13/11/2024	AVENUE CHARLES PEGUY CRÉATION D'UNE FOSSE	2024-2128-581	13 170,28	89,00	20
13/11/2024	CHATEAU SOUBIRAN REPRISE DU MUR D'ENCEINTE	2024-2128-585	11 568,62	75,00	20
13/11/2024	CHATEAU SOUBIRAN HOTEL DE VILLE	2024-21311-576	15 755,34	0,00	0
13/11/2024	RENAULT ZOE LIFE GAMME 2017 EP701YD	2024-21828-583	7 976,24	217,00	5
13/11/2024	RENAULT CLIO SCE 75 ZEN FS137CR	2024-21828-584	12 436,24	338,00	5
13/11/2024	CABLAGE DE VISIOPHONE	2024-2188-577	6 902,16	145,00	7
13/11/2024	ASPIRATEUR 1000W REF VC2512L	2024-2188-590	2 005,32	53,00	5
13/11/2024	21312 - ECOLE DE SEYNES TRAVAUX	B-142	29 520,82	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
15/11/2024	MACHINE À BROUILLARD PROFESSIONNELLE EN FLIGHT CAS	2024-2188-578	1 402,50	30,00	7
15/11/2024	AC24007901 - MATÉRIEL ESPACE NINO FERRER	2024-2188-579	3 094,03	0,00	1
15/11/2024	ASPIRATEUR POUSSIERE NUMATIC 9L	2024-2188-580	234,97	0,00	1
15/11/2024	1 LIVRE - ALBUMES JEUNESSE	2024-2188-591	13,56	0,00	1
15/11/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTES	2024-2188-592	20,84	0,00	1
15/11/2024	34 LIVRES - DOCUMENTAIRES ADULTES	2024-2188-593	481,48	0,00	1
15/11/2024	118 LIVRES - BANDES DESSINÉES ET MANGAS JEUNESSE	2024-2188-594	1 099,25	0,00	1
15/11/2024	SÈCHE-CHEVEUX VENDAVAL FIXE - CAPOT ABS ET RADAR H	2024-2188-595	1 624,86	0,00	1
15/11/2024	CHAISE DE SURVEILLANCE ALUMINIUM H: 1.44M 4 MARCHÉ	2024-2188-596	1 377,00	0,00	1
15/11/2024	1 LIVRE - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-597	14,47	0,00	1
15/11/2024	3 LIVRES - NOUVEAUTÉS DOC & PETITS DOC JEUNESSE	2024-2188-598	35,81	0,00	1
15/11/2024	1 LIVRE - ROMANS LARGE VISION	2024-2188-599	9,46	0,00	1
15/11/2024	9 LIVRES - ROMANS LARGE VISION	2024-2188-600	191,10	0,00	1
15/11/2024	HOUSSE PM TACTIQUE NOIRE + MOLLE - 46R / XXL	2024-2188-601	243,74	0,00	1
15/11/2024	PACK BALISTIQUE MR02-III A - HOMME - 46R - 2XL/R	2024-2188-602	423,74	0,00	1
15/11/2024	CASQUE MO BLEU NUIT ECRAN 3MM + PROTEGE NUQUE + CR	2024-2188-603	142,44	0,00	1
15/11/2024	58 LIVRES - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-604	711,53	0,00	1
19/11/2024	CREATION AIRES DE JEUX POUR PETIT ENF-ADOLESCENTS	2024-2033-606	108,00	0,00	0
19/11/2024	PARCELLE AS 687/AS 688 RUE DU BAS MOULIN	2024-2112-607	1,00	0,00	0
19/11/2024	SAC À DOS ORDINATEUR TARGUS CITYGEAR	2024-21831-605	3 380,04	0,00	1
20/11/2024	SCIE RUBAN SR264DG DAV VARIATEUR	2024-2158-608	7 666,80	87,00	10
21/11/2024	DISTRIB CARBURANT MISES AUX NORMES REMISE	2024-2158-610	1 977,60	21,00	10
21/11/2024	ARMOIRE ENTRETIEN 2 600*400*1800 MM	2024-21848-609	389,88	0,00	1
27/11/2024	SOUFFLEUR ASPIRATEUR ASB THERM RACABT3	2024-2158-619	420,00	0,00	1
28/11/2024	97 LIVRES - CONTES JEUNESSE	2024-2188-611	1 141,84	0,00	1
28/11/2024	52 LIVRES- NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTES	2024-2188-612	941,32	0,00	1
28/11/2024	TONDEUSE HRH 536 K4 HXE HONDA	2024-2188-613	1 983,60	47,00	5
28/11/2024	SOUFFLEUR A MAIN BGA 86 STIHL	2024-2188-614	297,60	0,00	1
28/11/2024	BATTERIE AP 500S STIHL	2024-2188-615	387,60	0,00	1
28/11/2024	CHARGEUR ULTRA RAPIDE AL 501 STIHL	2024-2188-616	164,40	0,00	1
28/11/2024	COMPRESSEUR LACME TYPE: 20V100M	2024-2188-617	904,80	0,00	1
28/11/2024	NETTOYEUR HP RE 150 PLUS STIHL	2024-2188-618	662,40	0,00	1
29/11/2024	CONNECTEUR LDAP LOGICIEL DE GESTION DE SALLE	2024-2051-627	570,00	0,00	1
29/11/2024	LICENCE PLANITECH MULTISERVICES ESSENTIEL	2024-2051-628	18 258,00	887,00	2
29/11/2024	POTEAUX DE VOLLEY ALU Ø90 890.00 RENFORCE TENSION	2024-2128-626	955,00	0,00	1
29/11/2024	MAISON DE LA CLAIRIERE	2024-21311-632	28 544,30	0,00	0
29/11/2024	BRAS SUPPORT DOUBLE ÉCRAN FELLOWES PLATINIUM	2024-21838-624	874,18	0,00	1
29/11/2024	ARMOIRE PB 180X92X42 4 TABLETTES NOIR	2024-2188-621	421,20	0,00	1
29/11/2024	CHARIOT DE LAVAGE COMPACT 2 SEAUX DE 25 L - PRESSE	2024-2188-622	2 246,40	0,00	1
29/11/2024	MATRAQUES	2024-2188-623	82,99	0,00	1
29/11/2024	SACS DE FRAPPE ET POTENCES	2024-2188-625	1 184,00	0,00	1
29/11/2024	PANTALON AVEC MEMBRANE	2024-2188-629	2 090,46	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/11/2024	VESTE MOTO 3 EN 1	2024-2188-630	3 068,82	0,00	1
29/11/2024	SYSTEME AIRBAG-HIT-AIR	2024-2188-631	1 661,34	0,00	1
29/11/2024	PLASTIFIEUSE SATURN 3I A3	2024-2188-633	169,00	0,00	1
29/11/2024	KIT CASQUE INTERCOM FREECOM	2024-2188-634	287,84	0,00	1
29/11/2024	CTM - TRAVAUX DE REHABILITATION	2024-2313-620	7 530,83	0,00	0
04/12/2024	LG 55UH5N-E - CLASSE DE DIAGONALE 55	2024-21838-635	1 030,62	27,00	3
06/12/2024	SERVANTE JETM5 8 TIROIRS ROUGE	2024-2158-687	1 660,68	0,00	10
09/12/2024	AVENUE CHARLES PRIEUR	2024-202-650	3 480,00	25,00	10
09/12/2024	PROGRAMMATION URBAINE EN LIEN EPFIF	2024-202-651	8 265,00	59,00	10
09/12/2024	AMENAGEMENT 3 ILOTS QUARTIER GARE -	2024-202-652	4 019,40	29,00	10
09/12/2024	AMENAGEMENT COUR ESPACE JEUNES	2024-2128-648	121 113,38	555,00	20
09/12/2024	GYMNASE ANQUETIL DIVERS ENTRETIENS	2024-2128-657	3 894,00	14,00	20
09/12/2024	PLACE DU 8 MAI CLOTURE AIRE DE JEUX	2024-2128-660	9 727,44	33,00	20
09/12/2024	GS DE SEYNE TRAVAUX DE CLÔTURE	2024-2128-669	9 786,00	35,00	20
09/12/2024	RUE DE LATTRE DE TASSIGNY CRÉATION RALENTISSEURS	2024-2152-661	16 760,40	58,00	20
09/12/2024	RUE HECTOR BERLIOZ CRÉATION DE RALENTISSEURS	2024-2152-662	16 303,20	56,00	20
09/12/2024	MAIL POUVREAU CRÉATION DE RALENTISSEUR	2024-2152-663	16 303,20	56,00	20
09/12/2024	RUE DU DOCTEUR DE L'HÉRITIER CRÉATION RALENTISSEUR	2024-2152-664	8 026,80	27,00	20
09/12/2024	CRECHE BONJEAN	2024-21538-658	5 217,96	0,00	0
09/12/2024	CANIVEAU GRILLE ET INFILTRATION	2024-21538-659	8 477,16	0,00	0
09/12/2024	TRACTEUR MF1755E MASSE FERGUSON	2024-21578-670	30 000,00	291,00	10
09/12/2024	LIT DOUBLE MONOBLOC 120 X 60 CM - HÊTRE NATUREL +	2024-21841-644	1 666,55	0,00	1
09/12/2024	LIT DOUBLE MONOBLOC 120 X 60 CM - HÊTRE NATUREL +	2024-21841-645	555,52	0,00	1
09/12/2024	48 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTES	2024-2188-636	820,75	0,00	1
09/12/2024	2 LIVRES - ROMANS ADOS	2024-2188-637	41,81	0,00	1
09/12/2024	1 LIVRE - DOCUMENTAIRES ADULTES	2024-2188-638	15,47	0,00	1
09/12/2024	2 LIVRES - BANDES DESSINÉES ET MANGAS JEUNESSE	2024-2188-639	16,83	0,00	1
09/12/2024	21 LIVRES - LIVRES ADULTES FIN D'ANNÉE	2024-2188-640	331,25	0,00	1
09/12/2024	2 LIVRES - NOUVEAUTÉS ROMANS ADULTES	2024-2188-641	44,50	0,00	1
09/12/2024	74 LIVRES - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-642	845,67	0,00	1
09/12/2024	1 LIVRE - ALBUMS JEUNESSE	2024-2188-643	15,47	0,00	1
09/12/2024	54 LIVRES JEUNESSE EN LANGUES ÉTRANGÈRES	2024-2188-646	992,86	0,00	1
09/12/2024	3 LIVRES - CONTES JEUNESSE	2024-2188-647	32,62	0,00	1
09/12/2024	PORTEUR 3 SELLES MAJU	2024-2188-654	388,00	0,00	1
09/12/2024	SOFA SURFER 2PLACES	2024-2188-655	429,40	0,00	1
09/12/2024	LOT DE 2 POIGNEES D.25MM	2024-2188-656	53,70	0,00	1
10/12/2024	EM J.GEORGE REPÉRAGE AMIANTE EN VUE DOSSIER TECHNI	2024-2031-666	540,00	0,00	0
10/12/2024	COFFRE ROULANT JETM3 4 TIROIRS NOIR	2024-2158-649	739,68	0,00	1
10/12/2024	GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN (R (55)	B-000000000000000000000000000027	63 256,43	0,00	0
11/12/2024	ABORDS PETANQUE TRAVAUX DE VOIRIE	2024-2128-673	13 131,96	36,00	20
12/12/2024	CASIER TOLE GRIS POUR TABLE POLYA LOT DE 4	2024-21841-679	545,50	0,00	1
12/12/2024	FAUTEUIL TREMA BLEU TAILLE 6	2024-21841-680	98,36	0,00	1

VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS - CA - 2024

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
12/12/2024	TABLE POLYA 70X50 CM REGLABLE GRIS BLEU	2024-21841-681	1 346,40	0,00	1
12/12/2024	CAISSON 2 TIROIRS AVEC SERRURE POUR CHAIRE SAFFI B	2024-21841-682	160,42	0,00	1
12/12/2024	TABLE POLYA 130X50 GRIS NIMBUS/BLEU X 2	2024-21841-683	1 075,20	0,00	1
12/12/2024	139 LIVRES - RACHATS LIVRES JEUNESSE	2024-2188-671	1 349,81	0,00	1
12/12/2024	44 LIVRES JEUNESSE	2024-2188-672	536,36	0,00	1
12/12/2024	BANC RÉSINE VW SPORTS	2024-2188-676	1 100,00	0,00	1
12/12/2024	KIT NOVATION: MAT CYLINDRIQUE+POTENCE+CONTREPOID	2024-2188-678	262,73	0,00	1
13/12/2024	ECOLE MATERNELLE A.DAUDET REPÉRAGE AMIANTE	2024-2031-674	720,00	0,00	0
13/12/2024	CADRE PHOTOS PAYSAGE 2D 25602LED	2024-2158-677	3 524,40	26,00	7
13/12/2024	RENOVATION CHATEAU SOUBIRAN	2024-2313-675	544,86	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			-1 083,51	0,00	
30/06/2024	2138- LOCAL COMMERCIAL ET HABITATION (EX BQUE CIC)	B-200	-1 083,51	0,00	0

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							44 625,76	-6 391,24	
Cessions à titre onéreux							33 812,00	-6 298,24	
25/07/2024	CAMÉRAS PIÉTONS (2771)	01/12/2017	1 134,00	7	1 134,00	0,00	264,00	264,00	0,00
30/10/2024	PARCELLE AM378 1A38CA 236 RUE FOSSE AUX ANGLAIS	28/05/2014	27 048,00	0	0,00	27 048,00	27 048,00	0,00	0,00
11/12/2024	MOTO SUZUKI VSTROM 650 BANCHE [P]	04/09/2023	15 337,24	5	2 275,00	13 062,24	6 500,00	-6 562,24	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							10 812,76	0,00	
30/05/2024	VESTIAIRES INDUST (3461)	01/01/1996	762,25	1	762,25	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GUIDE TOUPIE (3462)	01/01/1996	1 237,70	7	1 237,70	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	APPAREIL EUROS TERM (3463)	01/01/1996	784,20	7	784,20	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MORTAISEUSE (3464)	01/01/1996	1 842,21	7	1 842,21	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	AIRLESS GM (3465)	01/01/1996	7 561,90	7	7 561,90	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TROUSSE OUTILS (3466)	01/01/1996	725,74	1	725,74	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GENERATEUR AIR CHAUD (3467)	01/01/1996	3 603,53	8	3 603,53	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ELECTRODE OR ANALYSEUR (3468)	01/01/1996	667,17	1	667,17	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ELECTRODE OR ANALYSEUR (3469)	01/01/1996	667,17	1	667,17	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ARBRE A ROULEMENT (3473)	01/01/1996	1 532,26	7	1 532,26	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	SILENT BLOC (3474)	01/01/1996	110,86	1	110,86	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	BOB CAT TYPE 753 (3509)	01/01/1997	15 627,55	7	15 627,55	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CHARRIOT ROULANT (3612)	31/12/1999	4 573,47	12	4 573,47	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	POMPE A GRAISSE (3615)	31/12/1999	926,62	12	926,62	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GROSSE BOITE RANGEMENT (3635)	31/12/1999	2 419,99	12	2 419,99	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	LAME CHASSE NEIGE (3638)	31/12/1999	7 354,14	12	7 354,14	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	RAMPE ACCES INCENDIE (481)	31/12/2000	2 104,44	10	2 104,44	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CORBEILLES PROPLETE (557)	31/12/2000	1 925,39	12	1 925,39	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	SERVICE INTENDANCE (609)	31/12/2003	416,24	1	416,24	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
30/05/2024	DEBROUSSAILLEUSE ECHO SRM 2455 (655)	31/12/2004	731,00	1	731,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	OUTILLAGE PEINTRE LASER MERLIN (670)	31/12/2004	550,16	1	550,16	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	FONTAINE A EAU (691)	31/12/2005	908,96	7	908,96	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PERCEUSE (694)	31/12/2005	149,00	1	149,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ROULEAU COMPACTEUR DE VOIRIE (742)	31/12/2005	11 840,40	12	11 840,40	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	POMPE A EAU (755)	31/12/2005	410,23	1	410,23	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	REMORQUE HUBIERE (761)	31/12/2006	4 952,91	7	4 952,91	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MAT ELECT PERFORATEUR	01/01/2000	1 805,06	8	1 805,06	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PRESSE A ENCOLER	01/01/2000	1 196,99	8	1 196,99	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	DISTIBUTEUR DE BOISSON	01/01/2000	7 931,31	8	7 931,31	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	BORNE TAXI	01/01/2000	4 928,63	5	4 928,63	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CORBEILLE PROPLETE	01/01/2000	3 023,02	1	3 023,02	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CORBEILLE PROPLETE	01/01/2000	2 267,26	1	2 267,26	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CORBEILLE PROPLETE	01/01/2000	3 023,02	15	3 023,02	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	DECAPEUSE	01/01/2000	9 650,02	8	9 650,02	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	BORNE TAXIS	01/01/2000	692,82	1	692,82	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ECHAFFAUDAGE TOUR ROULANTE	01/01/2000	1 586,93	1	1 586,93	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	JEUX	01/01/2000	633,19	1	633,19	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MATERIEL SONORISATION	01/01/2000	12 566,86	8	12 566,86	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	BALANCE POSTALE	01/01/2000	1 923,57	1	1 923,57	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TOILE POUR TENTE	01/01/2000	1 246,96	12	1 246,96	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CONDUITE TELEPHONE	01/01/2000	400,96	1	400,96	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	VITRINE AFFICHAGE INFO MUNICIPAL	01/01/2001	7 622,45	12	7 622,45	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TELEPHONES MAIRIE	01/01/2001	3 610,11	5	3 610,11	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CORBEILLE PROPLETE	01/01/2001	5 290,28	5	5 290,28	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GROUPE ELECTROGENE	01/01/2001	948,11	8	948,11	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	STRUTURE ALUMINIUM	01/01/2001	15 244,90	12	15 244,90	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	FOSSE POUR AIRE JEUX	01/01/2001	729,32	1	729,32	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PLATEFORME CISEAUX ELECTRIQUES	01/01/2001	18 750,00	12	18 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	LAVEUSE SOL	01/01/2001	9 457,22	12	9 457,22	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	JEUX PLEIN AIR	01/01/2001	6 350,52	12	6 350,52	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	AMENAG RAMPES HANDICAPES	01/01/2001	729,32	1	729,32	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	KITCHINETTE SCE INTENDANCE	01/01/2002	1 085,53	12	1 085,53	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	DOUBLE LECTEUR CD	01/01/2002	946,04	8	946,04	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	LOTS D'ASPIRATEUR	01/01/2002	1 105,91	12	1 105,91	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MATERIEL ECLAIRAGE FETE	01/01/2002	11 827,72	8	11 827,72	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TENTE LASER + EQUIPEMENT	01/01/2002	3 526,42	12	3 526,42	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ACQUISITION TRACTEUR TONDEUSE	01/01/2002	12 628,20	5	12 628,20	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	EQUILIBREUSE	01/01/2002	4 067,61	7	4 067,61	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ACHAT PONT SCENIQUE	01/01/2002	12 763,04	5	12 763,04	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
30/05/2024	MATERIEL AUDIOVISUEL	01/01/2002	5 100,94	8	5 100,94	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	POSTES ANALOGIQUES	01/01/2003	83 325,32	8	83 325,32	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	SERVICE INTENDANCE	01/01/2003	13 645,81	12	13 645,81	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CHARIOT POSTIER 6 ROUES	01/01/2003	776,20	12	776,20	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ADOUCCISSEUR	01/01/2003	4 217,10	12	4 217,10	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ACHAT D'UN PODIUM	01/01/2003	15 910,39	12	15 910,39	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ACHAT MATERIEL ESPACES VERTS	01/01/2003	3 157,44	12	3 157,44	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ACHAT DE TRIBUNES	01/01/2003	30 118,87	12	30 118,87	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	REPLACEMENT BORNE DE GESTION	01/01/2003	14 662,96	12	14 662,96	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	OUTILLAGE	01/01/2003	5 685,43	12	5 685,43	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	01/01/2003	1 337,90	8	1 337,90	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TVC THOMSON	01/01/2003	798,93	8	798,93	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ARMOIRE FROIDE	01/01/2003	4 953,36	12	4 953,36	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	EQUIPEMENT CAFETIERE	01/01/2003	810,24	12	810,24	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PLIEUSE AUTOMATIQUE	01/01/2003	1 145,77	12	1 145,77	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	LAVE VAISSELLE COMENDA	01/01/2004	5 700,14	12	5 700,14	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TRONCONEUSE STIHL MS460	01/01/2004	930,00	12	930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	FOUR CAFETARIA	01/01/2004	2 158,78	12	2 158,78	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GRILL 8X3X4M	01/01/2004	8 421,75	12	8 421,75	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MICRO HF SENNHEISER	01/01/2004	1 440,94	8	1 440,94	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PHOTOCOPIEUR E STUDIO	01/01/2004	1 936,08	8	1 936,08	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	2 CLIMATISEURS MOBILES	01/01/2004	1 021,38	8	1 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TONDEUSE ETESIA PRO51K	01/01/2004	1 610,88	12	1 610,88	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	LAVE VAISSELLE GS WALLON	01/01/2004	17 289,97	12	17 289,97	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PANNEAU AFFICHAGE	01/01/2004	14 854,32	12	14 854,32	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	2 RAMPES D'ACCES	01/01/2004	2 033,20	12	2 033,20	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	SOUFFLEUR DEBROUSSALLEUSE	01/01/2005	2 608,82	12	2 608,82	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ADOUCCISSEUR D'EAU	01/01/2005	897,00	7	897,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	COMPRESSEUR	01/01/2005	3 956,85	8	3 956,85	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	APPAREIL CANON EOS 20D	01/01/2005	1 979,88	8	1 979,88	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	FONTAINE DE NETTOYAGE	01/01/2005	2 535,52	8	2 535,52	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	APPAREIL DE SONORISATION	01/01/2005	2 999,57	8	2 999,57	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PRATICABLE DE SCENE	01/01/2005	5 183,08	12	5 183,08	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MATERIEL COUPE BORDURE	01/01/2005	2 545,09	8	2 545,09	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	DEBROUSSAILLEUSES	01/01/2005	1 779,04	12	1 779,04	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MATERIELS SOUFFLEURS	01/01/2005	1 885,00	12	1 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	POSTE SOUDER PERCEUSE ETAU	01/01/2005	3 472,23	7	3 472,23	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	BETONNIERE	01/01/2005	1 901,64	7	1 901,64	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	STRUTURE EUROTRUST 400 FD	01/01/2006	9 863,79	12	9 863,79	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	APPAREIL PHTOT NUMERIQUE NIKON	01/01/2006	355,93	1	355,93	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
30/05/2024	JEUX PLACE DU 8MAI	01/01/2006	21 769,95	7	21 769,95	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	VITRINE DELHI	01/01/2006	2 641,51	7	2 641,51	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ECHELLES + TABLETTES	01/01/2006	758,10	1	758,10	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	BACS GERABLES GRIS	01/01/2006	607,09	1	607,09	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	01/01/2006	614,20	1	614,20	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	2 DESTRUCTEURS PAPIER	01/01/2006	2 746,02	8	2 746,02	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PLATE FORME TRAVAIL EN HAUTEUR	01/01/2006	1 315,60	7	1 315,60	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	2 TABLES DE PING PONG	01/01/2006	4 697,89	5	4 697,89	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PLAQUE VIBRANTE	01/01/2006	1 542,84	7	1 542,84	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	VERIN+CRIC+GRUE PLIANTE	01/01/2006	1 335,93	7	1 335,93	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	01/01/2006	1 693,54	7	1 693,54	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	FLIGHT CASE DE TRANSPORT POUR	01/01/2006	3 136,26	7	3 136,26	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CRIC ROULEUR FACOM	01/01/2006	357,60	1	357,60	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MIROIRS BUISEAUTES	01/01/2006	696,43	1	696,43	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	DOSEUR A ENGRAIS	01/01/2006	477,80	1	477,80	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	RADIATEUR MOTEUR	01/01/1996	1 163,30	12	1 163,30	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ASPIRATEUR ELECTRIQUE	01/01/1997	4 136,70	5	4 136,70	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	JEUX LA FANTASIA	01/01/1997	2 430,54	5	2 430,54	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	JEUX B FARCEUR	01/01/1997	2 179,58	5	2 179,58	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GROUPE PULVERISATION	01/01/1997	8 488,85	5	8 488,85	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	AERATEUR VOSLAT	01/01/1997	3 364,52	5	3 364,52	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GYRALEGE	01/01/1997	2 362,96	5	2 362,96	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	PULVERISATEUR A PRESSION	01/01/1997	609,80	1	609,80	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	BARRIERE DOUBLE	01/01/1997	1 063,50	6	1 063,50	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	SOL SOUPLE	01/01/1997	11 618,62	12	11 618,62	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	SABLEUSE NOVLAT	01/01/1997	5 983,05	5	5 983,05	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	FONTAINE DEGRAISSAGE	01/01/1997	842,06	12	842,06	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	AIRE DE JEUX MONO	01/01/1997	7 620,73	7	7 620,73	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CABINE STANDARD EMS	01/01/1997	3 125,20	12	3 125,20	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TENTE LASER 5X8	01/01/1997	3 526,15	7	3 526,15	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TIREUSE DE PLAN	01/01/1997	12 653,27	7	12 653,27	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	CINTREUSE UNIVERSELLE	01/01/1997	2 414,00	7	2 414,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	POSTE TIG NESTABLOC	01/01/1997	3 585,14	7	3 585,14	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	POMPE PNEUMATIQUE GRAISSAGE	01/01/1997	919,27	12	919,27	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	GROUPE COMPRESSEUR	01/01/1998	1 103,12	5	1 103,12	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MICRO SENNHEISER	01/01/1998	735,41	1	735,41	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ENCEINTE DAS DSAS	01/01/1998	698,64	1	698,64	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ASPIRATEUR SYNTOS 21	01/01/1998	673,82	1	673,82	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MATERIEL SONORISATION	01/01/1998	5 228,79	5	5 228,79	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	DRAPEAU TRICOLORE	01/01/1999	977,25	5	977,25	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
30/05/2024	MICRO HF MAIN	01/01/1999	1 803,60	8	1 803,60	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	VIDEOPROJECTEUR PORTABLE	01/01/1999	2 941,66	8	2 941,66	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	TAILLE HAIE STILH	01/01/1999	1 125,07	5	1 125,07	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	3 TONDEUSES JONH DEERE	01/01/1999	4 725,95	5	4 725,95	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	LOTS PATINS	01/01/1999	22 797,84	12	22 797,84	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	AFFUTEUSE WISOTA	01/01/1999	3 067,60	5	3 067,60	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MATERIEL CUISINE	01/01/1999	3 934,47	8	3 934,47	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	ANTENNE SATELLITE	01/01/1999	3 322,10	5	3 322,10	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	DEMULTIPLIXEUR	01/01/1999	3 373,53	8	3 373,53	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MATERIEL SONO DBX YAMAHA	01/01/1999	4 247,02	8	4 247,02	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	MAT SONO SYSTEME INTERCOM ASL	01/01/1999	1 982,86	8	1 982,86	0,00	0,00	0,00	0,00
30/05/2024	AUTOCOMMUTATEUR	01/01/1999	3 083,22	5	3 083,22	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MATERIELS ESPACES VERTS (1552)	12/03/2012	5 666,41	7	5 666,41	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACHAT BAIES DE BRASSAGE RÉSEAU (2647)	21/06/2017	1 408,32	5	1 408,32	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACHAT PC POUR LA PAO ET LA VID (2648)	04/07/2017	852,60	5	852,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACHAT PC POUR LA PAO ET LA VID (2662)	08/08/2017	1 352,99	5	1 352,99	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACHAT PC POUR LA PAO ET LA VID (2667)	08/08/2017	19,06	1	19,06	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	REPLACEMENT DE FIREWALLS (2787)	19/01/2018	6 705,77	5	6 705,77	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	PDA WIFI CIPHERLAB RS30 - 2D N (2902)	03/09/2018	1 026,00	5	1 026,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	"2 VOIES 1X15"", AMPLI CLASSE D (2941)"	12/10/2018	9 999,86	5	9 999,86	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	PARC INFORMATIQUE MEDIAT (3011)	18/01/2019	124,26	1	124,26	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IMPRIMANTES MFC REPLACEMENT (3078)	29/05/2019	424,04	1	424,04	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19014501 - SCANNER A PLAT EC (3276)	11/09/2019	77,80	1	77,80	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19007302 - PROJET ECOLE DEDO (3277)	11/09/2019	368,18	1	368,18	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19015001 - ACHAT PC, PORTABL (3278)	11/09/2019	384,36	1	384,36	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19010801 - COFFRET RESEAU (3280)	11/09/2019	637,08	1	637,08	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19017501 - ACHAT IMPRIMANTE (3330)	01/10/2019	119,10	1	119,10	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19016601 - OUVRE LETTRE ELEC (3349)	23/10/2019	528,00	1	528,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19008201 - ACHATS ORDINATEUR (3376)	21/11/2019	0,36	1	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ATELIERS NUMERIQUES PETIT MATE (3390)	22/11/2019	514,94	1	514,94	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	DJ19010301 - ATELIERS NUMERIQUE (3409)	11/12/2019	527,94	1	527,94	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF19019601 - COMMANDE IMPRIMAN (3412)	04/12/2019	179,38	1	179,38	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	LICENSE MICROSOFT DEVIS : F201 (402)	29/05/2019	10 117,32	2	10 117,32	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ASPIRATEURS NUMATIC (868)	31/12/2007	950,82	8	950,82	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ARMOIRE REFRIGEREE (869)	31/12/2007	1 435,20	8	1 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ENREGISTREURS DE TEMPERATURE (947)	31/12/2007	1 423,24	8	1 423,24	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MOBILIER ET MATERIEL INOX POUR OFFICES DE REST. (982)	18/12/2007	4 305,60	12	4 305,60	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
04/06/2024	DOUCHETTE+FLEXIBLE (resto De Seynes) (989)	24/12/2008	468,04	1	468,04	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	RÉINFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE	10/09/2013	2 033,20	2	2 033,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	RÉINFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE LOGICIEL PMB	04/11/2013	5 681,00	2	5 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	RÉINFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PAGEO	27/01/2015	4 020,00	2	4 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACHAT LICENCE NETWRIX AUDITOR	17/11/2020	906,00	2	906,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	TELE INSTALLATION LOGICIEL RECUP SAUV	03/12/2020	1 068,00	2	1 068,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	APPLICATION GEOGRAPHIX	08/06/2020	480,00	1	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	NETASQ 25 LICENCES CLIENT MOBILE IPSEC 3ANS	18/05/2021	1 962,00	2	1 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	BAIE DE BRASSAGE	01/01/2007	1 447,16	5	1 447,16	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ECHAFFAUDAGE NINO FERRER	01/01/2007	1 066,47	7	1 066,47	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ECHELLE TRANSFORMABLE	01/01/2007	299,00	1	299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ILLUMINATION DE NOEL	01/01/2007	2 386,02	8	2 386,02	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ILLUMINATION DE NOEL	01/01/2007	30 999,84	8	30 999,84	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ILLUMINATIONS DE NOEL	01/01/2007	10 418,00	8	10 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	GROUPE ELECTROGENE SERRURERIE	01/01/2007	1 411,28	8	1 411,28	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	BORNE AMOVIBLE PLACE PAUL BERT	01/01/2007	1 315,60	5	1 315,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CHARIOT DESSERTS ET TABLE INOX	01/01/2008	4 305,60	11	3 223,60	1 082,00	1 082,00	0,00	0,00
04/06/2024	ARMOIRE FROIDE ET REFRIGERATEUR	23/01/2008	1 856,19	12	1 856,19	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ECHAFFAUDAGES BAT	31/03/2008	3 468,40	7	3 468,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	AUTOCOMMUTATEUR	15/05/2008	2 750,80	5	2 750,80	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	AUTOCOM ALCATEL OXO	27/06/2008	1 052,48	5	1 052,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	10 ASPIRATEURS INTENDANCE	07/08/2008	1 635,16	8	1 635,16	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MACHINE A GLAÇONS	22/07/2008	299,90	1	299,90	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CABLAGE INFORMATIQUE (ECOLE MATERNELLES)	29/07/2008	13 754,00	5	13 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CABLAGE TOUR DU LYS	29/07/2008	1 674,40	5	1 674,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ADOUCCISSEUR LAVE VAISSELLE	12/09/2008	1 461,51	12	1 461,51	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ILLUMINATIONS ET DECORS DE NOEL	24/10/2008	6 093,74	8	6 093,74	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	DECORATIONS DE NOEL	26/11/2008	17 654,87	8	17 654,87	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	INSTALLATION RESEAU TELECOMMUNICATION	30/01/2008	1 136,20	5	1 136,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	DOUCHETTE + FLEXIBLE RESTAURATION	16/01/2008	468,04	1	468,04	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	DEBROUSSAILLEUSE SOUFLEUSE	30/11/2008	4 317,55	6	4 317,55	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ADOUCCISSEUR POUR LAVE VAISSELLE	27/02/2009	1 676,79	7	1 676,79	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
04/06/2024	EQUIPEMENT POUR ANTENNES POINT ACCES RESEAU	05/06/2009	16 217,76	5	6 487,00	9 730,76	9 730,76	0,00	0,00
04/06/2024	FAC. 060617 DU 29/06/2009	18/08/2009	2 583,36	5	2 583,36	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	FAC. 122525P-1 DU 08/07/2009 AVOIR124107P1 30/07	18/08/2009	510,65	1	510,65	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	FAC. FAC90711 DU 21/07/2009	18/08/2009	1 076,40	12	1 076,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	GODET POUR CHARGEUR	07/08/2009	4 066,40	7	4 066,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ASPIRATEURS UZ 934	10/07/2009	418,60	1	418,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	SERVANTE FACOM + COFFRET CALAGE	30/09/2009	3 885,21	7	3 885,21	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CABLAGE PHARMACIE ET CPAM	20/10/2009	3 703,41	5	3 703,41	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	TABLES EN PLASTIQUES POUR PARCS	12/10/2009	6 673,81	5	6 673,81	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CHARIOTS DE SERVICES INOX POUR LES ECOLES	29/10/2009	1 406,62	7	1 406,62	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CLEFS A CHOC POUR MECANIQUE	23/11/2009	254,51	1	254,51	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MATERIEL RESTAURANT ECOLE JULIETTE GEORGES	14/09/2009	1 056,79	7	1 056,79	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ETAU POUR MECANIQUE	23/11/2009	393,56	1	393,56	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	DEMONTE PNEU	23/11/2009	2 541,50	12	2 541,50	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	SYSTEME D'ASPIRATION GAZ D'ECHAPPEMENT (MECANIQUE)	25/02/2010	11 720,80	7	11 720,80	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ASPIRATEUR ET MONOBROSSE NUMATIC	01/07/2010	2 900,30	7	2 900,30	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ASPIRATEURS NUMATIC HENRY	14/09/2010	382,72	1	382,72	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	COLLIER CINTURA (DECO NOEL)	28/10/2010	116,97	1	116,97	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	GUIRLANDE ILLUMINATION DE NOEL	09/11/2010	4 871,07	8	4 871,07	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE SERVICE MECANIQUE	17/11/2010	281,20	1	281,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ASPIRATEUR POUSSIERE NUMATIC	01/12/2010	382,72	1	382,72	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CLEF A CHOCS ET PERCEUSE VOIRIE	12/01/2010	3 487,55	7	3 487,55	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	EQUIPEMENT KANGOO BC-393-RT	30/09/2011	1 792,91	7	1 792,91	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	POTELETS A GORGE + BARRIERES ABBAYE ET FARCY	17/10/2011	4 901,21	5	4 901,21	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MOBILIER URBAIN BORNE ROMANE RUE CHARLES DE GAULLE	14/11/2011	1 315,60	5	1 315,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ILLUMINATIONS DE NOEL (MOTIFS, GUIRLANDES...)	05/12/2011	3 477,97	7	3 477,97	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ILLUMINATIONS DE NOEL (MOTIFS, GUIRLANDES...)	05/12/2011	10 528,24	7	10 528,24	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	FILER ESCAMOTABLE POUR CAMION 176ENE77	26/01/2012	7 905,56	7	7 905,56	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MATERIEL ESPACES VERTS PLAINE DU LYS	29/05/2012	49,43	1	49,43	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	27/06/2012	302,50	1	302,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
04/06/2024	POTELETS A GORGE	06/08/2012	1 614,60	7	1 614,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	BARRIERES CROIX DE ST ANDRE	06/08/2012	8 372,00	7	8 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MATERIELS THERMIQUE EVPL	07/09/2012	1 793,65	7	1 793,65	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	BAIE RESEAU SALLE INFORMATIQUE (RACK APC3150)	30/11/2012	592,97	1	592,97	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MATERIEL D'ILLUMINATION (MOTIFS DE NOEL)	05/12/2012	9 983,25	7	9 983,25	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	TRONCONEUSE ELAGUEUSE EV	04/04/2013	319,33	1	319,33	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	TAILLES HAIES EV (2)	04/04/2013	895,80	7	895,80	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ELAGUEUSE SUR PERCHE VOIRIE	04/04/2013	655,40	1	655,40	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	SOUFFLEURS HUSQVARNA 356BTX VOIRIE	13/06/2013	1 471,08	7	1 471,08	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	CROIX DE ST ANDRE ET POTELETS TRAVERSEES PIETONNES	13/08/2013	9 209,20	5	9 209,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	TONDEUSE POUR CHEVAUX LISTER STAR PRO	24/09/2013	389,00	1	389,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	DEBROUSSAILLEUSE GUIDON NETTOIEMENT	07/10/2013	442,52	1	442,52	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MOTOBINEUSE EV	07/10/2013	529,00	1	529,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	TONDEUSE AUTO TRACTEE CIMETIERE	07/10/2013	758,27	1	758,27	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MOTIFS ILLUMINATIONS NOEL	07/01/2014	9 835,90	7	9 835,90	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	DÉTECTEURS DE FAUX BILLET ET MALETTE PISCINE	02/05/2014	1 377,43	5	1 377,43	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	OUTILLAGE MECANIQUE	25/06/2014	1 618,34	7	1 618,34	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	COUSSIN BERLINOIS HOMOLOGUES	08/08/2014	5 760,00	7	5 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MOTIFS ILLUMINATIONS	15/10/2014	9 859,20	7	9 859,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	VALISE DE DIAGNOSTICE ATELIER MEC	11/02/2015	9 205,20	5	9 205,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	PHOTOCOPIEURS FINANCES ET ECOLE	21/01/2016	1 571,56	7	1 571,56	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	PHOTOCOPIEURS FINANCES ET ECOLE	21/01/2016	1 571,56	7	1 571,56	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	APPAREILS DE VERBALISATION POUR TPCU	03/02/2016	6 016,14	5	6 016,14	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACQUISITION SCANNERS DE DOCUMENT POUR	25/07/2016	939,24	5	939,24	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF20-05007 - INTEGRAL CLE USB	08/06/2020	237,48	1	237,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	FC20-05008 - PACK SONORISATION	09/06/2020	718,80	1	718,80	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	RENOUVELMENT IMPRIMANTES SCOLAIRE	06/08/2020	269,06	1	269,06	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF20507101 - PRESTATION D'INSTALLATION VIDEO PROJE	14/09/2020	381,82	1	381,82	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF20509301 - ACHATS PETITS MATERIELS	14/09/2020	204,48	1	204,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF20509301 - ACHATS PETITS MATERIELS	14/09/2020	393,55	1	393,55	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	E CONSOLE POUR SSCHWEITZER	28/01/2020	645,00	1	645,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	LE DSI	28/01/2020	65,99	1	65,99	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
04/06/2024	BAIE WALLON , DESEYSNES	28/01/2020	486,31	1	486,31	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	STATION DE TRAVAIL COM ET REPRO	28/01/2020	14,46	1	14,46	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACHAT DE TIROIR	09/04/2020	94,80	1	94,80	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF20512501 - MATERIELS BAIE ENF, DOUMER, BOUILLANT	23/10/2020	91,97	1	91,97	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	20 OPTICAL MOUSSE+10 JACK 3.5	22/03/2021	366,84	1	366,84	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	PANNEAU DE BRASSAGE PRISE RESEAU	15/07/2021	272,28	1	272,28	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MATERIEL FIBRE POLE SANTE	15/07/2021	701,70	1	701,70	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	BAIE DE BRASSAGE POUR VOSVES	15/09/2021	71,28	1	71,28	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	OFNMY GAINÉ SPIRALE FLEXIBLE UNIVERSEL 12M ORGANIS	15/09/2021	70,23	1	70,23	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	SCANNER CODE A BARRE POCHE	27/09/2021	376,96	1	376,96	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IMPRIMANTE A BADGE	29/09/2021	589,20	1	589,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF21019802 - MATERIEL RESEAUX EPB + SECOURS	05/11/2021	27,60	1	27,60	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	BAIE DE BRASSAGE POUR VOSVES	17/11/2021	168,08	1	168,08	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	IF21020201 - COFFRET	17/11/2021	403,20	1	403,20	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	SOUSIS LASER ET OPTIQUE	18/11/2021	94,86	1	94,86	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	ACQUISITION MICROPHONES	26/11/2021	451,72	1	451,72	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	SACOCHÉ MULTIFONCTIO NOIR H330XL420XP120	07/09/2022	111,48	1	111,48	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	EWAY GESTION DE PARC POUR B-C-G-H-I-J-K-L-M-NO- P-	06/12/2022	204,54	1	204,54	0,00	0,00	0,00	0,00
04/06/2024	MONITEUR LCD 23,8" 16:9 MULTIMÉDIA - PHILIPS FULL	06/12/2022	2 313,65	1	2 313,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							1,00	-93,00	
18/09/2024	PARCELLE AP450 (1A88CA) CHARBONNIERS/ZOLA	16/10/1962	94,00	0	0,00	94,00	1,00	-93,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	4 430 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	33 812,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	33 579,12

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 710 878,43
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 710 878,43

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	3 252 221,77
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 710 878,43
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 541 343,34

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	3 338 075,00	3 010 753,33	1 400 674,65	4 411 427,98
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	13 402 086,00	3 466 227,45	96 780,05	3 563 007,50
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	10 064 011,00	455 474,12	-1 303 894,60	-848 420,48
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 710 878,43			-1 710 878,43
Affectation au 1068 (C)	3 252 221,77	3 252 221,77		3 252 221,77
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 541 343,34			1 541 343,34
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				692 922,86

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 338 075,00	I 3 010 753,33
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 000 300,00	2 992 321,31
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 963 638,00	2 955 665,03
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	36 662,00	36 656,28
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		337 775,00	18 432,02
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	319 059,00	736,23
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	18 716,00	17 695,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 402 086,00	III 3 466 227,45
Ressources propres externes de l'année (a)		1 460 355,09	1 626 371,86
10222	FCTVA	1 005 063,00	1 005 062,16
10226	Taxe d'aménagement (2)	455 292,09	621 309,70
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 941 730,91	1 839 855,59
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	12 806,00	12 919,00
28031	<i>Frais d'études</i>	5 501,00	5 501,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	2 285,00
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	26 631,00	26 630,83
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	6 264,00	3 993,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	97 556,00	97 555,74
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	357,00	357,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	65 677,00	70 810,48
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	6 631,00	7 412,48
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	110 201,00	117 555,11
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	1 471,00	1 470,86
281351	<i>Bâtiments publics</i>	4 444,00	5 952,24

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28138	Autres constructions	2 973,00	3 692,00
28152	Installations de voirie	3 092,00	19 651,26
281534	Réseaux d'électrification	0,00	6 510,00
281538	Autres réseaux	0,00	9 102,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	32 229,00	32 515,58
2815731	Matériel roulant	67 883,00	68 099,78
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	23 110,00	24 096,56
281578	Autre matériel technique	0,00	291,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	180 004,00	194 508,11
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	1 068,00
281828	Autres matériels de transport	168 030,00	161 564,04
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	168 510,05
281838	Autre matériel informatique	547 393,00	254 438,61
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	76 639,82
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	153 519,00	91 598,54
28185	Matériel de téléphonie	0,00	7 237,53
28188	Autres immo. corporelles	236 698,00	247 900,97
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	119 989,00	119 989,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 430 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 639 271,91	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
22APCOVPH3/2022	2022 AP COEUR DE VILLE	21, 23	3 464 646,00	-290 122,62	0,00	0,00	0,00	0,00	951 456,22	-951 456,22
23APJZAYRE/2023	2023 AP COMPLEXE J.ZAY REHAB	20, 23	39 151,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23APCOUBRE/2023	2023 AP COUBERTIN RENOV ENERG	20, 21, 23	1 000 000,00	25 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 673,07	-800 673,07
23APCTMRES/2023	2023 AP CTM RESTRUCTURATION	20, 21, 23	1 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 831,16	-117 831,16
23APTESSAR/2023	2023 AP GS TESSAN RENOV ENERG	20, 23	1 500 000,00	366 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 808,00	-17 808,00
24APTVOI24/2024	2024 AP TX VOIRIE PROG 2024-2026	20, 21	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901 934,84	-901 934,84
24APCCAREH/2024	REHABILITATION DU CCAS	20, 23	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 624,26	-43 624,26
TOTAL			7 583 797,65	4 051 370,38	0,00	0,00	0,00	0,00	2 833 327,55	-2 833 327,55

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	561 616,00	112 441,00	0,00	0,00	304 472,00	144 703,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	357 657,00	36 131,00	0,00	0,00	266 942,00	54 584,00
A125	Constructions	664 571,00	0,00	0,00	0,00	589 118,00	75 453,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 134 343,00	461 876,00	0,00	574 273,00	70 818,00	27 376,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	112 936,00	85 172,00	0,00	26 024,00	0,00	1 740,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 442 291,00	640 626,00	0,00	301 594,00	450 918,00	49 153,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 273 414,00	1 336 246,00	0,00	901 891,00	1 682 268,00	353 009,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	561 616,00	112 441,00	0,00	304 472,00	144 703,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	357 657,00	36 131,00	0,00	266 942,00	54 584,00
A125	Constructions	664 571,00	0,00	0,00	589 118,00	75 453,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 134 343,00	461 876,00	574 273,00	70 818,00	27 376,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	112 936,00	85 172,00	26 024,00	0,00	1 740,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 442 291,00	640 626,00	301 594,00	450 918,00	49 153,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 273 414,00	1 336 246,00	901 891,00	1 682 268,00	353 009,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DÉCHETS, PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	584 604,00	84 456,00	0,00	17 990,00	431 320,00	50 838,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	31 394,00	10 023,00	0,00	8 034,00	0,00	13 337,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	760 800,00	17 808,00	0,00	0,00	644 592,00	98 400,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	492 919,00	30 614,00	0,00	142 608,00	242 276,00	77 421,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	43 624,00	38 200,00	0,00	0,00	0,00	5 424,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 239 026,00	678 563,00	0,00	301 594,00	206 893,00	51 976,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	36 005,00	0,00	0,00	0,00	33 373,00	2 632,00
8	Transports	1 085 042,00	476 582,00	0,00	431 665,00	123 814,00	52 981,00
TOTAL		4 273 414,00	1 336 246,00	0,00	901 891,00	1 682 268,00	353 009,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	584 604,00	84 456,00	17 990,00	431 320,00	50 838,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	31 394,00	10 023,00	8 034,00	0,00	13 337,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	760 800,00	17 808,00	0,00	644 592,00	98 400,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	492 919,00	30 614,00	142 608,00	242 276,00	77 421,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	43 624,00	38 200,00	0,00	0,00	5 424,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	1 239 026,00	678 563,00	301 594,00	206 893,00	51 976,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	36 005,00	0,00	0,00	33 373,00	2 632,00
8	Transports	1 085 042,00	476 582,00	431 665,00	123 814,00	52 981,00
TOTAL		4 273 414,00	1 336 246,00	901 891,00	1 682 268,00	353 009,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L’AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Culturel	Spectacle			
Santé	Médicale			

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

SERVIVE MEDICALE (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	933,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		933,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		933,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

SERVIVE MEDICALE (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	53 847,80	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	20 357,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	99 016,08
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		53 847,80	Total recettes réelles et mixtes	119 373,64
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>	042 <i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	043 <i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		53 847,80	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	119 373,64
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		54 780,80	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	119 373,64

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Service SPECTACLE (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	12 229,32	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	85 987,54	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		98 216,86	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		98 216,86	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Service SPECTACLE (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	524 440,78	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	19 481,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	8 245,09	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	7 000,00
			75 Autres produits de gestion courante	244 267,93
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	880,45
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		532 685,87	Total recettes réelles et mixtes	271 629,79
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		532 685,87	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	271 629,79
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		630 902,73	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	271 629,79

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Service spectacle (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Service spectacle (1)

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	7 029,30	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		7 029,30	Total recettes réelles et mixtes	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>	042 <i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	043 <i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 029,30	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		7 029,30	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

SERVIVE MEDICALE (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	933,00
21313	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	933,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	933,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00

TOTAL DEPENSES	933,00
-----------------------	---------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

SERVIVE MEDICALE (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Service SPECTACLE (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	12 229,32
2031	FRAIS D'ETUDES	12 229,32
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	85 987,54
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	47 625,24
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	384,08
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	0,00
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 090,25
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	960,30
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 910,00
2188	AUTRES	28 017,67
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	98 216,86

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00

TOTAL DEPENSES	98 216,86
-----------------------	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Service SPECTACLE (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Service spectacle (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Service spectacle (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES	0,00
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

SERVIVE MEDICALE (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	53 847,80
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 819,21
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	7 510,77
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	14 285,29
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	104,60
61521	TERRAINS	2 700,00
615228	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	4 080,52
615232	RESEAUX	0,00
615232	RESEAUX	467,25
6156	MAINTENANCE	305,03
6156	MAINTENANCE	368,71
6156	MAINTENANCE	1 077,59
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	21 128,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		53 847,80
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		53 847,80

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

SERVIVE MEDICALE (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 357,56
70878	PAR DES TIERS	20 357,56
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	99 016,08
752	REVENUS DES IMMEUBLES	99 016,08
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		119 373,64

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES		119 373,64
-----------------------	--	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Service SPECTACLE (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	524 440,78
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 289,66
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	27 414,85
60623	ALIMENTATION	333,59
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	18,20
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	469,28
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 103,50
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	368,92
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 074,70
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 881,01
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 941,98
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 817,86
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	185 871,33
61358	AUTRES	0,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	134 387,36
615228	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	5 454,84
615228	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	21 480,12
615232	RESEAUX	893,89
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	1 105,45
6156	MAINTENANCE	259,03
6156	MAINTENANCE	446,60
6156	MAINTENANCE	9 962,75
6156	MAINTENANCE	27 945,70
6156	MAINTENANCE	-45,06
6156	MAINTENANCE	-90,12
6156	MAINTENANCE	-690,00
6156	MAINTENANCE	12,17
6156	MAINTENANCE	242,81
6156	MAINTENANCE	-503,51
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	357,67
6238	DIVERS	215,09
6238	DIVERS	59,02

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
6238	DIVERS	53 916,41
6238	DIVERS	0,00
6238	DIVERS	285,82
6238	DIVERS	495,57
6238	DIVERS	24 515,26
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 447,88
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	19,56
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 118,59
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	563,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 245,09
65818	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	-118,42
65818	Autres	0,00
65818	Autres	800,00
65818	Autres	3 767,44
65818	Autres	322,49
65818	Autres	296,46
65818	Autres	3 176,95
65818	AUTRES	0,00
65888	AUTRES	0,17
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		532 685,87
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL DEPENSES		532 685,87

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Service SPECTACLE (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	19 481,41
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	13 261,60
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	5 940,71
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	279,10
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	7 000,00
7473	DEPARTEMENTS	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante	244 267,93
752	REVENUS DES IMMEUBLES	244 267,93
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	880,45
773	MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	880,45
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		271 629,79

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	271 629,79
-----------------------	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Service spectacle (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	7 029,30
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	107,09
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	436,75
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	293,50
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	345,54
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-314,10
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 166,67
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	3 136,00
6156	MAINTENANCE	567,16
6156	MAINTENANCE	1 217,74
6156	MAINTENANCE	72,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		7 029,30

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES		7 029,30
-----------------------	--	-----------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D1.2.3

Service spectacle (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

TOTAL RECETTES		0,00
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
JONNET Sylvain	GROUPE MONITEUR	810,00	21/10/2024	Décrypter le projet de loi de finances 2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 042 829,73	10 808 408,04	1 400 674,65	7 833 747,04
RECETTES	20 042 829,73	8 772 704,69	96 780,05	11 173 344,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	40 307 733,91	32 726 091,10	17 250,00	7 564 392,81
RECETTES	40 307 733,91	37 556 364,80	0,00	2 751 369,11

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SPIC ESPACE PIERRE BACHELET/ N°SIRET : 21770152300227

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	888 159,97	818 409,31	0,00	69 750,66
RECETTES	888 159,97	926 069,72	0,00	-37 909,75

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 042 829,73	10 808 408,04	1 400 674,65	7 833 747,04
RECETTES	20 042 829,73	8 772 704,69	96 780,05	11 173 344,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 195 893,88	33 544 500,41	17 250,00	7 634 143,47
RECETTES	41 195 893,88	38 482 434,52	0,00	2 713 459,36

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 042 829,73	10 808 408,04	1 400 674,65	7 833 747,04
RECETTES	20 042 829,73	8 772 704,69	96 780,05	11 173 344,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 195 893,88	33 544 500,41	17 250,00	7 634 143,47
RECETTES	41 195 893,88	38 482 434,52	0,00	2 713 459,36
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	61 238 723,61	44 352 908,45	1 417 924,65	15 467 890,51
TOTAL GENERAL DES RECETTES	61 238 723,61	47 255 139,21	96 780,05	13 886 804,35

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	31 325 897,00	4,27	47,28	0,00	14 804 348,00	4,29
TFPNB	201 683,00	2,52	91,01	0,00	183 552,00	2,52
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 274 780,00	-32,63	18,26	0,00	232 775,00	-32,63
TOTAL	32 802 360,00	0,00			15 220 675,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	45 016,02
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	45 016,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		45 016,02
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL		45 016,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par Le Maire (1),

A Dammarie-lès-Lys, le 03/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A Dammarie-lès-Lys, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

BATTAIL Gilles	
BOUVILLE Natacha	
CERCEAU Rodolphe	
CHARRETIER Patricia	
DA SILVA CARVALHO José	
DENNI Soraya	
FOUQUET Françoise	
GOLANO Samia	
GUERARD Victor	
JONNET Sylvain	
KAMECHE Ali	
LANGLOIS Nadine	
MIRZA Alain	
NIVERT Annie	
PAGES Sylvie	
PAIXAO Paulo	
PALA MAWA Sosthène	
POUTEAU Jérémy	
RIBOUILLARD Christelle	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SAUSSAC Alain	
STEMPELL Audrey	
THERAULAZ Dominique	
AICHI Hicham	
BENOIST Vincent	
DELAPORTAS Laurence	
DOMENECH Catherine	
LAOUITI Khaled	
LE PAPE Janina	
MACHROUCH Sarah	
MARC Dominique	
MARTINS Dina	
MASSON Sébastien	
ROY Ismael	
SEGERER Raphaël	
SINIVASSIN Sylvie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Dammarie-lès-Lys, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 25
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Gilles BATAIL, Alain SAUSSAC.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Observation :

Monsieur Gilles BATAIL ne prend pas part au vote.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-017

Compte administratif 2024 du budget annexe Pierre Bachelet

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-017

Objet : Compte administratif 2024 du budget annexe Pierre Bachelet

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le projet de compte administratif dressé par l'ordonnateur

CONSIDERANT la synthèse présentée sous forme de powerpoint en séance

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'adopter le compte administratif 2024 du budget annexe de l'EPB conformément au document budgétaire joint

ARTICLE 2 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	23	A la majorité
Contre	3	
Abstention(s)	6	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21770152300227	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET ANNEXE A LA COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS SPIC ESPACE PIERRE BACHELET
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MELUN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : SPIC ESPACE PIERRE BACHELET (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	19
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	20
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	23
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	25
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

Sans Objet
Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

26

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	818 409,31	G	926 069,72	G-A	107 660,41
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00	H-B	0,00

		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	2 893,15 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	821 302,46	Q= G+H+I+J	926 069,72	=Q-P	104 767,26

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	821 302,46	= G+I+K	926 069,72		104 767,26
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00		0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	821 302,46	= G+H+I+J+K+L	926 069,72		104 767,26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	578 499,82	195 715,34	335 689,73	0,00	47 094,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	272 350,00	251 975,87	4 136,88	0,00	16 237,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 417,00	17 907,63	0,00	0,00	3 509,37
Total des dépenses de gestion courante		872 266,82	465 598,84	339 826,61	0,00	66 841,37
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	13 000,00	12 983,86			16,14
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		885 266,82	478 582,70	339 826,61	0,00	66 857,51
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		885 266,82	478 582,70	339 826,61	0,00	66 857,51
Pour information		2 893,15				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	7 449,91	7 449,91	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	852 793,66	725 864,72	164 847,16	0,00	-37 918,22
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	1,53	0,00	0,00	8,47
Total des recettes de gestion courante		870 253,57	743 316,16	164 847,16	0,00	-37 909,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	17 906,40	17 906,40			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		888 159,97	761 222,56	164 847,16	0,00	-37 909,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		888 159,97	761 222,56	164 847,16	0,00	-37 909,75
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	531 405,07		531 405,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	256 112,75		256 112,75
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 907,63		17 907,63
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	12 983,86	0,00	12 983,86
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	818 409,31	0,00	818 409,31

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 893,15
--	-----------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	821 302,46
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 449,91		7 449,91
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	890 711,88		890 711,88
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00		10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1,53		1,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	17 906,40	0,00	17 906,40
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		926 069,72	0,00	926 069,72

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	926 069,72
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	578 499,82	195 715,34	335 689,73	0,00	47 094,75
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	34 144,89	45 424,51	0,00	-79 569,40
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	92 000,00	42 741,08	20 307,38	0,00	28 951,54
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	1 394,27	600,00	0,00	5,73
6064	Fournitures administratives	0,00	0,45	0,00	0,00	-0,45
6068	Autres matières et fournitures	1 285,00	936,28	297,15	0,00	51,57
611	Sous-traitance générale	615,00	467,64	147,36	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	900,00	0,00	-900,00
6135	Locations mobilières	104 958,82	22 450,70	2 944,84	0,00	79 563,28
6137	Redevances, droits de passage, servitude	250 000,00	0,00	244 267,93	0,00	5 732,07
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	457,10	2 300,00	0,00	1 242,90
6156	Maintenance	17 250,00	14 319,00	0,00	0,00	2 931,00
618	Divers	12,00	0,00	0,00	0,00	12,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	959,00	6 040,00	0,00	1,00
6238	Divers	25 791,00	20 720,75	0,00	0,00	5 070,25
6257	Réceptions	500,00	78,09	421,91	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 100,00	277,89	0,00	0,00	2 822,11
6282	Frais de gardiennage	51 988,00	44 212,71	6 594,14	0,00	1 181,15
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	12 555,49	5 444,51	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	272 350,00	251 975,87	4 136,88	0,00	16 237,25
6211	Personnel intérimaire	2 500,00	2 351,46	0,00	0,00	148,54
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	145 341,00	131 998,10	0,00	0,00	13 342,90
6218	Autre personnel extérieur	17 874,00	13 437,12	4 136,88	0,00	300,00
6312	Taxe d'apprentissage	600,00	429,00	0,00	0,00	171,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	1 426,00	1 631,00	0,00	0,00	-205,00
6411	Salaires, appointements, commissions	30 000,00	28 852,94	0,00	0,00	1 147,06
6413	Primes et gratifications	28 659,00	28 658,21	0,00	0,00	0,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	29 777,00	0,00	0,00	223,00
6452	Cotisations aux mutuelles	600,00	565,68	0,00	0,00	34,32
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 000,00	11 315,36	0,00	0,00	684,64
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 000,00	2 948,00	0,00	0,00	52,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	12,00	12,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	338,00	0,00	0,00	0,00	338,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 417,00	17 907,63	0,00	0,00	3 509,37
6518	Autres	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6542	Créances éteintes	17 907,00	17 906,40	0,00	0,00	0,60
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	1,23	0,00	0,00	8,77
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		872 266,82	465 598,84	339 826,61	0,00	66 841,37
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	13 000,00	12 983,86			16,14
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	13 000,00	12 983,86			16,14
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		885 266,82	478 582,70	339 826,61	0,00	66 857,51
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	885 266,82	478 582,70	339 826,61	0,00	66 857,51
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	2 893,15				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	7 449,91	7 449,91	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	361,10	361,10	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	7 088,81	7 088,81	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	852 793,66	725 864,72	164 847,16	0,00	-37 918,22
706	Prestations de services	666 858,66	539 993,39	164 847,16	0,00	-37 981,89
7083	Locations diverses	185 935,00	185 871,33	0,00	0,00	63,67
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	1,53	0,00	0,00	8,47
7588	Autres	10,00	1,53	0,00	0,00	8,47
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		870 253,57	743 316,16	164 847,16	0,00	-37 909,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	17 906,40	17 906,40			0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	17 906,40	17 906,40			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		888 159,97	761 222,56	164 847,16	0,00	-37 909,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		888 159,97	761 222,56	164 847,16	0,00	-37 909,75
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
 (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	12 983,86		35 968,00	48 951,86	38 449,82	10 502,04
créances douteuses	12 983,86	27/06/2024	35 968,00	48 951,86	38 449,82	10 502,04
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	12 983,86		35 968,00	48 951,86	38 449,82	10 502,04

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00			0,00
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				0,00

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Commercial		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				108 314,07		
Commercial		OTR		108 314,07	332-8-1°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				108 314,07		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	39 185,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	50 957,81
Adjoint Technique Territorial	C	1	41 855,29
TOTAL GENERAL	C	3	131 998,10

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BATTAIL Gilles	
BOUVILLE Natacha	
CERCEAU Rodolphe	
CHARRETIER Patricia	
DA SILVA CARVALHO José	
DENNI Soraya	
FOUQUET Françoise	
GOLANO Samia	
GUERARD Victor	
JONNET Sylvain	
KAMECHE Ali	
LANGLOIS Nadine	
MIRZA Alain	
NIVERT Annie	
PAGES Sylvie	
PAIXAO Paulo	
PALA MAWA Sosthène	
POUTEAU Jérémy	
RIBOUILLARD Christelle	
SAUSSAC Alain	
STEMPELL Audrey	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

THERAULAZ Dominique	
AICHI Hicham	
BENOIST Vincent	
DELAPORTAS Laurence	
DOMENECH Catherine	
LAOUITI Khaled	
LE PAPE Janina	
MACHROUCH Sarah	
MARC Dominique	
MARTINS Dina	
MASSON Sébastien	
ROY Ismael	
SEGERER Raphaël	
SINIVASSIN Sylvie	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-018

Affectation du résultat de l'année 2024

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-018

Objet : Affectation du résultat de l'année 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : d'affecter au besoin de financement de la section d'investissement compte 1068, la somme de 5 050 476,38 € et d'inscrire au compte 002 le résultat de fonctionnement reporté, soit la somme de 5 000 940,23 €.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	31	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-019
Taux de fiscalité 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-019

Objet : Taux de fiscalité 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la possibilité de modifier les trois taux : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires

CONSIDERANT que seul le Conseil Municipal est habilité à les modifier

CONSIDERANT l'estimation du produit attendu à 15 905 865 €

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : de maintenir les taux pour l'année 2025 de la façon suivante :

- 47,28 % Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 91,01 % Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties
- 18,26 % Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	34	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-020
Budget primitif 2025 de la ville

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-020

Objet : Budget primitif 2025 de la ville

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le projet de budget primitif dressé par l'ordonnateur

CONSIDERANT la synthèse présentée sous forme de powerpoint en séance

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter le budget primitif 2025 de la ville conformément au document budgétaire joint

ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire pour l'exercice 2025 à réaliser des virements de crédits entre chapitre à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles sur la section de fonctionnement (1 147 783 €) et 7,5 % des dépenses réelles sur la section d'investissement (986 950 € hors AP/CP).

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	25	A la majorité
Contre	6	
Abstention(s)	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



BUDGET PRIMITIF 2025

Ville de Dammarie les Lys

Elaboration du Budget Primitif 2025

▶ Trajectoire définie dans le Rapport d'Orientations Budgétaires

- Cadre budgétaire :

Estimation du réalisé n-1 + 1,5 %

Priorité aux dépenses obligatoires, réglementaires, pour la sécurité des personnes et des biens, contractuelles

▶ Axes prioritaires de l'action municipale

Poursuivre le soutien aux Dammariens les plus fragiles

Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des 0 à 11 ans

Agir pour la prévention de toutes formes de délinquance et assurer la sécurité des Dammariens

Agir pour le cadre de vie d'aujourd'hui et demain

▶ Points à retenir

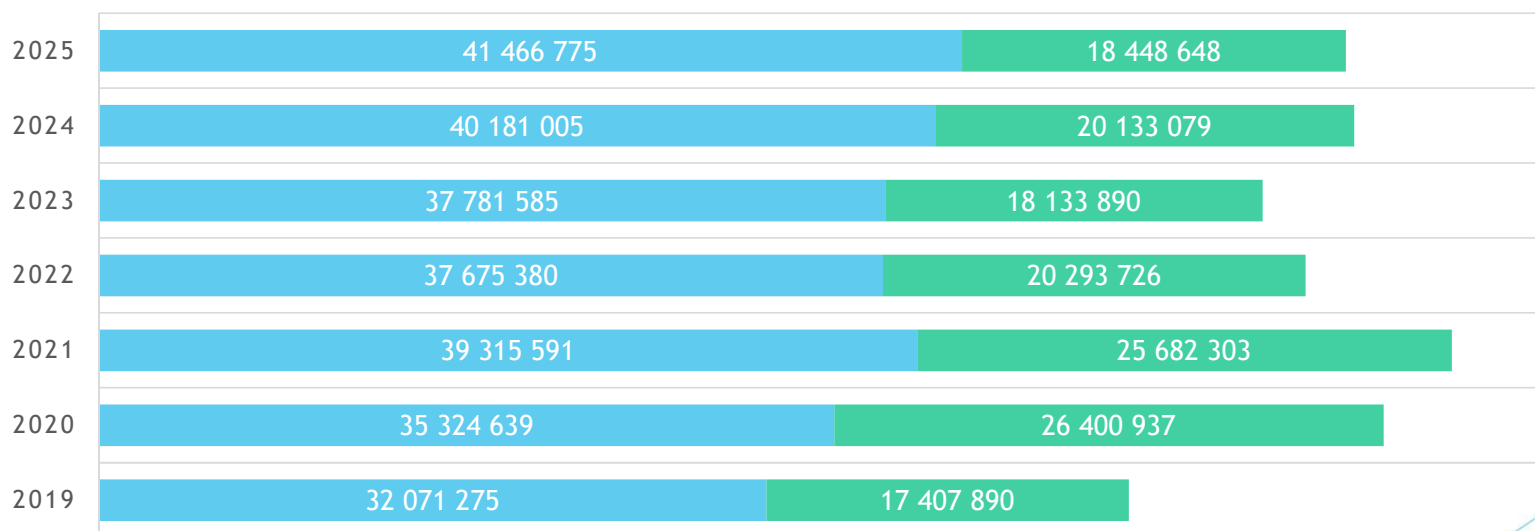
- Autofinancement suffisant avec la reprise de l'excédent antérieur
- Impact important des décisions gouvernementales en matière de charges de personnel
- Impact de la sinistralité des biens de la ville sur les assurances
- Plan Pluriannuel d'Investissement en adéquation avec la moyenne de réalisations entre 8 M€/9M€

Les grands équilibres budgétaires

Le budget global en diminution de 0,77 %

VOLUME GLOBAL DES BUDGETS PREVISIONNELS

■ fonctionnement ■ investissement



Les grands équilibres budgétaires

L'autofinancement

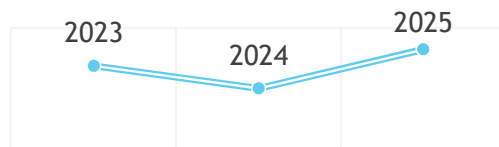
SECTION DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)		
	2025	2024
Recettes	41 416 775	40 247 196
Dépenses	34 138 764	32 532 892
Résultat = Epargne Brute	+ 7 278 011	+ 7 714 304
SECTION D'INVESTISSEMENT (mouvements réels)		
	2025	2024
Recettes	10 475 636	11 988 428
Dépenses	17 753 647	19 709 825
Résultat	- 7 278 011	- 7 714 304

L'épargne brute doit financer en priorité le capital de la dette (3 050 000 €).
L'épargne nette est consacrée aux dépenses d'équipement soit 4 228 011,23 €

La section de fonctionnement

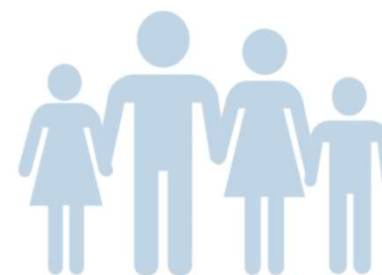
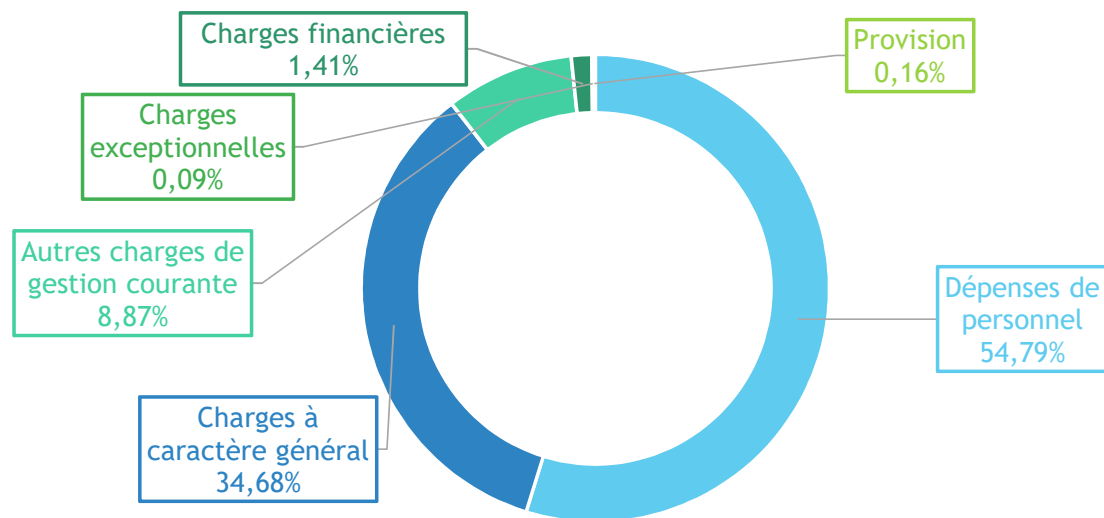
Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement en fonction de l'année n-1 avec une inflation de 1,5 %

- ▶ Dépenses totales : 41 466 775 €
- ▶ Dépenses réelles : 34 121 514 €



BP 2023 33 437 295 €
BP 2024 32 509 942 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES 2025



1 467 € /habitant
Dammarie les Lys
(En 2024, 1423 €)

Ratio de rigidité des charges structurelles
0,52
inchangé par rapport à 2024

La section de fonctionnement

Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement en fonction de l'année n-1 avec une inflation de 1,5 %

Chapitre	Libellé	2024	2025	Evolution
012	Dépenses de personnel	17 880 000 €	18 695 000 €	4,56%
011	Charges à caractère général	11 149 409 €	11 832 646 €	6,13%
65	Autres charges de gestion	2 570 414 €	3 025 874 €	17,72%
66	Charges financières	614 813 €	481 893 €	-21,62%
67	Charges exceptionnelles	30 000 €	30 000 €	0,00%
68	Provision	265 306 €	56 101 €	-78,85%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 509 942 €	34 121 514 €	4,96 %

La section de fonctionnement

Les charges de personnel, poste principal de dépenses (54,79 %)

- ▶ Base du réalisé 2024 (18 014 361,34 €)
- ▶ Revalorisation de 3 points de la cotisation retraite CNRACL (environ + 266 000 €)
- ▶ Augmentation de l'assurance du personnel + 25 000 €
- ▶ Stabilité globale des autres charges

La section de fonctionnement

Les charges à caractère général, second poste de dépenses (34,68%),
augmentation de 5,43 %

► Les principales augmentations et diminutions

3 grandes dépenses :

- Les achats et les fournitures

Restauration scolaire : +67 500 €

Fluides (eau bâtiment et éclairage public), au vu de la réalisation de 2024 : – 115 000 €

Fournitures de voirie : + 16 000 €

Vêtements de travail (expérimentation d'achat de la dotation sur la ferme pédagogique) : + 23 910 €

Autres fournitures + 12 000 €

La section de fonctionnement

Les charges à caractère général, second poste de dépenses (34,80%),
augmentation de 5,43 %

- **Les prestations de services (+ 632 115 €)**

Location de vêtement de travail (dotation surévaluée) : – 72 000 €

Répartition des crédits pour la rotation des bennes : – 38 000 €

Entretien du patrimoine de la ville : + 145 905 €

Entretien des réseaux, au vu du réalisé 2024 et curage de plusieurs bassins + 141 840 €

Maintenance + 55 617 €

Assurance (montant multiplié par 9) : + 404 000 €

- **Les impôts et taxes (+ 69 574 €)**

Revalorisation des bases fiscales sur impôts fonciers + 28 474 €

Taxe générale sur les activités polluantes (nettoiemnt) + 25 000 €

La section de fonctionnement

Les autres dépenses

▶ **Les autres charges de gestion courante (+ 455 460 €)**

Subvention CCAS 1 000 000 €

Subventions aux associations 758 350 €

Autres dépenses (redevances, droits d'auteurs, contrats aidés....) 963 024 € dont la contribution obligatoire à l'Ecole privée Sainte Marie

Bourses au permis 13 500 €

Bourses au BAFA 6 000 €

▶ **Les charges exceptionnelles, montant stable (30 000 €)**

▶ **Les provisions (- 209 205 €)**

Fin du provisionnement pour l'Ecole privée Sainte Marie

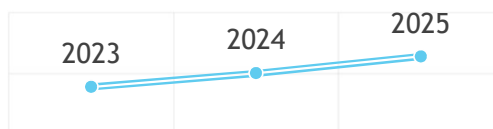
Retour à un provisionnement normal pour les créances douteuses

▶ **Les charges financières (-132 920 €), selon l'évolution des taux variables et de la dette de la ville**

La section de fonctionnement

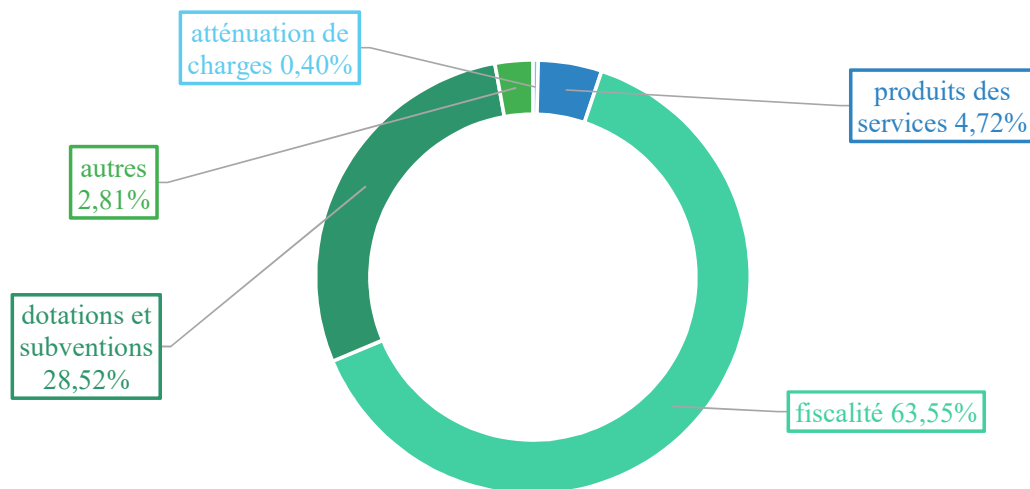
Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement en lien avec la revalorisation des bases fiscales, une DSU toujours favorable pour la ville

- ▶ Recettes totales : 41 466 775 €
- ▶ Recettes réelles : 36 415 835 €



BP 2023 33 896 173 €
BP 2024 35 026 053 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES 2025



1 566 € /habitant
Dammarie les Lys

La section de fonctionnement

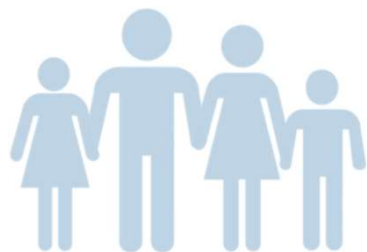
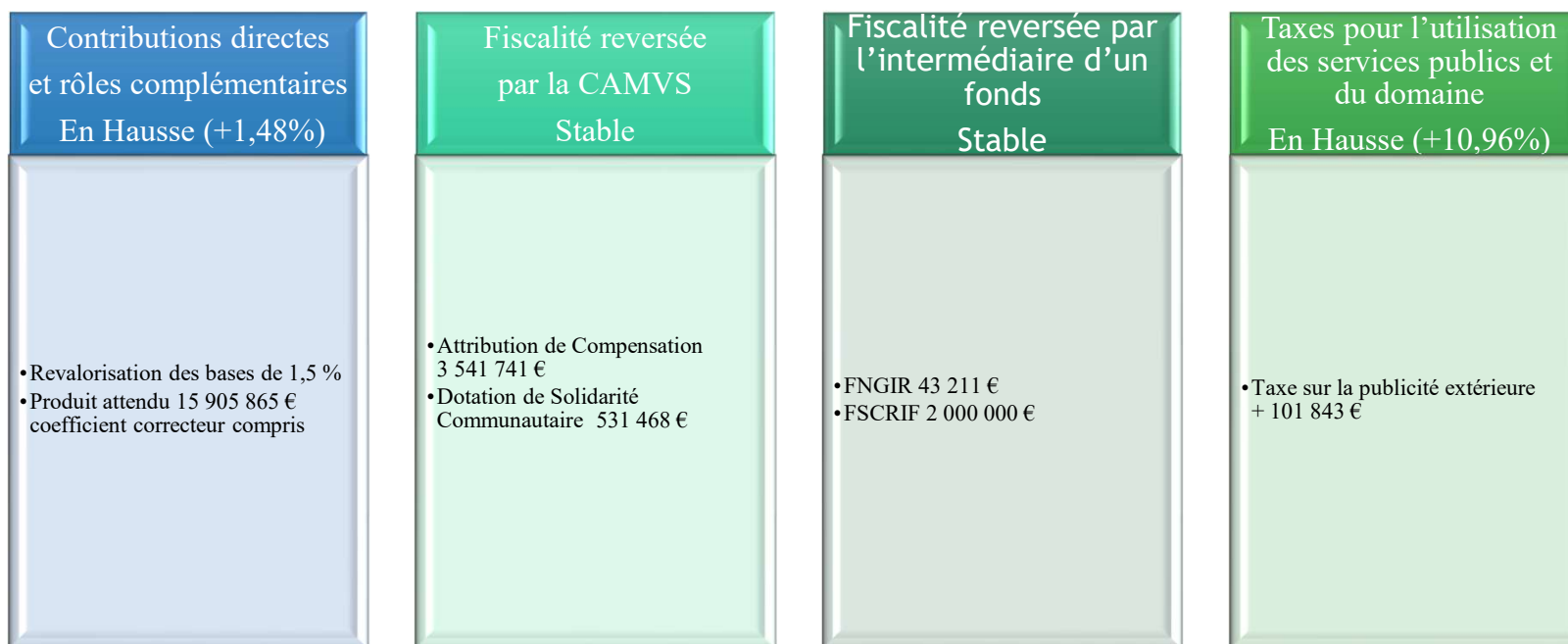
Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement en lien avec la revalorisation des bases fiscales et de la DSU

Chapitre	Libellé	2025	2024	Evolution
013	Atténuations de charges	145 000 €	130 000 €	+11,54 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 719 436 €	1 551 758 €	+4,43 %
73	Fiscalité	23 141 953 €	22 798 900 €	+1,50 %
74	Dotations et subventions	10 386 630 €	9 990 363 €	+3,96 %
75-77-78	Autres	1 027 962 €	554 680 €	+85,33 %
	Total des recettes réelles de fonctionnement	36 415 835	35 026 053€	+3,97 %

La section de fonctionnement

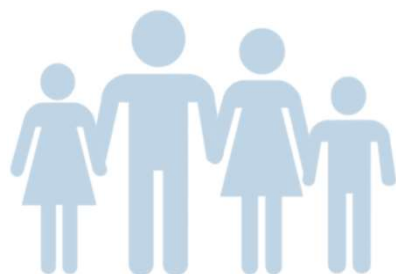
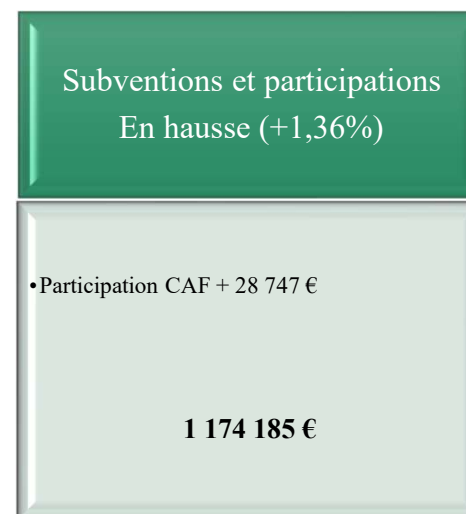
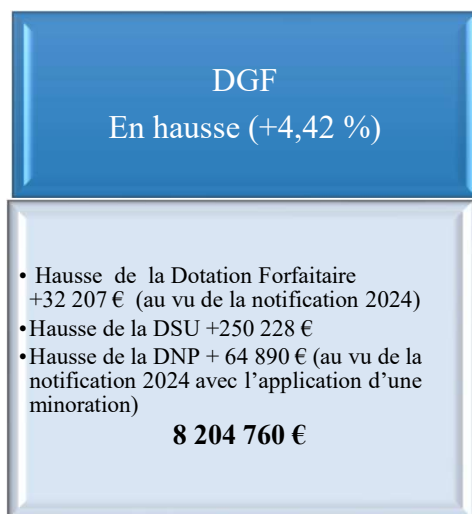
La fiscalité, principal poste des recettes réelles de fonctionnement

63,55 %



Contributions directes
684 €/ habitant
Dammarie les Lys
(En 2024, 686 €)

La section de fonctionnement les dotations et les subventions 28,52 %



DGF
353 € /habitant
Dammarie les Lys
(En 2024, 344 €)

La section de fonctionnement

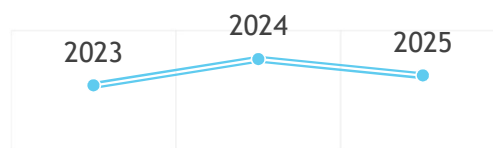
Les autres recettes

- ▶ **Les redevances 131 120 € (+ 8,25 %) : délégation de service public**
- ▶ **Les revenus des immeubles : 446 980 € (+ 3,11 %)**
- ▶ **Des reprises de provision 444 728 € dont celle de l'Ecole privée Sainte Marie**

La section d'investissement

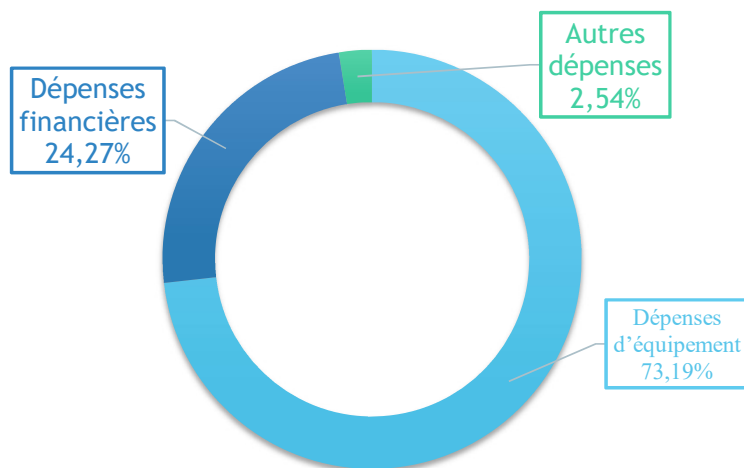
Une cohérence des dépenses d'investissement avec le PPI

- ▶ **Dépenses totales : 18 448 648 €**
- ▶ **Dépenses réelles : 12 606 391 €**



BP 2023 10 963 864 €
BP 2024 15 298 543 €

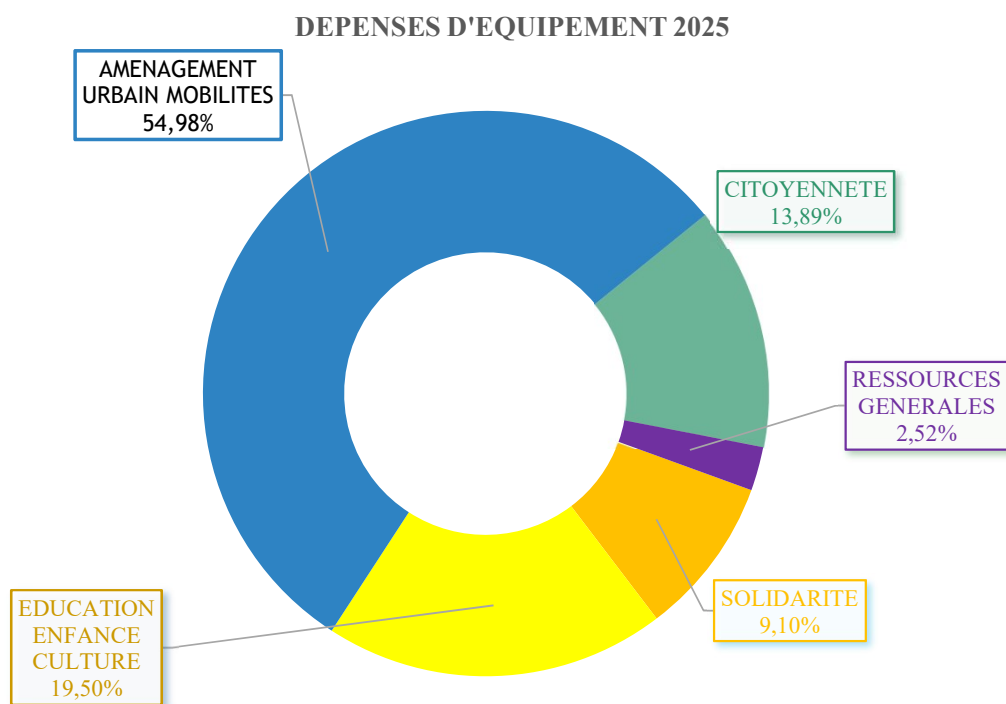
DEPENSES INVESTISSEMENT 2025



Equipement brut
397 € /habitant
Taux d'équipement
25,34 %
Dammarié les Lys
(En 2024, 520 € et
33,94 %)

La section d'investissement

Les dépenses d'équipement, poste principal des dépenses d'investissement 73,19 %



Dépenses d'équipement	BP 2025	Reports
TOTAL	9 226 391	1 400 674
SOLIDARITE	840 000	53 185
EDUCATION ENFANCE CULTURE	1 799 026	213 393
AMENAGEMENT URBAIN ET MOBILITES	5 072 784	675 459
CITOYENNETE	1 281 986	440 321
RESSOURCES GENERALES	232 595	18 316

La section d'investissement

Les équipements principaux 2025 de la ville

Axes	Equipements principaux	BP 2025
Solidarité	Nouveaux locaux du CCAS	520 000
Education Enfance Culture	Groupe Scolaire Tessan (cour d'école, études rénovation énergétique)	285 000
Aménagement urbain et mobilités	Centre Technique Municipal (MO et travaux)	750 000
	Vestiges de l'Abbaye (Etudes et travaux)	480 000
	Dalle Des Fontaines du Lys	150 000
	Avenue Leclerc (Trottoirs)	605 000
	Clos Saint Louis	27 000
Citoyenneté	Gymnase du Bois du Lys (Sol)	200 000 €
	Bois du Lys (Aménagement et Pumptrack)	200 000 €

La section d'investissement

Les autres dépenses

▶ **Les dépenses financières**

3 050 000 € Remboursement du capital de la dette

10 000 € dépôts et cautionnement (inscrits en dépenses et en recettes)

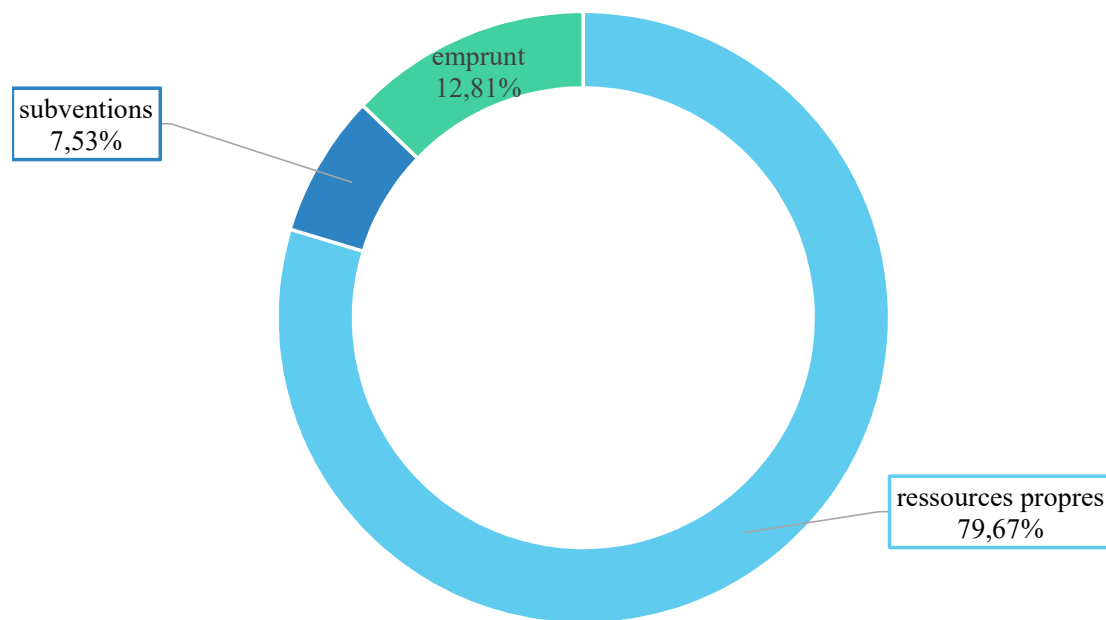
▶ **Les autres dépenses**

320 000 € remboursement demandé par les impôts pour la Taxe d'Aménagement

La section d'investissement

Un emprunt d'équilibre pour financer 18 % des projets d'équipement

Financement des investissements 2025



La section d'investissement

Le détail du financement

Financement	BP 2025	BP 2024	Evolution	Reports
TOTAL	18 351 868	18 974 019		96 780,05
Ressources propres	14 620 487	17 481 336	- 16,37 %	
FCTVA	700 000	700 000	- %	
Taxe d'aménagement	500 000	455 292	+ 9,82 %	
Affectation du Résultat	5 050 476	3 252 222	+ 55,29 %	
Autofinancement	7 278 011	7 714 304	- 5,66 %	
Opérations d'ordre	695 000	423 254	+ 64,20 %	
Diverses écritures comptables	10 000	506 264	- 98,02 %	
Produits de cessions	387 000	4 430 000	- 91,26 %	

La section d'investissement

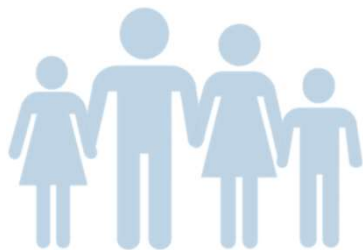
Le détail du financement

Financement	BP 2025	BP 2024	Evolution	Reports
Subventions	1 381 394	1 492 683	-7,46 %	
Etat (Dotation Politique de la Ville et Fonds vert, DPV22 sécurisation - PMR De Seynes/Doumer)	709 957	278 415	155,00 %	85 480
Département (FAC pour le centre-ville, fonds d'aide aux jeunes matériel informatique)	318 800	400 000	-20,30 %	2 300
Région (CAR pour le centre-ville, appel à projet)	242 637	259 000	-6,32 %	9 000
CAMVS		305 268	-100,00 %	
Autres		150 000	-100,00 %	
Amendes de Police	110 000	100 000	+10,00 %	
Emprunt	2 349 986	-	- %	

La section d'investissement

L'emprunt d'équilibre

- ▶ **Pour équilibrer la section d'investissement : emprunt 2 349 986 €**
- ▶ **Encours de dette au 1^{er} janvier 2025 : 22 782 232 €**
- ▶ **Encours de dette au 31 décembre 2025, si contractualisation : 22 085 887 €**



980 €/ habitant
Dammarie les Lys
(en 2024, 1 125 €)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-021

Budget primitif 2025 du budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-021

Objet : Budget primitif 2025 du budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la proposition du conseil d'exploitation,

CONSIDERANT la synthèse présentée sous forme de powerpoint en séance

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter le budget de primitif de l'Espace Pierre Bachelet 2025 conformément au document budgétaire joint

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	26	A la majorité
Contre	6	
Abstention(s)	2	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

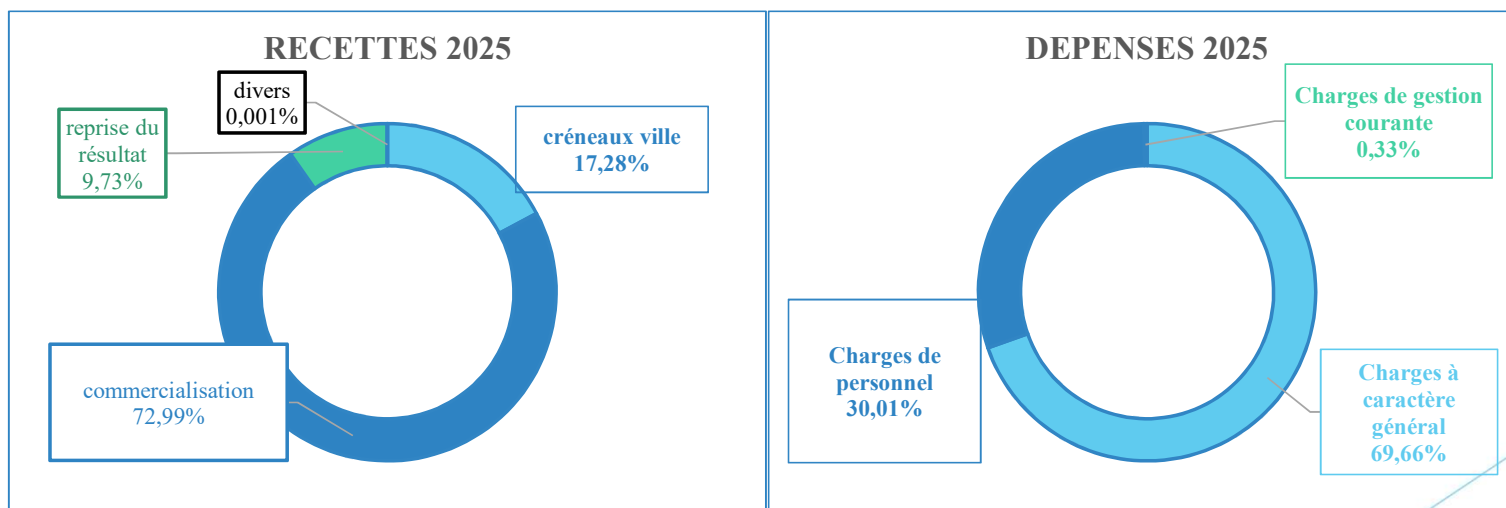


BUDGET PRIMITIF 2025

Espace Pierre Bachelet

Le budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet

- ▶ 2024, activité globalement positive
- ▶ 2025, perspective positive :
 - Reconduction de certains événements
 - Fidélisation de la clientèle
 - 8 manifestations supplémentaires en cours de négociation sur la fin d'année
- ▶ Budget arrêté à 1 076 313 €



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-022

AP-CP Révision- Modification de durées-modification de la répartition des crédits de paiement et création d'une nouvelle AP-CP - Année 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-022

Objet : AP-CP Révision- Modification de durées-modification de la répartition des crédits de paiement et création d'une nouvelle AP-CP - Année 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2021-093 du 16 décembre 2021 portant mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement,

CONSIDERANT que l'AP/CP « Projet Cœur de Ville » doit être diminuée et prolongée d'un an pour pouvoir solder cette opération

CONSIDERANT que l'AP/CP « Restructuration du Centre Technique Municipal » doit être prolongé d'un an suivant l'avancée des travaux

CONSIDERANT qu'une nouvelle répartition des crédits doit être opérée sur l'ensemble des AP/CP antérieures à 2025

CONSIDERANT qu'une AP/CP « Réhabilitation Médiathèque (Emeutes) » doit être créée

CONSIDERANT le tableau annexé reprenant l'ensemble de ces modifications

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : de diminuer le montant et de prolonger d'une année l'AP/CP « Projet Cœur de Ville » pour solder l'opération

ARTICLE 2 : de prolonger d'une année l'AP/CP « Restructuration du Centre Technique Municipal »

ARTICLE 3 : de modifier la répartition des crédits pour l'ensemble des opérations votées antérieurement à 2025

ARTICLE 4 : de créer une nouvelle AP/CP pour l'AP/CP pour l'année 2025 : « Réhabilitation Médiathèque (Emeutes) »

ARTICLE 5 : d'inscrire les crédits de paiement au titre de l'année 2025 pour l'ensemble des opérations soit 5 414 287,59 € au Budget Primitif 2025 de la ville

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de

publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	25	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	9	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

PRESENTATION DES AP/CP BP 2025

Révision du montant de l'AP Projet Cœur de Ville et prolongation d'une année

Année	Libellé AP/CP	Montant AP	Typologie des crédits	Répartition CP			
				2022	2023	2024	2025
2022	Projet Cœur de Ville	3 174 553,38	Travaux	1 200,00	2 033 475,51	1 139 877,87	-
	<i>Nouvelle répartition</i>	<i>3 016 936,51</i>	<i>Travaux</i>	<i>1200,00</i>	<i>2 033 475,51</i>	<i>951 456,22</i>	<i>30 804,78</i>

Nouvelle répartition des crédits (Restructuration du Centre Technique Municipal, Rénovation énergétique du GS Tessan et du Gymnase Pierre de Coubertin, et travaux de voirie 2024-2026)

Année	Libellé AP/CP	Montant AP	Typologie des crédits	Répartition CP			
				2023	2024	2025	2026
2023	Restructuration du Centre Technique Municipal	1 580 000 €					
			Etudes		80 000,00	20 000,00	-
			Travaux	121 083,68	500 000,00	858 916,32	0,00
	<i>Nouvelle Répartition</i>	<i>1 580 000 €</i>	<i>Etudes</i>		<i>5 559,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>44 441,00</i>
			<i>Achats</i>		<i>9 400,68</i>		
			<i>Travaux</i>	<i>121 083,68</i>	<i>102 871,48</i>	<i>700 000,00</i>	<i>546 644,16</i>

Année	Libellé AP/CP	Montant AP	Typologie des crédits	Répartition CP		
				2024	2025	2026
2023	Rénovation énergétique du groupe scolaire Tessan	1 866 468,00				
			Etudes	100 000,00	30 000 €	55 868,00
	Travaux		720 000 €	960 600		
	<i>Nouvelle Répartition</i>	<i>1 866 468,00</i>	<i>Etudes</i>	<i>17 808,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>68 060,00</i>
			<i>Travaux</i>			<i>1 680 600,00</i>

Année	Libellé AP/CP	Montant AP	Typologie des crédits	Répartition CP	
				2024	2025
2023	Rénovation énergétique du gymnase Pierre de Coubertin	1 025 025,00			
			Etudes	40 000,00	
	Travaux	960 000,00	25 025,00		
	<i>Nouvelle Répartition</i>	<i>1 025 025,00</i>	<i>Etudes</i>		
			<i>Travaux</i>	<i>800 673,07</i>	<i>224 351,93</i>

Année	Libellé AP/CP	Montant AP	Typologie des crédits	Répartition CP		
				2024	2025	2026
2024	Programme de travaux de voirie communale	2 500 000,00				
			Etudes	80 000,00	80 000,00	40 000,00
	Travaux	1 000 000,00	920 000,00	380 000,00		
	<i>Nouvelle Répartition</i>	<i>2 500 000,00</i>	<i>Etudes</i>	<i>20 019,00</i>	<i>167 464,64</i>	<i>12 516,36</i>
			<i>Travaux</i>	<i>881 915,84</i>	<i>1 001 014,80</i>	<i>417 069,36</i>

Année	Libellé AP/CP	Montant AP	Typologie des crédits	Répartition CP		
				2024	2025	2026
2024	Réhabilitation CCAS	1 450 000 ,00				
			Etudes	150 000,00	100 000,00	
	Travaux		650 000,00	550 000,00		
	<i>Nouvelle Répartition</i>	<i>1 450 000,00</i>	<i>Etudes</i>	<i>43 624,26</i>	<i>116 101,24</i>	<i>90 274,50</i>
			<i>Travaux</i>		<i>403 898,76</i>	<i>796 101,24</i>

Création d'une nouvelle AP Réhabilitation Médiathèque (Emeutes)

Année	Libellé AP/CP	Montant AP	Typologie des crédits	Répartition CP		
				2025	2026	2027
2025	Réhabilitation Médiathèque (Emeutes)	3 000 000,00	Etudes	100 000,00	500 000,00	40 000,00
			Travaux	300 000,00	1 200 000,00	860 000,00

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Observation :

Monsieur Antonio DE CARVALHO ne prend pas part au vote.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-023

Subventions aux associations pour l'exercice 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-023

Objet : Subventions aux associations pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la circulaire ministérielle n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU les dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2025,

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions,

CONSIDERANT que la Ville apporte chaque année son soutien à ces indispensables acteurs du territoire. Il peut s'exprimer par le biais de mise à disposition d'équipements, de matériels ou de subventions,

CONSIDERANT qu'un dossier a été envoyé aux associations le 19 novembre 2024 afin qu'elles expriment leur besoin de subvention. Le montant demandé ainsi que certains éléments comme le budget prévisionnel relatif à la demande de subvention fonctionnement, le dernier rapport d'activité de l'association, le dernier procès-verbal d'assemblée générale, devait parvenir aux services au plus tard le 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que 55 ont été réceptionnés et instruits pour l'année 2025, sans compter les dossiers instruits par le CCAS et dont le montant des subventions est inscrit au budget du CCAS :

39 associations sportives,
3 associations environnementales et développement durable,
11 associations culturelles,
2 associations patriotiques

CONSIDERANT que le montant global de ces attributions de subvention représente 388 300 €. Ce montant est inscrit au Budget Primitif 2025.

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'attribuer aux associations les subventions figurant au tableau annexé, au titre de l'année 2025 soit un montant global de 152 800 €.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	33	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	1	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Nom de l'association	MONTANTS ATTRIBUES EN 2025
ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE DLL	18 000,00 €
LA DANSE ACADEMIE	5 500,00 €
COMPAGNIE LE POINT DU JOUR	1 000,00 €
L'ENTRACTE	1 000,00 €
PHOTO CLUB DE DLL	600,00 €
DANSE'SON'ZEN	300,00 €
PORTUGAIS DE DLL	4 000,00 €
ESPACE MUSE	600,00 €
GOSPEL FOR EVER	300,00 €
LE FIL DE L'HISTOIRE	300,00 €
TOTAL	31 600,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Nom de l'association	MONTANTS ATTRIBUES EN 2025
AAPPMA LE GARDON DU LYS	700,00 €
A.S.C CAPOEIRA DO BRASIL	2 000,00 €
AS COLLEGE POLITZER	500,00 €
AS JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 500,00 €
AS JOLIOT CURIE	300,00 €
ASRD	8 500,00 €
CERCLE DE VOILE DLL ESD	1 000,00 €
CLUB DE KARATE ET DISCIPLINE ASSOCIEES	1 250,00 €
COBRAS DU LYS	1 000,00 €
ENTENTE SPORTIVE DE LUTTE	500,00 €
ESD BASKET	17 500,00 €
ESD CANOË-KAYAK	1 000,00 €
ESD CYCLOTOURISME	250,00 €
ESD ESCRIME	1 500,00 €
ESD GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400,00 €
ESD JUDO	8 000,00 €
ESD SPELEO CANYON	400,00 €
ESD PETANQUE	3 000,00 €
ESD PLONGEE	2 500,00 €
ESD TAEKWONDO	6 500,00 €
ESD TAI CHI CHUAN ET QI GONG	750,00 €
ESD TENNIS	8 500,00 €
ESD VERTICALE PLUS	1 500,00 €

FAMILY RACING TEAM	500,00 €
FIGHT BOXING AVENTURE	2 000,00 €
JOLIOT GROOM'S FUTSAL	7 000,00 €
KRAV MAGA VISION MARTIALE	4 000,00 €
LES CARIBOUS DE SEINE ET MARNE	14 000,00 €
LES CYCLONAUTES	500,00 €
LYS GRS	4 000,00 €
NOBLE ART DU LYS	500,00 €
TAO EQUILIBRE	500,00 €
TEMPS DANSE FITNESS	500,00 €
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE DAMMARIE CLUB DU LYS (USC DCL)	500,00 €
VOLLEY-BALL LA ROCHETTE	11 000,00 €
TOTAL	114 050,00 €
ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES/PATRIOTIQUES	

Nom de l'association	MONTANTS ATTRIBUES EN 2025
FNACA	300,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	350,00 €
GABI ET LA MAISON DE L'ABEILLE	4 000,00 €
CŒUR ET TOITS POUR CHATS 77	2 500,00 €
TOTAL	7 150,00 €
TOTAL - ASSO CULTURELLES	31 600,00 €
TOTAL - ASSO SPORTIVES	114 050,00 €
TOTAL - ASSO ENV/PATRIOTIQUES	7 150,00 €
TOTAL GENERAL	152 800,00 €

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 26
de Votants 34

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Sylvie SINIVASSIN, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Hicham AICHI, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Observation :

Mesdames DELAPORTAS et DOMENECH ne prennent pas part au vote.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-024

Subvention à l'Association Les Paniers Bio du Lys - Année 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-024

Objet : Subvention à l'Association Les Paniers Bio du Lys - Année 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la circulaire ministérielle n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU les dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2025,

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions,

CONSIDERANT que la Ville apporte chaque année son soutien à ces indispensables acteurs du territoire. Il peut s'exprimer par le biais de mise à disposition d'équipements, de matériels ou de subventions,

CONSIDERANT qu'un dossier a été envoyé aux associations le 19 novembre 2024 afin qu'elles expriment leur besoin de subvention. Le montant demandé ainsi que certains éléments comme le budget prévisionnel relatif à la demande de subvention fonctionnement, le dernier rapport d'activité de l'association, le dernier procès-verbal d'assemblée générale, devait parvenir aux services au plus tard le 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que 55 ont été réceptionnés et instruits pour l'année 2025, sans compter les dossiers instruits par le CCAS et dont le montant des subventions est inscrit au budget du CCAS :

39 associations sportives,
3 associations environnementales et développement durable,
11 associations culturelles,
2 associations patriotiques

CONSIDERANT que le montant global de ces attributions de subvention représente 388 300 €. Ce montant est inscrit au Budget Primitif 2025,

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'attribuer à l'association Les Paniers Bio du Lys, au titre de l'année 2025, une subvention de 500 €.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de

publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	32	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	2	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Observation :

Monsieur Dominique MARC ne prend pas part au vote. Madame Sylvie SINIVASSIN et Monsieur Hicham AICHI quittent la séance à 21h08.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-025

Convention annuelle d'objectifs- Subvention AMDL 2025-2026

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-025

Objet : Convention annuelle d'objectifs- Subvention AMDL 2025-2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la circulaire ministérielle n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU l'article 10 de la loi N°2001-321 du 12 avril 2000 et le décret d'application N°2001-495 du 6 Juin 2001 imposant l'obligation d'un conventionnement entre l'organisme public subventionnant et l'association de droit privé subventionnée, au-delà d'un seuil de 23 000 € et fixant les règles de formalisme à respecter lors de l'établissement de la convention,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'Association Musicale de Dammarie-lès-Lys d'un montant de 120 000 €,

CONSIDERANT le projet de convention d'objectifs 2025-2026,

VU l'avis de la commission qualité de vie du 24 mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention maximum de 120 000 € à l'Association Musicale de Dammarie-lès-Lys dont le versement sera conditionné à la réalisation des engagements pris dans la convention d'objectifs.

ARTICLE 2 : de verser ce montant selon l'échéancier défini dans la convention d'objectifs.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs 2025-2026 avec l'AMDL.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	26	A la majorité
Contre	0	
Abstention(s)	5	
Ne prend pas part au vote	1	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE
ENTRE LA VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS
ET L'ACADEMIE MUSICALE DE DAMMARIE-LES-LYS (AMD)
ANNEES 2025-2026**

Conclue entre :

La Ville de Dammarie-les- Lys représentée par son Maire, Conseiller Régional, Monsieur Gilles BATTAIL, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2023

Désignée ci-après sous le terme « la Ville »,

ET

L'association « Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys » sise 187, avenue du Lys, 77 190 Dammarie-lès-Lys représentée par son Président, Monsieur Jacques GIELBLAT, Désignée ci-après sous le terme « l'association »

Préambule :

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse, un montant annuel de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'association « Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys » a pour objet l'enseignement de la musique à des enfants, adolescents et adultes amateurs ; la promotion de la culture musicale et artistique, la création de spectacles, l'organisation de manifestations artistiques ; la création d'échanges entre des associations locales de la branche culturelle; l'organisation de stages musicaux et artistiques pendant les vacances scolaires.

Elle compte pour la saison 2024-2025, 120 élèves.

Dans le cadre de son projet associatif trois objectifs prioritaires ont été retenus, conformément aux objectifs de la politique culturelle de la ville, qui souhaite donc en favoriser la mise en œuvre.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de l'Association et de la Ville dans le cadre du versement d'une subvention.

Le dossier de demande de subvention exigible auprès de toutes les associations précise que la Ville apporte son soutien aux associations s'engageant à respecter les valeurs qui fondent le pacte républicain : la laïcité, la non-discrimination, la fraternité et l'égalité, notamment homme-femme.

La Ville leur demande de s'engager à ne pas inciter à la haine, à la violence, à la dégradation du bien public, à ne pas cautionner de tels agissements, à rejeter toute forme de racisme et d'antisémitisme, à garantir la liberté de conscience et l'absence de prosélytisme, à respecter le drapeau tricolore et l'hymne national.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Article 3 : Objectifs généraux

Dans le cadre de son activité, l'Association :

- Contribue à la promotion de la culture musicale et de la pratique d'un instrument
- S'engage à participer à certaines manifestations locales, événements et projets culturels de la commune à titre gracieux
- Met en place des actions de découverte et d'initiation à la pratique instrumentale pour des publics de non-initiés
- Propose des stages durant les vacances scolaires
- S'engage à assurer l'enseignement du solfège et de certains instruments pour le 1er, 2èmes et 3èmes cycles.

Les cours de solfège durent une heure à deux heures et sont réalisés en groupe de maximum quinze élèves.

Les cours d'instruments (batterie, clarinette, contrebasse, flute traversière, guitare, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle, cor, chant ...) se font de manière individuelle et collective à raison de trente minutes par enfants.

Des ateliers collectifs sont mis en place avec les élèves volontaires et inscrits à l'école ayant le niveau requis pour y participer.

Article 4 : Engagements de l'Association

L'association s'engage à réaliser les objectifs cités ci-dessus :

- Présenter à la ville un programme d'actions visant à atteindre ces objectifs, en précisant les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour leur réalisation, comprenant au moins, pour la saison concernée par la présente convention :
 - 1 action ouverte à tous les Dammariens pour promouvoir la culture musicale
 - 1 action ouverte à tous les Dammariens pour promouvoir la pratique d'un instrument
 - 1 action de découverte et d'initiation à la pratique instrumentale pour des publics de non-initiés
- Organiser 2 stages musicaux pendant les vacances scolaires
- Participer à au moins 2 manifestations organisées par la ville à titre gracieux
- Assurer l'enseignement du solfège et de certains instruments pour le 1er, 2èmes et 3èmes cycles.
- Créer un tarif réduit dans le cadre de plusieurs abonnements au sein d'une même famille (fratrie)
- Appliquer aux enfants de la CAMVS des conditions tarifaires identiques à celles appliquées aux Dammariens,

1. Respect et mise en œuvre du projet pédagogique et associatif

L'Association s'engage à fournir à la Ville en juin 2025, son projet pédagogique et associatif dans lequel figureront les actions prévues dans le cadre de la présente convention. Ces dernières devront être clairement exposées sous la forme de fiches projet.

Dans le cadre de la présente convention, l'Association s'engage à mettre en place un encadrement professionnel nécessaire pour l'ensemble des activités et des actions.

L'Association s'engage à veiller au respect du cadre juridique en matière de gestion des ressources humaines en étant en conformité avec le Droit du travail.

2. Transmission des documents administratifs et réglementaires

L'Association s'engage à annexer à la présente convention, la composition du conseil d'administration et du bureau de l'Association.

L'Association s'engage à informer la ville par écrit de toute modification apportée à la composition du conseil d'administration et au bureau de l'Association, aux statuts et règlement intérieur de l'Association.

L'Association s'engage à transmettre à la ville le calendrier des Assemblées Générales, ou au minimum à lui adresser la convocation au moins 1 semaine avant leur tenue et à transmettre les comptes rendus de ces Assemblées Générales dans le mois qui suit leur tenue.

L'Association transmet en décembre 2025 un tableau récapitulatif mentionnant le nombre de ses adhérents, leur répartition par âge, sexe, activité et niveau de pratique

3. Transmission des éléments budgétaires et financiers

L'Association s'engage à avoir un budget équilibré, sincère et des finances saines. Elle s'engage également à :

- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice,
- Remettre au plus tard le 30 juin de l'année suivante, le bilan et le compte de résultat de l'exercice, certifiés conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes de l'association selon le seuil de subventions reçues,
- Dans le cadre du respect des dispositions prévues par les lois et règlements en vigueur, l'Association doit transmettre à la Ville, en pièces jointes du dossier de demande de subvention mentionné, une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité,
- Identifier précisément les actions financées ou co-financées par la ville en mentionnant dans son bilan financier le montant de la participation de la collectivité pour chaque opération,
- Isoler dans un bilan financier annexe, toutes les activités d'ordre commerciale générant une ressource pour l'Association (ventes au bénéfice de celle-ci, etc.) ; les services fiscaux considérant que celles-ci sont assujetties à la TVA.
- Conserver pendant 10 ans, l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi de la subvention versée par la ville.

L'Association s'engage à :

- Informer la Ville de toute autre subvention publique demandée et attribuée en cours d'exécution de la présente convention financière.
- Informer la Ville de toute modification concernant l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes.
- Fournir, à l'issue du programme d'actions, un compte-rendu d'exécution détaillé faisant notamment apparaître l'utilisation des fonds alloués par la ville sur la période de durée de la présente convention,
- Faire apparaître le partenariat existant sous la forme de citations du soutien reçu de la ville et d'inscription du logo de celle-ci sur tous les documents promotionnels ou d'information émanant de l'Association (affiches, site internet, imprimés divers, etc.).

Article 5 : Engagements de la ville

Dans le cadre de la présente convention, La Ville met à disposition de l'Association à titre gracieux, les locaux du centre Didier Lockwood, situé 187 avenue du Lys, 77190 Dammarie-lès-Lys.

La Ville prend à sa charge les frais de fonctionnement relatifs au téléphone, à l'entretien et la maintenance des locaux, à l'eau, à l'électricité et au chauffage. L'association souscrira une assurance pour garantir sa responsabilité liée à l'utilisation des locaux de la ville et elle en justifiera auprès de la ville.

Article 6 : Montant et modalités de versement de la subvention

Au regard des objectifs généraux et des engagements de l'Association précisés dans la présente convention, et sous réserve du strict respect de la mise en œuvre des actions et de la transmission des documents demandés aux dates fixées, la commune s'engage à verser une subvention d'un montant de cent-vingt mille euros (120 000 €) dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025

Le versement de la subvention sera établi sur la base du tableau annexé. Il sera réalisé en 3 fois :

- 1^{er} versement : décembre 2025
- 2^{eme} versement : avril 2026
- 3^{eme} versement : juillet 2026

En cas de non-respect des articles de la présente convention, la Ville ne versera que partiellement la subvention en fonction du degré de respect des engagements par l'Association.

Chacun de ces versements sera inscrit sur l'année budgétaire correspondante.

L'Association utilisera la subvention exclusivement aux fins de tenir les objectifs et engagements définis dans la présente convention. Si la subvention n'est pas utilisée ou si elle ne l'est que partiellement, l'Association s'obligera à rembourser les sommes concernées.

Les versements seront effectués sur le compte de l'Association.

Titulaire du compte : ACADEMIE MUSICALE DE DAMMARIE-LES-LYS

Etablissement bancaire : CE IDF PARIS

Code banque : 17515

Code guichet : 90000

N° de comptes : 080083103000 RIB : 01

Article 7 : Propriété des documents

La Ville disposera et diffusera dans le respect de la réglementation, notamment celles relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles, des documents remis par l'Association en exécution de la présente convention financière

Article 8 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie après mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception restée infructueuse.

Le solde de la subvention sera alors versé au vu de l'avancée, à la date de la résiliation, des engagements respectés par l'association et conformément au tableau ci-dessous fixant les critères et les pourcentages de versement.

Elle pourra également intervenir sans préavis en cas de dissolution de l'association (arrêté préfectoral de dissolution), ou de modification profonde dans son objet.

Article 9 : Règlement des litiges

Toute difficulté née à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention et qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera soumise au Tribunal Administratif de Melun

Par ailleurs l'Association fait sien les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers.

L'association s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière de la Ville ne puisse être engagée ou sollicitée.

Etablie en deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chaque Partie, à Dammarie-lès-Lys, le

Pour l'Association

Monsieur Jacques GIELBLAT

Pour la Ville

Monsieur le Maire ou son délégataire

ANNEXE N°1 : TABLEAU DES CRITERES ET POURCENTAGE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet, photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation et de transmission des documents l'attestant	Donnant droit à % de la subvention (Date de versement)
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ACCES A LA MUSIQUE				30% du montant de la subvention
1 action ouverte à tous les Dammariens pour promouvoir la culture musicale			Juin 2026	5%
1 action ouverte à tous les Dammariens pour promouvoir la pratique d'un instrument			Juin 2026	10 %
1 action de découverte et d'initiation à la pratique instrumentale pour des publics de non – initiés			Juin 2026	10 %
Organiser 2 stages musicaux pendant les vacances scolaires			Vacances scolaires de la Toussaint 2025, février ou d'avril 2026 ou été	10%
Créer un tarif réduit pour plusieurs abonnements au sein d'une même famille (fratrie)			Septembre 2025	5%

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex Fiche projet, photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation	Donnant droit à % de la subvention
GESTION FINANCIERE DU CLUB / TRANSMISSION DES DOCUMENTS				45 % du montant de la subvention
Obtenir le versement d'au moins 90% du montant total des cotisations de ses adhérents			30 juin 2026	5 %
Transmettre à la Ville, le projet pédagogique et associatif			Juin 2025	10 %
Transmettre à la ville le programme d'actions				
Transmettre à la ville un compte rendu d'exécution détaillé du programme d'actions			Septembre 2026	5%
Communiquer à la Ville, la composition du conseil d'administration et du bureau de l'Association			Décembre 2025	5 %
Transmettre à la ville le calendrier des AG, ou au minimum à adresser la convocation au moins 1 semaine avant leur tenue, transmettre à la ville les comptes rendus de ces Assemblées Générales dans le mois qui suit leur tenue				
Transmettre à la ville un tableau récapitulatif (nombre, âge, sexe des adhérents, etc.)			Décembre 2025	5 %
Transmettre à la ville les éléments budgétaires et financiers (bilan financier, compte de résultat, compte-rendu financier, etc.)			Juin 2026	15 %

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet, photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation	Donnant droit à % de la subvention
ACTIONS /PARTENARIAT AVEC LA VILLE				25% du montant de la subvention
Participer à au moins 2 manifestations organisées par la ville			Juin 2026	15 %

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-026

Convention annuelle d'objectifs - Subvention Football Club

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-026

Objet : Convention annuelle d'objectifs - Subvention Football Club

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique sportive, la Ville apporte son soutien aux associations qui proposent des activités permettant la pratique du sport par le biais de mise à disposition d'équipements, de matériels ou de subvention ;

CONSIDERANT que la Ville a envoyé aux associations fin 2024 un dossier de demande de subvention pour l'année 2025/2026. Le montant accordé au Football Club, association de Dammarie-lès-Lys, qui a pour vocation l'enseignement et la pratique du football est de 90 000 € ;

CONSIDERANT que dès lors qu'une subvention est égale ou supérieure à 23 000 € par an, une convention doit être signée entre la Ville et l'association bénéficiaire ;

CONSIDERANT que dans son rapport définitif de 17 février 2022, la CRC a incité la Ville à :

- Mettre en place des indicateurs précis pour évaluer l'activité des associations recevant plus de 23 000 € de subventions de fonctionnement par an ;
- Organiser une reddition d'informations dans des délais contractuels ;
- Mettre en place des indicateurs de suivi financier ;

CONSIDERANT que la nouvelle convention attache le versement de la subvention à des actions et à un calendrier précis de remise des éléments financiers ;

CONSIDERANT que l'activité et le fonctionnement de l'association sont désormais mesurés et suivis dans une grille d'analyse avec des critères évaluables. Un pourcentage de quotation est attribué à chaque engagement donnant droit à un versement partiel de la subvention ;

VU l'avis de la commission qualité de vie du 24 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le FC Dammarie pour l'année 2025/2026 ci-après annexée ainsi que tout documents s'y rapportant, notamment d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	27	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	5	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE
ENTRE LA VILLE DE DAMMARIE LES LYS ET
LE FOOTBALL CLUB DE DAMMARIE
SAISON 2025-2026

Conclue entre :

La Ville de Dammarie-Les-Lys représentée par son Maire, Conseiller Régional, Monsieur Gilles BATTAIL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2025

Désignée ci-après sous le terme « La Ville »,

Et

L'Association déclarée « FC Dammarie » sise place du 8 mai 1945, Centre Albert Schweitzer, 77190 Dammarie-Les-Lys, immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le n° 44458012000020, représentée par son Président, Monsieur Karim IDIR

Désignée ci-après sous le terme « l'Association ».

Préambule :

Conformément à l'Article 10 alinéa 4 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un montant annuel de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, en définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. L'Association « Football Club de Dammarie » a pour objet la pratique du football. Dans le cadre de son projet associatif, elle a inscrit la sensibilisation au civisme et à la citoyenneté en objectifs corollaires de la pratique sportive dispensée au sein du club. Cette orientation est en adéquation avec la politique municipale des sports.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de l'Association et de la Ville dans le cadre du versement d'une subvention.

Le dossier de demande de subvention exigible auprès de toutes les associations précise que la Ville apporte son soutien aux associations s'engageant à respecter les valeurs qui fondent le pacte républicain : la laïcité, la non-discrimination, la fraternité et l'égalité, notamment homme-femme.

La Ville leur demande de s'engager à ne pas inciter à la haine, à la violence, à la dégradation du bien public, à ne pas cautionner de tels agissements, à rejeter toute forme de racisme et d'antisémitisme, à garantir la liberté de conscience et l'absence de prosélytisme, à respecter le drapeau tricolore et l'hymne national.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er septembre 2025 au 31 aout 2026.

Article 3 : Objectifs généraux

Dans le cadre de son activité, l'Association :

- Contribue à la promotion du sport et de ses valeurs ;
- Participe au développement de l'animation sportive sur la Ville afin de favoriser l'accès à la pratique sportive de toutes et tous ;
- Développe des actions en faveur du public féminin afin de les inciter à découvrir et pratiquer le football ;
- Développe des actions de découverte et d'initiation au football à travers les dispositifs écoles de football ;
- Veille à ce que les joueurs respectent les valeurs du sport, notamment l'esprit d'équipe, la solidarité, le respect des règles de jeu... et adoptent un comportement respectueux envers les équipements et matériels mis à disposition par la ville ;
- Participe aux réunions et instances d'échanges et de réflexions organisées par la ville dans le cadre du projet sportif dammarien ;
- Met en place, dans le cadre de la promotion de la vie associative, des formations pour inciter les jeunes à s'engager dans le monde associatif et notamment au sein du Football club, au niveau de l'encadrement technique et administratif ;
- Construit un projet sportif permettant l'évolution des jeunes de chaque catégorie et leur accession à l'équipe première.

Article 4 : Engagements de l'Association

L'Association s'engage à

- Etablir des tarifs et des modalités de paiement spécifiques pour les jeunes issus de milieu économiquement défavorisé (parents au chômage...) ;
- Créer un tarif réduit dans le cadre de plusieurs abonnements au sein d'une même famille (fratrie) ;
- Obtenir le versement d'au moins 90% du montant total des cotisations de ses adhérents au plus tard 2 mois avant la date d'échéance de la présente convention
- Programmer au cours de la saison concernée par la présente convention :
 - o Au moins 2 actions ouvertes à tous les Dammariens pour promouvoir le sport et ses valeurs ;
 - o Au moins 2 actions en faveur du public féminin pour les inciter à la pratique du football ;
 - o Au moins 2 actions destinées aux joueurs, entraîneurs, dirigeants et spectateurs ayant pour objectif la sensibilisation au respect de l'arbitre, des équipes et spectateurs adverses.
- Participer à au moins 3 manifestations organisées par la ville ;
- Tendre vers la parité femmes/hommes au sein des instances décisionnaires du club (bureau, comité directeur) ;
- Participer aux réunions de partage et d'échanges, organisées par la Ville.
- Faire apparaître le partenariat existant sous la forme de citations du soutien reçu de la ville et d'inscription du logo de celle-ci sur tous les documents promotionnels ou d'information émanant de l'Association (affiches, site internet, imprimés divers, etc.).

L'Association s'engage à utiliser les équipements sportifs dans le respect des lois et règlements en vigueur, notamment des règles de sécurité, et des clauses indiquées dans la convention d'utilisation des équipements établie par la Ville, qui doit être impérativement signée par l'Association avant toute utilisation. Elle se soumet, par ailleurs, à toute modification des textes visés ci-dessus ainsi qu'aux prescriptions que pourrait lui fixer la Ville.

1. Respect et mise en œuvre du projet sportif et associatif.

L'Association s'engage à fournir à la Ville, au plus tard en juin 2025, son projet sportif et associatif, dans lequel figureront les actions prévues dans le cadre de la présente convention. Ces dernières devront être clairement exposés sous la forme de fiches projet.

Dans le cadre de la présente convention, l'Association s'engage à mettre en place l'encadrement technique nécessaire pour l'ensemble des activités et des actions du Football Club

L'Association s'engage à veiller au respect du cadre juridique en matière de gestion des ressources humaines en étant en conformité avec le Droit du travail et/ou la Convention Collective Nationale du Sport.

2. Transmission des documents administratifs et réglementaires

L'Association s'engage à transmettre, au plus tard en décembre 2025, la composition du conseil d'administration et du bureau de l'Association.

L'Association s'engage à informer la ville par écrit de toute modification apportée à la composition du conseil d'administration et au bureau de l'Association, aux statuts et règlement intérieur de l'Association.

L'Association s'engage à transmettre à la ville le calendrier des Assemblées Générales, ou au minimum à lui adresser la convocation au moins 1 semaine avant leur tenue et à transmettre les comptes rendus de ces Assemblées Générales dans le mois qui suit leur tenue.

L'Association s'engage à transmettre, au plus tard en décembre 2025, un dossier établi conformément aux prescriptions définies par la Ville pour l'année concernée et qui se compose des pièces suivantes :

- Un tableau récapitulatif mentionnant le nombre de ses adhérents, leur répartition par âge, sexe, niveau de pratique, le nombre et la répartition des équipes formées pour la compétition ainsi que le montant des cotisations payées par les adhérents ;
- Un bilan d'activité de la saison précédente (2024-2025)

3. Transmission des éléments budgétaires et financiers

L'Association s'engage à avoir un budget équilibré, sincère et des finances saines.

L'Association s'engage à transmettre, au plus tard en octobre 2025 le budget prévisionnel correspondant à l'exercice 2025-2026, lequel fait apparaître les dépenses afférentes à chaque action, y compris les aides susceptibles d'être apportées par d'autres organismes, collectivités ou établissements publics ainsi que le montant de la subvention demandée à la Ville.

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'Association s'engage, dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2025-2026 à fournir un compte-rendu détaillé faisant notamment apparaître l'utilisation des fonds alloués par la Ville sur la période de durée de la présente convention et attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention.

L'Association s'engage à remettre à la Ville, au plus tard le 31 mars de l'année suivante, le bilan et le compte de résultats de l'exercice, certifiés conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes de l'Association.

Dans le cadre du respect des dispositions prévues par les lois et règlements en vigueur, l'Association doit transmettre à la Ville, en pièces jointes du dossier de demande de subvention mentionné, une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

L'Association s'engage à conserver pendant 10 ans, l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds versés par la Ville.

L'Association s'engage à informer la Ville de toute autre subvention publique demandée et attribuée en cours d'exécution de la présente convention financière.

L'Association s'engage à informer la Ville de toute modification concernant l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes.

Article 5 : Engagements de la Ville

Dans le cadre de la présente convention, La Ville met à disposition de l'Association, à titre gratuit, précaire et révocable, des équipements sportifs.

L'Association doit exprimer ses vœux d'utilisation des équipements sportifs avant le 15 juin 2025. La ville lui apportera une réponse par écrit avant le 30 juin 2025.

La liste des équipements, les conditions et les modalités d'utilisation seront précisées dans la convention de mise à disposition.

La Ville met également à disposition de l'Association un club house permettant à ses membres de se réunir lors des matchs et entraînements. Pour tout autre utilisation, elle doit impérativement demander par écrit une autorisation préalable

La Ville peut mettre fin au prêt d'un équipement dans les cas suivants :

- En cas de non-respect des conditions d'utilisation inscrites dans la convention de mise à disposition des équipements. L'occupation prendra fin après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse ;
- En cas de non-utilisation ou de sous-utilisation, la Ville pourra affecter l'équipement à un autre demandeur ;
- En cas de faute lourde et notamment en cas de non-respect d'une obligation de sécurité, la Ville mettra fin à l'occupation sans préavis.

Article 6 : Montant et modalités de versement de la subvention

Au regard des objectifs généraux et des engagements de l'Association précisés dans la présente convention, et sous réserve du strict respect de la mise en œuvre des actions et de la transmission des documents demandés aux dates fixées, la commune s'engage à verser une subvention d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros (**90 000 €**).

Le versement de la subvention sera établi sur la base du tableau annexé. Il sera réalisé en 3 fois :

- 1^{er} versement : décembre 2025
- 2^{eme} versement : avril 2026
- 3^{eme} versement : juin 2026

En cas de non-respect des articles de la présente convention, la Ville ne versera que partiellement la subvention en fonction du degré de respect des engagements par l'Association.

Chacun de ces versements sera inscrit sur l'année budgétaire correspondante.

L'Association utilisera la subvention exclusivement aux fins de tenir les objectifs et engagements définies dans la présente convention. Si la subvention n'est pas utilisée ou si elle ne l'est que partiellement, l'Association s'obligera de rembourser les sommes concernées.

Les versements seront effectués sur le compte de l'Association.
Titulaire du compte : Football Club Dammarie

Article 8 : Propriété des documents

La Ville disposera et diffusera dans le respect de la réglementation, notamment celles relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles, des documents remis par l'Association en exécution de la présente convention financière.

Article 9 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie après mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception resté infructueux.

Le solde de la subvention sera alors versé au vu de l'avancée, à la date de la résiliation, des engagements respectés par l'association et conformément au tableau ci-dessous fixant les critères et les pourcentages de versement.

Elle pourra également intervenir sans préavis en cas de dissolution de l'association (arrêté préfectoral de dissolution), ou de modification profonde dans son objet.

Article 10 : Règlement des litiges

Toute difficulté née à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention et qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera soumise au Tribunal Administratif de Melun

Par ailleurs l'Association fait sien les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers.

L'association s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière de la Ville ne puisse être engagée ou sollicitée.

Etablie en deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chaque Partie, à Dammarie-lès-Lys, le

Pour la Ville

Pour l'Association

Monsieur le Maire ou son délégué

Monsieur Karim IDIR

Annexe n°1 : Tableau des critères et pourcentage de versement de la subvention

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet, photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation et de transmission des documents l'attestant	Donnant droit à % de la subvention (Date de versement)
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ACCES AU FOOTBALL ET AU DEVELOPPEMENT DE SA PRATIQUE				25% du montant de la subvention
Etablir des tarifs et des modalités de paiement spécifiques pour les jeunes issus de milieu économiquement défavorisé (parents au chômage...).			Septembre 2025	5 %
Créer un tarif réduit dans le cadre de plusieurs abonnements au sein d'une même famille (fratrie)			Septembre 2025	5 %
2 Actions ouvertes à tous les Dammariens pour promouvoir le sport et ses valeurs			Juin 2026	5%
2 Actions en faveur du public féminin afin de les inciter à découvrir et pratiquer le football			Juin 2026	5 %
2 Actions destinées aux joueurs, entraîneurs, dirigeants et spectateurs ayant pour objectif la sensibilisation au respect de l'arbitre, des équipes et spectateurs adverses			Juin 2026	5 %

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet,photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation	Donnant droit à % de la subvention
GESTION FINANCIERE DU CLUB /TRANSMISSION DES DOCUMENTS				60 % du montant de la subvention
Obtenir le versement d'au moins 85% du montant total des cotisations de ses adhérents			Juin 2026	10 %
Transmettre à la Ville, le projet sportif et associatif du FC			Juin 2025	5 %
Communiquer à la Ville, la composition du conseil d'administration et du bureau de l'Association transmettre à la ville le calendrier des Assemblées Générales, ou au minimum à adresser la convocation au moins 1 semaine avant leur tenue, transmettre à la ville les comptes rendus de ces Assemblées Générales dans le mois qui suit leur tenue			Décembre 2025	10 %
Transmettre à la ville un tableau récapitulatif (nombre, âge, sexe des adhérents, etc.)			Décembre 2025	5 %
Transmettre à la ville un bilan d'activité 2023-2024			Décembre 2025	10%
Transmettre à la ville le budget prévisionnel 2024-2025			Octobre 2025	5%
Transmettre à la ville les éléments budgétaires et financiers de l'année écoulée			Mars 2026	15 %

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet,photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation	Donnant droit à % de la subvention
ACTIONS /PARTENARIAT AVEC LA VILLE				15% du montant de la subvention
Participer à au moins 3 manifestations organisées par la ville			Juin 2026	10 %
Participer aux réunions et instances d'échanges et de réflexions organisées par la ville dans le cadre du Projet sportif dammarien			Juin 2026	5 %

Annexe n°2 : Documents à fournir

- Statuts et règlement intérieur du Club.
- Composition du conseil d'administration et du bureau du Club (pour vérifier la présence de femmes au sein du Club et leur rôle).
- Comptes rendus de l'Assemblée générale et des réunions du Club.
- Liste des licences validées par le District de Seine et Marne et réglées auprès du District de Seine et Marne (avec les montants).
- Liste des licences réglées au Club par les licenciés (avec les montants).
- Liste des Licenciés issus des Quartiers en Politique de la Ville.
- Liste des équipes féminines au sein du Club et le nombre de joueuses au total.
- Liste des éducateurs.
- Liste des souhaits de créneaux pour l'usage des équipements.
- Projet sportif et associatif et Programme d'actions visant à atteindre les objectifs avec les moyens mis en œuvre pour leur réalisation.
- Documents relatifs aux formations suivies par les éducateurs et les bénévoles du Club.
- Bilan et compte de résultats de l'exercice, certifiés conformes par le Commissaire aux comptes du Club.
- Compte-rendu détaillé de l'utilisation des fonds alloués par la Ville en conformité avec l'objet de la subvention.
- Dossier de subvention conforme aux prescriptions de la Ville.
- Fiches détaillées des actions mises en place (Objet, fonds utilisés...).
- Tableau récapitulatif du profil des adhérents (nombre, âge, sexe des adhérents, etc.)
- Bilan d'activité 2024-2025
- Budget prévisionnel 2025-2026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-027

Convention annuelle d'objectifs - Subvention Club de Sport de Glace

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-027

Objet : Convention annuelle d'objectifs - Subvention Club de Sport de Glace

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique sportive, la Ville apporte son soutien aux associations qui proposent des activités permettant la pratique du sport par le biais de mise à disposition d'équipements, de matériels ou de subvention ;

CONSIDERANT que la Ville a envoyé aux associations fin 2024 un dossier de demande de subvention pour l'année 2025. Le montant accordé au Club des Sports de Glace, CSG, association de Dammarie-lès-Lys qui a pour vocation l'enseignement du patinage est de 23 000 € ;

CONSIDERANT que dès lors qu'une subvention est égale ou supérieure à 23 000 € par an, une convention doit être signée entre la Ville et l'association bénéficiaire ;

CONSIDERANT que dans son rapport définitif de décembre 2021, la CRC a incité la Ville à :

- mettre en place des indicateurs précis pour évaluer l'activité des associations recevant plus de 23 000 € de subventions de fonctionnement par an ;
- organiser une reddition d'informations dans des délais contractuels ;
- mettre en place des indicateurs de suivi financier ;

CONSIDERANT que la nouvelle convention attache le versement de la subvention à des actions et à un calendrier précis de remise des éléments financiers ;

CONSIDERANT que l'activité et le fonctionnement de l'association sont désormais mesurés et suivis dans une grille d'analyse avec des critères évaluables. Un pourcentage de quotation est attribué à chaque engagement donnant droit à un versement partiel de la subvention ;

VU l'avis de la commission qualité de vie du 24 mars 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CSG pour l'année 2024/ 2025 ci-après annexée ainsi que tout documents s'y rapportant, notamment d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	26	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	6	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE
ENTRE LA VILLE DE DAMMARIE LES LYS ET
LE CLUB DES SPORTS DE GLACE
SAISON 2025-2026

Conclue entre :

La Ville de Dammarie-Les-Lys représentée par son Maire, Conseiller Régional, Monsieur Gilles BATTAIL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2025

Désignée ci-après sous le terme « La Ville »,

Et

L'Association « **Club des Sports de Glace** » sise Patinoire de la Cartonnerie, 824 avenue du Lys, 77190 DAMMARIE LES LYS, représentée par son président, Monsieur Sébastien TELEMAQUE,

Désignée ci-après sous le terme l'association.

Préambule :

Conformément à l'Article 10 alinéa 4 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un montant annuel de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, en définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association « Club des Sports de Glace » a pour objet la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives régies par la Fédération Française des Sports de Glace et toutes activités annexes liées à ces disciplines, plus particulièrement le patinage artistique, la danse sur glace, le patinage synchronisé et le ballet.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de l'Association et de la Ville dans le cadre du versement d'une subvention.

Le dossier de demande de subvention exigible auprès de toutes les associations précise que la Ville apporte son soutien aux associations s'engageant à respecter les valeurs qui fondent le pacte républicain : la laïcité, la non-discrimination, la fraternité et l'égalité, notamment homme-femme.

La Ville leur demande de s'engager à ne pas inciter à la haine, à la violence, à la dégradation du bien public, à ne pas cautionner de tels agissements, à rejeter toute forme de racisme et d'antisémitisme, à garantir la liberté de conscience et l'absence de prosélytisme, à respecter le drapeau tricolore et l'hymne national.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er septembre 2025 au 31 aout 2026.

Article 3 : Objectifs généraux

Dans le cadre de son activité, l'Association :

- Contribue à la promotion du sport et de ses valeurs ;
- Participe au développement de l'animation sportive sur la Ville afin de favoriser l'accès à la pratique sportive de toutes et tous ;
- Développe des actions en faveur du public masculin afin de les inciter à découvrir et pratiquer le patinage ;
- Développe des actions de découverte et d'initiation au patinage à travers les dispositifs écoles de glace ;
- Veille à ce que les joueurs respectent les valeurs du sport, notamment l'esprit d'équipe, la solidarité, le respect des règles de jeu... et adoptent un comportement respectueux envers les équipements et matériels mis à disposition par la ville ;
- Participe aux réunions et instances d'échanges et de réflexions organisées par la ville dans le cadre du projet sportif dammarien ;
- Met en place, dans le cadre de la promotion de la vie associative, des formations pour inciter les jeunes à s'engager dans le monde associatif et notamment au sein du CSG, au niveau de l'encadrement technique et administratif ;
- Construit un projet sportif permettant l'évolution des jeunes de chaque catégorie et leur accession au niveau supérieur

Article 4 : Engagements de l'Association

L'Association s'engage à

- Etablir des tarifs et des modalités de paiement spécifiques pour les jeunes issus de milieu économiquement défavorisé (parents au chômage...) ;
- Créer un tarif réduit dans le cadre de plusieurs abonnements au sein d'une même famille (fratrie) ;
- Obtenir le versement d'au moins 90% du montant total des cotisations de ses adhérents
- Programmer au cours de la saison concernée par la présente convention :
 - Au moins 1 action ouverte à tous les Dammariens pour promouvoir le sport et ses valeurs ;
 - Au moins 1 action en faveur du public masculin pour les inciter à la pratique du patinage ;
 - Au moins 1 action destinée aux entraîneurs, dirigeants et spectateurs ayant pour objectif l'encadrement bénévole des compétitions
- Participer à au moins à 1 manifestation organisée par la ville ;
- Tendre vers la parité femmes/hommes au sein des instances décisionnaires du club (bureau, comité directeur) ;
- Maintenir le niveau d'excellence du club grâce à un encadrement qualifié ;
- Participer aux réunions de partage et d'échanges, organisées par la Ville.

L'Association s'engage à utiliser les équipements sportifs dans le respect des lois et règlements en vigueur, notamment des règles de sécurité, et des clauses indiquées dans la convention d'utilisation des équipements établie par la Ville, qui doit être impérativement signée par l'Association avant toute utilisation. Elle se soumet, par ailleurs, à toute modification des textes visés ci-dessus ainsi qu'aux prescriptions que pourrait lui fixer la Ville.

1. Respect et mise en œuvre du projet sportif et associatif.

L'Association s'engage à fournir à la Ville, dans le mois qui suit la signature de la présente convention, son projet sportif et associatif, dans lequel figureront les actions prévues dans le cadre de la présente convention. Ces dernières devront être clairement exposés sous la forme de fiches projet (modèle en annexe).

Dans le cadre de la présente convention, l'Association s'engage à mettre en place l'encadrement technique nécessaire pour l'ensemble des activités et des actions du Club des sports de glace.

L'Association s'engage à veiller au respect du cadre juridique en matière de gestion des ressources humaines en étant en conformité avec le Droit du travail et/ou la Convention Collective Nationale du Sport.

2. Transmission des documents administratifs et réglementaires

L'Association s'engage à transmettre, au plus tard en décembre 2025, la composition du conseil d'administration et du bureau de l'Association.

L'Association s'engage à informer la ville par écrit de toute modification apportée à la composition du conseil d'administration et au bureau de l'Association, aux statuts et règlement intérieur de l'Association.

L'Association s'engage à transmettre à la ville le calendrier des Assemblées Générales, ou au minimum à lui adresser la convocation au moins 1 semaine avant leur tenue et à transmettre les comptes rendus de ces Assemblées Générales dans le mois qui suit leur tenue.

L'Association s'engage à transmettre, au plus tard en décembre 2025, un dossier établi conformément aux prescriptions définies par la Ville pour l'année concernée et qui se compose des pièces suivantes :

- Un tableau récapitulatif mentionnant le nombre de ses adhérents, leur répartition par âge, sexe, niveau de pratique, le nombre et la répartition des équipes formées pour la compétition ainsi que le montant des cotisations payées par les adhérents ;
- Un bilan d'activité de la saison précédente (2024-2025)

3. Transmission des éléments budgétaires et financiers

L'Association s'engage à avoir un budget équilibré, sincère et des finances saines.

L'Association s'engage à transmettre, au plus tard en octobre 2025 le budget prévisionnel correspondant à l'exercice 2025-2026, lequel fait apparaître les dépenses afférentes à chaque action, y compris les aides susceptibles d'être apportées par d'autres organismes, collectivités ou établissements publics ainsi que le montant de la subvention demandée à la Ville.

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'Association s'engage, dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2025-2026 à fournir un compte-rendu détaillé faisant notamment apparaître l'utilisation des fonds alloués par la Ville sur la période de durée de la présente convention et attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention.

L'Association s'engage à remettre à la Ville, au plus tard le 31 mars de l'année suivante, le bilan et le compte de résultats de l'exercice, certifiés conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes de l'Association.

Dans le cadre du respect des dispositions prévues par les lois et règlements en vigueur, l'Association doit transmettre à la Ville, en pièces jointes du dossier de demande de subvention mentionné, une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

L'Association s'engage à conserver pendant 10 ans, l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds versés par la Ville.

L'Association s'engage à informer la Ville de toute autre subvention publique demandée et attribuée en cours d'exécution de la présente convention financière.

L'Association s'engage à informer la Ville de toute modification concernant l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes.

Article 5 : Engagements de la Ville

Dans le cadre de la présente convention, La Ville met à disposition de l'Association, à titre gratuit, précaire et révocable, des équipements sportifs.

L'Association doit exprimer ses vœux d'utilisation des équipements sportifs avant le 15 juin 2025. La ville lui apportera une réponse par écrit avant le 30 juin 2025.

La liste des équipements, les conditions et les modalités d'utilisation seront précisées dans la convention de mise à disposition.

La Ville peut mettre fin au prêt d'un équipement dans les cas suivants :

- En cas de non-respect des conditions d'utilisation inscrites dans la convention de mise à disposition des équipements. L'occupation prendra fin après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse ;
- En cas de non-utilisation ou de sous-utilisation, la Ville pourra affecter l'équipement à un autre demandeur ;
- En cas de faute lourde et notamment en cas de non-respect d'une obligation de sécurité, la Ville mettra fin à l'occupation sans préavis.

Article 6 : Montant et modalités de versement de la subvention

Au regard des objectifs généraux et des engagements de l'Association précisés dans la présente convention, et sous réserve du strict respect de la mise en œuvre des actions et de la transmission des documents demandés aux dates fixées, la commune s'engage à verser une subvention d'un montant de vingt- trois mille euros (23 000 €).

Le versement de la subvention sera établi sur la base du tableau annexé. Il sera réalisé en 3 fois :

- 1^{er} versement : décembre 2025
- 2^{eme} versement : avril 2026
- 3^{eme} versement : juin 2026

En cas de non-respect des articles de la présente convention, la Ville ne versera que partiellement la subvention en fonction du degré de respect des engagements par l'Association en référence à l'annexe 1 « Tableau des critères et pourcentage de versement de la subvention ».

Les documents fournis pour justifier de la réalisation de ces critères doivent faire preuve de complétude, fiabilité et exactitude, à défaut la ville se réserve le droit de demander des compléments à l'association, si les retours sont insuffisants, le ou les critères en cause seront considérés comme non acquis

Chacun de ces versements sera inscrit sur l'année budgétaire correspondante.

L'Association utilisera la subvention exclusivement aux fins de tenir les objectifs et engagements définies dans la présente convention. Si la subvention n'est pas utilisée ou si elle ne l'est que partiellement, l'Association s'obligera de rembourser les sommes concernées.

Les versements seront effectués sur le compte de l'Association.

Titulaire du compte : Club des sports de Glace

Article 8 : Propriété des documents

La Ville disposera et diffusera dans le respect de la réglementation, notamment celles relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles, des documents remis par l'Association en exécution de la présente convention financière.

Article 9 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie après mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception resté infructueux.

Le solde de la subvention sera alors versé au vu de l'avancée, à la date de la résiliation, des engagements respectés par l'association et conformément au tableau ci-dessous fixant les critères et les pourcentages de versement.

Elle pourra également intervenir sans préavis en cas de dissolution de l'association (arrêté préfectoral de dissolution), ou de modification profonde dans son objet.

Article 10 : Règlement des litiges

Toute difficulté née à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention et qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera soumise au Tribunal Administratif de Melun

Par ailleurs l'Association fait sien les éventuels litiges pouvant être générés par son activité vis-à-vis de tiers.

L'association s'engage à les régler par ses propres moyens sans que la responsabilité et/ou la contribution financière de la Ville ne puisse être engagée ou sollicitée.

Etablie en deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chaque Partie, à Dammarie-lès-Lys, le

Pour la Ville

Pour l'Association

Monsieur le Maire ou son délégué

Monsieur Sébastien TÉLÉMAQUE

Annexe n°1 : Tableau des critères et pourcentage de versement de la subvention

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet, photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation et de transmission des documents l'attestant	Donnant droit à % de la subvention (Date de versement)
ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ACCES AU PATINAGE ET AU DEVELOPPEMENT DE SA PRATIQUE				30% du montant de la subvention
Etablir des tarifs et des modalités de paiement spécifiques pour les jeunes issus de milieu économiquement défavorisé (parents au chômage...).			Septembre 2025	5 %
Créer un tarif réduit dans le cadre de plusieurs abonnements au sein d'une même famille (fratrie)			Septembre 2025	5 %
1 action ouverte à tous les Dammariens pour promouvoir le sport et ses valeurs			Juin 2026	5%
1 action en faveur du public masculin afin de les inciter à la pratique du patinage			Juin 2026	5 %
1 action destinée aux entraîneurs, dirigeants et spectateurs ayant pour objectif l'encadrement bénévole des compétitions			Juin 2026	5 %
Maintenir le niveau d'excellence du club grâce à un encadrement qualifié			Septembre 2025	5%

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet, photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation	Donnant droit à % de la subvention
GESTION FINANCIERE DU CLUB /TRANSMISSION DES DOCUMENTS				60 % du montant de la subvention
Obtenir le versement d'au moins 90% du montant total des cotisations de ses adhérents			Octobre 2025	10 %
Transmettre à la Ville, le projet sportif et associatif			Juin 2025	5 %
Communiquer à la Ville, la composition du conseil d'administration et du bureau de l'Association transmettre à la ville le calendrier des Assemblées Générales, ou au minimum à adresser la convocation au moins 1 semaine avant leur tenue, transmettre à la ville les comptes rendus de ces Assemblées Générales dans le mois qui suit leur tenue			Décembre 2025	10 %
Transmettre à la ville un tableau récapitulatif (nombre, âge, sexe des adhérents, etc.)			Décembre 2025	5 %
Transmettre à la ville un bilan d'activité 2022-2023 ? OU 2023-2024 ?			Décembre 2025	10%
Transmettre à la ville le budget prévisionnel 2024-2025			Octobre 2025	5%
Transmettre à la ville les éléments budgétaires et financiers de l'année écoulée			Mars 2026	15 %

	Réalisé/date Documents l'attestant (ex fiche projet, photo, article de presse, pièce comptable...)	Non réalisé	Date butoir de réalisation	Donnant droit à % de la subvention
ACTIONS /PARTENARIAT AVEC LA VILLE				10% du montant de la subvention
Participer à au moins 1 manifestation organisée par la ville			Juin 2026	5 %
Participer aux réunions et instances d'échanges et de réflexions organisées par la ville dans le cadre du Projet sportif dammarien			Juin 2026	5 %

Annexe n°2 : Documents à fournir

- Statuts et règlement intérieur du Club.
- Composition du conseil d'administration et du bureau du Club (pour vérifier la présence de femmes au sein du Club et leur rôle).
- Comptes rendus de l'Assemblée générale et des réunions du Club.
- Liste des licences validées par le District de Seine et Marne et réglées auprès du District de Seine et Marne (avec les montants).
- Liste des licences réglées au Club par les licenciés (avec les montants).
- Liste des Licenciés issus des Quartiers en Politique de la Ville.
- Liste des équipes féminines au sein du Club et le nombre de joueuses au total.
- Liste des éducateurs.
- Liste des souhaits de créneaux pour l'usage des équipements.
- Projet sportif et associatif et Programme d'actions visant à atteindre les objectifs avec les moyens mis en œuvre pour leur réalisation.
- Documents relatifs aux formations suivies par les éducateurs et les bénévoles du Club.
- Bilan et compte de résultats de l'exercice, certifiés conformes par le Commissaire aux comptes du Club.
- Compte-rendu détaillé de l'utilisation des fonds alloués par la Ville en conformité avec l'objet de la subvention.
- Dossier de subvention conforme aux prescriptions de la Ville.
- Fiches détaillées des actions mises en place (Objet, fonds utilisés...).
- Tableau récapitulatif du profil des adhérents (nombre, âge, sexe des adhérents, etc.)
- Bilan d'activité 2024-2025
- Budget prévisionnel 2025-2026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Observation :

Madame Soraya DENNI ne prend pas part au vote.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-028

Subvention à l'Association Le jardin aquatique - Année 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-028

Objet : Subvention à l'Association Le jardin aquatique - Année 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la circulaire ministérielle n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU les dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2025,

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions,

CONSIDERANT que la Ville apporte chaque année son soutien à ces indispensables acteurs du territoire. Il peut s'exprimer par le biais de mise à disposition d'équipements, de matériels ou de subventions,

CONSIDERANT qu'un dossier a été envoyé aux associations le 19 novembre 2024 afin qu'elles expriment leur besoin de subvention. Le montant demandé ainsi que certains éléments comme le budget prévisionnel relatif à la demande de subvention fonctionnement, le dernier rapport d'activité de l'association, le dernier procès-verbal d'assemblée générale, devait parvenir aux services au plus tard le 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que 55 ont été réceptionnés et instruits pour l'année 2025, sans compter les dossiers instruits par le CCAS et dont le montant des subventions est inscrit au budget du CCAS :

39 associations sportives,
3 associations environnementales et développement durable,
11 associations culturelles,
2 associations patriotiques

CONSIDERANT que le montant global de ces attributions de subvention représente 388 300 €. Ce montant est inscrit au Budget Primitif 2025,

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'attribuer à l'association Le jardin aquatique, au titre de l'année 2025, une subvention de 1 500 €.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de

publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	31	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	1	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Observation :

Monsieur Antonio DE CARVALHO ne prend pas part au vote.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-029

Subvention à l'Association Moby Solex du Lys

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-029

Objet : Subvention à l'Association Moby Solex du Lys

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la circulaire ministérielle n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU les dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2025,

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions,

CONSIDERANT que la Ville apporte chaque année son soutien à ces indispensables acteurs du territoire. Il peut s'exprimer par le biais de mise à disposition d'équipements, de matériels ou de subventions,

CONSIDERANT qu'un dossier a été envoyé aux associations le 19 novembre 2024 afin qu'elles expriment leur besoin de subvention. Le montant demandé ainsi que certains éléments comme le budget prévisionnel relatif à la demande de subvention fonctionnement, le dernier rapport d'activité de l'association, le dernier procès-verbal d'assemblée générale, devait parvenir aux services au plus tard le 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que 55 ont été réceptionnés et instruits pour l'année 2025, sans compter les dossiers instruits par le CCAS et dont le montant des subventions est inscrit au budget du CCAS :

39 associations sportives,
3 associations environnementales et développement durable,
11 associations culturelles,
2 associations patriotiques

CONSIDERANT que le montant global de ces attributions de subvention représente 388 300 €. Ce montant est inscrit au Budget Primitif 2025,

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer à l'association Moby Solex du Lys, au titre de l'année 2025, une subvention de 500 €.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de

publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	31	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	1	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-030
Avenant financier N°3 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025
entre la commune de Dammarie-lès-Lys et la Ligue de l'enseignement du Val
de Marne

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-030

Objet : Avenant financier N°3 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 entre la commune de Dammarie-lès-Lys et la Ligue de l'enseignement du Val de Marne

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la décision n°2022-109 du 13 septembre 2022,

CONSIDERANT la demande de subvention de la Ligue de l'enseignement au titre de 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un avenant financier n°3 entre les deux parties,

VU l'avis de la commission de finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'accorder au titre de 2025, une subvention de 349 000€ à la Ligue de l'enseignement du Val de Marne basé sur un budget prévisionnel présenté en annexe.

ARTICLE 2 : de verser ce montant selon l'échéancier défini dans l'avenant financier n°3 joint en annexe.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant financier.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	26	A la majorité
Contre	1	
Abstention(s)	5	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



AVENANT FINANCIER N° 3
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2025
ENTRE LA VILLE DE DAMMARIE LES LYS ET LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT DU VAL DE MARNE

Entre :

D'une part,

- La ville de Dammarie les Lys, représentée par le Maire, Gilles Battail, autorisé par la délibération 2025- du 3 avril 2025.

Adresse : 170 avenue Henri Barbusse 77190 Dammarie les Lys

Ci-après dénommée, Dammarie les Lys ou la commune ou la collectivité ;

D'autre part,

- La ligue de l'enseignement du Val de Marne, représentée par M. Alain Cordesse, Président, dûment habilité à cet effet par le conseil d'administration,

Adresse : 88 rue Marcel Bourdarias 94140 ALFORTVILLE

Ci-après dénommée, la ligue de l'enseignement ou LDE

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 Objet de l'avenant

Au vu du budget prévisonnel 2025 de LDE présenté en annexe et selon les lignes directrices données par la commune, le montant de la subvention doit être ajusté pour le fonctionnement de l'espace jeunes.

Cet ajustement est défini dans l'article 4-1 de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025

Article 2 Montant de la subvention

La commune octroie une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 de 349 000 €

Article 3 Modalités de Versement

Sous réserve que la LDE respecte ses engagements définis dans la convention à l'article 3, le montant des 349 000 € sera versé selon l'échéancier suivant :

A la date de signature de l'avenant	50 %	174 500 €
Septembre 2025	25 %	87 250 €
Janvier 2026	15 %	52 350 €
Avril 2026 (ajustement à la hausse ou à la baisse en fonction des données présentées en fin d'année)	10 %	34 900 €

Le solde de la subvention en avril 2026 est conditionné à l'atteinte des objectifs et du coût effectif des actions réalisées

Fait à Dammarie les Lys, le

Président de la Ligue de l'Enseignement du
Val de Marne

Le Maire, Conseiller Régional

Alain Cordesse

Gilles Battail

Service Jeunesse Dammarie les Lys

Prévisionnel 2025

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant Prévisionnel	Montant définitif	Libellé	Montant Prévisionnel	Montant définitif
1. Frais de personnel	280 000,00 €		1. Ressources propres		
<i>dont cotisation sociales</i>	<i>59 000,00 €</i>				
2. Fonctionnement des activités (location de salle, petit matériel, etc)	60 000,00 €		2. Recettes participants usagers	7 000,00 €	
Achats MP et autres Appro	10 000,00 €				
Services extérieurs	20 000,00 €				
Ach. Non Stockés Fourn.	10 000,00 €				
Ach. S.T.	20 000,00 €				
3. Impôts et taxes	17 000,00 €		3. Subvention communale	349 000,00 €	
Impôts et taxes sur rémunérations	17 000,00 €				
Autres impôts et taxes	0,00 €				
4. Invités/partenariats/intervenants (rémunérations d'intervenants, frais de transport et d'hébergement, etc.)	1 000,00 €		4. Subvention CAF Pso	16 000,00 €	
5. Immobilisations incorporelles (frais de recherches et développement, logiciels, etc.)	0,00 €		5. Subvention - CD 77	0,00 €	
6. Immobilisations corporelles	3 000,00 €		6. Subvention Etat	9 000,00 €	
Matériel de transport	0,00 €				
Bâtiment	0,00 €				
Mobilier de bureau	1 500,00 €				
Matériel informatique	1 500,00 €		7. Autres subventions	0,00 €	
7. Autres charges	0,00 €		preciser	0,00 €	
Frais de gestion du siège social	20 000,00 €				
TOTAL DEPENSES	381 000,00 €	0,00 €	TOTAL DES RESSOURCES	381 000,00 €	0,00 €

Le budget intègre :

4 animateurs temps plein
1 direction temps plein
3 à 4 animateurs complémentaires durant les vacances scolaires et les séjours 2025

Echéancier de subvention :

avr.-25	174 500,00 €	50%
sept.-25	87 250,00 €	25%
janv-26	52 350,00 €	15%
avr-26	34 900,00 €	10%

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-031

Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-031

Objet : Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 91.429 du 13 mai 1991 de Solidarité Urbaine

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

CONSIDERANT que la ville de Dammarie-Lès-Lys a perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île de France (FSRIF) pour 2024, un montant respectif de 4 839 261 € et 2 013 998 €, soit un total de 6 853 259 €.

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2024 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : de prendre acte de l'affectation de ces fonds au titre de l'exercice 2024, au financement des actions figurant au tableau annexé.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	32	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) ET FOND DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA
REGION ILE DE France (FSRIF) pour 2024**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Enseignement 1er degré, restauration scolaire, sport scolaire	6 500 926,95 €	1 117 297,47 €	5 383 629,48 €
dont dépenses de personnel	4 053 969,44 €		
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 981 309,50 €	1 225 170,77 €	5 756 138,73 €
dont dépenses de personnel	4 185 277,93 €		
Santé et action sociale	3 193 970,57 €	1 361 345,41 €	1 832 625,16 €
dont dépenses de personnel	1 757 080,83 €		
Total	16 676 207,02 €	3 703 813,65 €	12 972 393,37 €

MONTANTS AFFECTES	
DSU	4 839 261,00
FSRIF	2 013 998,00
Reste à la charge de la ville	6 119 134,37 €

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-032
Créances éteintes - Année 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-032

Objet : Créances éteintes - Année 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la liste des titres communiquée par l'administratrice des finances publiques adjointe, Mme CHERFAOUI Dounia, qui n'ont pu être menés à terme, conséquence de décisions de justice.

CONSIDERANT qu'il convient de les apurer.

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : de prononcer l'admission en créances éteintes des titres irrécouvrables dont la liste figure en annexe, pour un montant global de 50 228,17 €.

ARTICLE 2 : de reprendre la provision pour créances douteuses à hauteur de 50 228,17 €.

ARTICLE 3 : que les crédits sont inscrits au budget de la ville aux comptes 6542 pour les créances éteintes et au 7817 pour la reprise sur provision afin de réaliser les écritures comptables nécessaires.

ARTICLE 4 : de réaliser les écritures comptables nécessaires :

- Un mandat au 6542 d'un montant de 50 228,17 €
- Un titre au 7817 d'un montant de 50 228,17 €

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	32	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Liste des titres devant faire l'objet d'une demande d'admission en créances éteintes

Exercice Pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	% risque théorique de non recouvrement	Montant reprise s/provision
2011	1047	183,75	établissement fermé (taxe local publicité extérieure)	100	183,75
2015	3639	285,6	liquidation judiciaire (taxe local publicité extérieure)	100	285,6
2016	3955	246	liquidation judiciaire (taxe local publicité extérieure)	100	246
2017	4116	246	liquidation judiciaire (taxe local publicité extérieure)	100	246
2018	3456	247,2	liquidation judiciaire (taxe local publicité extérieure)	100	247,2
2018	778	48 685,62	procédure judiciaire (décompte de liquidation- travaux creche familiale)	100	48 685,62
2019	3166	249,6	liquidation judiciaire (taxe local publicité extérieure)	100	249,6
2020	1996	84,4	liquidation judiciaire (taxe local publicité extérieure)	100	84,4
TOTAL GENERAL		50 228,17			50 228,17

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-033

Admissions en non valeur - Année 2025

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-033

Objet : Admissions en non valeur - Année 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la liste des titres communiquée par l'administratrice des finances publiques adjointe, Mme CHERFAOUI Dounia, dont les poursuites ont été infructueuses ;

CONSIDERANT qu'il convient de les déclarer en admission en non-valeur ;

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : de prononcer l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables dont la liste figure en annexe, pour un montant global de 127 758 €.

ARTICLE 2 : de reprendre la provision pour créances douteuses à hauteur de 127 758 €.

ARTICLE 3 : que les crédits sont inscrits au budget de la ville aux comptes 6541 pour les créances admises en non-valeur et au 7817 pour la reprise sur provision afin de réaliser les écritures comptables nécessaires.

ARTICLE 4 : de réaliser les écritures comptables nécessaires :

Un mandat au 6541 d'un montant de 127 758 €
Un titre au 7817 d'un montant de 127 758 €

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	32	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Liste des titres devant faire l'objet d'une demande d'admission en non-valeur

Nature juridique	Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	% risque de non recouvrement	Montant reprise s/provision
Collectivité ter	2009	T-9994403	p503/dec	84,00	Poursuite sans effet	100	84,00
Société	2012	T-1918	installat°	270,02	Poursuite sans effet	100	270,02
Particulier	2012	T-1772	rest. sco	38,70	Poursuite sans effet	100	38,70
Particulier	2012	T-2241	rest. sco	30,10	Poursuite sans effet	100	30,10
Société	2012	T-4098	variation	4 631,54	Poursuite sans effet	100	4 631,54
Particulier	2013	T-352	rest. sco	51,60	Poursuite sans effet	100	51,60
Particulier	2013	T-798	rest. sco	51,60	Poursuite sans effet	100	51,60
Particulier	2013	T-1233	rest. sco	47,30	Poursuite sans effet	100	47,30
Particulier	2013	T-1701	rest. sco	55,90	Poursuite sans effet	100	55,90
Particulier	2013	T-2193	rest. sco	38,70	Poursuite sans effet	100	38,70
Particulier	2013	T-2771	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2013	T-3453	rest. sco	47,30	Poursuite sans effet	100	47,30
Particulier	2013	T-4690	rest. sco	12,90	Poursuite sans effet	100	12,90
Particulier	2013	T-5128	taxe local	240,00	Poursuite sans effet	100	240,00
Société	2013	T-5156	taxe local	83,28	Poursuite sans effet	100	83,28
Particulier	2013	T-5159	taxe local	520,00	Poursuite sans effet	100	520,00
Particulier	2013	T-5182	taxe local	105,04	Poursuite sans effet	100	105,04
Particulier	2013	T-5853	rest. sco	31,00	Poursuite sans effet	100	31,00
Particulier	2013	T-406	rest. sco	22,00	Poursuite sans effet	100	22,00
Particulier	2013	T-484	rest. sco	17,60	Poursuite sans effet	100	17,60
Particulier	2013	T-598	rest. sco	36,40	Poursuite sans effet	100	36,40
Particulier	2013	T-633	rest. sco	31,90	Poursuite sans effet	100	31,90
Particulier	2013	T-735	rest. sco	19,80	Poursuite sans effet	100	19,80
Particulier	2013	T-807	rest. sco	127,00	Poursuite sans effet	100	127,00
Particulier	2013	T-839	rest. sco	22,00	Poursuite sans effet	100	22,00
Particulier	2013	T-842	rest. sco	18,70	Poursuite sans effet	100	18,70
Particulier	2013	T-889	rest. sco	22,00	Poursuite sans effet	100	22,00
Particulier	2013	T-1002	rest. sco	28,60	Poursuite sans effet	100	28,60
Particulier	2013	T-1049	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2013	T-1156	rest. sco	17,60	Poursuite sans effet	100	17,60
Particulier	2013	T-1241	rest. sco	77,50	Poursuite sans effet	100	77,50
Particulier	2013	T-1278	rest. sco	28,00	Poursuite sans effet	100	28,00
Particulier	2013	T-1284	rest. sco	25,50	Poursuite sans effet	100	25,50
Particulier	2013	T-1338	rest. sco	19,80	Poursuite sans effet	100	19,80
Particulier	2013	T-1477	rest. sco	28,60	Poursuite sans effet	100	28,60
Particulier	2013	T-1517	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2013	T-1544	rest. sco	41,45	Poursuite sans effet	100	41,45
Particulier	2013	T-1615	rest. sco	26,40	Poursuite sans effet	100	26,40
Particulier	2013	T-1708	rest. sco	75,00	Poursuite sans effet	100	75,00
Particulier	2013	T-1743	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2013	T-1750	rest. sco	22,10	Poursuite sans effet	100	22,10
Particulier	2013	T-1804	rest. sco	33,60	Poursuite sans effet	100	33,60
Particulier	2013	T-2019	rest. sco	26,10	Poursuite sans effet	100	26,10
Particulier	2013	T-2235	rest. sco	14,00	Poursuite sans effet	100	14,00
Particulier	2013	T-2239	rest. sco	13,60	Poursuite sans effet	100	13,60
Particulier	2013	T-2289	rest. sco	15,40	Poursuite sans effet	100	15,40
Particulier	2013	T-2497	rest. sco	26,40	Poursuite sans effet	100	26,40
Particulier	2013	T-2551	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2013	T-2677	rest. sco	37,20	Poursuite sans effet	100	37,20
Particulier	2013	T-2778	rest. sco	65,00	Poursuite sans effet	100	65,00
Particulier	2013	T-2810	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2013	T-2819	rest. sco	20,40	Poursuite sans effet	100	20,40

Particulier	2013	T-2887	rest. sco	31,40	Poursuite sans effet	100	31,40
Collectivité ter	2013	T-3109	protocole	624,16	Poursuite sans effet	100	624,16
Particulier	2013	T-3209	rest. sco	30,45	Poursuite sans effet	100	30,45
Particulier	2013	T-3500	rest. sco	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00
Particulier	2013	T-3509	rest. sco	18,70	Poursuite sans effet	100	18,70
Particulier	2013	T-3582	rest. sco	19,80	Poursuite sans effet	100	19,80
Particulier	2013	T-3800	rest. sco	42,05	Poursuite sans effet	100	42,05
Particulier	2013	T-3817	rest. sco	36,85	Poursuite sans effet	100	36,85
Particulier	2013	T-4543	rest. sco	11,60	Poursuite sans effet	100	11,60
Particulier	2013	T-4909	accueil du	116,20	Poursuite sans effet	100	116,20
Particulier	2013	T-5291	rest. sco	162,00	Poursuite sans effet	100	162,00
Particulier	2013	T-5536	rest. sco	68,80	Poursuite sans effet	100	68,80
Particulier	2013	T-5641	rest. sco	42,50	Poursuite sans effet	100	42,50
Particulier	2013	T-6153	rest. sco	90,60	Poursuite sans effet	100	90,60
Particulier	2014	T-92	rest. sco	41,00	Poursuite sans effet	100	41,00
Particulier	2014	T-191	rest. sco	74,75	Poursuite sans effet	100	74,75
Particulier	2014	T-213	rest. sco	49,30	Poursuite sans effet	100	49,30
Particulier	2014	T-618	rest. sco	18,70	Poursuite sans effet	100	18,70
Particulier	2014	T-728	rest. sco	14,55	Poursuite sans effet	100	14,55
Particulier	2014	T-751	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2014	T-1039	rest. sco	56,50	Poursuite sans effet	100	56,50
Particulier	2014	T-1128	rest. sco	85,10	Poursuite sans effet	100	85,10
Particulier	2014	T-1152	rest. sco	51,00	Poursuite sans effet	100	51,00
Particulier	2014	T-1528	rest. mun	20,75	Poursuite sans effet	100	20,75
Particulier	2014	T-1611	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2014	T-1635	rest. sco	27,20	Poursuite sans effet	100	27,20
Particulier	2014	T-2010	rest. sco	43,25	Poursuite sans effet	100	43,25
Particulier	2014	T-2106	rest. sco	79,35	Poursuite sans effet	100	79,35
Particulier	2014	T-2137	rest. sco	47,60	Poursuite sans effet	100	47,60
Particulier	2014	T-2507	rest. sco	25,25	Poursuite sans effet	100	25,25
Particulier	2014	T-2606	rest. sco	35,65	Poursuite sans effet	100	35,65
Particulier	2014	T-2635	rest. sco	20,40	Poursuite sans effet	100	20,40
Particulier	2014	T-2701	rest. sco	10,67	Poursuite sans effet	100	10,67
Particulier	2014	T-2722	accueil	5,00	Poursuite sans effet	100	5,00
Particulier	2014	T-3026	rest. sco	60,35	Poursuite sans effet	100	60,35
Particulier	2014	T-3071	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2014	T-3099	rest. sco	15,15	Poursuite sans effet	100	15,15
Particulier	2014	T-3109	rest. sco	10,20	Poursuite sans effet	100	10,20
Particulier	2014	T-3206	rest. sco	44,20	Poursuite sans effet	100	44,20
Particulier	2014	T-3274	rest. sco	14,50	Poursuite sans effet	100	14,50
Particulier	2014	T-3278	rest. sco	18,75	Poursuite sans effet	100	18,75
Particulier	2014	T-3302	rest. sco	11,90	Poursuite sans effet	100	11,90
Particulier	2014	T-3342	rest. sco	11,90	Poursuite sans effet	100	11,90
Particulier	2014	T-3417	rest. sco	12,00	Poursuite sans effet	100	12,00
Particulier	2014	T-3628	rest. sco	68,85	Poursuite sans effet	100	68,85
Particulier	2014	T-3676	rest. sco	42,75	Poursuite sans effet	100	42,75
Particulier	2014	T-3690	rest. sco	55,90	Poursuite sans effet	100	55,90
Particulier	2014	T-3712	rest. sco	14,50	Poursuite sans effet	100	14,50
Particulier	2014	T-3791	rest. sco	93,15	Poursuite sans effet	100	93,15
Particulier	2014	T-3828	rest. sco	45,90	Poursuite sans effet	100	45,90
Particulier	2014	T-3935	rest. sco	8,50	Poursuite sans effet	100	8,50
Particulier	2014	T-3977	rest. sco	88,00	Poursuite sans effet	100	88,00
Particulier	2014	T-3986	rest. sco	13,60	Poursuite sans effet	100	13,60
Particulier	2014	T-4077	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Société	2014	T-4192	taxe local	83,28	Poursuite sans effet	100	83,28
Particulier	2014	T-4210	taxe local	260,00	Poursuite sans effet	100	260,00
Particulier	2014	T-4712	rest. sco	45,25	Poursuite sans effet	100	45,25
Particulier	2014	T-4723	rest. sco	25,80	Poursuite sans effet	100	25,80
Particulier	2014	T-4737	rest. sco	34,00	Poursuite sans effet	100	34,00
Particulier	2014	T-4785	rest. sco	339,70	Poursuite sans effet	100	339,70
Particulier	2014	T-4835	rest. sco	203,35	Poursuite sans effet	100	203,35

Particulier	2014	T-5250	rest. sco	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00
Particulier	2014	T-5335	rest. sco	25,00	Poursuite sans effet	100	25,00
Particulier	2014	T-5348	rest. sco	155,00	Poursuite sans effet	100	155,00
Particulier	2014	T-5390	rest. sco	30,10	Poursuite sans effet	100	30,10
Particulier	2014	T-5413	rest. sco	17,20	Poursuite sans effet	100	17,20
Particulier	2014	T-5456	rest. sco	31,50	Poursuite sans effet	100	31,50
Particulier	2014	T-276	rest. sco	60,20	Poursuite sans effet	100	60,20
Particulier	2014	T-426	rest. sco	90,30	Poursuite sans effet	100	90,30
Particulier	2014	T-610	rest. sco	47,30	Poursuite sans effet	100	47,30
Particulier	2014	T-675	rest. sco	22,50	Poursuite sans effet	100	22,50
Particulier	2014	T-731	rest. sco	44,40	Poursuite sans effet	100	44,40
Particulier	2014	T-810	rest. sco	31,70	Poursuite sans effet	100	31,70
Particulier	2014	T-844	rest. sco	30,10	Poursuite sans effet	100	30,10
Particulier	2014	T-864	creche	51,98	Poursuite sans effet	100	51,98
Particulier	2014	T-870	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2014	T-898	rest. sco	30,10	Poursuite sans effet	100	30,10
Particulier	2014	T-914	rest. sco	22,50	Poursuite sans effet	100	22,50
Particulier	2014	T-1071	rest. sco	37,50	Poursuite sans effet	100	37,50
Particulier	2014	T-1127	rest. sco	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2014	T-1252	rest. sco	67,20	Poursuite sans effet	100	67,20
Particulier	2014	T-1264	rest. sco	68,80	Poursuite sans effet	100	68,80
Particulier	2014	T-1275	rest. sco	1,50	Poursuite sans effet	100	1,50
Particulier	2014	T-1328	rest. sco	21,50	Poursuite sans effet	100	21,50
Particulier	2014	T-1554	rest. sco	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2014	T-1682	rest. sco	12,90	Poursuite sans effet	100	12,90
Particulier	2014	T-1698	clsh	48,65	Poursuite sans effet	100	48,65
Particulier	2014	T-1735	rest. sco	34,40	Poursuite sans effet	100	34,40
Particulier	2014	T-1743	rest. sco	8,50	Poursuite sans effet	100	8,50
Particulier	2014	T-1796	rest. sco	21,50	Poursuite sans effet	100	21,50
Particulier	2014	T-2029	rest. sco	147,60	Poursuite sans effet	100	147,60
Particulier	2014	T-2041	rest. sco	40,00	Poursuite sans effet	100	40,00
Particulier	2014	T-2189	rest. sco	111,80	Poursuite sans effet	100	111,80
Particulier	2014	T-2202	accueil	5,00	Poursuite sans effet	100	5,00
Particulier	2014	T-2238	rest. sco	63,90	Poursuite sans effet	100	63,90
Particulier	2014	T-2249	rest. sco	120,90	Poursuite sans effet	100	120,90
Particulier	2014	T-2264	rest. sco	20,40	Poursuite sans effet	100	20,40
Particulier	2014	T-2328	rest. sco	65,20	Poursuite sans effet	100	65,20
Particulier	2014	T-2349	rest. sco	25,00	Poursuite sans effet	100	25,00
Particulier	2014	T-2524	rest. sco	73,10	Poursuite sans effet	100	73,10
Particulier	2014	T-2537	rest. sco	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2014	T-2605	rest. sco	239,75	Poursuite sans effet	100	239,75
Particulier	2014	T-2610	rest. sco	27,75	Poursuite sans effet	100	27,75
Particulier	2014	T-2669	rest. sco	11,45	Poursuite sans effet	100	11,45
Particulier	2014	T-2693	rest. sco	48,70	Poursuite sans effet	100	48,70
Particulier	2014	T-2712	rest. sco	91,29	Poursuite sans effet	100	91,29
Particulier	2014	T-2742	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2014	T-2754	rest. sco	65,10	Poursuite sans effet	100	65,10
Particulier	2014	T-2769	rest. sco	13,60	Poursuite sans effet	100	13,60
Particulier	2014	T-2821	rest. sco	30,10	Poursuite sans effet	100	30,10
Particulier	2014	T-2840	rest. sco	12,50	Poursuite sans effet	100	12,50
Particulier	2014	T-3007	rest. sco	51,60	Poursuite sans effet	100	51,60
Particulier	2014	T-3085	rest. sco	111,80	Poursuite sans effet	100	111,80
Particulier	2014	T-3102	rest. sco	32,50	Poursuite sans effet	100	32,50
Particulier	2014	T-3173	rest. sco	129,80	Poursuite sans effet	100	129,80
Particulier	2014	T-3178	rest. sco	80,00	Poursuite sans effet	100	80,00
Particulier	2014	T-3264	rest. sco	99,60	Poursuite sans effet	100	99,60
Particulier	2014	T-3283	accueil	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2014	T-3289	rest. sco	48,76	Poursuite sans effet	100	48,76
Particulier	2014	T-3320	rest. sco	32,10	Poursuite sans effet	100	32,10
Particulier	2014	T-3325	rest. sco	33,00	Poursuite sans effet	100	33,00
Particulier	2014	T-3332	rest. sco	82,30	Poursuite sans effet	100	82,30

Particulier	2014	T-3411	rest. sco	38,70	Poursuite sans effet	100	38,70
Particulier	2014	T-3430	rest. sco	22,50	Poursuite sans effet	100	22,50
Particulier	2014	T-3565	rest. sco	43,60	Poursuite sans effet	100	43,60
Particulier	2014	T-3612	rest. sco	77,40	Poursuite sans effet	100	77,40
Particulier	2014	T-3693	rest. sco	150,50	Poursuite sans effet	100	150,50
Particulier	2014	T-3714	rest. sco	42,50	Poursuite sans effet	100	42,50
Particulier	2014	T-3790	rest. sco	268,55	Poursuite sans effet	100	268,55
Particulier	2014	T-3795	rest. sco	88,80	Poursuite sans effet	100	88,80
Particulier	2014	T-3896	rest. sco	131,10	Poursuite sans effet	100	131,10
Particulier	2014	T-3913	accueil	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2014	T-3919	rest. sco	35,65	Poursuite sans effet	100	35,65
Particulier	2014	T-3955	rest. sco	54,75	Poursuite sans effet	100	54,75
Particulier	2014	T-3962	rest. sco	37,40	Poursuite sans effet	100	37,40
Particulier	2014	T-3970	rest. sco	131,70	Poursuite sans effet	100	131,70
Particulier	2014	T-4069	rest. sco	35,20	Poursuite sans effet	100	35,20
Particulier	2014	T-4070	rest. sco	43,00	Poursuite sans effet	100	43,00
Particulier	2014	T-4331	clsh ete	147,90	Poursuite sans effet	100	147,90
Particulier	2014	T-4449	clsh ete	142,00	Poursuite sans effet	100	142,00
Particulier	2014	T-4450	accueil	378,60	Poursuite sans effet	100	378,60
Particulier	2014	T-4474	clsh ete	193,20	Poursuite sans effet	100	193,20
Particulier	2014	T-4494	clsh ete	174,00	Poursuite sans effet	100	174,00
Particulier	2014	T-4649	rest. sco	25,80	Poursuite sans effet	100	25,80
Particulier	2014	T-4739	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2014	T-4784	rest. sco	285,20	Poursuite sans effet	100	285,20
Particulier	2014	T-4787	rest. sco	174,80	Poursuite sans effet	100	174,80
Particulier	2014	T-4846	rest. sco	5,45	Poursuite sans effet	100	5,45
Particulier	2014	T-4851	rest. sco	43,00	Poursuite sans effet	100	43,00
Particulier	2014	T-4867	rest. sco	147,30	Poursuite sans effet	100	147,30
Particulier	2014	T-4890	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2014	T-4915	rest. sco	60,90	Poursuite sans effet	100	60,90
Particulier	2014	T-4916	rest. sco	197,50	Poursuite sans effet	100	197,50
Particulier	2014	T-4924	rest. sco	34,00	Poursuite sans effet	100	34,00
Particulier	2014	T-4926	rest. sco	125,60	Poursuite sans effet	100	125,60
Particulier	2014	T-4933	rest. sco	60,20	Poursuite sans effet	100	60,20
Particulier	2014	T-4934	rest. sco	23,80	Poursuite sans effet	100	23,80
Particulier	2014	T-4940	rest. sco	64,00	Poursuite sans effet	100	64,00
Particulier	2014	T-5006	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2014	T-5026	rest. sco	79,00	Poursuite sans effet	100	79,00
Particulier	2014	T-5180	rest. sco	43,00	Poursuite sans effet	100	43,00
Particulier	2014	T-5252	rest. sco	25,00	Poursuite sans effet	100	25,00
Particulier	2014	T-5305	rest. sco	564,70	Poursuite sans effet	100	564,70
Particulier	2014	T-5309	rest. sco	204,90	Poursuite sans effet	100	204,90
Particulier	2014	T-5367	rest. sco	86,00	Poursuite sans effet	100	86,00
Particulier	2014	T-5384	rest. sco	121,00	Poursuite sans effet	100	121,00
Particulier	2014	T-5405	rest. sco	86,00	Poursuite sans effet	100	86,00
Particulier	2014	T-5426	rest. sco	12,90	Poursuite sans effet	100	12,90
Particulier	2014	T-5427	rest. sco	157,50	Poursuite sans effet	100	157,50
Particulier	2014	T-5436	rest. sco	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00
Particulier	2014	T-5438	rest. sco	78,00	Poursuite sans effet	100	78,00
Particulier	2014	T-5447	rest. sco	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00
Particulier	2014	T-5448	rest. sco	34,00	Poursuite sans effet	100	34,00
Particulier	2014	T-5512	rest. sco	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00
Particulier	2014	T-5528	rest. sco	75,90	Poursuite sans effet	100	75,90
Société	2015	T-4487	avoir 201	13,48	Poursuite sans effet	100	13,48
Société	2015	T-4488	avoir 201	14,57	Poursuite sans effet	100	14,57
Société	2015	T-4489	avoir 201	100,07	Poursuite sans effet	100	100,07
Société	2015	T-4490	avoir 201	9,53	Poursuite sans effet	100	9,53
Société	2015	T-4491	avoir 201	41,37	Poursuite sans effet	100	41,37
Société	2015	T-4492	avoir 201	71,30	Poursuite sans effet	100	71,30
Société	2015	T-4493	avoir 201	89,02	Poursuite sans effet	100	89,02
Société	2015	T-4494	avoir 201	20,66	Poursuite sans effet	100	20,66

Particulier	2015	T-48	rest. sco	25,50	Poursuite sans effet	100	25,50
Particulier	2015	T-89	rest. sco	40,25	Poursuite sans effet	100	40,25
Particulier	2015	T-116	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2015	T-209	rest. sco	182,50	Poursuite sans effet	100	182,50
Particulier	2015	T-370	rest. sco	47,30	Poursuite sans effet	100	47,30
Particulier	2015	T-615	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2015	T-644	rest. sco	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2015	T-693	rest. sco	215,00	Poursuite sans effet	100	215,00
Particulier	2015	T-737	rest. sco	66,00	Poursuite sans effet	100	66,00
Particulier	2015	T-751	rest. sco	25,00	Poursuite sans effet	100	25,00
Particulier	2015	T-780	rest. sco	38,70	Poursuite sans effet	100	38,70
Particulier	2015	T-862	rest. sco	37,80	Poursuite sans effet	100	37,80
Particulier	2015	T-923	rest. sco	34,40	Poursuite sans effet	100	34,40
Particulier	2015	T-927	rest. sco	77,40	Poursuite sans effet	100	77,40
Particulier	2015	T-1066	rest. sco	27,20	Poursuite sans effet	100	27,20
Particulier	2015	T-1131	rest. sco	32,00	Poursuite sans effet	100	32,00
Particulier	2015	T-1173	rest. sco	69,80	Poursuite sans effet	100	69,80
Particulier	2015	T-1182	rest. sco	227,90	Poursuite sans effet	100	227,90
Particulier	2015	T-1229	rest. sco	88,00	Poursuite sans effet	100	88,00
Particulier	2015	T-1245	rest. sco	56,55	Poursuite sans effet	100	56,55
Particulier	2015	T-1274	rest. sco	60,20	Poursuite sans effet	100	60,20
Particulier	2015	T-1415	rest. sco	107,40	Poursuite sans effet	100	107,40
Particulier	2015	T-1640	rest. sco	16,00	Poursuite sans effet	100	16,00
Particulier	2015	T-1694	rest. sco	94,60	Poursuite sans effet	100	94,60
Particulier	2015	T-1738	rest. sco	44,00	Poursuite sans effet	100	44,00
Particulier	2015	T-1755	rest. sco	25,00	Poursuite sans effet	100	25,00
Particulier	2015	T-1778	rest. sco	25,80	Poursuite sans effet	100	25,80
Particulier	2015	T-1783	rest. sco	41,06	Poursuite sans effet	100	41,06
Particulier	2015	T-1852	rest. sco	25,20	Poursuite sans effet	100	25,20
Particulier	2015	T-1925	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2015	T-2062	rest. sco	30,60	Poursuite sans effet	100	30,60
Particulier	2015	T-2122	rest. sco	34,80	Poursuite sans effet	100	34,80
Particulier	2015	T-2138	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2015	T-2148	rest. sco	5,00	Poursuite sans effet	100	5,00
Particulier	2015	T-2243	rest. sco	99,00	Poursuite sans effet	100	99,00
Particulier	2015	T-2274	rest. sco	46,40	Poursuite sans effet	100	46,40
Particulier	2015	T-2284	rest. sco	38,70	Poursuite sans effet	100	38,70
Particulier	2015	T-2287	rest. sco	25,80	Poursuite sans effet	100	25,80
Particulier	2015	T-2362	rest. sco	56,70	Poursuite sans effet	100	56,70
Particulier	2015	T-2429	rest. sco	43,00	Poursuite sans effet	100	43,00
Particulier	2015	T-2433	rest. sco	124,70	Poursuite sans effet	100	124,70
Particulier	2015	T-2443	rest. sco	117,40	Poursuite sans effet	100	117,40
Particulier	2015	T-2559	rest. sco	15,30	Poursuite sans effet	100	15,30
Particulier	2015	T-2620	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2015	T-2624	rest. sco	13,05	Poursuite sans effet	100	13,05
Particulier	2015	T-2667	rest. sco	38,86	Poursuite sans effet	100	38,86
Particulier	2015	T-2717	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2015	T-2739	rest. sco	32,50	Poursuite sans effet	100	32,50
Particulier	2015	T-2752	rest. sco	26,10	Poursuite sans effet	100	26,10
Particulier	2015	T-2823	rest. sco	28,35	Poursuite sans effet	100	28,35
Particulier	2015	T-2880	rest. sco	17,20	Poursuite sans effet	100	17,20
Particulier	2015	T-3061	rest. sco	22,10	Poursuite sans effet	100	22,10
Particulier	2015	T-3142	rest. sco	26,00	Poursuite sans effet	100	26,00
Particulier	2015	T-3200	rest. sco	129,00	Poursuite sans effet	100	129,00
Particulier	2015	T-3250	rest. sco	25,00	Poursuite sans effet	100	25,00
Particulier	2015	T-3272	rest. sco	47,50	Poursuite sans effet	100	47,50
Particulier	2015	T-3472	rest. sco	102,40	Poursuite sans effet	100	102,40
Particulier	2015	T-3486	rest. sco	10,35	Poursuite sans effet	100	10,35
Société	2015	T-3564	taxe publi	83,29	Poursuite sans effet	100	83,29
Particulier	2015	T-3765	rest. sco	34,00	Poursuite sans effet	100	34,00
Particulier	2015	T-3824	rest. sco	40,00	Poursuite sans effet	100	40,00

Particulier	2015	T-3872	rest. sco	74,64	Poursuite sans effet	100	74,64
Particulier	2015	T-3879	rest. sco	305,30	Poursuite sans effet	100	305,30
Particulier	2015	T-3915	rest. sco	40,00	Poursuite sans effet	100	40,00
Particulier	2015	T-3933	rest. sco	61,55	Poursuite sans effet	100	61,55
Particulier	2015	T-3950	rest. sco	58,00	Poursuite sans effet	100	58,00
Particulier	2015	T-4090	rest. sco	81,50	Poursuite sans effet	100	81,50
Particulier	2015	T-4276	accueil	140,00	Poursuite sans effet	100	140,00
Particulier	2015	T-4332	ouvrages	26,93	Poursuite sans effet	100	26,93
Particulier	2015	T-4562	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2015	T-4611	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2015	T-4695	rest. sco	169,30	Poursuite sans effet	100	169,30
Particulier	2015	T-4714	accueil	70,00	Poursuite sans effet	100	70,00
Particulier	2015	T-4729	rest. sco	113,40	Poursuite sans effet	100	113,40
Particulier	2015	T-4870	rest. sco	64,40	Poursuite sans effet	100	64,40
Particulier	2015	T-5013	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2015	T-5046	rest. sco	83,00	Poursuite sans effet	100	83,00
Particulier	2015	T-5064	rest. sco	23,00	Poursuite sans effet	100	23,00
Particulier	2015	T-5152	rest. sco	149,00	Poursuite sans effet	100	149,00
Particulier	2015	T-5181	rest. sco	81,00	Poursuite sans effet	100	81,00
Particulier	2015	T-5314	rest. sco	83,00	Poursuite sans effet	100	83,00
Particulier	2015	T-76	rest. sco	160,00	Poursuite sans effet	100	160,00
Particulier	2015	T-240	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2015	T-300	rest. sco	49,30	Poursuite sans effet	100	49,30
Particulier	2015	T-304	rest. sco	60,00	Poursuite sans effet	100	60,00
Particulier	2015	T-369	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2015	T-554	rest. sco	47,30	Poursuite sans effet	100	47,30
Particulier	2015	T-647	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2015	T-692	rest. sco	98,90	Poursuite sans effet	100	98,90
Particulier	2015	T-697	rest. sco	62,80	Poursuite sans effet	100	62,80
Particulier	2015	T-709	rest. sco	0,20	Poursuite sans effet	100	0,20
Particulier	2015	T-754	rest. sco	27,60	Poursuite sans effet	100	27,60
Particulier	2015	T-769	rest. sco	103,20	Poursuite sans effet	100	103,20
Particulier	2015	T-796	rest. sco	103,20	Poursuite sans effet	100	103,20
Particulier	2015	T-799	rest. sco	148,70	Poursuite sans effet	100	148,70
Particulier	2015	T-829	rest. sco	26,40	Poursuite sans effet	100	26,40
Particulier	2015	T-831	rest. sco	70,00	Poursuite sans effet	100	70,00
Particulier	2015	T-841	rest. sco	29,00	Poursuite sans effet	100	29,00
Particulier	2015	T-854	rest. sco	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2015	T-922	rest. sco	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2015	T-1052	rest. sco	38,70	Poursuite sans effet	100	38,70
Particulier	2015	T-1101	rest. sco	40,00	Poursuite sans effet	100	40,00
Particulier	2015	T-1133	rest. sco	40,00	Poursuite sans effet	100	40,00
Particulier	2015	T-1137	rest. sco	44,00	Poursuite sans effet	100	44,00
Particulier	2015	T-1180	rest. sco	286,40	Poursuite sans effet	100	286,40
Particulier	2015	T-1185	rest. sco	87,80	Poursuite sans effet	100	87,80
Particulier	2015	T-1200	rest. sco	5,00	Poursuite sans effet	100	5,00
Particulier	2015	T-1246	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2015	T-1255	rest. sco	40,34	Poursuite sans effet	100	40,34
Particulier	2015	T-1258	rest. sco	23,00	Poursuite sans effet	100	23,00
Particulier	2015	T-1263	rest. sco	51,40	Poursuite sans effet	100	51,40
Particulier	2015	T-1265	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2015	T-1289	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2015	T-1291	rest. sco	173,90	Poursuite sans effet	100	173,90
Particulier	2015	T-1312	rest. sco	90,00	Poursuite sans effet	100	90,00
Particulier	2015	T-1321	rest. sco	43,90	Poursuite sans effet	100	43,90
Particulier	2015	T-1329	rest. sco	42,00	Poursuite sans effet	100	42,00
Particulier	2015	T-1330	rest. sco	54,40	Poursuite sans effet	100	54,40
Particulier	2015	T-1364	rest. sco	49,30	Poursuite sans effet	100	49,30
Particulier	2015	T-1395	rest. sco	32,00	Poursuite sans effet	100	32,00
Particulier	2015	T-1613	rest. sco	20,25	Poursuite sans effet	100	20,25
Particulier	2015	T-1642	rest. sco	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00

Particulier	2015	T-1647	rest. sco	19,25	Poursuite sans effet	100	19,25
Particulier	2015	T-1693	rest. sco	178,80	Poursuite sans effet	100	178,80
Particulier	2015	T-1699	rest. sco	52,60	Poursuite sans effet	100	52,60
Particulier	2015	T-1768	rest. sco	18,40	Poursuite sans effet	100	18,40
Particulier	2015	T-1771	rest. sco	50,30	Poursuite sans effet	100	50,30
Particulier	2015	T-1772	rest. sco	18,40	Poursuite sans effet	100	18,40
Particulier	2015	T-1793	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2015	T-1796	rest. sco	44,10	Poursuite sans effet	100	44,10
Particulier	2015	T-1804	rest. sco	17,20	Poursuite sans effet	100	17,20
Particulier	2015	T-1824	rest. sco	35,00	Poursuite sans effet	100	35,00
Particulier	2015	T-1834	rest. sco	8,04	Poursuite sans effet	100	8,04
Particulier	2015	T-1843	rest. sco	16,00	Poursuite sans effet	100	16,00
Particulier	2015	T-1879	rest. sco	30,45	Poursuite sans effet	100	30,45
Particulier	2015	T-1897	rest. sco	25,20	Poursuite sans effet	100	25,20
Particulier	2015	T-1907	rest. sco	34,40	Poursuite sans effet	100	34,40
Particulier	2015	T-1908	rest. sco	14,00	Poursuite sans effet	100	14,00
Particulier	2015	T-2014	rest. sco	28,00	Poursuite sans effet	100	28,00
Particulier	2015	T-2045	rest. sco	8,60	Poursuite sans effet	100	8,60
Particulier	2015	T-2108	rest. sco	47,75	Poursuite sans effet	100	47,75
Particulier	2015	T-2112	rest. sco	82,40	Poursuite sans effet	100	82,40
Particulier	2015	T-2140	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2015	T-2144	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2015	T-2220	rest. sco	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2015	T-2226	rest. sco	72,65	Poursuite sans effet	100	72,65
Particulier	2015	T-2263	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2015	T-2272	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2015	T-2276	rest. sco	49,30	Poursuite sans effet	100	49,30
Particulier	2015	T-2278	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2015	T-2314	rest. sco	14,00	Poursuite sans effet	100	14,00
Particulier	2015	T-2330	rest. sco	120,00	Poursuite sans effet	100	120,00
Particulier	2015	T-2343	rest. sco	152,40	Poursuite sans effet	100	152,40
Particulier	2015	T-2352	rest. sco	51,00	Poursuite sans effet	100	51,00
Particulier	2015	T-2391	rest. sco	78,30	Poursuite sans effet	100	78,30
Particulier	2015	T-2428	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2015	T-2501	rest. sco	111,90	Poursuite sans effet	100	111,90
Particulier	2015	T-2515	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2015	T-2583	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2015	T-2594	rest. sco	25,25	Poursuite sans effet	100	25,25
Particulier	2015	T-2622	rest. sco	22,50	Poursuite sans effet	100	22,50
Particulier	2015	T-2627	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2015	T-2692	rest. sco	44,10	Poursuite sans effet	100	44,10
Particulier	2015	T-2700	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2015	T-2741	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2015	T-2747	rest. sco	34,40	Poursuite sans effet	100	34,40
Particulier	2015	T-2750	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2015	T-2763	rest. sco	30,10	Poursuite sans effet	100	30,10
Particulier	2015	T-2779	rest. sco	34,40	Poursuite sans effet	100	34,40
Particulier	2015	T-2786	rest. sco	21,50	Poursuite sans effet	100	21,50
Particulier	2015	T-2797	rest. sco	30,36	Poursuite sans effet	100	30,36
Particulier	2015	T-2798	rest. sco	55,00	Poursuite sans effet	100	55,00
Particulier	2015	T-2807	rest. sco	61,20	Poursuite sans effet	100	61,20
Particulier	2015	T-2813	rest. sco	28,00	Poursuite sans effet	100	28,00
Particulier	2015	T-2819	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2015	T-2822	rest. sco	34,00	Poursuite sans effet	100	34,00
Particulier	2015	T-2846	rest. sco	39,15	Poursuite sans effet	100	39,15
Particulier	2015	T-2879	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2015	T-3106	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2015	T-3145	rest. sco	32,50	Poursuite sans effet	100	32,50
Particulier	2015	T-3148	rest. sco	26,00	Poursuite sans effet	100	26,00
Particulier	2015	T-3221	rest. sco	0,10	Poursuite sans effet	100	0,10
Particulier	2015	T-3227	rest. sco	62,50	Poursuite sans effet	100	62,50

Particulier	2015	T-3236	rest. sco	65,00	Poursuite sans effet	100	65,00
Particulier	2015	T-3274	rest. sco	28,75	Poursuite sans effet	100	28,75
Particulier	2015	T-3277	rest. sco	8,44	Poursuite sans effet	100	8,44
Particulier	2015	T-3283	rest. sco	55,90	Poursuite sans effet	100	55,90
Particulier	2015	T-3286	rest. sco	29,90	Poursuite sans effet	100	29,90
Particulier	2015	T-3300	rest. sco	51,60	Poursuite sans effet	100	51,60
Particulier	2015	T-3320	rest. sco	107,50	Poursuite sans effet	100	107,50
Particulier	2015	T-3329	rest. sco	21,50	Poursuite sans effet	100	21,50
Particulier	2015	T-3349	rest. sco	138,10	Poursuite sans effet	100	138,10
Particulier	2015	T-3361	rest. sco	83,30	Poursuite sans effet	100	83,30
Particulier	2015	T-3371	rest. sco	62,55	Poursuite sans effet	100	62,55
Particulier	2015	T-3376	rest. sco	42,00	Poursuite sans effet	100	42,00
Particulier	2015	T-3437	rest. sco	40,95	Poursuite sans effet	100	40,95
Particulier	2015	T-3453	rest. sco	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2015	T-3457	rest. sco	5,90	Poursuite sans effet	100	5,90
Particulier	2015	T-3489	rest. sco	148,48	Poursuite sans effet	100	148,48
Particulier	2015	T-3499	rest. sco	149,14	Poursuite sans effet	100	149,14
Société	2015	T-3639	taxe publi	285,60	Poursuite sans effet	100	285,60
Particulier	2015	T-3698	rest. sco	30,08	Poursuite sans effet	100	30,08
Particulier	2015	T-3715	rest. sco	81,80	Poursuite sans effet	100	81,80
Particulier	2015	T-3827	rest. sco	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2015	T-3830	rest. sco	48,00	Poursuite sans effet	100	48,00
Particulier	2015	T-3869	rest. sco	85,55	Poursuite sans effet	100	85,55
Particulier	2015	T-3878	rest. sco	174,10	Poursuite sans effet	100	174,10
Particulier	2015	T-3894	rest. sco	23,30	Poursuite sans effet	100	23,30
Particulier	2015	T-3900	rest. sco	100,00	Poursuite sans effet	100	100,00
Particulier	2015	T-3935	rest. sco	46,00	Poursuite sans effet	100	46,00
Particulier	2015	T-3938	rest. sco	96,70	Poursuite sans effet	100	96,70
Particulier	2015	T-3944	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2015	T-3947	rest. sco	46,00	Poursuite sans effet	100	46,00
Particulier	2015	T-3996	rest. sco	92,50	Poursuite sans effet	100	92,50
Particulier	2015	T-4007	rest. sco	22,00	Poursuite sans effet	100	22,00
Particulier	2015	T-4010	rest. sco	134,20	Poursuite sans effet	100	134,20
Particulier	2015	T-4017	rest. sco	76,55	Poursuite sans effet	100	76,55
Particulier	2015	T-4021	rest. sco	60,00	Poursuite sans effet	100	60,00
Particulier	2015	T-4068	rest. sco	63,00	Poursuite sans effet	100	63,00
Particulier	2015	T-4079	rest. sco	40,00	Poursuite sans effet	100	40,00
Particulier	2015	T-4082	rest. sco	56,55	Poursuite sans effet	100	56,55
Particulier	2015	T-4083	rest. sco	81,70	Poursuite sans effet	100	81,70
Particulier	2015	T-4091	rest.sco d	20,40	Poursuite sans effet	100	20,40
Particulier	2015	T-4179	rest. sco	8,67	Poursuite sans effet	100	8,67
Particulier	2015	T-4362	ouvrages	48,00	Poursuite sans effet	100	48,00
Particulier	2015	T-4479	accueil	108,15	Poursuite sans effet	100	108,15
Particulier	2015	T-4529	rest. sco	64,40	Poursuite sans effet	100	64,40
Particulier	2015	T-4621	rest. sco	78,20	Poursuite sans effet	100	78,20
Particulier	2015	T-4655	rest. sco	97,15	Poursuite sans effet	100	97,15
Particulier	2015	T-4661	rest. sco	99,10	Poursuite sans effet	100	99,10
Particulier	2015	T-4716	rest. sco	42,05	Poursuite sans effet	100	42,05
Particulier	2015	T-4727	rest. sco	47,85	Poursuite sans effet	100	47,85
Particulier	2015	T-4762	rest. sco	112,70	Poursuite sans effet	100	112,70
Particulier	2015	T-4765	rest. sco	168,00	Poursuite sans effet	100	168,00
Particulier	2015	T-4772	rest. sco	90,00	Poursuite sans effet	100	90,00
Particulier	2015	T-4786	rest. sco	96,00	Poursuite sans effet	100	96,00
Particulier	2015	T-4794	rest. sco	26,10	Poursuite sans effet	100	26,10
Particulier	2015	T-4804	rest. sco	21,75	Poursuite sans effet	100	21,75
Particulier	2015	T-4843	rest. sco	42,00	Poursuite sans effet	100	42,00
Particulier	2015	T-4851	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2015	T-4853	rest. sco	29,00	Poursuite sans effet	100	29,00
Particulier	2015	T-4855	rest. sco	90,00	Poursuite sans effet	100	90,00
Particulier	2015	T-4946	multi accu	197,80	Poursuite sans effet	100	197,80
Particulier	2015	T-4955	accueil	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10

Particulier	2015	T-4970	rest. sco	11,60	Poursuite sans effet	100	11,60
Particulier	2015	T-4992	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2015	T-5070	rest. sco	27,07	Poursuite sans effet	100	27,07
Particulier	2015	T-5072	rest. sco	46,00	Poursuite sans effet	100	46,00
Particulier	2015	T-5075	rest. sco	103,00	Poursuite sans effet	100	103,00
Particulier	2015	T-5106	rest. sco	52,20	Poursuite sans effet	100	52,20
Particulier	2015	T-5116	rest. sco	83,00	Poursuite sans effet	100	83,00
Particulier	2015	T-5142	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2015	T-5170	rest. sco	29,00	Poursuite sans effet	100	29,00
Particulier	2015	T-5179	rest. sco	29,00	Poursuite sans effet	100	29,00
Particulier	2015	T-5211	rest. sco	69,00	Poursuite sans effet	100	69,00
Particulier	2015	T-5215	rest. sco	96,00	Poursuite sans effet	100	96,00
Particulier	2015	T-5221	rest. sco	70,00	Poursuite sans effet	100	70,00
Particulier	2015	T-5231	rest. sco	54,00	Poursuite sans effet	100	54,00
Particulier	2015	T-5238	rest. sco	14,50	Poursuite sans effet	100	14,50
Particulier	2015	T-5249	rest. sco	13,05	Poursuite sans effet	100	13,05
Particulier	2015	T-5289	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2015	T-5296	rest. sco	16,10	Poursuite sans effet	100	16,10
Particulier	2015	T-5298	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2015	T-5302	rest. sco	66,00	Poursuite sans effet	100	66,00
Particulier	2015	T-2903	decision j	6 677,73	Poursuite sans effet	100	6 677,73
Particulier	2016	T-60	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2016	T-120	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2016	T-169	rest. sco	73,95	Poursuite sans effet	100	73,95
Particulier	2016	T-210	rest. sco	167,85	Poursuite sans effet	100	167,85
Particulier	2016	T-386	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2016	T-391	rest. sco	66,00	Poursuite sans effet	100	66,00
Particulier	2016	T-577	rest. sco	25,30	Poursuite sans effet	100	25,30
Particulier	2016	T-670	rest. sco	30,45	Poursuite sans effet	100	30,45
Particulier	2016	T-841	rest. sco	85,30	Poursuite sans effet	100	85,30
Société	2016	T-871	loyer insta	0,10	Poursuite sans effet	100	0,10
Particulier	2016	T-986	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-1034	rest. sco	46,80	Poursuite sans effet	100	46,80
Particulier	2016	T-1121	rest. sco	46,40	Poursuite sans effet	100	46,40
Particulier	2016	T-1292	rest. sco	94,50	Poursuite sans effet	100	94,50
Particulier	2016	T-1309	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2016	T-1310	accueil	60,00	Poursuite sans effet	100	60,00
Particulier	2016	T-1394	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2016	T-1511	rest. sco	27,60	Poursuite sans effet	100	27,60
Particulier	2016	T-1556	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2016	T-1601	rest. sco	34,80	Poursuite sans effet	100	34,80
Particulier	2016	T-1759	rest. sco	42,00	Poursuite sans effet	100	42,00
Particulier	2016	T-1910	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-1947	rest. sco	29,90	Poursuite sans effet	100	29,90
Particulier	2016	T-1967	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-2064	rest. sco	33,35	Poursuite sans effet	100	33,35
Particulier	2016	T-2255	rest. sco	13,80	Poursuite sans effet	100	13,80
Particulier	2016	T-2266	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2016	T-2389	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2016	T-2444	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2016	T-2449	multi accu	5,04	Poursuite sans effet	100	5,04
Particulier	2016	T-2532	rest. sco	24,65	Poursuite sans effet	100	24,65
Particulier	2016	T-2549	rest. sco	27,00	Poursuite sans effet	100	27,00
Particulier	2016	T-2694	rest. sco	26,10	Poursuite sans effet	100	26,10
Particulier	2016	T-2708	rest. sco	9,20	Poursuite sans effet	100	9,20
Particulier	2016	T-2764	rest. sco	13,05	Poursuite sans effet	100	13,05
Particulier	2016	T-2906	rest. sco	27,60	Poursuite sans effet	100	27,60
Particulier	2016	T-2950	rest. sco	16,10	Poursuite sans effet	100	16,10
Particulier	2016	T-2952	rest. sco	44,50	Poursuite sans effet	100	44,50
Particulier	2016	T-2973	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-2978	multi accu	5,04	Poursuite sans effet	100	5,04

Particulier	2016	T-3268	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Société	2016	T-3332	location s	150,00	Poursuite sans effet	100	150,00
Particulier	2016	T-3421	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2016	T-3489	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2016	T-3835	rest. sco	43,70	Poursuite sans effet	100	43,70
Société	2016	T-3955	taxe publi	246,00	Poursuite sans effet	100	246,00
Particulier	2016	T-4256	1 ouvrage	14,94	Poursuite sans effet	100	14,94
Particulier	2016	T-4358	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2016	T-4419	rest. sco	103,70	Poursuite sans effet	100	103,70
Particulier	2016	T-4517	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2016	T-4579	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-4673	rest. sco	16,10	Poursuite sans effet	100	16,10
Particulier	2016	T-4716	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-4725	rest. sco	120,40	Poursuite sans effet	100	120,40
Particulier	2016	T-230	rest. sco	47,85	Poursuite sans effet	100	47,85
Particulier	2016	T-240	rest. sco	49,30	Poursuite sans effet	100	49,30
Particulier	2016	T-274	rest. sco	43,70	Poursuite sans effet	100	43,70
Particulier	2016	T-279	rest. sco	138,00	Poursuite sans effet	100	138,00
Particulier	2016	T-288	rest. sco	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2016	T-310	rest. sco	23,20	Poursuite sans effet	100	23,20
Particulier	2016	T-313	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2016	T-319	rest. sco	23,20	Poursuite sans effet	100	23,20
Particulier	2016	T-371	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2016	T-456	rest. sco	99,10	Poursuite sans effet	100	99,10
Particulier	2016	T-540	rest. sco	48,30	Poursuite sans effet	100	48,30
Particulier	2016	T-554	rest. sco	55,30	Poursuite sans effet	100	55,30
Particulier	2016	T-640	rest. sco	7,30	Poursuite sans effet	100	7,30
Particulier	2016	T-641	rest. sco	30,45	Poursuite sans effet	100	30,45
Particulier	2016	T-698	rest. sco	31,90	Poursuite sans effet	100	31,90
Particulier	2016	T-741	rest. sco	66,00	Poursuite sans effet	100	66,00
Particulier	2016	T-788	rest. sco	25,30	Poursuite sans effet	100	25,30
Particulier	2016	T-798	rest. sco	2,00	Poursuite sans effet	100	2,00
Particulier	2016	T-820	rest. sco	33,00	Poursuite sans effet	100	33,00
Particulier	2016	T-826	rest. sco	45,30	Poursuite sans effet	100	45,30
Particulier	2016	T-1006	rest. sco	71,30	Poursuite sans effet	100	71,30
Particulier	2016	T-1019	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-1112	rest. sco	96,00	Poursuite sans effet	100	96,00
Particulier	2016	T-1155	rest. sco	46,40	Poursuite sans effet	100	46,40
Particulier	2016	T-1157	rest. sco	71,30	Poursuite sans effet	100	71,30
Particulier	2016	T-1191	rest. sco	192,00	Poursuite sans effet	100	192,00
Particulier	2016	T-1200	rest. sco	96,00	Poursuite sans effet	100	96,00
Particulier	2016	T-1208	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-1216	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-1220	rest. sco	21,75	Poursuite sans effet	100	21,75
Particulier	2016	T-1244	rest. sco	2,71	Poursuite sans effet	100	2,71
Particulier	2016	T-1274	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-1279	rest. sco	186,00	Poursuite sans effet	100	186,00
Particulier	2016	T-1298	rest. sco	25,30	Poursuite sans effet	100	25,30
Particulier	2016	T-1299	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-1314	rest. sco	91,30	Poursuite sans effet	100	91,30
Particulier	2016	T-1315	accueil	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2016	T-1386	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-1388	etude	15,50	Poursuite sans effet	100	15,50
Particulier	2016	T-1398	rest. sco	71,30	Poursuite sans effet	100	71,30
Particulier	2016	T-1401	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-1406	multi accu	177,56	Poursuite sans effet	100	177,56
Particulier	2016	T-1432	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-1478	rest. sco	55,20	Poursuite sans effet	100	55,20
Particulier	2016	T-1491	rest. sco	23,00	Poursuite sans effet	100	23,00
Particulier	2016	T-1516	rest. sco	27,60	Poursuite sans effet	100	27,60
Particulier	2016	T-1517	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00

Particulier	2016	T-1519	rest. sco	56,00	Poursuite sans effet	100	56,00
Particulier	2016	T-1522	rest. sco	50,70	Poursuite sans effet	100	50,70
Particulier	2016	T-1549	rest. sco	58,00	Poursuite sans effet	100	58,00
Particulier	2016	T-1567	rest. sco	27,60	Poursuite sans effet	100	27,60
Particulier	2016	T-1569	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2016	T-1576	rest. sco	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00
Particulier	2016	T-1589	rest. sco	66,00	Poursuite sans effet	100	66,00
Particulier	2016	T-1628	rest. sco	30,45	Poursuite sans effet	100	30,45
Particulier	2016	T-1634	rest. sco	64,74	Poursuite sans effet	100	64,74
Particulier	2016	T-1662	rest. sco	66,00	Poursuite sans effet	100	66,00
Particulier	2016	T-1668	rest. sco	97,20	Poursuite sans effet	100	97,20
Particulier	2016	T-1677	rest. sco	54,00	Poursuite sans effet	100	54,00
Particulier	2016	T-1683	rest. sco	25,30	Poursuite sans effet	100	25,30
Particulier	2016	T-1684	rest. sco	27,60	Poursuite sans effet	100	27,60
Particulier	2016	T-1687	rest. sco	24,50	Poursuite sans effet	100	24,50
Particulier	2016	T-1692	rest. sco	27,60	Poursuite sans effet	100	27,60
Particulier	2016	T-1699	rest. sco	23,05	Poursuite sans effet	100	23,05
Particulier	2016	T-1730	rest. sco	43,69	Poursuite sans effet	100	43,69
Particulier	2016	T-1747	rest. sco	20,30	Poursuite sans effet	100	20,30
Particulier	2016	T-1760	rest. sco	23,00	Poursuite sans effet	100	23,00
Particulier	2016	T-1765	rest. sco	120,00	Poursuite sans effet	100	120,00
Particulier	2016	T-1878	rest. sco	64,40	Poursuite sans effet	100	64,40
Particulier	2016	T-1929	rest. sco	52,90	Poursuite sans effet	100	52,90
Particulier	2016	T-1972	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-1975	rest. sco	16,00	Poursuite sans effet	100	16,00
Particulier	2016	T-1976	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2016	T-2011	rest. sco	76,85	Poursuite sans effet	100	76,85
Particulier	2016	T-2026	rest. sco	6,90	Poursuite sans effet	100	6,90
Particulier	2016	T-2028	rest. sco	42,00	Poursuite sans effet	100	42,00
Particulier	2016	T-2034	rest. sco	20,30	Poursuite sans effet	100	20,30
Particulier	2016	T-2038	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2016	T-2052	rest. sco	79,15	Poursuite sans effet	100	79,15
Particulier	2016	T-2053	rest. sco	78,00	Poursuite sans effet	100	78,00
Particulier	2016	T-2082	rest. sco	6,00	Poursuite sans effet	100	6,00
Particulier	2016	T-2094	rest. sco	37,70	Poursuite sans effet	100	37,70
Particulier	2016	T-2096	rest. sco	52,80	Poursuite sans effet	100	52,80
Particulier	2016	T-2118	rest. sco	13,14	Poursuite sans effet	100	13,14
Particulier	2016	T-2141	rest. sco	74,62	Poursuite sans effet	100	74,62
Particulier	2016	T-2142	rest. sco	113,40	Poursuite sans effet	100	113,40
Particulier	2016	T-2154	rest. sco	50,70	Poursuite sans effet	100	50,70
Particulier	2016	T-2155	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-2161	rest. sco	28,85	Poursuite sans effet	100	28,85
Particulier	2016	T-2162	rest. sco	60,60	Poursuite sans effet	100	60,60
Particulier	2016	T-2164	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-2167	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2016	T-2172	rest. sco	15,95	Poursuite sans effet	100	15,95
Particulier	2016	T-2207	rest. sco	86,30	Poursuite sans effet	100	86,30
Particulier	2016	T-2215	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2016	T-2236	rest. sco	42,20	Poursuite sans effet	100	42,20
Particulier	2016	T-2242	rest. sco	144,00	Poursuite sans effet	100	144,00
Particulier	2016	T-2261	rest. sco	28,05	Poursuite sans effet	100	28,05
Particulier	2016	T-2268	rest. sco	145,20	Poursuite sans effet	100	145,20
Particulier	2016	T-2339	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2016	T-2357	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2016	T-2385	rest. sco	7,25	Poursuite sans effet	100	7,25
Particulier	2016	T-2412	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2016	T-2423	rest. sco	16,10	Poursuite sans effet	100	16,10
Particulier	2016	T-2450	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2016	T-2452	rest. sco	6,00	Poursuite sans effet	100	6,00
Particulier	2016	T-2455	rest. sco	42,00	Poursuite sans effet	100	42,00
Particulier	2016	T-2479	rest. sco	6,00	Poursuite sans effet	100	6,00

Particulier	2016	T-2488	rest. sco	50,75	Poursuite sans effet	100	50,75
Particulier	2016	T-2501	rest. sco	6,90	Poursuite sans effet	100	6,90
Particulier	2016	T-2503	rest. sco	27,00	Poursuite sans effet	100	27,00
Particulier	2016	T-2507	rest. sco	39,10	Poursuite sans effet	100	39,10
Particulier	2016	T-2510	rest. sco	26,10	Poursuite sans effet	100	26,10
Particulier	2016	T-2522	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2016	T-2547	rest. sco	27,00	Poursuite sans effet	100	27,00
Particulier	2016	T-2552	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-2563	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2016	T-2575	rest. sco	54,00	Poursuite sans effet	100	54,00
Particulier	2016	T-2601	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2016	T-2614	rest. sco	30,70	Poursuite sans effet	100	30,70
Particulier	2016	T-2615	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2016	T-2619	rest. sco	14,50	Poursuite sans effet	100	14,50
Particulier	2016	T-2622	rest. sco	26,10	Poursuite sans effet	100	26,10
Particulier	2016	T-2630	rest. sco	8,70	Poursuite sans effet	100	8,70
Particulier	2016	T-2636	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-2638	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2016	T-2659	rest. sco	38,50	Poursuite sans effet	100	38,50
Particulier	2016	T-2664	rest. sco	9,20	Poursuite sans effet	100	9,20
Particulier	2016	T-2666	rest. sco	26,10	Poursuite sans effet	100	26,10
Particulier	2016	T-2673	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-2677	rest. sco	18,40	Poursuite sans effet	100	18,40
Particulier	2016	T-2684	rest. sco	27,00	Poursuite sans effet	100	27,00
Particulier	2016	T-2691	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2016	T-2713	rest. sco	34,95	Poursuite sans effet	100	34,95
Particulier	2016	T-2718	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-2722	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-2723	rest. sco	13,05	Poursuite sans effet	100	13,05
Particulier	2016	T-2761	rest. sco	20,70	Poursuite sans effet	100	20,70
Particulier	2016	T-2766	rest. sco	41,40	Poursuite sans effet	100	41,40
Particulier	2016	T-2767	etude	60,00	Poursuite sans effet	100	60,00
Particulier	2016	T-2768	rest. sco	39,15	Poursuite sans effet	100	39,15
Particulier	2016	T-2770	rest. sco	113,40	Poursuite sans effet	100	113,40
Particulier	2016	T-2771	rest. sco	20,15	Poursuite sans effet	100	20,15
Particulier	2016	T-2874	rest. sco	102,10	Poursuite sans effet	100	102,10
Particulier	2016	T-2920	rest. sco	69,00	Poursuite sans effet	100	69,00
Particulier	2016	T-2934	rest. sco	62,10	Poursuite sans effet	100	62,10
Particulier	2016	T-2979	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-2982	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-3025	rest. sco	79,75	Poursuite sans effet	100	79,75
Particulier	2016	T-3043	rest. sco	29,90	Poursuite sans effet	100	29,90
Particulier	2016	T-3046	rest. sco	42,00	Poursuite sans effet	100	42,00
Particulier	2016	T-3052	rest. sco	30,30	Poursuite sans effet	100	30,30
Particulier	2016	T-3070	rest. sco	72,05	Poursuite sans effet	100	72,05
Particulier	2016	T-3081	rest. sco	40,60	Poursuite sans effet	100	40,60
Particulier	2016	T-3088	rest. sco	40,00	Poursuite sans effet	100	40,00
Particulier	2016	T-3098	rest. sco	78,00	Poursuite sans effet	100	78,00
Particulier	2016	T-3105	rest. sco	66,70	Poursuite sans effet	100	66,70
Particulier	2016	T-3117	rest. sco	65,20	Poursuite sans effet	100	65,20
Particulier	2016	T-3120	rest. sco	69,00	Poursuite sans effet	100	69,00
Particulier	2016	T-3132	rest. sco	87,00	Poursuite sans effet	100	87,00
Particulier	2016	T-3140	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-3154	rest. sco	92,52	Poursuite sans effet	100	92,52
Particulier	2016	T-3161	rest. sco	81,98	Poursuite sans effet	100	81,98
Particulier	2016	T-3163	rest. sco	87,00	Poursuite sans effet	100	87,00
Particulier	2016	T-3174	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-3175	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-3178	rest. sco	27,40	Poursuite sans effet	100	27,40
Particulier	2016	T-3179	rest. sco	23,20	Poursuite sans effet	100	23,20
Particulier	2016	T-3183	rest. sco	42,05	Poursuite sans effet	100	42,05

Particulier	2016	T-3185	rest. sco	29,08	Poursuite sans effet	100	29,08
Particulier	2016	T-3199	rest. sco	29,90	Poursuite sans effet	100	29,90
Particulier	2016	T-3221	rest. sco	35,40	Poursuite sans effet	100	35,40
Particulier	2016	T-3222	rest. sco	42,05	Poursuite sans effet	100	42,05
Particulier	2016	T-3228	rest. sco	32,20	Poursuite sans effet	100	32,20
Particulier	2016	T-3234	rest. sco	114,00	Poursuite sans effet	100	114,00
Particulier	2016	T-3237	rest. sco	44,50	Poursuite sans effet	100	44,50
Particulier	2016	T-3241	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2016	T-3250	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-3339	rest. sco	25,30	Poursuite sans effet	100	25,30
Particulier	2016	T-3340	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-3348	rest. sco	64,40	Poursuite sans effet	100	64,40
Particulier	2016	T-3350	accueil	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2016	T-3354	rest. sco	196,20	Poursuite sans effet	100	196,20
Particulier	2016	T-3355	rest. sco	5,80	Poursuite sans effet	100	5,80
Particulier	2016	T-3386	rest. sco	80,50	Poursuite sans effet	100	80,50
Particulier	2016	T-3415	rest. sco	10,15	Poursuite sans effet	100	10,15
Particulier	2016	T-3433	rest. sco	78,20	Poursuite sans effet	100	78,20
Particulier	2016	T-3446	rest. sco	80,50	Poursuite sans effet	100	80,50
Particulier	2016	T-3499	rest. sco	36,80	Poursuite sans effet	100	36,80
Particulier	2016	T-3502	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-3541	rest. sco	98,60	Poursuite sans effet	100	98,60
Particulier	2016	T-3562	rest. sco	23,00	Poursuite sans effet	100	23,00
Particulier	2016	T-3565	rest. sco	57,00	Poursuite sans effet	100	57,00
Particulier	2016	T-3571	rest. sco	22,10	Poursuite sans effet	100	22,10
Particulier	2016	T-3588	rest. sco	82,20	Poursuite sans effet	100	82,20
Particulier	2016	T-3598	rest. sco	47,85	Poursuite sans effet	100	47,85
Particulier	2016	T-3608	rest. sco	90,00	Poursuite sans effet	100	90,00
Particulier	2016	T-3619	rest. sco	114,00	Poursuite sans effet	100	114,00
Particulier	2016	T-3624	rest. sco	87,40	Poursuite sans effet	100	87,40
Particulier	2016	T-3638	rest. sco	105,51	Poursuite sans effet	100	105,51
Particulier	2016	T-3640	rest. sco	92,00	Poursuite sans effet	100	92,00
Particulier	2016	T-3657	rest. sco	105,00	Poursuite sans effet	100	105,00
Particulier	2016	T-3665	rest. sco	46,00	Poursuite sans effet	100	46,00
Particulier	2016	T-3691	rest. sco	103,65	Poursuite sans effet	100	103,65
Particulier	2016	T-3695	rest. sco	101,50	Poursuite sans effet	100	101,50
Particulier	2016	T-3702	rest. sco	35,55	Poursuite sans effet	100	35,55
Particulier	2016	T-3711	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Particulier	2016	T-3712	rest. sco	43,70	Poursuite sans effet	100	43,70
Particulier	2016	T-3717	rest. sco	21,75	Poursuite sans effet	100	21,75
Particulier	2016	T-3718	rest. sco	21,75	Poursuite sans effet	100	21,75
Particulier	2016	T-3725	rest. sco	63,65	Poursuite sans effet	100	63,65
Particulier	2016	T-3727	rest. sco	43,70	Poursuite sans effet	100	43,70
Particulier	2016	T-3742	rest. sco	46,00	Poursuite sans effet	100	46,00
Particulier	2016	T-3763	rest. sco	32,40	Poursuite sans effet	100	32,40
Particulier	2016	T-3772	rest. sco	65,00	Poursuite sans effet	100	65,00
Particulier	2016	T-3774	rest. sco	55,10	Poursuite sans effet	100	55,10
Particulier	2016	T-3780	rest. sco	45,91	Poursuite sans effet	100	45,91
Particulier	2016	T-3788	accueil	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2016	T-3797	rest. sco	51,00	Poursuite sans effet	100	51,00
Particulier	2016	T-3810	rest. sco	43,70	Poursuite sans effet	100	43,70
Particulier	2016	T-3812	multi accu	132,60	Poursuite sans effet	100	132,60
Particulier	2016	T-4003	multi accu	21,78	Poursuite sans effet	100	21,78
Particulier	2016	T-4020	rest. sco	46,00	Poursuite sans effet	100	46,00
Particulier	2016	T-4024	rest. sco	75,90	Poursuite sans effet	100	75,90
Particulier	2016	T-4025	rest. sco	71,55	Poursuite sans effet	100	71,55
Particulier	2016	T-4026	rest. sco	32,00	Poursuite sans effet	100	32,00
Particulier	2016	T-4029	rest. sco	5,80	Poursuite sans effet	100	5,80
Particulier	2016	T-4143	creche	13,28	Poursuite sans effet	100	13,28
Particulier	2016	T-4215	4 ouvrage	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2016	T-4245	7 ouvrage	27,15	Poursuite sans effet	100	27,15

Particulier	2016	T-4259	3 ouvrages	41,24	Poursuite sans effet	100	41,24
Particulier	2016	T-4303	activite es	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2016	T-4304	clsh ete	97,95	Poursuite sans effet	100	97,95
Particulier	2016	T-4309	rest. sco	115,95	Poursuite sans effet	100	115,95
Particulier	2016	T-4314	rest. sco	40,12	Poursuite sans effet	100	40,12
Particulier	2016	T-4381	rest. sco	54,05	Poursuite sans effet	100	54,05
Particulier	2016	T-4393	rest. sco	217,55	Poursuite sans effet	100	217,55
Particulier	2016	T-4397	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2016	T-4425	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2016	T-4428	rest. sco	176,90	Poursuite sans effet	100	176,90
Particulier	2016	T-4476	rest. sco	61,50	Poursuite sans effet	100	61,50
Particulier	2016	T-4489	rest. sco	182,30	Poursuite sans effet	100	182,30
Particulier	2016	T-4496	rest. sco	103,70	Poursuite sans effet	100	103,70
Particulier	2016	T-4499	creche	47,28	Poursuite sans effet	100	47,28
Particulier	2016	T-4508	rest. sco	85,39	Poursuite sans effet	100	85,39
Particulier	2016	T-4524	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75
Particulier	2016	T-4525	rest. sco	356,80	Poursuite sans effet	100	356,80
Particulier	2016	T-4526	rest. sco	92,45	Poursuite sans effet	100	92,45
Particulier	2016	T-4535	rest. sco	207,40	Poursuite sans effet	100	207,40
Particulier	2016	T-4547	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2016	T-4555	rest. sco	103,70	Poursuite sans effet	100	103,70
Particulier	2016	T-4574	rest. sco	45,45	Poursuite sans effet	100	45,45
Particulier	2016	T-4586	accueil	61,20	Poursuite sans effet	100	61,20
Particulier	2016	T-4587	rest. sco	127,72	Poursuite sans effet	100	127,72
Particulier	2016	T-4590	rest. sco	77,55	Poursuite sans effet	100	77,55
Inconnue	2016	T-4593	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-4598	rest. sco	12,20	Poursuite sans effet	100	12,20
Particulier	2016	T-4604	rest. sco	134,20	Poursuite sans effet	100	134,20
Particulier	2016	T-4613	rest. sco	183,00	Poursuite sans effet	100	183,00
Particulier	2016	T-4615	rest. sco	81,00	Poursuite sans effet	100	81,00
Particulier	2016	T-4624	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2016	T-4629	rest. sco	182,30	Poursuite sans effet	100	182,30
Particulier	2016	T-4630	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2016	T-4631	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2016	T-4634	rest. sco	44,00	Poursuite sans effet	100	44,00
Particulier	2016	T-4635	rest. sco	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60
Particulier	2016	T-4640	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2016	T-4651	rest. sco	69,70	Poursuite sans effet	100	69,70
Particulier	2016	T-4669	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2016	T-4670	rest. sco	292,80	Poursuite sans effet	100	292,80
Particulier	2016	T-4681	rest. sco	94,60	Poursuite sans effet	100	94,60
Particulier	2016	T-4686	rest. sco	79,90	Poursuite sans effet	100	79,90
Particulier	2016	T-4689	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2016	T-4692	rest. sco	311,84	Poursuite sans effet	100	311,84
Particulier	2016	T-4707	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2016	T-4715	rest. sco	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60
Particulier	2017	T-59	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-120	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-387	rest. sco	87,45	Poursuite sans effet	100	87,45
Particulier	2017	T-438	rest. sco	59,00	Poursuite sans effet	100	59,00
Particulier	2017	T-444	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75
Particulier	2017	T-502	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2017	T-788	rest. sco	102,70	Poursuite sans effet	100	102,70
Particulier	2017	T-949	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-955	rest. sco	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2017	T-1196	rest. sco	38,80	Poursuite sans effet	100	38,80
Particulier	2017	T-1234	rest. sco	90,50	Poursuite sans effet	100	90,50
Particulier	2017	T-1402	rest. sco	97,60	Poursuite sans effet	100	97,60
Particulier	2017	T-1577	rest. sco	87,10	Poursuite sans effet	100	87,10
Particulier	2017	T-1590	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2017	T-1663	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75

Particulier	2017	T-1815	rest. sco	63,25	Poursuite sans effet	100	63,25
Particulier	2017	T-1832	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2017	T-2018	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-2031	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-2266	rest. sco	86,75	Poursuite sans effet	100	86,75
Particulier	2017	T-2285	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2017	T-2400	rest. sco	42,90	Poursuite sans effet	100	42,90
Particulier	2017	T-2731	rest. sco	22,45	Poursuite sans effet	100	22,45
Particulier	2017	T-2830	rest. sco	38,09	Poursuite sans effet	100	38,09
Particulier	2017	T-2904	rest. sco	26,74	Poursuite sans effet	100	26,74
Particulier	2017	T-3216	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-3460	rest. sco	27,45	Poursuite sans effet	100	27,45
Particulier	2017	T-3469	rest. sco	28,20	Poursuite sans effet	100	28,20
Particulier	2017	T-3650	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2017	T-3938	rest. sco	147,40	Poursuite sans effet	100	147,40
Particulier	2017	T-3941	rest. sco	47,00	Poursuite sans effet	100	47,00
Société	2017	T-4116	taxe publ	246,00	Poursuite sans effet	100	246,00
Particulier	2017	T-4469	etude	45,45	Poursuite sans effet	100	45,45
Particulier	2017	T-4520	rest. sco	183,00	Poursuite sans effet	100	183,00
Particulier	2017	T-4634	rest. sco	66,50	Poursuite sans effet	100	66,50
Particulier	2017	T-4637	rest. sco	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2017	T-28	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-55	rest. sco	9,40	Poursuite sans effet	100	9,40
Particulier	2017	T-72	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-83	rest. sco	47,00	Poursuite sans effet	100	47,00
Particulier	2017	T-93	rest. sco	86,50	Poursuite sans effet	100	86,50
Particulier	2017	T-97	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2017	T-130	rest. sco	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2017	T-133	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-169	rest. sco	31,50	Poursuite sans effet	100	31,50
Particulier	2017	T-182	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-185	creche	49,09	Poursuite sans effet	100	49,09
Particulier	2017	T-206	rest. sco	27,45	Poursuite sans effet	100	27,45
Particulier	2017	T-209	rest. sco	18,80	Poursuite sans effet	100	18,80
Particulier	2017	T-218	rest. sco	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2017	T-219	creche	175,71	Poursuite sans effet	100	175,71
Particulier	2017	T-236	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-248	rest. sco	47,00	Poursuite sans effet	100	47,00
Particulier	2017	T-257	accueil	70,00	Poursuite sans effet	100	70,00
Particulier	2017	T-260	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2017	T-271	rest. sco	25,85	Poursuite sans effet	100	25,85
Particulier	2017	T-272	rest. sco	115,90	Poursuite sans effet	100	115,90
Particulier	2017	T-282	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2017	T-284	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2017	T-289	rest. sco	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2017	T-290	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-293	rest. sco	148,50	Poursuite sans effet	100	148,50
Particulier	2017	T-294	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-295	rest. sco	14,10	Poursuite sans effet	100	14,10
Particulier	2017	T-300	rest. sco	13,50	Poursuite sans effet	100	13,50
Particulier	2017	T-301	rest. sco	23,50	Poursuite sans effet	100	23,50
Particulier	2017	T-308	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-310	rest. sco	91,00	Poursuite sans effet	100	91,00
Particulier	2017	T-327	rest. sco	23,50	Poursuite sans effet	100	23,50
Particulier	2017	T-337	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2017	T-341	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-343	rest. sco	44,65	Poursuite sans effet	100	44,65
Particulier	2017	T-348	rest. sco	57,95	Poursuite sans effet	100	57,95
Particulier	2017	T-349	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-352	rest. sco	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60
Particulier	2017	T-355	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70

Particulier	2017	T-376	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-377	rest. sco	12,20	Poursuite sans effet	100	12,20
Particulier	2017	T-393	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2017	T-455	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-481	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2017	T-512	rest. sco	176,90	Poursuite sans effet	100	176,90
Particulier	2017	T-516	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2017	T-539	rest. sco	9,40	Poursuite sans effet	100	9,40
Particulier	2017	T-544	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-553	rest. sco	57,00	Poursuite sans effet	100	57,00
Particulier	2017	T-574	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-575	creche	49,09	Poursuite sans effet	100	49,09
Particulier	2017	T-593	rest. sco	49,65	Poursuite sans effet	100	49,65
Particulier	2017	T-595	rest. sco	148,95	Poursuite sans effet	100	148,95
Particulier	2017	T-596	rest. sco	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2017	T-603	rest. sco	164,70	Poursuite sans effet	100	164,70
Particulier	2017	T-605	creche	178,89	Poursuite sans effet	100	178,89
Particulier	2017	T-621	rest. sco	88,45	Poursuite sans effet	100	88,45
Particulier	2017	T-637	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2017	T-640	rest. sco	115,80	Poursuite sans effet	100	115,80
Particulier	2017	T-645	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2017	T-651	accueil	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2017	T-657	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Inconnue	2017	T-660	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-673	rest. sco	28,20	Poursuite sans effet	100	28,20
Particulier	2017	T-676	rest. sco	61,10	Poursuite sans effet	100	61,10
Particulier	2017	T-677	rest. sco	176,90	Poursuite sans effet	100	176,90
Particulier	2017	T-688	rest. sco	106,45	Poursuite sans effet	100	106,45
Particulier	2017	T-690	rest. sco	64,50	Poursuite sans effet	100	64,50
Particulier	2017	T-695	rest. sco	72,85	Poursuite sans effet	100	72,85
Particulier	2017	T-698	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-702	rest. sco	163,50	Poursuite sans effet	100	163,50
Particulier	2017	T-703	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2017	T-704	rest. sco	16,45	Poursuite sans effet	100	16,45
Particulier	2017	T-709	rest. sco	101,50	Poursuite sans effet	100	101,50
Particulier	2017	T-723	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-732	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2017	T-744	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2017	T-748	rest. sco	129,30	Poursuite sans effet	100	129,30
Particulier	2017	T-753	rest. sco	70,50	Poursuite sans effet	100	70,50
Particulier	2017	T-755	rest. sco	101,50	Poursuite sans effet	100	101,50
Particulier	2017	T-775	rest. sco	70,50	Poursuite sans effet	100	70,50
Particulier	2017	T-776	accueil	10,00	Poursuite sans effet	100	10,00
Particulier	2017	T-777	rest. sco	40,45	Poursuite sans effet	100	40,45
Particulier	2017	T-840	rest. sco	18,80	Poursuite sans effet	100	18,80
Particulier	2017	T-903	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-935	rest. sco	70,50	Poursuite sans effet	100	70,50
Particulier	2017	T-958	rest. sco	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2017	T-961	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-962	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-965	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2017	T-988	rest. sco	7,05	Poursuite sans effet	100	7,05
Particulier	2017	T-1004	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2017	T-1025	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2017	T-1028	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-1030	rest. sco	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2017	T-1039	etude	41,19	Poursuite sans effet	100	41,19
Particulier	2017	T-1047	rest. sco	37,45	Poursuite sans effet	100	37,45
Particulier	2017	T-1048	rest. sco	16,45	Poursuite sans effet	100	16,45
Particulier	2017	T-1072	rest. sco	57,95	Poursuite sans effet	100	57,95
Particulier	2017	T-1089	rest. sco	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60

Particulier	2017	T-1096	rest. sco	9,06	Poursuite sans effet	100	9,06
Particulier	2017	T-1100	rest. sco	263,47	Poursuite sans effet	100	263,47
Particulier	2017	T-1105	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2017	T-1114	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-1119	rest. sco	23,50	Poursuite sans effet	100	23,50
Particulier	2017	T-1120	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2017	T-1122	rest. sco	47,00	Poursuite sans effet	100	47,00
Particulier	2017	T-1123	rest. sco	103,70	Poursuite sans effet	100	103,70
Particulier	2017	T-1125	rest. sco	23,50	Poursuite sans effet	100	23,50
Particulier	2017	T-1130	etude	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2017	T-1132	rest. sco	75,00	Poursuite sans effet	100	75,00
Particulier	2017	T-1140	rest. sco	56,40	Poursuite sans effet	100	56,40
Particulier	2017	T-1144	rest. sco	40,50	Poursuite sans effet	100	40,50
Particulier	2017	T-1148	rest. sco	87,00	Poursuite sans effet	100	87,00
Particulier	2017	T-1149	rest. sco	9,40	Poursuite sans effet	100	9,40
Particulier	2017	T-1150	rest. sco	12,00	Poursuite sans effet	100	12,00
Particulier	2017	T-1155	rest. sco	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2017	T-1176	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-1195	rest. sco	95,75	Poursuite sans effet	100	95,75
Particulier	2017	T-1197	rest. sco	23,50	Poursuite sans effet	100	23,50
Particulier	2017	T-1200	rest. sco	47,00	Poursuite sans effet	100	47,00
Particulier	2017	T-1204	accueil	19,45	Poursuite sans effet	100	19,45
Particulier	2017	T-1207	accueil	29,20	Poursuite sans effet	100	29,20
Particulier	2017	T-1211	creche	77,14	Poursuite sans effet	100	77,14
Particulier	2017	T-1221	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-1226	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-1227	rest. sco	56,60	Poursuite sans effet	100	56,60
Particulier	2017	T-1318	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-1359	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2017	T-1377	rest. sco	28,30	Poursuite sans effet	100	28,30
Particulier	2017	T-1434	rest. sco	21,60	Poursuite sans effet	100	21,60
Particulier	2017	T-1438	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-1447	rest. sco	73,50	Poursuite sans effet	100	73,50
Particulier	2017	T-1468	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2017	T-1482	rest. sco	47,60	Poursuite sans effet	100	47,60
Particulier	2017	T-1510	rest. sco	103,70	Poursuite sans effet	100	103,70
Particulier	2017	T-1529	rest. sco	70,50	Poursuite sans effet	100	70,50
Particulier	2017	T-1534	rest. sco	49,50	Poursuite sans effet	100	49,50
Particulier	2017	T-1536	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2017	T-1542	rest. sco	289,04	Poursuite sans effet	100	289,04
Particulier	2017	T-1564	rest. sco	39,95	Poursuite sans effet	100	39,95
Particulier	2017	T-1565	rest. sco	51,00	Poursuite sans effet	100	51,00
Particulier	2017	T-1567	rest. sco	189,10	Poursuite sans effet	100	189,10
Particulier	2017	T-1569	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2017	T-1574	rest. sco	76,50	Poursuite sans effet	100	76,50
Particulier	2017	T-1580	rest. sco	91,65	Poursuite sans effet	100	91,65
Particulier	2017	T-1583	rest. sco	51,85	Poursuite sans effet	100	51,85
Particulier	2017	T-1585	rest. sco	48,00	Poursuite sans effet	100	48,00
Particulier	2017	T-1586	rest. sco	11,75	Poursuite sans effet	100	11,75
Particulier	2017	T-1588	rest. sco	19,50	Poursuite sans effet	100	19,50
Particulier	2017	T-1589	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-1593	rest. sco	103,70	Poursuite sans effet	100	103,70
Particulier	2017	T-1615	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-1619	rest. sco	97,60	Poursuite sans effet	100	97,60
Particulier	2017	T-1621	rest. sco	75,20	Poursuite sans effet	100	75,20
Particulier	2017	T-1626	rest. sco	121,70	Poursuite sans effet	100	121,70
Particulier	2017	T-1632	accueil	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2017	T-1639	creche	61,71	Poursuite sans effet	100	61,71
Particulier	2017	T-1647	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75
Particulier	2017	T-1655	rest. sco	39,95	Poursuite sans effet	100	39,95
Particulier	2017	T-1656	rest. sco	190,50	Poursuite sans effet	100	190,50

Particulier	2017	T-1741	rest. sco	18,80	Poursuite sans effet	100	18,80
Particulier	2017	T-1793	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2017	T-1843	rest. sco	97,60	Poursuite sans effet	100	97,60
Particulier	2017	T-1847	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2017	T-1870	rest. sco	16,90	Poursuite sans effet	100	16,90
Particulier	2017	T-1875	rest. sco	6,10	Poursuite sans effet	100	6,10
Particulier	2017	T-1884	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2017	T-1903	rest. sco	12,20	Poursuite sans effet	100	12,20
Particulier	2017	T-1921	rest. sco	18,80	Poursuite sans effet	100	18,80
Particulier	2017	T-1932	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-1949	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-1964	rest. sco	44,65	Poursuite sans effet	100	44,65
Particulier	2017	T-1975	accueil	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00
Particulier	2017	T-1976	rest. sco	113,10	Poursuite sans effet	100	113,10
Particulier	2017	T-1980	rest. sco	20,40	Poursuite sans effet	100	20,40
Inconnue	2017	T-1985	rest. sco	12,20	Poursuite sans effet	100	12,20
Particulier	2017	T-1997	rest. sco	16,45	Poursuite sans effet	100	16,45
Particulier	2017	T-2001	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2017	T-2003	rest. sco	16,45	Poursuite sans effet	100	16,45
Particulier	2017	T-2010	rest. sco	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2017	T-2011	rest. sco	18,80	Poursuite sans effet	100	18,80
Particulier	2017	T-2013	rest. sco	36,00	Poursuite sans effet	100	36,00
Particulier	2017	T-2021	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-2024	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2017	T-2028	rest. sco	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2017	T-2029	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-2030	rest. sco	7,05	Poursuite sans effet	100	7,05
Particulier	2017	T-2032	rest. sco	14,10	Poursuite sans effet	100	14,10
Particulier	2017	T-2035	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2017	T-2049	rest. sco	32,80	Poursuite sans effet	100	32,80
Particulier	2017	T-2059	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-2065	rest. sco	18,18	Poursuite sans effet	100	18,18
Particulier	2017	T-2074	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2017	T-2075	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2017	T-2077	rest. sco	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2017	T-2079	rest. sco	33,55	Poursuite sans effet	100	33,55
Particulier	2017	T-2080	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-2082	rest. sco	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60
Particulier	2017	T-2085	rest. sco	62,70	Poursuite sans effet	100	62,70
Particulier	2017	T-2091	creche	51,69	Poursuite sans effet	100	51,69
Particulier	2017	T-2098	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2017	T-2108	rest. sco	16,45	Poursuite sans effet	100	16,45
Particulier	2017	T-2109	rest. sco	38,30	Poursuite sans effet	100	38,30
Particulier	2017	T-2184	rest. sco	108,00	Poursuite sans effet	100	108,00
Particulier	2017	T-2197	rest. sco	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2017	T-2200	rest. sco	65,10	Poursuite sans effet	100	65,10
Particulier	2017	T-2231	rest. sco	84,60	Poursuite sans effet	100	84,60
Particulier	2017	T-2248	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-2295	rest. sco	174,70	Poursuite sans effet	100	174,70
Particulier	2017	T-2297	rest. sco	103,70	Poursuite sans effet	100	103,70
Particulier	2017	T-2316	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2017	T-2325	rest. sco	75,00	Poursuite sans effet	100	75,00
Particulier	2017	T-2336	rest. sco	21,15	Poursuite sans effet	100	21,15
Particulier	2017	T-2344	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2017	T-2350	accueil	57,70	Poursuite sans effet	100	57,70
Particulier	2017	T-2359	rest. sco	39,95	Poursuite sans effet	100	39,95
Particulier	2017	T-2381	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2017	T-2396	rest. sco	89,30	Poursuite sans effet	100	89,30
Particulier	2017	T-2398	rest. sco	72,45	Poursuite sans effet	100	72,45
Particulier	2017	T-2403	rest. sco	54,00	Poursuite sans effet	100	54,00
Particulier	2017	T-2411	accueil	20,00	Poursuite sans effet	100	20,00

Particulier	2017	T-2412	rest. sco	402,00	Poursuite sans effet	100	402,00
Inconnue	2017	T-2420	rest. sco	58,50	Poursuite sans effet	100	58,50
Particulier	2017	T-2428	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-2429	rest. sco	165,60	Poursuite sans effet	100	165,60
Particulier	2017	T-2431	rest. sco	189,10	Poursuite sans effet	100	189,10
Particulier	2017	T-2433	rest. sco	84,60	Poursuite sans effet	100	84,60
Particulier	2017	T-2435	rest. sco	39,95	Poursuite sans effet	100	39,95
Particulier	2017	T-2441	rest. sco	82,25	Poursuite sans effet	100	82,25
Particulier	2017	T-2443	rest. sco	81,00	Poursuite sans effet	100	81,00
Particulier	2017	T-2453	rest. sco	110,90	Poursuite sans effet	100	110,90
Particulier	2017	T-2455	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2017	T-2460	rest. sco	27,00	Poursuite sans effet	100	27,00
Particulier	2017	T-2461	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-2462	rest. sco	50,50	Poursuite sans effet	100	50,50
Particulier	2017	T-2476	rest. sco	73,80	Poursuite sans effet	100	73,80
Particulier	2017	T-2492	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-2499	rest. sco	82,30	Poursuite sans effet	100	82,30
Particulier	2017	T-2502	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2017	T-2503	rest. sco	85,20	Poursuite sans effet	100	85,20
Particulier	2017	T-2505	rest. sco	52,90	Poursuite sans effet	100	52,90
Particulier	2017	T-2509	rest. sco	84,60	Poursuite sans effet	100	84,60
Particulier	2017	T-2515	creche	51,69	Poursuite sans effet	100	51,69
Particulier	2017	T-2522	rest. sco	39,65	Poursuite sans effet	100	39,65
Particulier	2017	T-2529	rest. sco	297,10	Poursuite sans effet	100	297,10
Particulier	2017	T-2616	rest. sco	31,30	Poursuite sans effet	100	31,30
Particulier	2017	T-2621	multi accu	20,95	Poursuite sans effet	100	20,95
Particulier	2017	T-2631	rest. sco	21,99	Poursuite sans effet	100	21,99
Particulier	2017	T-2633	rest. sco	84,60	Poursuite sans effet	100	84,60
Particulier	2017	T-2636	rest. sco	48,00	Poursuite sans effet	100	48,00
Particulier	2017	T-2642	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2017	T-2678	rest. sco	16,45	Poursuite sans effet	100	16,45
Particulier	2017	T-2684	rest. sco	28,70	Poursuite sans effet	100	28,70
Particulier	2017	T-2705	rest. sco	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2017	T-2733	rest. sco	60,90	Poursuite sans effet	100	60,90
Particulier	2017	T-2754	rest. sco	70,50	Poursuite sans effet	100	70,50
Particulier	2017	T-2756	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-2777	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2017	T-2783	rest. sco	41,15	Poursuite sans effet	100	41,15
Particulier	2017	T-2789	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-2801	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2017	T-2802	rest. sco	46,75	Poursuite sans effet	100	46,75
Particulier	2017	T-2811	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2017	T-2822	rest. sco	39,65	Poursuite sans effet	100	39,65
Particulier	2017	T-2833	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2017	T-2835	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2017	T-2838	rest. sco	19,50	Poursuite sans effet	100	19,50
Particulier	2017	T-2842	rest. sco	317,80	Poursuite sans effet	100	317,80
Inconnue	2017	T-2847	rest. sco	46,75	Poursuite sans effet	100	46,75
Particulier	2017	T-2860	rest. sco	28,20	Poursuite sans effet	100	28,20
Particulier	2017	T-2862	rest. sco	31,50	Poursuite sans effet	100	31,50
Particulier	2017	T-2867	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-2870	rest. sco	21,35	Poursuite sans effet	100	21,35
Particulier	2017	T-2874	rest. sco	19,50	Poursuite sans effet	100	19,50
Particulier	2017	T-2875	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Inconnue	2017	T-2885	rest. mun	27,00	Poursuite sans effet	100	27,00
Particulier	2017	T-2905	rest. sco	39,65	Poursuite sans effet	100	39,65
Particulier	2017	T-2909	rest. sco	62,70	Poursuite sans effet	100	62,70
Particulier	2017	T-2911	rest. sco	39,65	Poursuite sans effet	100	39,65
Particulier	2017	T-2916	creche	34,86	Poursuite sans effet	100	34,86
Particulier	2017	T-2922	rest. sco	21,35	Poursuite sans effet	100	21,35
Particulier	2017	T-3149	rest. sco	63,45	Poursuite sans effet	100	63,45

Particulier	2017	T-3197	rest. sco	77,35	Poursuite sans effet	100	77,35
Particulier	2017	T-3257	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2017	T-3267	rest. sco	58,50	Poursuite sans effet	100	58,50
Particulier	2017	T-3279	rest. sco	20,20	Poursuite sans effet	100	20,20
Particulier	2017	T-3285	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2017	T-3304	rest. sco	65,80	Poursuite sans effet	100	65,80
Particulier	2017	T-3305	rest. sco	63,20	Poursuite sans effet	100	63,20
Particulier	2017	T-3316	rest. sco	140,30	Poursuite sans effet	100	140,30
Particulier	2017	T-3335	rest. sco	82,35	Poursuite sans effet	100	82,35
Particulier	2017	T-3341	rest. sco	14,35	Poursuite sans effet	100	14,35
Particulier	2017	T-3348	rest. sco	54,05	Poursuite sans effet	100	54,05
Particulier	2017	T-3350	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-3352	creche	166,08	Poursuite sans effet	100	166,08
Particulier	2017	T-3354	rest. sco	31,50	Poursuite sans effet	100	31,50
Particulier	2017	T-3362	rest. sco	388,58	Poursuite sans effet	100	388,58
Particulier	2017	T-3370	rest. sco	110,70	Poursuite sans effet	100	110,70
Inconnue	2017	T-3371	rest. sco	63,20	Poursuite sans effet	100	63,20
Particulier	2017	T-3387	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2017	T-3388	rest. sco	65,80	Poursuite sans effet	100	65,80
Particulier	2017	T-3391	rest. sco	61,10	Poursuite sans effet	100	61,10
Particulier	2017	T-3394	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2017	T-3398	rest. sco	19,65	Poursuite sans effet	100	19,65
Particulier	2017	T-3400	rest. sco	47,00	Poursuite sans effet	100	47,00
Particulier	2017	T-3401	rest. sco	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2017	T-3403	rest. sco	60,00	Poursuite sans effet	100	60,00
Particulier	2017	T-3409	rest. sco	19,50	Poursuite sans effet	100	19,50
Particulier	2017	T-3411	rest. sco	114,15	Poursuite sans effet	100	114,15
Particulier	2017	T-3412	rest. sco	61,10	Poursuite sans effet	100	61,10
Particulier	2017	T-3415	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-3418	rest. sco	40,50	Poursuite sans effet	100	40,50
Particulier	2017	T-3420	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2017	T-3424	rest. sco	21,00	Poursuite sans effet	100	21,00
Particulier	2017	T-3425	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2017	T-3428	rest. sco	27,00	Poursuite sans effet	100	27,00
Inconnue	2017	T-3442	rest. mun	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2017	T-3444	multi accu	53,70	Poursuite sans effet	100	53,70
Particulier	2017	T-3456	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2017	T-3462	rest. sco	56,40	Poursuite sans effet	100	56,40
Particulier	2017	T-3466	rest. sco	164,70	Poursuite sans effet	100	164,70
Particulier	2017	T-3468	rest. sco	70,15	Poursuite sans effet	100	70,15
Particulier	2017	T-3471	rest. sco	65,80	Poursuite sans effet	100	65,80
Particulier	2017	T-3472	rest. sco	65,80	Poursuite sans effet	100	65,80
Particulier	2017	T-3474	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2017	T-3483	creche	48,88	Poursuite sans effet	100	48,88
Particulier	2017	T-3494	rest. sco	39,65	Poursuite sans effet	100	39,65
Particulier	2017	T-3503	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2017	T-3504	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2017	T-3525	rest. sco	123,00	Poursuite sans effet	100	123,00
Particulier	2017	T-3544	rest. sco	118,25	Poursuite sans effet	100	118,25
Particulier	2017	T-3556	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2017	T-3605	rest. sco	166,40	Poursuite sans effet	100	166,40
Particulier	2017	T-3628	rest. sco	89,10	Poursuite sans effet	100	89,10
Particulier	2017	T-3661	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2017	T-3667	rest. sco	28,20	Poursuite sans effet	100	28,20
Particulier	2017	T-3687	rest. sco	65,85	Poursuite sans effet	100	65,85
Particulier	2017	T-3701	rest. sco	79,50	Poursuite sans effet	100	79,50
Particulier	2017	T-3705	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2017	T-3711	rest. sco	56,40	Poursuite sans effet	100	56,40
Particulier	2017	T-3712	rest. sco	38,05	Poursuite sans effet	100	38,05
Particulier	2017	T-3717	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-3742	rest. sco	65,55	Poursuite sans effet	100	65,55

Particulier	2017	T-3779	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2017	T-3789	rest. sco	91,42	Poursuite sans effet	100	91,42
Particulier	2017	T-3790	rest. sco	0,02	Poursuite sans effet	100	0,02
Particulier	2017	T-3800	rest. sco	110,45	Poursuite sans effet	100	110,45
Particulier	2017	T-3808	rest. sco	58,50	Poursuite sans effet	100	58,50
Particulier	2017	T-3818	rest. sco	310,40	Poursuite sans effet	100	310,40
Particulier	2017	T-3823	rest. sco	84,60	Poursuite sans effet	100	84,60
Particulier	2017	T-3827	rest. sco	147,60	Poursuite sans effet	100	147,60
Inconnue	2017	T-3828	rest. sco	74,95	Poursuite sans effet	100	74,95
Particulier	2017	T-3847	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2017	T-3852	rest. sco	213,50	Poursuite sans effet	100	213,50
Particulier	2017	T-3855	rest. sco	86,95	Poursuite sans effet	100	86,95
Particulier	2017	T-3856	rest. sco	42,30	Poursuite sans effet	100	42,30
Particulier	2017	T-3860	rest. sco	77,00	Poursuite sans effet	100	77,00
Particulier	2017	T-3862	rest. sco	75,20	Poursuite sans effet	100	75,20
Particulier	2017	T-3865	rest. sco	88,50	Poursuite sans effet	100	88,50
Particulier	2017	T-3872	rest. sco	121,25	Poursuite sans effet	100	121,25
Particulier	2017	T-3874	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-3879	rest. sco	60,00	Poursuite sans effet	100	60,00
Particulier	2017	T-3881	rest. sco	115,90	Poursuite sans effet	100	115,90
Particulier	2017	T-3888	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2017	T-3892	rest. sco	106,75	Poursuite sans effet	100	106,75
Particulier	2017	T-3903	rest. sco	69,70	Poursuite sans effet	100	69,70
Particulier	2017	T-3904	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2017	T-3907	multi accu	52,70	Poursuite sans effet	100	52,70
Particulier	2017	T-3914	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-3929	rest. sco	124,30	Poursuite sans effet	100	124,30
Particulier	2017	T-3931	rest. sco	31,38	Poursuite sans effet	100	31,38
Particulier	2017	T-3933	rest. sco	91,65	Poursuite sans effet	100	91,65
Particulier	2017	T-3936	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2017	T-3939	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2017	T-3940	rest. sco	45,10	Poursuite sans effet	100	45,10
Particulier	2017	T-3945	rest. sco	89,30	Poursuite sans effet	100	89,30
Particulier	2017	T-3947	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2017	T-3950	rest. sco	128,95	Poursuite sans effet	100	128,95
Particulier	2017	T-3951	multi accu	349,14	Poursuite sans effet	100	349,14
Particulier	2017	T-3954	creche	51,69	Poursuite sans effet	100	51,69
Particulier	2017	T-3964	rest. sco	139,38	Poursuite sans effet	100	139,38
Particulier	2017	T-3968	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2017	T-3973	rest. sco	54,65	Poursuite sans effet	100	54,65
Particulier	2017	T-3974	rest. sco	128,10	Poursuite sans effet	100	128,10
Particulier	2017	T-3983	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Société	2017	T-4065	taxe publi	430,72	Poursuite sans effet	100	430,72
Particulier	2017	T-4168	creche	52,80	Poursuite sans effet	100	52,80
Particulier	2017	T-4175	multi accu	38,25	Poursuite sans effet	100	38,25
Particulier	2017	T-4180	creche	51,69	Poursuite sans effet	100	51,69
Particulier	2017	T-4269	creche	66,88	Poursuite sans effet	100	66,88
Particulier	2017	T-4276	creche	51,69	Poursuite sans effet	100	51,69
Particulier	2017	T-4357	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2017	T-4369	rest. sco	67,40	Poursuite sans effet	100	67,40
Particulier	2017	T-4396	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2017	T-4400	rest. sco	147,90	Poursuite sans effet	100	147,90
Particulier	2017	T-4413	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2017	T-4415	rest. sco	299,30	Poursuite sans effet	100	299,30
Particulier	2017	T-4421	rest. sco	111,05	Poursuite sans effet	100	111,05
Particulier	2017	T-4439	etude	45,45	Poursuite sans effet	100	45,45
Particulier	2017	T-4460	rest. sco	83,60	Poursuite sans effet	100	83,60
Particulier	2017	T-4464	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2017	T-4475	rest. sco	91,20	Poursuite sans effet	100	91,20
Particulier	2017	T-4487	rest. sco	121,40	Poursuite sans effet	100	121,40
Particulier	2017	T-4488	etude	45,45	Poursuite sans effet	100	45,45

Particulier	2017	T-4494	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2017	T-4511	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2017	T-4525	accueil	145,00	Poursuite sans effet	100	145,00
Particulier	2017	T-4535	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2017	T-4537	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2017	T-4548	rest. sco	94,55	Poursuite sans effet	100	94,55
Particulier	2017	T-4555	rest. sco	212,34	Poursuite sans effet	100	212,34
Particulier	2017	T-4559	rest. sco	249,00	Poursuite sans effet	100	249,00
Inconnue	2017	T-4560	rest. sco	231,50	Poursuite sans effet	100	231,50
Particulier	2017	T-4565	rest. sco	71,00	Poursuite sans effet	100	71,00
Particulier	2017	T-4571	rest. sco	86,10	Poursuite sans effet	100	86,10
Particulier	2017	T-4581	rest. sco	110,20	Poursuite sans effet	100	110,20
Particulier	2017	T-4587	rest. sco	110,45	Poursuite sans effet	100	110,45
Particulier	2017	T-4590	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75
Particulier	2017	T-4597	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2017	T-4598	rest. sco	40,12	Poursuite sans effet	100	40,12
Inconnue	2017	T-4607	rest. mun	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2017	T-4609	rest. sco	31,95	Poursuite sans effet	100	31,95
Particulier	2017	T-4615	accueil	61,20	Poursuite sans effet	100	61,20
Particulier	2017	T-4625	rest. sco	83,05	Poursuite sans effet	100	83,05
Particulier	2017	T-4630	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2017	T-4631	rest. sco	86,40	Poursuite sans effet	100	86,40
Particulier	2017	T-4633	rest. sco	111,00	Poursuite sans effet	100	111,00
Particulier	2017	T-4635	rest. sco	183,00	Poursuite sans effet	100	183,00
Particulier	2017	T-4636	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2017	T-4639	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2017	T-4641	rest. sco	156,30	Poursuite sans effet	100	156,30
Particulier	2017	T-4646	rest. sco	52,14	Poursuite sans effet	100	52,14
Particulier	2017	T-4658	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2017	T-4659	rest. sco	125,30	Poursuite sans effet	100	125,30
Société	2018	T-4060	avis eche	47,01	Poursuite sans effet	100	47,01
Particulier	2018	T-175	rest. mun	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2018	T-193	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2018	T-297	rest. sco	16,50	Poursuite sans effet	100	16,50
Particulier	2018	T-311	rest. sco	128,10	Poursuite sans effet	100	128,10
Particulier	2018	T-339	1 ouvrage	11,90	Poursuite sans effet	100	11,90
Particulier	2018	T-344	5 ouvrage	39,35	Poursuite sans effet	100	39,35
Particulier	2018	T-348	5 ouvrage	45,50	Poursuite sans effet	100	45,50
Particulier	2018	T-354	1 ouvrage	22,50	Poursuite sans effet	100	22,50
Particulier	2018	T-356	1 ouvrage	69,90	Poursuite sans effet	100	69,90
Particulier	2018	T-358	5 ouvrage	20,45	Poursuite sans effet	100	20,45
Particulier	2018	T-359	1 ouvrage	67,00	Poursuite sans effet	100	67,00
Particulier	2018	T-362	2 ouvrage	11,00	Poursuite sans effet	100	11,00
Particulier	2018	T-366	1 ouvrage	21,90	Poursuite sans effet	100	21,90
Particulier	2018	T-367	1 ouvrage	21,90	Poursuite sans effet	100	21,90
Particulier	2018	T-369	10 ouvrage	106,12	Poursuite sans effet	100	106,12
Particulier	2018	T-371	1 ouvrage	9,45	Poursuite sans effet	100	9,45
Particulier	2018	T-374	1 ouvrage	9,95	Poursuite sans effet	100	9,95
Particulier	2018	T-377	1 ouvrage	39,95	Poursuite sans effet	100	39,95
Particulier	2018	T-484	rest. sco	56,25	Poursuite sans effet	100	56,25
Particulier	2018	T-588	rest. sco	183,00	Poursuite sans effet	100	183,00
Particulier	2018	T-607	rest. sco	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2018	T-642	rest. sco	84,70	Poursuite sans effet	100	84,70
Particulier	2018	T-742	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-869	rest. sco	55,15	Poursuite sans effet	100	55,15
Particulier	2018	T-974	rest. mun	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2018	T-982	rest. sco	152,50	Poursuite sans effet	100	152,50
Particulier	2018	T-1036	rest. sco	84,70	Poursuite sans effet	100	84,70
Particulier	2018	T-1098	rest. sco	56,00	Poursuite sans effet	100	56,00
Particulier	2018	T-1107	rest. sco	19,50	Poursuite sans effet	100	19,50
Particulier	2018	T-1131	rest. sco	17,10	Poursuite sans effet	100	17,10

Particulier	2018	T-1237	rest. sco	158,60	Poursuite sans effet	100	158,60
Particulier	2018	T-1359	rest. sco	164,70	Poursuite sans effet	100	164,70
Particulier	2018	T-1363	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2018	T-1386	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-1423	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-1458	rest. sco	19,35	Poursuite sans effet	100	19,35
Particulier	2018	T-1482	rest. sco	62,00	Poursuite sans effet	100	62,00
Particulier	2018	T-1497	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2018	T-1629	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2018	T-1767	rest. sco	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2018	T-1798	rest. sco	45,50	Poursuite sans effet	100	45,50
Particulier	2018	T-1866	rest. sco	33,30	Poursuite sans effet	100	33,30
Particulier	2018	T-1871	rest. sco	57,75	Poursuite sans effet	100	57,75
Société	2018	T-1969	autorisati	17,20	Poursuite sans effet	100	17,20
Inconnue	2018	T-2006	rest. sco	6,90	Poursuite sans effet	100	6,90
Particulier	2018	T-2017	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-2080	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2018	T-2206	rest. mun	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2018	T-2211	rest. sco	97,60	Poursuite sans effet	100	97,60
Particulier	2018	T-2242	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2018	T-2248	rest. sco	56,80	Poursuite sans effet	100	56,80
Particulier	2018	T-2287	rest. sco	16,10	Poursuite sans effet	100	16,10
Particulier	2018	T-2327	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75
Particulier	2018	T-2572	rest. sco	21,30	Poursuite sans effet	100	21,30
Particulier	2018	T-2607	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-2639	rest. mun	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2018	T-2692	rest. sco	21,35	Poursuite sans effet	100	21,35
Particulier	2018	T-2708	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2018	T-2734	rest. sco	15,20	Poursuite sans effet	100	15,20
Particulier	2018	T-2794	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-2868	rest. sco	22,20	Poursuite sans effet	100	22,20
Particulier	2018	T-2869	rest. sco	16,10	Poursuite sans effet	100	16,10
Particulier	2018	T-2872	rest. sco	33,00	Poursuite sans effet	100	33,00
Particulier	2018	T-3165	zzrest. sc	164,70	Poursuite sans effet	100	164,70
Particulier	2018	T-3200	zzrest. sc	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-3283	zzrest. sc	16,70	Poursuite sans effet	100	16,70
Société	2018	T-3443	taxe publ	150,56	Poursuite sans effet	100	150,56
Société	2018	T-3456	taxe publ	247,20	Poursuite sans effet	100	247,20
Particulier	2018	T-3584	zzrest. sc	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2018	T-3632	zzrest. sc	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2018	T-3728	zzaccueil	19,20	Poursuite sans effet	100	19,20
Particulier	2018	T-3750	zzrest. sc	207,40	Poursuite sans effet	100	207,40
Particulier	2018	T-3785	zzrest. sc	34,20	Poursuite sans effet	100	34,20
Particulier	2018	T-3811	zzrest. sc	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-3837	zzaccueil	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2018	T-3893	zzrest. sc	94,35	Poursuite sans effet	100	94,35
Particulier	2018	T-11	rest. sco	68,00	Poursuite sans effet	100	68,00
Particulier	2018	T-19	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-29	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-59	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-63	rest. sco	152,50	Poursuite sans effet	100	152,50
Particulier	2018	T-72	rest. sco	20,90	Poursuite sans effet	100	20,90
Particulier	2018	T-74	rest. sco	105,45	Poursuite sans effet	100	105,45
Particulier	2018	T-80	rest. sco	208,90	Poursuite sans effet	100	208,90
Particulier	2018	T-82	rest. sco	99,20	Poursuite sans effet	100	99,20
Particulier	2018	T-100	etude	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2018	T-113	rest. sco	16,20	Poursuite sans effet	100	16,20
Particulier	2018	T-115	rest. sco	102,60	Poursuite sans effet	100	102,60
Particulier	2018	T-116	rest. sco	31,80	Poursuite sans effet	100	31,80
Particulier	2018	T-119	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-123	etude	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00

Particulier	2018	T-128	rest. sco	66,50	Poursuite sans effet	100	66,50
Particulier	2018	T-137	rest. sco	116,20	Poursuite sans effet	100	116,20
Particulier	2018	T-138	rest. sco	88,30	Poursuite sans effet	100	88,30
Particulier	2018	T-144	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-152	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-158	rest. sco	16,20	Poursuite sans effet	100	16,20
Particulier	2018	T-165	rest. sco	22,80	Poursuite sans effet	100	22,80
Particulier	2018	T-172	rest. sco	7,08	Poursuite sans effet	100	7,08
Particulier	2018	T-179	rest. sco	92,40	Poursuite sans effet	100	92,40
Particulier	2018	T-180	rest. sco	150,40	Poursuite sans effet	100	150,40
Particulier	2018	T-186	rest. sco	39,05	Poursuite sans effet	100	39,05
Particulier	2018	T-187	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-190	rest. sco	16,85	Poursuite sans effet	100	16,85
Particulier	2018	T-191	rest. sco	30,90	Poursuite sans effet	100	30,90
Particulier	2018	T-199	rest. sco	5,05	Poursuite sans effet	100	5,05
Particulier	2018	T-202	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2018	T-203	rest. sco	72,80	Poursuite sans effet	100	72,80
Particulier	2018	T-204	rest. sco	51,70	Poursuite sans effet	100	51,70
Particulier	2018	T-209	rest. sco	206,64	Poursuite sans effet	100	206,64
Particulier	2018	T-214	rest. sco	214,30	Poursuite sans effet	100	214,30
Inconnue	2018	T-215	rest. sco	161,00	Poursuite sans effet	100	161,00
Particulier	2018	T-220	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-232	rest. sco	91,20	Poursuite sans effet	100	91,20
Particulier	2018	T-240	rest. sco	82,25	Poursuite sans effet	100	82,25
Particulier	2018	T-242	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-245	rest. sco	116,50	Poursuite sans effet	100	116,50
Particulier	2018	T-248	rest. sco	40,90	Poursuite sans effet	100	40,90
Particulier	2018	T-249	rest. sco	31,80	Poursuite sans effet	100	31,80
Particulier	2018	T-251	rest. sco	58,60	Poursuite sans effet	100	58,60
Particulier	2018	T-254	rest. sco	50,90	Poursuite sans effet	100	50,90
Particulier	2018	T-255	rest. sco	34,50	Poursuite sans effet	100	34,50
Inconnue	2018	T-267	rest. mun	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
Particulier	2018	T-277	accueil	60,00	Poursuite sans effet	100	60,00
Particulier	2018	T-284	rest. sco	115,85	Poursuite sans effet	100	115,85
Particulier	2018	T-289	rest. sco	78,00	Poursuite sans effet	100	78,00
Particulier	2018	T-290	rest. sco	109,20	Poursuite sans effet	100	109,20
Particulier	2018	T-291	rest. sco	59,40	Poursuite sans effet	100	59,40
Particulier	2018	T-295	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2018	T-298	rest. sco	85,20	Poursuite sans effet	100	85,20
Particulier	2018	T-299	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2018	T-300	rest. sco	90,20	Poursuite sans effet	100	90,20
Particulier	2018	T-306	rest. sco	60,95	Poursuite sans effet	100	60,95
Particulier	2018	T-318	rest. sco	22,80	Poursuite sans effet	100	22,80
Particulier	2018	T-319	rest. sco	112,20	Poursuite sans effet	100	112,20
Particulier	2018	T-322	rest. sco	15,65	Poursuite sans effet	100	15,65
Particulier	2018	T-326	rest. sco	85,20	Poursuite sans effet	100	85,20
Particulier	2018	T-337	7 ouvrage	53,70	Poursuite sans effet	100	53,70
Particulier	2018	T-340	8 ouvrage	75,42	Poursuite sans effet	100	75,42
Particulier	2018	T-347	9 ouvrage	104,50	Poursuite sans effet	100	104,50
Particulier	2018	T-349	4 ouvrage	30,98	Poursuite sans effet	100	30,98
Particulier	2018	T-364	3 ouvrage	34,90	Poursuite sans effet	100	34,90
Particulier	2018	T-365	3 ouvrage	52,16	Poursuite sans effet	100	52,16
Particulier	2018	T-370	1 ouvrage	9,90	Poursuite sans effet	100	9,90
Particulier	2018	T-400	rest. sco	72,80	Poursuite sans effet	100	72,80
Particulier	2018	T-404	rest. sco	193,20	Poursuite sans effet	100	193,20
Particulier	2018	T-407	rest. sco	95,60	Poursuite sans effet	100	95,60
Particulier	2018	T-413	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2018	T-425	rest. sco	72,50	Poursuite sans effet	100	72,50
Particulier	2018	T-481	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-485	rest. sco	79,70	Poursuite sans effet	100	79,70
Particulier	2018	T-489	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30

Particulier	2018	T-492	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2018	T-505	rest. sco	78,50	Poursuite sans effet	100	78,50
Particulier	2018	T-511	rest. sco	113,25	Poursuite sans effet	100	113,25
Particulier	2018	T-512	etude	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2018	T-517	rest. sco	22,63	Poursuite sans effet	100	22,63
Particulier	2018	T-525	rest. sco	142,50	Poursuite sans effet	100	142,50
Particulier	2018	T-527	rest. sco	18,90	Poursuite sans effet	100	18,90
Particulier	2018	T-529	rest. sco	37,90	Poursuite sans effet	100	37,90
Particulier	2018	T-531	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-536	etude	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2018	T-541	rest. sco	85,50	Poursuite sans effet	100	85,50
Particulier	2018	T-552	rest. sco	57,72	Poursuite sans effet	100	57,72
Particulier	2018	T-554	rest. sco	62,20	Poursuite sans effet	100	62,20
Particulier	2018	T-558	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2018	T-571	rest. sco	40,50	Poursuite sans effet	100	40,50
Particulier	2018	T-579	rest. sco	191,50	Poursuite sans effet	100	191,50
Particulier	2018	T-581	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-586	rest. sco	121,50	Poursuite sans effet	100	121,50
Particulier	2018	T-591	rest. sco	100,50	Poursuite sans effet	100	100,50
Particulier	2018	T-602	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2018	T-614	rest. sco	19,55	Poursuite sans effet	100	19,55
Particulier	2018	T-615	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2018	T-616	rest. sco	78,50	Poursuite sans effet	100	78,50
Particulier	2018	T-624	rest. sco	265,06	Poursuite sans effet	100	265,06
Particulier	2018	T-628	rest. sco	243,00	Poursuite sans effet	100	243,00
Inconnue	2018	T-629	rest. sco	241,50	Poursuite sans effet	100	241,50
Particulier	2018	T-639	rest. sco	57,00	Poursuite sans effet	100	57,00
Particulier	2018	T-646	rest. sco	114,00	Poursuite sans effet	100	114,00
Particulier	2018	T-651	rest. sco	103,40	Poursuite sans effet	100	103,40
Particulier	2018	T-656	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75
Particulier	2018	T-661	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-662	rest. sco	18,90	Poursuite sans effet	100	18,90
Particulier	2018	T-666	rest. sco	56,70	Poursuite sans effet	100	56,70
Particulier	2018	T-667	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-676	rest. sco	42,60	Poursuite sans effet	100	42,60
Particulier	2018	T-686	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-689	rest. sco	36,21	Poursuite sans effet	100	36,21
Particulier	2018	T-690	rest. sco	85,50	Poursuite sans effet	100	85,50
Particulier	2018	T-691	rest. sco	105,25	Poursuite sans effet	100	105,25
Particulier	2018	T-698	rest. sco	21,35	Poursuite sans effet	100	21,35
Particulier	2018	T-701	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-703	rest. sco	81,00	Poursuite sans effet	100	81,00
Particulier	2018	T-707	rest. sco	146,40	Poursuite sans effet	100	146,40
Particulier	2018	T-708	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2018	T-712	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2018	T-713	rest. sco	104,60	Poursuite sans effet	100	104,60
Particulier	2018	T-720	rest. sco	66,95	Poursuite sans effet	100	66,95
Particulier	2018	T-725	rest. sco	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2018	T-727	rest. mun	33,00	Poursuite sans effet	100	33,00
Particulier	2018	T-731	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-732	rest. sco	118,30	Poursuite sans effet	100	118,30
Particulier	2018	T-736	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2018	T-813	rest. sco	19,50	Poursuite sans effet	100	19,50
Particulier	2018	T-819	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-865	rest. sco	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-871	rest. sco	75,00	Poursuite sans effet	100	75,00
Particulier	2018	T-877	rest. sco	28,20	Poursuite sans effet	100	28,20
Particulier	2018	T-889	rest. sco	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-897	rest. sco	105,35	Poursuite sans effet	100	105,35
Particulier	2018	T-905	rest. sco	8,78	Poursuite sans effet	100	8,78
Particulier	2018	T-916	rest. sco	107,30	Poursuite sans effet	100	107,30

Particulier	2018	T-920	rest. sco	22,60	Poursuite sans effet	100	22,60
Particulier	2018	T-923	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2018	T-934	rest. sco	74,10	Poursuite sans effet	100	74,10
Particulier	2018	T-945	rest. sco	54,00	Poursuite sans effet	100	54,00
Particulier	2018	T-951	rest. sco	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2018	T-962	rest. sco	32,40	Poursuite sans effet	100	32,40
Particulier	2018	T-970	rest. sco	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-980	rest. sco	113,30	Poursuite sans effet	100	113,30
Particulier	2018	T-984	rest. sco	95,10	Poursuite sans effet	100	95,10
Particulier	2018	T-985	rest. sco	169,40	Poursuite sans effet	100	169,40
Particulier	2018	T-996	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2018	T-1002	rest. sco	11,49	Poursuite sans effet	100	11,49
Particulier	2018	T-1005	rest. sco	34,97	Poursuite sans effet	100	34,97
Particulier	2018	T-1009	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2018	T-1010	rest. sco	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-1014	rest. sco	61,10	Poursuite sans effet	100	61,10
Particulier	2018	T-1019	rest. sco	236,24	Poursuite sans effet	100	236,24
Particulier	2018	T-1023	rest. sco	40,55	Poursuite sans effet	100	40,55
Particulier	2018	T-1025	rest. sco	226,60	Poursuite sans effet	100	226,60
Inconnue	2018	T-1026	rest. sco	124,90	Poursuite sans effet	100	124,90
Particulier	2018	T-1030	rest. sco	70,20	Poursuite sans effet	100	70,20
Particulier	2018	T-1031	rest. sco	49,40	Poursuite sans effet	100	49,40
Particulier	2018	T-1042	rest. sco	98,80	Poursuite sans effet	100	98,80
Particulier	2018	T-1048	rest. sco	91,65	Poursuite sans effet	100	91,65
Particulier	2018	T-1049	rest. sco	61,10	Poursuite sans effet	100	61,10
Particulier	2018	T-1051	rest. sco	49,65	Poursuite sans effet	100	49,65
Particulier	2018	T-1055	rest. sco	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-1058	rest. sco	86,70	Poursuite sans effet	100	86,70
Particulier	2018	T-1068	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2018	T-1071	rest. sco	28,40	Poursuite sans effet	100	28,40
Particulier	2018	T-1081	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-1087	rest. sco	33,30	Poursuite sans effet	100	33,30
Particulier	2018	T-1088	rest. sco	74,10	Poursuite sans effet	100	74,10
Particulier	2018	T-1089	rest. sco	70,55	Poursuite sans effet	100	70,55
Particulier	2018	T-1093	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-1094	rest. sco	70,20	Poursuite sans effet	100	70,20
Particulier	2018	T-1099	rest. sco	107,60	Poursuite sans effet	100	107,60
Particulier	2018	T-1101	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-1104	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-1105	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-1110	rest. sco	19,50	Poursuite sans effet	100	19,50
Particulier	2018	T-1117	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-1123	rest. sco	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-1124	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-1127	rest. sco	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2018	T-1194	rest. sco	21,00	Poursuite sans effet	100	21,00
Particulier	2018	T-1203	rest. sco	40,50	Poursuite sans effet	100	40,50
Particulier	2018	T-1207	rest. sco	6,69	Poursuite sans effet	100	6,69
Particulier	2018	T-1259	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-1263	rest. sco	52,70	Poursuite sans effet	100	52,70
Particulier	2018	T-1264	rest. sco	77,35	Poursuite sans effet	100	77,35
Particulier	2018	T-1270	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-1272	rest. sco	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2018	T-1281	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-1293	rest. sco	9,45	Poursuite sans effet	100	9,45
Particulier	2018	T-1306	rest. sco	53,20	Poursuite sans effet	100	53,20
Particulier	2018	T-1309	rest. sco	87,80	Poursuite sans effet	100	87,80
Particulier	2018	T-1310	rest. sco	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2018	T-1316	rest. sco	79,80	Poursuite sans effet	100	79,80
Particulier	2018	T-1326	rest. sco	55,86	Poursuite sans effet	100	55,86
Particulier	2018	T-1329	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00

Particulier	2018	T-1335	rest. sco	63,00	Poursuite sans effet	100	63,00
Particulier	2018	T-1344	rest. sco	24,30	Poursuite sans effet	100	24,30
Particulier	2018	T-1350	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-1371	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2018	T-1380	rest. sco	8,98	Poursuite sans effet	100	8,98
Particulier	2018	T-1384	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2018	T-1385	rest. sco	74,70	Poursuite sans effet	100	74,70
Particulier	2018	T-1394	rest. sco	207,00	Poursuite sans effet	100	207,00
Particulier	2018	T-1397	rest. sco	234,80	Poursuite sans effet	100	234,80
Inconnue	2018	T-1398	rest. sco	209,30	Poursuite sans effet	100	209,30
Particulier	2018	T-1405	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-1411	rest. sco	51,30	Poursuite sans effet	100	51,30
Particulier	2018	T-1420	rest. sco	96,90	Poursuite sans effet	100	96,90
Particulier	2018	T-1429	rest. sco	98,70	Poursuite sans effet	100	98,70
Particulier	2018	T-1432	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2018	T-1436	rest. sco	21,15	Poursuite sans effet	100	21,15
Particulier	2018	T-1439	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-1440	rest. sco	43,30	Poursuite sans effet	100	43,30
Particulier	2018	T-1443	rest. sco	62,80	Poursuite sans effet	100	62,80
Particulier	2018	T-1444	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-1453	rest. sco	75,20	Poursuite sans effet	100	75,20
Particulier	2018	T-1463	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-1468	rest. sco	34,78	Poursuite sans effet	100	34,78
Particulier	2018	T-1469	rest. sco	79,80	Poursuite sans effet	100	79,80
Particulier	2018	T-1470	rest. sco	52,90	Poursuite sans effet	100	52,90
Particulier	2018	T-1479	rest. sco	75,60	Poursuite sans effet	100	75,60
Particulier	2018	T-1483	rest. sco	170,80	Poursuite sans effet	100	170,80
Particulier	2018	T-1484	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2018	T-1487	rest. sco	17,10	Poursuite sans effet	100	17,10
Particulier	2018	T-1488	rest. sco	185,40	Poursuite sans effet	100	185,40
Particulier	2018	T-1491	rest. sco	31,00	Poursuite sans effet	100	31,00
Particulier	2018	T-1495	rest. sco	16,00	Poursuite sans effet	100	16,00
Particulier	2018	T-1498	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-1503	rest. sco	0,90	Poursuite sans effet	100	0,90
Particulier	2018	T-1504	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-1505	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-1507	rest. sco	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2018	T-1596	rest. sco	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2018	T-1600	etude	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2018	T-1603	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-1607	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-1615	rest. sco	36,10	Poursuite sans effet	100	36,10
Particulier	2018	T-1644	rest. sco	45,00	Poursuite sans effet	100	45,00
Particulier	2018	T-1657	rest. sco	17,10	Poursuite sans effet	100	17,10
Particulier	2018	T-1659	rest. sco	152,50	Poursuite sans effet	100	152,50
Particulier	2018	T-1661	rest. sco	53,50	Poursuite sans effet	100	53,50
Particulier	2018	T-1687	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-1703	rest. sco	38,00	Poursuite sans effet	100	38,00
Particulier	2018	T-1706	rest. sco	19,60	Poursuite sans effet	100	19,60
Particulier	2018	T-1710	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-1717	rest. sco	57,00	Poursuite sans effet	100	57,00
Particulier	2018	T-1730	rest. sco	125,00	Poursuite sans effet	100	125,00
Particulier	2018	T-1731	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-1739	rest. sco	70,00	Poursuite sans effet	100	70,00
Particulier	2018	T-1752	rest. sco	24,30	Poursuite sans effet	100	24,30
Particulier	2018	T-1757	rest. sco	19,00	Poursuite sans effet	100	19,00
Particulier	2018	T-1766	rest. sco	17,76	Poursuite sans effet	100	17,76
Particulier	2018	T-1779	rest. sco	35,50	Poursuite sans effet	100	35,50
Particulier	2018	T-1781	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-1794	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-1795	rest. sco	99,00	Poursuite sans effet	100	99,00

Particulier	2018	T-1805	rest. sco	190,40	Poursuite sans effet	100	190,40
Particulier	2018	T-1811	rest. sco	82,00	Poursuite sans effet	100	82,00
Particulier	2018	T-1816	creche	60,61	Poursuite sans effet	100	60,61
Particulier	2018	T-1818	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-1834	rest. sco	76,00	Poursuite sans effet	100	76,00
Particulier	2018	T-1839	rest. sco	70,50	Poursuite sans effet	100	70,50
Particulier	2018	T-1842	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-1847	rest. sco	17,10	Poursuite sans effet	100	17,10
Particulier	2018	T-1849	rest. sco	40,50	Poursuite sans effet	100	40,50
Particulier	2018	T-1860	rest. sco	74,20	Poursuite sans effet	100	74,20
Particulier	2018	T-1872	rest. sco	43,50	Poursuite sans effet	100	43,50
Particulier	2018	T-1878	rest. sco	41,00	Poursuite sans effet	100	41,00
Particulier	2018	T-1879	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-1885	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-1889	rest. sco	19,00	Poursuite sans effet	100	19,00
Particulier	2018	T-1890	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-1900	rest. sco	25,00	Poursuite sans effet	100	25,00
Particulier	2018	T-1907	rest. sco	19,00	Poursuite sans effet	100	19,00
Particulier	2018	T-1908	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-1910	rest. sco	23,50	Poursuite sans effet	100	23,50
Particulier	2018	T-1985	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-1994	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-1999	accueil	22,20	Poursuite sans effet	100	22,20
Particulier	2018	T-2013	rest. sco	65,80	Poursuite sans effet	100	65,80
Particulier	2018	T-2035	rest. sco	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2018	T-2043	etude	50,00	Poursuite sans effet	100	50,00
Particulier	2018	T-2047	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2018	T-2087	rest. sco	72,00	Poursuite sans effet	100	72,00
Particulier	2018	T-2097	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-2099	rest. sco	219,60	Poursuite sans effet	100	219,60
Particulier	2018	T-2101	rest. sco	18,80	Poursuite sans effet	100	18,80
Particulier	2018	T-2106	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-2113	rest. sco	65,60	Poursuite sans effet	100	65,60
Particulier	2018	T-2133	rest. sco	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-2149	rest. sco	58,90	Poursuite sans effet	100	58,90
Particulier	2018	T-2151	rest. sco	52,10	Poursuite sans effet	100	52,10
Particulier	2018	T-2155	rest. sco	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2018	T-2157	rest. sco	97,60	Poursuite sans effet	100	97,60
Particulier	2018	T-2166	rest. sco	91,20	Poursuite sans effet	100	91,20
Particulier	2018	T-2175	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-2191	rest. sco	40,50	Poursuite sans effet	100	40,50
Particulier	2018	T-2201	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-2219	rest. sco	56,80	Poursuite sans effet	100	56,80
Particulier	2018	T-2221	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2018	T-2229	rest. sco	97,60	Poursuite sans effet	100	97,60
Particulier	2018	T-2238	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2018	T-2239	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-2243	rest. sco	58,90	Poursuite sans effet	100	58,90
Particulier	2018	T-2251	rest. sco	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60
Particulier	2018	T-2254	rest. sco	225,30	Poursuite sans effet	100	225,30
Particulier	2018	T-2258	rest. sco	131,20	Poursuite sans effet	100	131,20
Particulier	2018	T-2266	rest. sco	97,60	Poursuite sans effet	100	97,60
Particulier	2018	T-2273	rest. sco	60,80	Poursuite sans effet	100	60,80
Particulier	2018	T-2283	rest. sco	119,70	Poursuite sans effet	100	119,70
Particulier	2018	T-2291	rest. sco	108,10	Poursuite sans effet	100	108,10
Particulier	2018	T-2292	rest. sco	72,85	Poursuite sans effet	100	72,85
Particulier	2018	T-2295	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-2299	rest. sco	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60
Particulier	2018	T-2303	rest. sco	28,50	Poursuite sans effet	100	28,50
Particulier	2018	T-2305	rest. sco	64,80	Poursuite sans effet	100	64,80
Particulier	2018	T-2307	rest. sco	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60

Particulier	2018	T-2317	rest. sco	99,10	Poursuite sans effet	100	99,10
Particulier	2018	T-2329	rest. sco	105,25	Poursuite sans effet	100	105,25
Particulier	2018	T-2335	rest. sco	94,55	Poursuite sans effet	100	94,55
Particulier	2018	T-2342	rest. sco	85,40	Poursuite sans effet	100	85,40
Particulier	2018	T-2346	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2018	T-2347	rest. sco	91,50	Poursuite sans effet	100	91,50
Particulier	2018	T-2356	rest. sco	41,70	Poursuite sans effet	100	41,70
Particulier	2018	T-2358	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2018	T-2362	rest. sco	22,50	Poursuite sans effet	100	22,50
Particulier	2018	T-2368	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2018	T-2370	rest. sco	35,25	Poursuite sans effet	100	35,25
Particulier	2018	T-2590	rest. sco	36,60	Poursuite sans effet	100	36,60
Particulier	2018	T-2621	rest. sco	32,80	Poursuite sans effet	100	32,80
Particulier	2018	T-2630	rest. sco	109,80	Poursuite sans effet	100	109,80
Particulier	2018	T-2634	rest. sco	32,80	Poursuite sans effet	100	32,80
Particulier	2018	T-2653	rest. sco	42,70	Poursuite sans effet	100	42,70
Particulier	2018	T-2656	rest. sco	21,60	Poursuite sans effet	100	21,60
Particulier	2018	T-2667	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2018	T-2672	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-2679	rest. sco	43,70	Poursuite sans effet	100	43,70
Particulier	2018	T-2685	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2018	T-2687	rest. sco	72,00	Poursuite sans effet	100	72,00
Particulier	2018	T-2694	rest. sco	15,20	Poursuite sans effet	100	15,20
Particulier	2018	T-2695	rest. sco	21,60	Poursuite sans effet	100	21,60
Particulier	2018	T-2702	rest. sco	15,20	Poursuite sans effet	100	15,20
Particulier	2018	T-2719	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-2732	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-2737	rest. sco	28,40	Poursuite sans effet	100	28,40
Particulier	2018	T-2742	rest. sco	139,90	Poursuite sans effet	100	139,90
Particulier	2018	T-2745	rest. sco	65,60	Poursuite sans effet	100	65,60
Inconnue	2018	T-2746	rest. sco	102,70	Poursuite sans effet	100	102,70
Particulier	2018	T-2749	creche	60,61	Poursuite sans effet	100	60,61
Particulier	2018	T-2751	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-2753	rest. sco	10,10	Poursuite sans effet	100	10,10
Particulier	2018	T-2762	rest. sco	60,80	Poursuite sans effet	100	60,80
Particulier	2018	T-2768	rest. sco	54,05	Poursuite sans effet	100	54,05
Particulier	2018	T-2771	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-2778	rest. sco	15,20	Poursuite sans effet	100	15,20
Particulier	2018	T-2780	rest. sco	39,70	Poursuite sans effet	100	39,70
Particulier	2018	T-2781	rest. sco	15,20	Poursuite sans effet	100	15,20
Particulier	2018	T-2786	rest. sco	40,40	Poursuite sans effet	100	40,40
Particulier	2018	T-2798	rest. sco	45,75	Poursuite sans effet	100	45,75
Particulier	2018	T-2801	rest. sco	1,47	Poursuite sans effet	100	1,47
Particulier	2018	T-2805	rest. sco	15,20	Poursuite sans effet	100	15,20
Particulier	2018	T-2806	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-2814	rest. sco	29,70	Poursuite sans effet	100	29,70
Particulier	2018	T-2817	rest. sco	15,20	Poursuite sans effet	100	15,20
Particulier	2018	T-2826	rest. sco	18,80	Poursuite sans effet	100	18,80
Particulier	2018	T-2837	rest. sco	30,40	Poursuite sans effet	100	30,40
Particulier	2018	T-2840	rest. sco	48,80	Poursuite sans effet	100	48,80
Particulier	2018	T-2847	rest. sco	30,50	Poursuite sans effet	100	30,50
Particulier	2018	T-2855	rest. sco	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-2857	rest. sco	43,65	Poursuite sans effet	100	43,65
Particulier	2018	T-2862	rest. sco	21,35	Poursuite sans effet	100	21,35
Particulier	2018	T-2865	rest. sco	25,85	Poursuite sans effet	100	25,85
Particulier	2018	T-2875	rest. sco	27,40	Poursuite sans effet	100	27,40
Particulier	2018	T-2876	rest. sco	18,30	Poursuite sans effet	100	18,30
Particulier	2018	T-2979	zzrest. sc	21,00	Poursuite sans effet	100	21,00
Particulier	2018	T-3029	zzrest. sc	30,55	Poursuite sans effet	100	30,55
Particulier	2018	T-3030	zzrest. sc	24,40	Poursuite sans effet	100	24,40
Particulier	2018	T-3039	zzrest. sc	53,30	Poursuite sans effet	100	53,30

Particulier	2018	T-3050	zzrest. sc	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-3052	zzrest. sc	146,40	Poursuite sans effet	100	146,40
Particulier	2018	T-3064	zzrest. sc	53,30	Poursuite sans effet	100	53,30
Particulier	2018	T-3086	zzrest. sc	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-3089	zzrest. sc	35,10	Poursuite sans effet	100	35,10
Particulier	2018	T-3105	zzrest. sc	53,20	Poursuite sans effet	100	53,20
Particulier	2018	T-3110	zzrest. sc	15,00	Poursuite sans effet	100	15,00
Particulier	2018	T-3113	zzrest. sc	52,70	Poursuite sans effet	100	52,70
Particulier	2018	T-3116	zzrest. sc	57,40	Poursuite sans effet	100	57,40
Particulier	2018	T-3122	zzrest. sc	79,80	Poursuite sans effet	100	79,80
Particulier	2018	T-3129	zzrest. sc	97,80	Poursuite sans effet	100	97,80
Particulier	2018	T-3135	zzrest. sc	45,60	Poursuite sans effet	100	45,60
Particulier	2018	T-3138	zzrest. sc	21,00	Poursuite sans effet	100	21,00
Particulier	2018	T-3150	zzrest. sc	32,40	Poursuite sans effet	100	32,40
Particulier	2018	T-3157	zzrest. sc	20,90	Poursuite sans effet	100	20,90
Particulier	2018	T-3161	zzrest. sc	53,30	Poursuite sans effet	100	53,30
Particulier	2018	T-3180	zzrest. sc	67,10	Poursuite sans effet	100	67,10
Particulier	2018	T-3191	zzrest. sc	142,00	Poursuite sans effet	100	142,00
Particulier	2018	T-3195	zzrest. sc	26,39	Poursuite sans effet	100	26,39
Particulier	2018	T-3197	zzrest. sc	76,25	Poursuite sans effet	100	76,25
Particulier	2018	T-3198	zzrest. sc	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-3201	zzrest. sc	49,40	Poursuite sans effet	100	49,40
Particulier	2018	T-3202	zzrest. sc	61,10	Poursuite sans effet	100	61,10
Particulier	2018	T-3205	zzrest. sc	46,15	Poursuite sans effet	100	46,15
Particulier	2018	T-3209	zzrest. sc	207,50	Poursuite sans effet	100	207,50
Particulier	2018	T-3212	zzrest. sc	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2018	T-3215	zzrest. sc	102,50	Poursuite sans effet	100	102,50
Inconnue	2018	T-3216	zzrest. sc	177,10	Poursuite sans effet	100	177,10
Particulier	2018	T-3225	zzrest. sc	49,20	Poursuite sans effet	100	49,20
Particulier	2018	T-3228	zzrest. sc	47,50	Poursuite sans effet	100	47,50
Particulier	2018	T-3238	zzrest. sc	100,70	Poursuite sans effet	100	100,70
Particulier	2018	T-3247	zzrest. sc	94,00	Poursuite sans effet	100	94,00
Particulier	2018	T-3248	zzrest. sc	63,45	Poursuite sans effet	100	63,45
Particulier	2018	T-3253	zzrest. sc	43,55	Poursuite sans effet	100	43,55
Particulier	2018	T-3262	zzrest. sc	24,70	Poursuite sans effet	100	24,70
Particulier	2018	T-3263	zzrest. sc	18,90	Poursuite sans effet	100	18,90
Particulier	2018	T-3265	zzrest. sc	56,70	Poursuite sans effet	100	56,70
Particulier	2018	T-3266	zzrest. sc	22,80	Poursuite sans effet	100	22,80
Particulier	2018	T-3278	zzrest. sc	48,85	Poursuite sans effet	100	48,85
Particulier	2018	T-3298	zzrest. sc	46,15	Poursuite sans effet	100	46,15
Particulier	2018	T-3300	zzrest. sc	76,25	Poursuite sans effet	100	76,25
Particulier	2018	T-3302	zzrest. sc	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-3312	zzrest. sc	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-3313	zzrest. sc	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2018	T-3321	zzrest. sc	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2018	T-3324	zzrest. sc	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-3329	zzrest. sc	18,00	Poursuite sans effet	100	18,00
Particulier	2018	T-3335	zzrest. sc	26,60	Poursuite sans effet	100	26,60
Particulier	2018	T-3339	zzrest. sc	32,90	Poursuite sans effet	100	32,90
Particulier	2018	T-3348	7 ouvrage	123,07	Poursuite sans effet	100	123,07
Particulier	2018	T-3349	5 ouvrage	112,40	Poursuite sans effet	100	112,40
Société	2018	T-3469	droit voiri	90,00	Poursuite sans effet	100	90,00
Particulier	2018	T-3542	zzrest. sc	31,50	Poursuite sans effet	100	31,50
Particulier	2018	T-3614	zzrest. sc	39,90	Poursuite sans effet	100	39,90
Particulier	2018	T-3616	zzrest. sc	195,20	Poursuite sans effet	100	195,20
Particulier	2018	T-3629	zzrest. sc	82,00	Poursuite sans effet	100	82,00
Particulier	2018	T-3642	zzrest. sc	167,07	Poursuite sans effet	100	167,07
Particulier	2018	T-3653	zzrest. sc	73,20	Poursuite sans effet	100	73,20
Particulier	2018	T-3659	zzrest. sc	54,00	Poursuite sans effet	100	54,00
Particulier	2018	T-3678	zzrest. sc	79,80	Poursuite sans effet	100	79,80
Particulier	2018	T-3683	zzrest. sc	25,50	Poursuite sans effet	100	25,50

Particulier	2018	T-3686	zzrest. sc	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-3689	zzrest. sc	82,00	Poursuite sans effet	100	82,00
Particulier	2018	T-3695	zzrest. sc	115,90	Poursuite sans effet	100	115,90
Particulier	2018	T-3706	zzrest. sc	38,00	Poursuite sans effet	100	38,00
Particulier	2018	T-3709	zzrest. sc	44,65	Poursuite sans effet	100	44,65
Particulier	2018	T-3713	zzrest. sc	70,30	Poursuite sans effet	100	70,30
Particulier	2018	T-3716	zzrest. sc	31,50	Poursuite sans effet	100	31,50
Particulier	2018	T-3729	zzrest. sc	42,85	Poursuite sans effet	100	42,85
Particulier	2018	T-3730	zzrest. sc	56,70	Poursuite sans effet	100	56,70
Particulier	2018	T-3738	zzrest. sc	38,00	Poursuite sans effet	100	38,00
Particulier	2018	T-3744	zzrest. sc	86,10	Poursuite sans effet	100	86,10
Particulier	2018	T-3751	zzrest. sc	188,37	Poursuite sans effet	100	188,37
Particulier	2018	T-3768	zzrest. sc	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2018	T-3775	zzrest. sc	202,35	Poursuite sans effet	100	202,35
Particulier	2018	T-3782	zzrest. sc	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2018	T-3784	zzrest. sc	0,18	Poursuite sans effet	100	0,18
Particulier	2018	T-3787	zzrest. sc	96,35	Poursuite sans effet	100	96,35
Particulier	2018	T-3790	zzrest. sc	74,55	Poursuite sans effet	100	74,55
Particulier	2018	T-3794	zzaccueil	140,00	Poursuite sans effet	100	140,00
Particulier	2018	T-3795	zzrest. sc	267,60	Poursuite sans effet	100	267,60
Particulier	2018	T-3802	zzrest. sc	164,00	Poursuite sans effet	100	164,00
Inconnue	2018	T-3803	zzrest. sc	247,60	Poursuite sans effet	100	247,60
Particulier	2018	T-3808	creche	60,95	Poursuite sans effet	100	60,95
Particulier	2018	T-3820	zzrest. sc	77,90	Poursuite sans effet	100	77,90
Particulier	2018	T-3830	zzrest. sc	152,00	Poursuite sans effet	100	152,00
Particulier	2018	T-3835	creche	23,97	Poursuite sans effet	100	23,97
Particulier	2018	T-3836	zzrest. sc	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2018	T-3839	zzrest. sc	37,60	Poursuite sans effet	100	37,60
Particulier	2018	T-3842	zzrest. sc	138,65	Poursuite sans effet	100	138,65
Particulier	2018	T-3845	zzrest. sc	61,00	Poursuite sans effet	100	61,00
Particulier	2018	T-3849	zzrest. sc	49,35	Poursuite sans effet	100	49,35
Particulier	2018	T-3853	zzrest. sc	59,90	Poursuite sans effet	100	59,90
Particulier	2018	T-3855	zzrest. sc	113,70	Poursuite sans effet	100	113,70
Particulier	2018	T-3857	zzrest. sc	36,10	Poursuite sans effet	100	36,10
Particulier	2018	T-3870	zzrest. sc	70,50	Poursuite sans effet	100	70,50
Particulier	2018	T-3895	zzrest. sc	129,35	Poursuite sans effet	100	129,35
Particulier	2018	T-3903	zzrest. sc	122,00	Poursuite sans effet	100	122,00
Particulier	2018	T-3909	zzrest. sc	5,21	Poursuite sans effet	100	5,21
Particulier	2018	T-3912	zzrest. sc	158,60	Poursuite sans effet	100	158,60
Particulier	2018	T-3913	zzrest. sc	54,90	Poursuite sans effet	100	54,90
Particulier	2018	T-3918	zzrest. sc	29,06	Poursuite sans effet	100	29,06
Particulier	2018	T-3919	zzrest. sc	38,00	Poursuite sans effet	100	38,00
Particulier	2018	T-3921	zzrest. sc	79,30	Poursuite sans effet	100	79,30
Particulier	2018	T-3928	zzrest. sc	96,35	Poursuite sans effet	100	96,35
Particulier	2018	T-3930	multi accu	259,74	Poursuite sans effet	100	259,74
Particulier	2018	T-3933	zzrest. sc	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2018	T-3936	zzrest. sc	38,00	Poursuite sans effet	100	38,00
Particulier	2018	T-3941	zzrest. sc	24,00	Poursuite sans effet	100	24,00
Particulier	2018	T-3947	zzrest. sc	39,90	Poursuite sans effet	100	39,90
Particulier	2018	T-3951	zzrest. sc	49,35	Poursuite sans effet	100	49,35
Société	2018	T-3964	droit de v	30,00	Poursuite sans effet	100	30,00
				127 758,00			127 758,00

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-034

ADOMA - Garantie d'emprunt pour le financement du programme de 158 logements locatifs sociaux Résidence Jean Jaurès Dammarie les Lys

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-034

Objet : ADOMA - Garantie d'emprunt pour le financement du programme de 158 logements locatifs sociaux Résidence Jean Jaurès Dammarie les Lys

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

VU l'article 2305 du Code civil,

CONSIDERANT le contrat de Prêt n° 163708 en annexe signé entre : ADOMA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

VU l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 014 915 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 163708 constituée de 3 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 014 915 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : d'apporter la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	32	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

N° 163708

Entre

ADOMA - n° 000042119

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

ADOMA, SIREN n°: 788058030, sis(e) 33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE 75013 PARIS,
Ci-après indifféremment dénommé(e) « **ADOMA** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.15
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.16
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.17
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.17
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.18
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.18
ARTICLE 16	GARANTIES	P.21
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.21
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.25
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.25
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.27
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.28
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.28
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération DAMMARIE Jean Jaurès, Logement accompagné et Hébergement d'urgence, Construction de 158 logements situés 632, avenue Jean Jaurès 77190 DAMMARIE-LES-LYS.

Dans le cadre de leur accompagnement du secteur du logement social, la Caisse des Dépôts et Action Logement apportent leur soutien à l'investissement de la présente opération, via la mise en place d'un Prêt à taux d'intérêt très avantageux.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de six millions quatorze mille neuf-cent-quinze euros (6 014 915,00 euros) constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de trois millions trois-cent-vingt-deux mille quatre-cent-soixante-neuf euros (3 322 469,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant d'un million deux-cent-soixante-dix mille quatre-cent-quarante-six euros (1 270 446,00 euros) ;
- PHB 2.0 MOI tranche 2020, d'un montant d'un million quatre-cent-vingt-deux mille euros (1 422 000,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Différé d'Amortissement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coïncide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

Le « **Prêt Haut de Bilan Bonifié de deuxième génération** » (**PHB2.0**) est destiné à soutenir l'effort d'investissement des bailleurs dans leurs projets de construction et de rénovation de logements locatifs sociaux. Ce Prêt bonifié concerne les projets de construction ayant bénéficié d'un agrément PLUS, PLAI, PLS ou du prêt PHP distribué par la CDC pour les logements conventionnés par l'ANAH. Ce Prêt PHB2.0 relève de la catégorie comptable des emprunts et dettes assimilées (compte / classe 16).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Simple Révisabilité** » (**SR**) signifie que pour une Ligne du Prêt seul le taux d'intérêt actuariel annuel est révisé en cas de variation de l'Index.

Le « **Taux Fixe** » désigne le taux ni variable, ni révisable appliqué à une Ligne du Prêt.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **03/12/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.



ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier		
Enveloppe	-	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5613686	5613685		
Montant de la Ligne du Prêt	3 322 469 €	1 270 446 €		
Commission d'instruction	0 €	0 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	2,6 %	2,6 %		
TEG de la Ligne du Prêt	2,6 %	2,6 %		
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans		
Index¹	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	- 0,4 %	- 0,4 %		
Taux d'intérêt²	2,6 %	2,6 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	SR	SR		
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB			
Enveloppe	2.0 MOI tranche 2020			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5613684			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	1 422 000 €			
Commission d'instruction	850 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,1 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,1 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	240 mois			
Durée	20 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB			
Enveloppe	2.0 MOI tranche 2020			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5613684			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	1 422 000 €			
Commission d'instruction	850 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,1 %			
TEG de la Ligne du Prêt	1,1 %			
Phase d'amortissement 2				
Durée	20 ans			
Index¹	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt²	3,6 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A) .

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU TAUX FIXE

Le Taux Fixe est déterminé par le Prêteur, pour chaque Ligne du Prêt. Sa valeur est définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Simple Révisabilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) indiqué à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

Le taux révisé s'applique au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « amortissement prioritaire », les intérêts et l'amortissement sont prioritaires sur l'échéance. L'échéance est donc déduite et son montant correspond à la somme entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts.

La séquence d'amortissement est fonction du taux de progressivité de l'amortissement mentionné à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

L'Emprunteur sera redevable, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt correspondant au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser au moyen des fonds octroyés une opération immobilière conforme aux exigences de l'un des référentiels suivants : PERENE pour la Réunion, ECODOM + pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ou tout autre référentiel reconnu par la Caisse des Dépôts et présentant des niveaux d'exigences équivalents ou supérieurs aux référentiels précités.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- affecter tout remboursement anticipé volontaire prioritairement à une Ligne du Prêt sur les dispositifs prêts de haut de bilan mobilisés par l'Emprunteur et ce, avant toute affectation à une ou plusieurs autres lignes de prêt de l'encours de l'Emprunteur auprès de la CDC.

Si tout ou partie des fonds d'un de ces dispositifs de prêts de haut de bilan bonifiés n'étaient pas versés à l'Emprunteur au moment du remboursement anticipé volontaire, le Prêteur aura la faculté de réduire à due concurrence le montant des prêts haut de bilan non versés.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE DAMMARIE LES LYS	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité forfaitaire, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas d'indemnité de remboursement anticipé volontaire, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'Amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires ne donneront lieu à la perception, par le Prêteur, d'aucune indemnité sur les montants remboursés par anticipation.

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires ne donneront lieu à la perception, par le Prêteur, d'aucune indemnité sur les montants remboursés par anticipation.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
- la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.

- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Au titre d'une Ligne du Prêt mono-période

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

Au titre de la première période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux de la Ligne du Prêt majoré de 5 % (500 points de base).

Au titre de la deuxième période de la Phase d'Amortissement d'une Ligne du Prêt multi-périodes

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



ADOMA
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE
75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U103315, ADOMA

Objet : Contrat de Prêt n° 163708, Ligne du Prêt n° 5613684

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé BNPAFRPPXXX/FR7630004002740002129520558 en vertu du mandat n° ??DPH2013319000063 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



ADOMA
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U103315, ADOMA

Objet : Contrat de Prêt n° 163708, Ligne du Prêt n° 5613686

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé BNPAFRPPXXX/FR7630004002740002129520558 en vertu du mandat n° ??DPH2013319000063 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



ADOMA
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 PARIS

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE
2 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U103315, ADOMA

Objet : Contrat de Prêt n° 163708, Ligne du Prêt n° 5613685

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé BNPAFRPPXXX/FR7630004002740002129520558 en vertu du mandat n° ??DPH2013319000063 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



Emprunteur : 0042119 - ADOMA
 N° du Contrat de Prêt : 163708 / N° de la Ligne du Prêt : 5613684
 Opération : Construction
 Produit : PHB - 2.0 MOI tranche 2020

Capital prêté : 1 422 000 €
 Taux effectif global : 1,10 %
 Taux théorique par période :
 1ère Période : 0,00 %
 2ème Période : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	03/09/2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
2	03/09/2026	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
3	03/09/2027	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
4	03/09/2028	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
5	03/09/2029	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
6	03/09/2030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
7	03/09/2031	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
8	03/09/2032	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	03/09/2033	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
10	03/09/2034	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
11	03/09/2035	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
12	03/09/2036	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
13	03/09/2037	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
14	03/09/2038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
15	03/09/2039	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
16	03/09/2040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
17	03/09/2041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
18	03/09/2042	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
19	03/09/2043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
20	03/09/2044	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 000,00	0,00
21	03/09/2045	3,60	122 292,00	71 100,00	51 192,00	0,00	1 350 900,00	0,00
22	03/09/2046	3,60	119 732,40	71 100,00	48 632,40	0,00	1 279 800,00	0,00
23	03/09/2047	3,60	117 172,80	71 100,00	46 072,80	0,00	1 208 700,00	0,00
24	03/09/2048	3,60	114 613,20	71 100,00	43 513,20	0,00	1 137 600,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	03/09/2049	3,60	112 053,60	71 100,00	40 953,60	0,00	1 066 500,00	0,00
26	03/09/2050	3,60	109 494,00	71 100,00	38 394,00	0,00	995 400,00	0,00
27	03/09/2051	3,60	106 934,40	71 100,00	35 834,40	0,00	924 300,00	0,00
28	03/09/2052	3,60	104 374,80	71 100,00	33 274,80	0,00	853 200,00	0,00
29	03/09/2053	3,60	101 815,20	71 100,00	30 715,20	0,00	782 100,00	0,00
30	03/09/2054	3,60	99 255,60	71 100,00	28 155,60	0,00	711 000,00	0,00
31	03/09/2055	3,60	96 696,00	71 100,00	25 596,00	0,00	639 900,00	0,00
32	03/09/2056	3,60	94 136,40	71 100,00	23 036,40	0,00	568 800,00	0,00
33	03/09/2057	3,60	91 576,80	71 100,00	20 476,80	0,00	497 700,00	0,00
34	03/09/2058	3,60	89 017,20	71 100,00	17 917,20	0,00	426 600,00	0,00
35	03/09/2059	3,60	86 457,60	71 100,00	15 357,60	0,00	355 500,00	0,00
36	03/09/2060	3,60	83 898,00	71 100,00	12 798,00	0,00	284 400,00	0,00
37	03/09/2061	3,60	81 338,40	71 100,00	10 238,40	0,00	213 300,00	0,00
38	03/09/2062	3,60	78 778,80	71 100,00	7 678,80	0,00	142 200,00	0,00
39	03/09/2063	3,60	76 219,20	71 100,00	5 119,20	0,00	71 100,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	03/09/2064	3,60	73 659,60	71 100,00	2 559,60	0,00	0,00	0,00
Total			1 959 516,00	1 422 000,00	537 516,00	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0042119 - ADOMA
N° du Contrat de Prêt : 163708 / N° de la Ligne du Prêt : 5613686
Opération : Construction
Produit : PLAI

Capital prêté : 3 322 469 €
Taux actuariel théorique : 2,60 %
Taux effectif global : 2,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	03/09/2025	2,60	134 593,29	48 209,10	86 384,19	0,00	3 274 259,90	0,00
2	03/09/2026	2,60	134 593,29	49 462,53	85 130,76	0,00	3 224 797,37	0,00
3	03/09/2027	2,60	134 593,29	50 748,56	83 844,73	0,00	3 174 048,81	0,00
4	03/09/2028	2,60	134 593,29	52 068,02	82 525,27	0,00	3 121 980,79	0,00
5	03/09/2029	2,60	134 593,29	53 421,79	81 171,50	0,00	3 068 559,00	0,00
6	03/09/2030	2,60	134 593,29	54 810,76	79 782,53	0,00	3 013 748,24	0,00
7	03/09/2031	2,60	134 593,29	56 235,84	78 357,45	0,00	2 957 512,40	0,00
8	03/09/2032	2,60	134 593,29	57 697,97	76 895,32	0,00	2 899 814,43	0,00
9	03/09/2033	2,60	134 593,29	59 198,11	75 395,18	0,00	2 840 616,32	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	03/09/2034	2,60	134 593,29	60 737,27	73 856,02	0,00	2 779 879,05	0,00
11	03/09/2035	2,60	134 593,29	62 316,43	72 276,86	0,00	2 717 562,62	0,00
12	03/09/2036	2,60	134 593,29	63 936,66	70 656,63	0,00	2 653 625,96	0,00
13	03/09/2037	2,60	134 593,29	65 599,02	68 994,27	0,00	2 588 026,94	0,00
14	03/09/2038	2,60	134 593,29	67 304,59	67 288,70	0,00	2 520 722,35	0,00
15	03/09/2039	2,60	134 593,29	69 054,51	65 538,78	0,00	2 451 667,84	0,00
16	03/09/2040	2,60	134 593,29	70 849,93	63 743,36	0,00	2 380 817,91	0,00
17	03/09/2041	2,60	134 593,29	72 692,02	61 901,27	0,00	2 308 125,89	0,00
18	03/09/2042	2,60	134 593,29	74 582,02	60 011,27	0,00	2 233 543,87	0,00
19	03/09/2043	2,60	134 593,29	76 521,15	58 072,14	0,00	2 157 022,72	0,00
20	03/09/2044	2,60	134 593,29	78 510,70	56 082,59	0,00	2 078 512,02	0,00
21	03/09/2045	2,60	134 593,29	80 551,98	54 041,31	0,00	1 997 960,04	0,00
22	03/09/2046	2,60	134 593,29	82 646,33	51 946,96	0,00	1 915 313,71	0,00
23	03/09/2047	2,60	134 593,29	84 795,13	49 798,16	0,00	1 830 518,58	0,00
24	03/09/2048	2,60	134 593,29	86 999,81	47 593,48	0,00	1 743 518,77	0,00
25	03/09/2049	2,60	134 593,29	89 261,80	45 331,49	0,00	1 654 256,97	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	03/09/2050	2,60	134 593,29	91 582,61	43 010,68	0,00	1 562 674,36	0,00
27	03/09/2051	2,60	134 593,29	93 963,76	40 629,53	0,00	1 468 710,60	0,00
28	03/09/2052	2,60	134 593,29	96 406,81	38 186,48	0,00	1 372 303,79	0,00
29	03/09/2053	2,60	134 593,29	98 913,39	35 679,90	0,00	1 273 390,40	0,00
30	03/09/2054	2,60	134 593,29	101 485,14	33 108,15	0,00	1 171 905,26	0,00
31	03/09/2055	2,60	134 593,29	104 123,75	30 469,54	0,00	1 067 781,51	0,00
32	03/09/2056	2,60	134 593,29	106 830,97	27 762,32	0,00	960 950,54	0,00
33	03/09/2057	2,60	134 593,29	109 608,58	24 984,71	0,00	851 341,96	0,00
34	03/09/2058	2,60	134 593,29	112 458,40	22 134,89	0,00	738 883,56	0,00
35	03/09/2059	2,60	134 593,29	115 382,32	19 210,97	0,00	623 501,24	0,00
36	03/09/2060	2,60	134 593,29	118 382,26	16 211,03	0,00	505 118,98	0,00
37	03/09/2061	2,60	134 593,29	121 460,20	13 133,09	0,00	383 658,78	0,00
38	03/09/2062	2,60	134 593,29	124 618,16	9 975,13	0,00	259 040,62	0,00
39	03/09/2063	2,60	134 593,29	127 858,23	6 735,06	0,00	131 182,39	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	03/09/2064	2,60	134 593,13	131 182,39	3 410,74	0,00	0,00	0,00
Total			5 383 731,44	3 322 469,00	2 061 262,44	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

Emprunteur : 0042119 - ADOMA
 N° du Contrat de Prêt : 163708 / N° de la Ligne du Prêt : 5613685
 Opération : Construction
 Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 1 270 446 €
 Taux actuariel théorique : 2,60 %
 Taux effectif global : 2,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	03/09/2025	2,60	45 692,99	12 661,39	33 031,60	0,00	1 257 784,61	0,00
2	03/09/2026	2,60	45 692,99	12 990,59	32 702,40	0,00	1 244 794,02	0,00
3	03/09/2027	2,60	45 692,99	13 328,35	32 364,64	0,00	1 231 465,67	0,00
4	03/09/2028	2,60	45 692,99	13 674,88	32 018,11	0,00	1 217 790,79	0,00
5	03/09/2029	2,60	45 692,99	14 030,43	31 662,56	0,00	1 203 760,36	0,00
6	03/09/2030	2,60	45 692,99	14 395,22	31 297,77	0,00	1 189 365,14	0,00
7	03/09/2031	2,60	45 692,99	14 769,50	30 923,49	0,00	1 174 595,64	0,00
8	03/09/2032	2,60	45 692,99	15 153,50	30 539,49	0,00	1 159 442,14	0,00
9	03/09/2033	2,60	45 692,99	15 547,49	30 145,50	0,00	1 143 894,65	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	03/09/2034	2,60	45 692,99	15 951,73	29 741,26	0,00	1 127 942,92	0,00
11	03/09/2035	2,60	45 692,99	16 366,47	29 326,52	0,00	1 111 576,45	0,00
12	03/09/2036	2,60	45 692,99	16 792,00	28 900,99	0,00	1 094 784,45	0,00
13	03/09/2037	2,60	45 692,99	17 228,59	28 464,40	0,00	1 077 555,86	0,00
14	03/09/2038	2,60	45 692,99	17 676,54	28 016,45	0,00	1 059 879,32	0,00
15	03/09/2039	2,60	45 692,99	18 136,13	27 556,86	0,00	1 041 743,19	0,00
16	03/09/2040	2,60	45 692,99	18 607,67	27 085,32	0,00	1 023 135,52	0,00
17	03/09/2041	2,60	45 692,99	19 091,47	26 601,52	0,00	1 004 044,05	0,00
18	03/09/2042	2,60	45 692,99	19 587,84	26 105,15	0,00	984 456,21	0,00
19	03/09/2043	2,60	45 692,99	20 097,13	25 595,86	0,00	964 359,08	0,00
20	03/09/2044	2,60	45 692,99	20 619,65	25 073,34	0,00	943 739,43	0,00
21	03/09/2045	2,60	45 692,99	21 155,76	24 537,23	0,00	922 583,67	0,00
22	03/09/2046	2,60	45 692,99	21 705,81	23 987,18	0,00	900 877,86	0,00
23	03/09/2047	2,60	45 692,99	22 270,17	23 422,82	0,00	878 607,69	0,00
24	03/09/2048	2,60	45 692,99	22 849,19	22 843,80	0,00	855 758,50	0,00
25	03/09/2049	2,60	45 692,99	23 443,27	22 249,72	0,00	832 315,23	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	03/09/2050	2,60	45 692,99	24 052,79	21 640,20	0,00	808 262,44	0,00
27	03/09/2051	2,60	45 692,99	24 678,17	21 014,82	0,00	783 584,27	0,00
28	03/09/2052	2,60	45 692,99	25 319,80	20 373,19	0,00	758 264,47	0,00
29	03/09/2053	2,60	45 692,99	25 978,11	19 714,88	0,00	732 286,36	0,00
30	03/09/2054	2,60	45 692,99	26 653,54	19 039,45	0,00	705 632,82	0,00
31	03/09/2055	2,60	45 692,99	27 346,54	18 346,45	0,00	678 286,28	0,00
32	03/09/2056	2,60	45 692,99	28 057,55	17 635,44	0,00	650 228,73	0,00
33	03/09/2057	2,60	45 692,99	28 787,04	16 905,95	0,00	621 441,69	0,00
34	03/09/2058	2,60	45 692,99	29 535,51	16 157,48	0,00	591 906,18	0,00
35	03/09/2059	2,60	45 692,99	30 303,43	15 389,56	0,00	561 602,75	0,00
36	03/09/2060	2,60	45 692,99	31 091,32	14 601,67	0,00	530 511,43	0,00
37	03/09/2061	2,60	45 692,99	31 899,69	13 793,30	0,00	498 611,74	0,00
38	03/09/2062	2,60	45 692,99	32 729,08	12 963,91	0,00	465 882,66	0,00
39	03/09/2063	2,60	45 692,99	33 580,04	12 112,95	0,00	432 302,62	0,00
40	03/09/2064	2,60	45 692,99	34 453,12	11 239,87	0,00	397 849,50	0,00
41	03/09/2065	2,60	45 692,99	35 348,90	10 344,09	0,00	362 500,60	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 03/09/2024

DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	03/09/2066	2,60	45 692,99	36 267,97	9 425,02	0,00	326 232,63	0,00
43	03/09/2067	2,60	45 692,99	37 210,94	8 482,05	0,00	289 021,69	0,00
44	03/09/2068	2,60	45 692,99	38 178,43	7 514,56	0,00	250 843,26	0,00
45	03/09/2069	2,60	45 692,99	39 171,07	6 521,92	0,00	211 672,19	0,00
46	03/09/2070	2,60	45 692,99	40 189,51	5 503,48	0,00	171 482,68	0,00
47	03/09/2071	2,60	45 692,99	41 234,44	4 458,55	0,00	130 248,24	0,00
48	03/09/2072	2,60	45 692,99	42 306,54	3 386,45	0,00	87 941,70	0,00
49	03/09/2073	2,60	45 692,99	43 406,51	2 286,48	0,00	44 535,19	0,00
50	03/09/2074	2,60	45 693,10	44 535,19	1 157,91	0,00	0,00	0,00
Total			2 284 649,61	1 270 446,00	1 014 203,61	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Etaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-035

Modification du tableau des effectifs

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-035

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le code Général de la fonction publique, notamment l'article L313-1

VU le tableau des effectifs du conseil municipal du 12 décembre 2024,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDERANT l'organisation des services et les recrutements en cours,

Considérant le tableau des effectifs du 12 décembre 2024,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 12 mars 2025

VU l'avis de la commission qualité de vie du 24 mars 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE

ARTICLE 1 : de supprimer les postes suivants :

Nombre de poste concernés	Postes	Grades	Temps complet	Temps non complet
1	Chargé(e) de communication 360	Rédacteur pal 1 ^{ère} classe	Oui	-
1	Assistante marché public	Adjoint adm pal 2 ^{ème}	Oui	-
1	Chargée de projet urbanisme et mobilité	Adjoint administratif	Oui	-
1	Coordinateur(trice) guichet et régie unique	Rédacteur Adjoint adm	Oui	-
1	Chef d'équipe des sports	Agent de maîtrise	Oui	-

1	Agent d'accueil	Adjoint technique	Oui	-
1	Technicien fluides	Technicien	Oui	-
1	Technicien ERP	Technicien	Oui	-
1	Animateur	Adjoint technique	Oui	-

ARTICLE 2 : de créer les postes suivants :

Nombre de poste concernés	Postes	Grades	Temps complet	Temps non complet
1	Chargé(e) de communication 360	Rédacteur	Oui	-
1	Chargé(e) de communication digitale /Community manager	Rédacteur	Oui	-
1	Chargé(e) de projet événementiels	Rédacteur	Oui	-
1	Gestionnaire comptable	Adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	Oui	-
1	Agent ressources des sports	Adjoint technique	Oui	-
1	Agent ressources médiathèque	Adjoint du patrimoine	Oui	-
1	Chargé d'opération	Technicien	Oui	-
1	Juriste	Attaché	Oui	

ARTICLE 3 : Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires. Ils pourront être occupés par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 4 : De dire que les crédits sont inscrits au budget

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	26	A
Contre	0	l'unanimité

Abstention(s)	6	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 3 avril 2025

Nombre
de Conseillers en exercice 35
de Présents 24
de Votants 32

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional.

Étaient présents :

Rodolphe CERCEAU, Vincent BENOIST, Khaled LAOUITI, José CARVALHO, Soraya DENNI, Dominique MARC, Sébastien MASSON, Annie NIVERT, Sylvie PAGES, Paulo PAIXAO, Sosthène PALA MAWA, Dominique THERAULAZ, Patricia CHARRETIER, Laurence DELAPORTAS, Françoise FOUQUET, Sylvain JONNET, Ali KAMECHE, Nadine LANGLOIS, Sarah MACHROUH, Dina MARTINS, Alain MIRZA, Victor GUERARD, Gilles BATAIL, Ismaël ROY.

NOTA. -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 avril 2025

Absents excusés avec pouvoir :

Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Alain SAUSSAC ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Laurence DELAPORTAS, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Samia GOLANO ayant donné pouvoir à Sébastien MASSON.

Date de la convocation du Conseil
Le 28 mars 2025

Absents excusés sans pouvoir :

Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2025-036

Signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL en vue de la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique.

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

2025-036

Objet : Signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL en vue de la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020.014 du conseil municipal du 04 juillet 2020 accordant au maire la délégation prévue à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL est proposée en vue de la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique ;

CONSIDERANT qu'une convention constitutive du groupement de commandes doit être signée pour définir les règles de fonctionnement de ce groupement ;

CONSIDERANT que la convention précise notamment le coordonnateur du groupement de commandes, ses missions, celles des autres membres et le périmètre du groupement de commandes ;

CONSIDERANT que le montant des marchés n'excédera pas 60 000€ TTC ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

ARTICLE 1 : D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL et l'adoption de la convention constitutive de ce groupement, jointe en annexe, pour la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique ;

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, et toutes les pièces s'y rattachant, notamment les avenants éventuels ;

ARTICLE 3 : La convention entre en vigueur à compter de sa signature pour toutes les parties et ce, jusqu'à la fin du (des) marché(s) conclu(s) avec le cocontractant dans le cadre de la saison culturelle 2027/2028.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune ;

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	32	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA
REALISATION ET LA DIFFUSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION CULTURELLE
UNIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE
SEINE**

ENTRE :

- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS), représentée par son Président, Monsieur Franck VERNIN, dûment habilité par décision n° 2024.7.1.57 du Bureau Communautaire en date du 7 novembre 2024 ;
- La Commune de DAMMARIE-LES-LYS, représentée par son Maire, Monsieur Gilles BATAIL, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 2024 ;
- La Commune de LE MEE-SUR-SEINE, représentée par son Maire, Monsieur Franck VERNIN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 12 DECEMBRE 2024 ;
- La Commune de MELUN, représentée par son Maire, Monsieur Kadir MEBAREK, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 ;
- La Commune de SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, représentée par son Maire, Madame Séverine FELIX-BORON, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 12/11/2024 2024 ;
- La Commune de VAUX-LE-PENIL, représentée par son Maire, Monsieur Henry de MEYRIGNAC, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 12/12/2024 2024 ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Depuis plusieurs années, la CAMVS et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL ont décidé d'harmoniser leur programmation en réalisant notamment une plaquette de saison culturelle unique.

Cette action vise à faire face à un triple défi :

- une optimisation de la dépense publique,
- l'augmentation de la fréquentation des publics,
- une harmonisation des programmations.

En raison du succès de cette politique culturelle de diffusion artistique et conformément aux statuts de la CAMVS, cette dernière et les communes concernées ont souhaité poursuivre l'expérience et l'étendre à d'autres supports de communication culturelle que la plaquette unique, dans le cadre d'un budget constant tel que défini par cette convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La CAMVS et les communes de DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY et VAUX-LE-PENIL conviennent, par la présente convention, de se grouper conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique pour la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique print et numériques dans le cadre des saisons culturelles 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028.

ARTICLE 2 : PERIMETRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

La présente convention concerne notamment la création, l'impression, la distribution, la promotion de supports de communication culturelle unique comme la plaquette culturelle, des affiches, des kakémonos, des insertions dans la presse, des flyers, des publicités sur le lieu de vente (PLV), de la communication numérique, etc.

Dans tous les cas, le coût des prestations réalisées dans le cadre de ladite convention ne pourra pas excéder le montant indiqué à l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement de commandes selon les modalités de prise de décision en vigueur au sein de l'établissement public de coopération intercommunale. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

L'adhésion est matérialisée par la signature de la présente convention qui sera transmise au coordonnateur du groupement et notifiée à chaque membre du groupement après accomplissement des formalités administratives en vigueur.

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le choix du titulaire du marché correspondant aux besoins définis.

ARTICLE 4 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

4.1 Désignation du coordonnateur

La CAMVS est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

4.2 Missions du coordonnateur

Dans le respect du code de la commande publique, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- Définir et recenser les besoins exprimés par les membres du groupement ;
- Élaborer les documents de consultation en accord avec les membres du groupement ;
- Définir les critères d'attribution et les faire valider par chaque membre du groupement ;
- Assurer l'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, le cas échéant ;
- Réceptionner les plis au sein de la CAMVS dans les délais impartis ;
- Rédiger le(s) rapport(s) d'analyse des candidatures et des offres ;
- Informer les candidats rejetés du résultat de la mise en concurrence ;
- Signer le(s) contrat(s) au nom du groupement ;
- Notifier le(s) contrat(s) ;
- Transmettre une copie du (des) contrat(s) à chaque membre du groupement.

4.3 Commission d'appel d'offres du groupement

Au regard du montant maximum indiqué à l'article 7 de la présente convention, il n'est pas nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes.

4.4 Approbation du dossier de consultation

Le(s) dossier(s) de consultation des entreprises, établi(s) par le coordonnateur et discuté(s) lors de réunions de travail, est (sont) soumis à l'approbation des membres du groupement.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Le coordonnateur lancera chaque consultation selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 6 – ANALYSE DES OFFRES

L'analyse des offres sera effectuée par un comité technique composé de représentants de chaque membre du groupement.

A l'issue, le coordonnateur rédigera le(s) rapport(s) d'analyse des candidatures et des offres.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais liés à chaque procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement, ainsi que les frais de publicité liés à la passation du (des) marché(s) sont supportés par le coordonnateur.

En revanche, le coût maximum des prestations, qui ne pourra excéder 60.000,00 € TTC par saison culturelle, sera réparti entre chaque membre du groupement de la manière suivante :

Membres du groupement	Pourcentage représentant la participation de chaque membre pour financer le coût de chaque prestation réalisée dans le cadre de la convention	A titre indicatif, montant maximum de chaque membre du groupement	Participation supplémentaire de la CAMVS pour intégrer les communes, qui ne sont pas dans le groupement de commande, dans la plaquette communautaire
MELUN	15,61%	9 272,34 €	
DAMMARIE-LES-LYS	8,41%	4 995,54 €	
LE MEE-SUR-SEINE	7,45%	4 425,30 €	
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	5,35%	3 177,90 €	
VAUX-LE-PENIL	4,15%	2 465,10 €	
CAMVS	59,03%	35 063,82 €	600,00 €
Sous total	100%	59 400,00 €	600,00 €
TOTAL		60 000,00 €	

La CAMVS procédera à l'émission d'un titre de recette après règlement du solde du (des) marché(s).

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU GROUPEMENT

La passation et l'exécution du (des) marché(s) public(s) étant menées conjointement dans leur intégralité au nom et pour le compte de tous les acheteurs concernés, ceux-ci sont solidairement responsables de l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu du Code de la Commande publique.

ARTICLE 9 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par toutes les parties et ce, jusqu'à la fin du (des) marché(s) conclu(s) avec le cocontractant dans le cadre de la saison culturelle 2027/2028.

Chacun des membres peut décider de se retirer du groupement de commandes à l'issue d'une saison culturelle par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du coordonnateur du groupement. Le retrait d'un membre entraînant la modification de la participation de chaque membre ainsi que le coût maximum des prestations, tels que détaillés à l'article 7 de la présente, un avenant devra être signé entre toutes les parties afin d'acter le pourcentage de participation des membres restants.

ARTICLE 10 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée après accord de tous ses membres.

ARTICLE 11 – SIGNATURE ET EXECUTION DU MARCHE

Le coordonnateur se charge de la signature, de la notification et de l'exécution du (des) marché(s) au nom de l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Sauf l'alinéa 2 de l'article 9 susmentionné, toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par chacune des parties.

ARTICLE 13 – LITIGES

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera du ressort du Tribunal Administratif de MELUN, 43 rue du Général De Gaulle, à MELUN 77000.

Fait en un exemplaire original, le

A DAMMARIE-LES-LYS,

Pour la CAMVS

A DAMMARIE-LES-LYS,

Le Maire

Monsieur Gilles BATTAIL

A LE MEE-SUR-SEINE,

Le Maire

Monsieur Franck VERNIN



A MELUN,

Le Maire

Monsieur Kadir MEBAREK



A SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY,

Le Maire,

Madame Séverine FELIX-BORON



A VAUX-LE-PENIL

Le Maire

Monsieur Henry de MEYRIGNAC

